

REVUE TIERS MONDE

N°190 – AVRIL-JUIN 2007

ÉCONOMIE SOLIDAIRE : DES INITIATIVES LOCALES À L'ACTION PUBLIQUE

et

VARIA

avec la collaboration de
Catherine Baron, Thierry Baudassé,
José Luis Coraggio, Cyril Fouillet, Laurent Fraisse
Luis Inácio Gaiger, Christiane Girard Ferreira Nunes,
Isabelle Guérin, Isabelle Hillenkamp, Céline Jauzelon,
Jean-Louis Laille, Claude de Miras, Thierry Montalieu,
Jane Palier, Bruno Sarrasin, Jean-Michel Servet


ARMAND
COLIN

REVUE

TIERS MONDE

Revue trimestrielle publiée par

**l'Institut d'Étude du
Développement
économique et social**
de l'Université de Paris I
Panthéon-Sorbonne

avec le concours du Centre national du Livre

Directeur de la publication :
André GUICHAOUA

Directeur scientifique :
Philippe HUGON

Rédaction et administration

Rédactrice en chef :
Marie-Christine POLGE

Secrétaire de rédaction :
Safia TAGOUANI-ADEL

IEDES,
45 bis, av. de la Belle-Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 43 94 72 26
Fax : 0143 94 72 44
tiermond@univ-parisl.fr

Éditeur : Armand Colin
21, Rue du Montparnasse, 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 54 47

Impression : Imprimerie Jouve
11, Bd de Sébastopol, 75001 Paris

Dépôt légal : Août 2007, N° 437709G
N° de commission paritaire : 58311
N° ISSN : 1293-8882

© Armand Colin/Université Paris I - IEDES

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays. En application de la loi du 1er juillet 1992, il est interdit de reproduire, même partiellement, la présente publication sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

All rights reserved. No part of this publication may be translated, reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or any other means, electronic, mechanical, photocopying recording or otherwise, without prior permission of the publisher.

Fondateur : Henri LAUGIER

Comité de rédaction

Laëtitia ATLANI-DUAULT, *Anthropologie,*
Université de Lyon II

Guy CAIRE, *Économie,*
Université de Paris X

Jean CARTIER-BRESSON, *Économie,*
Université de Versailles-St Quentin

Jean COPANS, *Anthropologie,*
Université de Paris V

Georges COURADE, *Géographie,*
IRD

Pascal DAUVIN, *Sciences politiques,*
Université de Versailles-St Quentin

Blandine DESTREMAU, *Économie,*
CNRS-GRASS UMR 7022

Marc DUFUMIER, *Agronomie,*
INA-Paris-Grignon

Dominique GENTIL, *Sociologie, Économie,*
André GUICHAOUA, *Sociologie,*
Université de Paris I

Philippe HUGON, *Économie,*
Université de Paris X

Sylvy JAGLIN, *Géographie,*
Université de Paris VIII - LATTES-ENPC

Pierre JANIN, *Géographie,*
IRD

Alain KARSENTY, *Économie de*
l'environnement, CIRAD

Bruno LAUTIER, *Sociologie, Économie,*
Université de Paris I

Jaime MARQUES-PEREIRA, *Économie,*
Université de Picardie Jules Verne

André QUESNEL, *Démographie,*
IRD - CEPED

Michel ROCHEFORT, *Géographie,*
Université de Paris I

Pierre SALAMA, *Économie,*
Université de Paris XIII

Conseil scientifique

Outre les membres du Comité de Rédaction,
font partie du Conseil scientifique :

Samir AMIN, Jacques AUSTRUY,
Jean-Pierre CHAUVEAU, Isabelle DEBLÉ,
Gilbert ÉTIENNE, Philippe FARGUES,
Stéphane HESSEL, Abdelkader SID AHMED,
Alain TOURAINÉ, Jean-Claude VATIN

REVUE
TIERS MONDE

N° 190 – AVRIL-JUIN 2007
t. XLVIII

ÉCONOMIE SOLIDAIRE :
DES INITIATIVES LOCALES
À L'ACTION PUBLIQUE
et
VARIA

Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique

Sous la direction de Laurent FRAISSE, Isabelle GUÉRIN et Jean-Louis LAVILLE

- | | |
|---|--|
| Laurent FRAISSE,
Isabelle GUÉRIN,
Jean-Louis LAVILLE | Introduction |
| Jean-Michel SERVET | Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi |
| Céline JAUZELON | Microfinance et pratiques sociales des femmes <i>paraiyars</i> en Inde du Sud |
| Isabelle GUÉRIN, Cyril FOUILLET, Jane PALIER | La microfinance indienne peut-elle être solidaire ? |
| Luis Inácio GAIGER | Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil |
| Catherine BARON | Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone |
| Isabelle HILLENKAMP | Le mouvement bolivien d'économie solidaire |
| Claude DE MIRAS | Initiative nationale pour le développement humain et économie solidaire au Maroc |
| Christiane GIRARD FERREIRA NUNES | Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil |
| José Luis CORAGGIO | Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ? |

VARIA

- | | |
|--|---|
| Thierry BAUDASSÉ,
Thierry MONTALIEU | L'hypothèse du capital social |
| Bruno SARRASIN | Le plan d'action environnemental malgache |

ANALYSES BIBLIOGRAPHIQUES

Acteurs et outils du développement : Ouvrages de L. Atlani-Duault (dir.) ; P.-A. Barthel ; G. Étienne ; S. Michailof (dir.) ; J.-M. Servet ; ILO/STEP
Économie politique : Ouvrage de M. Humbert et A. Caillé (dir.)

Abstracts – Résumés en anglais

Resumenes – Résumés en espagnol

ÉCONOMIE SOLIDAIRE : DES INITIATIVES LOCALES À L'ACTION PUBLIQUE

INTRODUCTION

*Laurent FRAISSE **, *Isabelle GUÉRIN ***, *Jean-Louis LAVILLE ****

L'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens ¹.

De nombreux écrits et débats renvoient à des pratiques économiques, des travaux de recherche, ou encore des modalités d'action publique situés en Europe, principalement francophone et latine. Mais le concept d'économie solidaire est aussi de plus en plus souvent mobilisé pour analyser des dynamiques socio-économiques extra-européennes. La première raison tient à l'émergence simultanée du terme d'économie solidaire en Amérique latine, et en particulier au Brésil. Les débats au sein de la mouvance altermondialiste (FRAISSE *in* LAVILLE, CATTANI, 2007), et plus largement de réseaux internationaux ², ont également contribué à élargir l'intérêt au Sud pour cette thématique, tant au niveau des organisations de solidarité internationale que des chercheurs. Il semble donc opportun de s'interroger sur la signification de ce concept dans les pays du Sud et sur les réalités qu'il recouvre ³.

À cet égard, l'une des originalités majeures de la perspective de l'économie solidaire réside dans l'affirmation de la prédominance du principe de réciprocité sur les principes du marché et de la redistribution. Jean-Michel SERVET situe ce

* Socio-économiste au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE, CNRS-CNAM).

** Économiste au Laboratoire population, environnement, développement (LPED), Université de Provence, Institut de recherche pour le développement (IRD). Responsable du Programme travail, finances et dynamiques sociales à l'Institut français de Pondichéry (Inde).

*** Sociologue, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et co-directeur du LISE (CNRS-CNAM).

1 - Pour une définition exhaustive, voir B. EME, J.-L. LAVILLE (*in* LAVILLE, CATTANI, 2007).

2 - On pense notamment au Pôle de socio-économie solidaire (PSES, <http://www.socioeco.org>).

3 - Certains de ces articles ont été produits et retravaillés dans le cadre d'une recherche co-financée par un programme « Actions concertées incitatives » du ministère de la Recherche et par l'Institut de la recherche de la Caisse des dépôts et consignations sur « La démocratisation de la solidarité et des pratiques économiques comme mode de développement durable, une approche comparative ».

caractère distinctif en analysant la portée du principe de réciprocité chez Karl POLANYI dans une démarche scientifique qui refuse l'évolutionnisme. La spécificité du concept consiste à dépasser les catégories juridiques (associations, coopératives, mutuelles) à travers lesquelles se définissait antérieurement l'économie sociale. Comme il l'est précisé dans cette contribution théorique, l'impulsion réciprocitaire qui fonde la solidarité s'articule à un engagement public et critique sur les normes dominantes de l'économie de marché. Reste que les perspectives de démocratisation de l'économie et de transformation sociale sont parfois brouillées par l'existence de nombreuses initiatives économiques qui s'affichent « solidaires » sans l'être. En outre, l'intérêt récent des bailleurs de fonds pour ce terme renforce les effets d'opportunité. Lorsqu'il s'agit d'une simple organisation pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion (insertion par le travail, appui à la création de micro-entreprises, microcrédit, micro-assurance, etc.), le caractère solidaire ne tient alors qu'aux populations bénéficiaires de ces initiatives exemptes de discours et d'actions critiques sur les régulations socio-économiques.

En sus de ce premier enjeu portant sur la dimension normative et politique, un second enjeu tient au caractère « importé » ou non du concept d'économie solidaire du Nord vers le Sud. Ici, il convient de distinguer l'Amérique latine et en particulier le Brésil où il existe depuis plusieurs années un espace de débat et de recherche sur l'économie solidaire. Si cet espace est en dialogue avec les chercheurs européens sur le sujet ⁴, il n'en est pas moins largement autonome quant à son histoire et à ses problématiques. Dans ce dossier, insister sur l'antécédent sud-américain, avec des articles relatant des expériences en Argentine, au Brésil ou en Bolivie, conduit à contester la vision d'une stratégie unilatérale d'exportation d'un concept du Nord vers le Sud en montrant sa double origine géographique.

La situation sud-américaine apparaît singulière au regard de la réalité d'autres pays ou continents où l'utilisation du concept d'économie solidaire est émergente (l'Afrique francophone) ou absente (l'Inde, comme d'ailleurs l'ensemble des pays anglophones ou d'inspiration anglophone). Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de production, d'échange et de consommation mobilisant le principe de solidarité au sein d'activités socio-économiques formellement organisées. Simplement, leur espace d'autonomie et de développement est restreint, soit par la prédominance de solidarités familiales et communautaires plus hiérarchiques, soit par la situation politique dans laquelle l'autonomisation de la société civile vis-à-vis des pouvoirs publics reste embryonnaire. Ces initiatives peuvent également rester cantonnées à des logiques sectorielles et ne pas rechercher de terminologie commune.

L'utilisation récente et encore balbutiante de la notion d'économie solidaire en Afrique francophone illustre cette ambivalence, comme l'explique Catherine BARON. Concernant l'Afrique de l'Ouest, ces dernières années, ce sont d'abord des chercheurs européens et africains (SALAM FALL, GUËYE, 2003) qui ont cherché à identifier et à comprendre certaines activités socio-économiques à partir d'une grille de lecture d'économie sociale et solidaire. L'accent a été mis sur le développement de certaines pratiques, comme les mutuelles de santé et la microfinance,

4 - Pour un aperçu de ces travaux, voir J.-L. LAVILLE (2007).

ou sur la relecture de pratiques locales plus anciennes, comme celles des organisations paysannes. Cette approche descendante n'exclut pas des formes d'appropriation, en particulier la revendication d'une économie ancrée dans la « tradition » et les solidarités « communautaires », cette appropriation se faisant par ailleurs à l'évidence de manière très inégale selon les acteurs et comportant parfois des enjeux politiques.

Au Maroc, on retrouve la référence à la « tradition » ainsi que l'influence d'événements internationaux, en particulier la rencontre de Dakar en 2005 ⁵ et la volonté explicite de s'inspirer de pays disposant d'une expérience en matière d'économie sociale et solidaire. Le réseau marocain d'économie sociale et solidaire (créé début 2006) a choisi de se positionner dans les domaines du commerce équitable, du tourisme solidaire, de l'appui aux coopératives – en particulier les coopératives de femmes – et, enfin, des finances solidaires. Les acteurs marocains insistent néanmoins sur la nécessité de se démarquer des expériences étrangères et affichent la volonté d'inventer une définition de l'économie solidaire « à la marocaine », capable de respecter les particularités et les forces du terrain marocain. Simultanément, comme le met en évidence Claude DE MIRAS, le « projet de règne » de l'actuel roi, l'Initiative nationale pour le développement humain, sans évoquer explicitement le terme d'économie solidaire, en emprunte à bien des égards les concepts spécifiques, en particulier avec l'ambition de faire appel à la société civile, de développer le secteur des coopératives et des initiatives collectives.

La comparaison avec l'Inde est difficile dans la mesure où le terme n'existe pas. *People economy* est probablement le terme qui s'en approche le plus, défini par les acteurs à la fois comme des stratégies individuelles de débrouille et de survie et des initiatives collectives d'auto-organisation. Mais ce terme reste utilisé par une minorité d'organisations et ne fait pas consensus. Pour autant, l'absence de terminologie unifiée ne signifie pas absence d'initiatives : on assiste aujourd'hui à un renouveau coopératif, au développement du commerce équitable, à un dynamisme très prononcé bien qu'ambigu de la microfinance et de la finance solidaire. Mais cela ne s'accompagne pas du regroupement des initiatives dans la perspective d'une revendication de formes alternatives de production, de consommation ou de redistribution. De plus, les interrogations portent sur le caractère solidaire de la microfinance et sa capacité à participer à un processus de « redistribution des pouvoirs et des richesses », comme le soulignent Isabelle GUÉRIN, Cyril FOUILLET et Jane PALIER.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE COMME PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE

Malgré la diversité des usages du terme économie solidaire selon les contextes, il nous semble possible, en prenant appui sur la réalité sud-américaine, de

5 - Sur la globalisation de la solidarité organisée après les rencontres de Lima et Québec, voir le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS, <http://www.ripest.net>).

poser à titre d'hypothèse que l'économie solidaire désigne un processus de démocratisation de l'économie populaire.

Si l'on prend l'exemple brésilien, l'économie populaire – définie comme l'ensemble des activités économiques et des pratiques sociales développées par les groupes populaires en vue de garantir par l'utilisation de leurs ressources disponibles la satisfaction de leurs besoins – n'occupe pas une place marginale (SARRIA ICAZA et TIRIBA *in* LAVILLE *et al.*, 2007). Cette économie s'appuie sur des relations de parentèle et de voisinage pour promouvoir des stratégies de subsistance qui sont aussi des cultures héritées et des formes de socialisation auxquelles tiennent les participants.

Ainsi, au Brésil, l'économie solidaire résulte de l'affirmation sur la scène politique de l'économie populaire, renforcée par des initiatives issues notamment du mouvement de reprise d'entreprises par leurs salariés sous forme de coopératives autogestionnaires, du soutien du Mouvement des sans-terre à l'installation de paysans de coopératives rurales, du développement d'incubateurs technologiques de coopératives populaires dans les universités, de la création d'institutions d'épargne et de crédit solidaires, d'associations et de coopératives de recyclage des déchets urbains ou encore de la participation des habitants à des services communautaires d'habitat, d'alimentation, de santé, d'éducation dans les *favelas*.

Comme le souligne Luiz Inácio GAIGER, l'originalité de la dynamique brésilienne de l'économie solidaire tient au maillage de ces initiatives et d'une économie populaire préexistante grâce à de nouveaux intermédiaires (syndicats, organisations non gouvernementales, universités, etc.) intervenant dans l'accompagnement technique comme dans l'interpellation des pouvoirs publics.

La terminologie d'économie populaire solidaire a été mobilisée par ces regroupements pour se démarquer de pratiques plus anciennes, qu'elles émanent d'un mouvement coopératif traditionnel, jugé trop proche des pouvoirs politiques et économiques dominants, ou d'une économie informelle de survie qui ne laisse que trop peu de place à des logiques d'accumulation et de transformation sociales.

De même, dans l'exemple bolivien développé par Isabelle HILLENKAMP, l'inscription d'associations, de coopératives et de réseaux de petits producteurs indiens dans des réseaux d'économie solidaire participe d'un mouvement plus large de reconnaissance de modes de vie et de revendication de droits par une communauté indienne s'estimant économiquement discriminée par les seules institutions économiques « légitimes », que sont l'administration publique, les grandes entreprises privées ou les exploitations agricoles.

La diversité des interprétations prouve en tout cas que l'économie populaire n'est plus perçue comme un phénomène archaïque ou transitoire, voué à disparaître, selon « la loi d'airain » du développement capitaliste. Les questions restent ouvertes sur les capacités de cette économie à dépasser le plan de la reproduction simple des conditions de vie pour atteindre celui d'une reproduction élargie, à passer d'un niveau de survie à certaines formes d'accumulation. Néanmoins, ce

Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique

qui a changé par rapport à une vision qui la confondait avec l'économie informelle et souterraine, c'est l'attention portée par la théorie sociale à l'économie populaire, pour décrire et comprendre ses logiques. Dans les demandes de protection au sein de cet ensemble hétérogène appelé secteur informel ⁶, combinées à la revendication d'une visibilité et d'une légitimité de ses composantes populaires, se joue en fait une accentuation de leur dimension publique dont témoigne le passage à une visée d'économie solidaire. À partir de cette conception d'une économie solidaire comme processus de démocratisation d'une économie populaire, il nous semble possible de mieux comprendre l'importance de l'articulation des contextes socio-économique et sociopolitique, ainsi que les conditions d'émergence et de consolidation des « formes d'agir solidaires » en économie dans la construction des trajectoires nationales et régionales.

IMPORTANCE DES CONTEXTES, CONDITIONS DE POSSIBILITÉS ET AMBIGUÏTÉS

L'émergence de nouvelles formes de solidarité en économie est, dans plusieurs des pays étudiés, concomitante de la dégradation des conditions de vie d'une partie croissante de la population, confrontée à la montée du chômage, de la pauvreté et de la précarisation des conditions d'emploi, aux difficultés d'accès aux biens publics (éducation, eau, santé, habitat, etc.). Pour autant, l'affirmation de ces initiatives ne saurait se réduire à de simples stratégies économiques de ripail dans un contexte de fragilisation du salariat.

D'une part, les conditions de nécessité économique qui expliqueraient uniquement les initiatives d'économie solidaire par les défaillances du marché et de l'État s'avèrent insuffisantes. Elles doivent être relayées par des « conditions de cohésion sociale » ⁷ pour que des dynamiques communautaires prennent le pas sur des stratégies individuelles. D'autre part, l'affirmation de l'économie solidaire s'accompagne aussi souvent d'une remise en cause des politiques néolibérales des années 1980-1990 et des plans d'ajustement structurel, d'abord par la société civile et les mouvements sociaux, puis par les gouvernements et même par les institutions multilatérales qui les avaient initiés. Cette dimension contestataire prend des formes diversifiées : au Brésil et en Bolivie, la revendication et l'alliance avec les partis politiques de gauche est manifeste, alors qu'ailleurs elle prend des formes plus discrètes et plus implicites.

Au-delà des contextes nationaux, plusieurs facteurs semblent déterminants dans l'émergence puis la consolidation de ces initiatives, et chacun d'entre eux est source d'ambiguïtés et d'ambivalences.

L'existence d'un sentiment d'appartenance préalable et d'une identité collective joue un rôle catalyseur déterminant. Cette identité peut provenir d'une communauté de travail fragilisée par la fermeture d'un établissement, de luttes

6 - Sur les problèmes de définition du secteur informel, voir B. LAUTIER (*in* LAVILLE, 2007).

7 - Pour reprendre l'expression de J. DEFOURNY, P. DELTERE et B. FONTENEAU (1999).

paysannes, urbaines ou syndicales, mais aussi d'appartenances à un même quartier ou village. Simultanément, il faut souligner toute l'ambiguïté de ces solidarités préexistantes, en particulier lorsqu'elles sont de nature familiale ou « communautaire ». Les obligations communautaires et les solidarités hiérarchiques mènent facilement à des pratiques clientélistes et s'avèrent parfois incompatibles avec la création d'un sentiment d'intérêt collectif, comme l'explique Céline JAUZELON dans sa monographie sur un groupe de femmes indiennes⁸. L'intensité de la précarité et de la concurrence peut conduire à l'individualisme au détriment de la solidarité. L'étude de cas, aussi spécifique et singulière soit-elle, n'en révèle pas moins des mécanismes et des ambiguïtés en matière de solidarité qui dépassent très largement le contexte géographique, social et culturel étudié.

Un autre facteur porte sur l'efficacité et la qualité des biens et services produits. Il est illusoire de construire des formes de solidarité en misant uniquement sur des questions d'identité collective et de mobilisation politique, en particulier pour les plus pauvres. Les bénéfices matériels individuels consolident l'action et conditionnent sa pérennité.

On observe également le rôle souvent essentiel des organisations d'appui (organisations « intermédiaires », ONG d'appui, groupes de médiation, etc.), en particulier dans des contextes où la société civile est balbutiante comme en Afrique de l'Ouest, ou élitiste comme en Inde. L'Amérique latine semble davantage propice à des initiatives plus spontanées, même si le dynamisme de « la base » suppose quand même l'intervention de groupes d'appui de natures diverses. Souvent déterminant, et à des degrés divers selon les contextes nationaux et sectoriels, ce rôle d'appui n'en est pas moins ambivalent, avec des risques d'instrumentalisation et de récupération permanents.

LES DIMENSIONS SOCIOPOLITIQUES DES INITIATIVES D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Force est de constater que la reconnaissance et le développement de l'économie solidaire sont indissociables d'engagements de nature sociopolitique dont il est possible d'identifier trois dimensions.

La première dimension relève largement d'expériences de gestion collective et de travail partagé que l'on retrouve au sein de nouvelles dynamiques coopératives et mutualistes. Même si l'adoption de tels statuts ne constitue pas une garantie certaine quant au partage du pouvoir économique, les recherches sur les coopératives autogestionnaires au Brésil dont certains résultats sont présentés par Luis Ignácio GAIGER, soulignent au moins deux effets positifs : l'accès des travailleurs à des responsabilités comme contrepartie de droits réels et de gains matériels, mais aussi une moindre division sociale du travail et une hiérarchie atténuée dans l'organisation de la production.

8 - Pour une analyse spécifique des enjeux, des potentialités mais aussi des faiblesses et des limites des initiatives d'économie solidaire spécifiquement féminines, voir I. GUÉRIN (2003).

Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique

La deuxième dimension politique tient à l'inscription des membres, groupes de producteurs ou de consommateurs à l'origine des entreprises solidaires dans des espaces plus larges de discussion, de revendication et de participation au débat public, voire de co-construction d'agenda de politique publique. C'est probablement au Brésil que la mobilisation est l'expression publique la plus avancée, avec l'existence de mouvements d'auto-organisation politique à l'image du Forum brésilien de l'économie solidaire (FBES), dont les principales composantes ont uni leurs forces en 2003 pour revendiquer la création d'un Secrétariat national à l'économie solidaire. Décentralisé ensuite au niveau des États de la Fédération, ces forums ont constitué non seulement des espaces de promotion et de valorisation des acteurs et des entreprises solidaires, mais aussi de co-construction de politiques publiques nationales et régionales d'économie solidaire⁹.

La troisième dimension renvoie à la reconnaissance de la spécificité des initiatives solidaires dans l'action publique. Elle est au centre de l'article de Christiane GIRARD FERREIRA NUNES. Aussi embryonnaires soient-elles, ces politiques n'en demeurent pas moins originales à double titre. D'une part, elles visent, par la nomination d'élus locaux, la mise en place d'administrations (Secrétariat d'État au Brésil) ou le soutien structurel à des réseaux représentatifs, à construire politiquement la cohérence d'un « entreprendre autrement », ce qui, au vu de la diversité statutaire, sectorielle et organisationnelle des activités et des entreprises, est loin d'être évident. D'autre part, ces politiques publiques prennent officiellement acte des limites du « tout marché » et reconnaissent la nécessité de l'intervention publique dans nombre de secteurs jusque-là voués à une privatisation sans limites.

Pour autant, la manifestation et l'articulation de ces formes d'engagements sociopolitiques ne vont pas de soi et restent souvent implicites. Les raisons peuvent être stratégiques, quand les risques sont inhérents à la prise de parole et aux mobilisations sociales dans des environnements sociopolitiques peu démocratiques. Elles peuvent venir de ce que l'activation du principe de solidarité relève davantage d'une possibilité d'améliorer des conditions de vie précaires que d'une critique consciente du fonctionnement de l'économie. Dans des contextes où les libertés associatives sont récentes comme au Maroc, où la société civile est conservatrice comme en Inde, les plaidoyers et les prises de parole publiques supposent une capacité d'intervention et une stratégie d'expression vis-à-vis des pouvoirs publics, mais aussi des processus de sensibilisation et de mobilisation des membres de base qui ne sont finalement pas si fréquents. À cela, il faut ajouter la nature « apolitique » des mesures de « bonne gouvernance » prônées par les institutions multilatérales et reprises (même s'il y a réappropriation) par les États nationaux ; elle a tendance à donner un caractère artificiel à ce soi-disant renouveau démocratique. Société civile et « participation » sont les mots d'ordre, mais relégués à un rôle technique dénué de toute considération politique, et ils s'accompagnent parfois de mesures visant à étouffer les véritables prises de parole. Enfin, la mise en œuvre et l'ancrage de politiques d'économie solidaire se heurtent à des difficultés multiples, liées en particulier à

9 - Pour une présentation détaillée de ces mouvements et politiques, voir J.-L. LAVILLE *et al.* (2005).

l'inertie des découpages administratifs et de systèmes de représentations antérieurs, à des volontés politiques qui ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés, mais aussi à des visions divergentes, plus ou moins ambitieuses et réformatrices, de ce que recouvre l'économie solidaire.

RENOUVELER LES RAPPORTS ENTRE ÉCONOMIE ET DÉMOCRATIE

Les différents articles de ce numéro mettent en évidence que les activités économiques développées par les groupes populaires mélangent souvent des solidarités héritées ou produites par des conditions de vie partagées, avec des solidarités construites sur le principe de réciprocité et l'entraide mutuelle. C'est bien une hybridation des « formes d'agir solidaire » qu'il faut penser pour comprendre les dynamiques vertueuses mais aussi les tensions inhérentes aux initiatives solidaires en économie.

Si l'économie solidaire s'inscrit dans la consolidation et la démocratisation de ces pratiques économiques ancrées dans un tissu populaire, une telle perspective suppose une visée politique assumée permettant de relier la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des membres au combat pour les droits économiques et sociaux.

C'est sans doute la capacité à connecter de nouvelles formes d'auto-organisation productive et de gestion partagée, d'engagements publics en alliance avec les mouvements sociaux et de renouvellement de l'action publique qui permet à certains auteurs de voir dans l'économie solidaire l'émergence de nouvelles formes de production et de relations entre le capital et le travail, voire même un vecteur de transformation sociale. Là où l'innovation socio-économique ne débouche ni sur une reconnaissance publique, ni sur des formes renouvelées de contestation des mécanismes de régulation et de redistribution des pouvoirs économiques, sa contribution au renouvellement des rapports entre économie et démocratie est plus fragile, comme José Luis CORAGGIO l'indique à travers l'exploration des devenirs possibles. Les initiatives d'économie solidaire, aussi incertaines soient-elles, ont le mérite de renouveler le lien entre économie et démocratie, en montrant qu'elles peuvent s'enrichir mutuellement.

BIBLIOGRAPHIE

-
- DEFOURNY J., DELTERE P. et FONTE-NEAU B., 1999, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck.
- FRAISSE L., « Changement social », in LAVILLE J.-L., CATTANI A.D., *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, pp. 96-106.
- GUÉRIN I., 2003, *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte.
- LAUTIER B., 2007, « Économie Informelle », in LAVILLE J.-L., CATTANI A.D., *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, pp. 210-220.

Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique

LAVILLE J.-L., CATTANI A.D., 2007, *Dictionnaire de l'Autre économie*, Paris, Gallimard.

LAVILLE J.-L., 2007, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Hachette.

LAVILLE J.-L. *et al.*, 2005, *Action publique et économie solidaire*, Ramonville, Erès, pp. 243-258.

SALAM FALL A., GUËYE C., 2003, « Derem ak ngerem. Le franc, la grâce et la reconnaissance. Les ressorts d'une économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest », *Revue du MAUSS*, n° 21, pp. 97-112.

SARRIA ICAZA A.M., TIRIBA L., « Économie Populaire », *in* LAVILLE J.-L., CATTANI A.D., *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard, pp. 259-269.

LE PRINCIPE DE RÉCIPROCITÉ CHEZ KARL POLANYI

CONTRIBUTION À UNE DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Jean-Michel SERVET *

Karl POLANYI a une connaissance indirecte des sociétés constituant dans les années 1950 le Tiers Monde. Il découvre la réciprocité par la lecture d'anthropologues. Il oppose ce principe d'intégration économique à ceux de redistribution et de marché et le distingue des rapports domestiques. La réciprocité ne se réduit ni à une pratique primitive (comme dans une approche évolutionniste), ni à une relation de dons/contre-dons. Elle est comprise par son inscription dans une totalité sociale pensée comme telle et par une interdépendance revendiquée par les acteurs. Elle peut ainsi servir de base à la définition de l'économie solidaire.

« Je dédie mon travail à l'Asie, à l'Afrique, aux nouveaux peuples » (POLANYI, 1958 ¹)

La Grande Transformation est le plus souvent lu ² comme un ouvrage d'histoire économique dans lequel Karl POLANYI (1886-1964) conte quelques faits saillants ayant conduit les pays européens de l'implantation d'une société de marché au 19^e siècle jusqu'à la faillite de ce mode d'organisation et à la mise en place des régimes nazis et fascistes. Cela lui confère une dimension médiatique et lui donne la sympathie de critiques du marché. Mais il n'est pas commun de privilégier son apport conceptuel. Karl POLANYI a vécu une large part de sa vie en marge des universités, comme l'un des principaux rédacteurs d'un hebdomadaire économique autrichien puis comme enseignant de cours du soir pour des groupes de travailleurs dans un programme relié à l'université d'Oxford. Il a tardivement intégré une carrière proprement académique. Pour nombre d'économistes

* Professeur d'économie, Institut universitaire d'étude du développement (IUED, Suisse).

1 - Lettre à BÉ DE WAARD citée dans CLANCIER *et al.* (2005, p. 2).

2 - Le titre de MAUCOURANT (2005), *Avez-vous lu Polanyi ?*, est tout à fait pertinent dans la mesure où, en consultant de nombreux travaux contemporains qui citent Karl POLANYI, il est possible de se demander si leurs auteurs ont lu et compris ses écrits ou s'ils s'en servent comme d'un prétexte. Voir par exemple la note 30.

contemporains convaincus qu'une science ne doit pas être pervertie par les pressions de la société civile, ceci contribue sans doute à ignorer, à sous-estimer ou à discréditer la portée théorique de cette œuvre. Il est vrai que tout chercheur en science sociale rencontre une difficulté pour la classer à l'intérieur d'une discipline (hormis certaines branches de l'anthropologie économique développée dans les années 1960-1970). Le type d'argumentation de Karl POLANYI, fortement interdisciplinaire, n'est pas conforme aux standards particuliers de chacune des disciplines. Ses concepts sont empiriquement fondés et ne sont généralement pas introduits comme tels. Les trois principes fondamentaux, à savoir la réciprocité, la redistribution et le marché, apparaissent mêlés au fonctionnement décrit de telle ou telle institution ; d'où le caractère rudimentaire qu'ils offriraient pour la sociologie économique contemporaine (BECKERT *in* HANN et HART, 2006). Lorsque l'économiste Otto STEIGER par exemple, dans un article du *Journal of Economic Issues*, affirme s'appuyer sur Karl POLANYI pour distinguer ces trois principes (STEIGER, 2006, p. 185 et note 4 p. 203), il lie réciprocité et redistribution, assimilant implicitement le concept de réciprocité chez Karl POLANYI à la définition donnée par l'anthropologue Marshall SAHLINS³, et en donne une interprétation erronée parce qu'évolutionniste.

Nous voulons ici découvrir (au double sens propre du terme) la définition par Karl POLANYI de la réciprocité telle qu'elle apparaît dans *La Grande Transformation* et la situer par rapport aux principes de redistribution et de marché. Toutefois, ce serait se méprendre sur la démarche de Karl POLANYI que d'imaginer qu'il distingue ces principes ou modèles et qu'il s'intéresse ensuite à la redistribution dans la Mésopotamie antique ou aux échanges à Athènes, par exemple, uniquement pour une meilleure connaissance des sociétés anciennes, comme le feraient nombre d'historiens ou d'archéologues académiques. C'est une méprise similaire que de lire *La Grande Transformation* comme un simple livre d'histoire. L'ampleur prise, du temps de Karl POLANYI, par le système soviétique en Europe centrale et orientale et en Asie centrale, ainsi que la floraison de systèmes administrés dans des pays dits « attardés », puis « sous-développés » et enfin « en développement », expliquent largement l'intérêt qu'il trouve, de la fin des années 1940 au début des années 1960, à l'analyse de certaines formes anciennes de redistribution.

« La redistribution, méthode prédominante dans la société archaïque et dans la société tribale, à côté de laquelle l'échange ne joue qu'un rôle mineur, prit une grande importance vers la fin de l'Empire romain et gagne actuellement du terrain dans certains États industriels modernes. L'Union Soviétique en est un exemple extrême. » (POLANYI *et al.*, [1957], 1975, p. 249)

Dans le premier chapitre de *La Grande Transformation*, il remarquait déjà :

« Nous n'entreprenons pas ici un travail historique (*a historical work*). Ce que nous cherchons, ce n'est pas une séquence convaincante d'événements saillants, mais une explication de leur tendance (*trend*) en fonction des institutions humaines. » (POLANYI, [1944], 1983, p. 23)

3 - À partir de la littérature anthropologique, SAHLINS (1972) a développé le concept de réciprocité en l'articulant fortement à la redistribution.

Le principe de réciprocité chez Karl POLANYI

Karl POLANYI a connu une assez large postérité à travers quelques étudiants et jeunes collègues l'ayant accompagné dans le projet connu par la publication de *Trade and Market*. Cet héritage a conduit depuis à une certaine déformation de son travail⁴. Cette mobilisation politique de l'histoire, de l'ethnologie, de l'archéologie ou des sciences politiques ne cesse pas avec ses travaux des années 1950 ou du début des années 1960, en apparence très académiques. C'est donner une lecture biaisée de son œuvre que de le laisser penser.

L'objectif de cet article, développé en dernière partie, est de montrer l'actualité possible de sa définition du principe de réciprocité. Celui-ci peut être aujourd'hui particulièrement fécond pour l'analyse du tiers secteur et de l'économie sociale et solidaire⁵ sous ses diverses formes dans les sociétés contemporaines. L'analyse vaut pour l'ensemble des sociétés. La dimension atemporelle du principe peut en quelque sorte donner une unité à l'analyse de pratiques de solidarité dans l'ensemble des sociétés. La coexistence des trois principes fait que, si l'histoire des sociétés de classes ou à castes est le théâtre de multiples transformations et mutations, il n'y a pas évolution ou détermination ayant conduit mécaniquement de la domination d'un principe à un autre et s'achevant par le marché ou le retour de la redistribution. Ce rapport de soumission et cette tendance sont susceptibles de s'inverser sous la pression des volontés humaines. Il est important de rappeler ici l'affirmation par Karl POLANYI de la liberté humaine, en particulier si on compare sa conception aux idées prévalentes en son temps sur les déterminismes techno-économiques. L'économie solidaire ne peut donc pas être le résultat inéluctable d'une évolution, d'une nouvelle transformation ou d'un retournement. Elle doit être politiquement construite en associant réciprocité et démocratie. C'est un enjeu essentiel de l'essor actuel des pratiques solidaires en matière de production, d'échange et de financement, quels que soient le degré et les formes de développement matériel et technique des sociétés.

Si certains, comme Serge LATOUCHE (2003), ont pu voir dans la juxtaposition des termes « économie » et « solidaire » un *oxymoron*, ce n'aurait sans doute pas été le cas de Karl POLANYI en raison de l'opposition entre sa définition formelle de l'économie, qu'il critique, et sa définition substantive, sur laquelle il s'appuie⁶. Selon celle-ci, ce sont des activités de production, d'échange ou de circulation et de financement qui font l'économie, et pas seulement un ajustement rationnel entre fins et moyens tel que le donne à voir une appréhension formelle de l'économie. Par conséquent, une « économie solidaire » peut y prendre toute sa place, même si la logique économique doit alors se trouver soumise à ou immergée dans des logiques sociales comme le montrera la définition par Karl POLANYI de la réciprocité. Il paraît donc tout à fait légitime qu'un numéro de la *Revue Tiers Monde* consacré à l'économie solidaire au Sud comprenne une interprétation du

4 - Une nouvelle vision du point de vue de l'anthropologie économique partant d'une relecture de *La Grande Transformation* a été ouverte par l'initiative de Chris HANN et Keith HART (2006).

5 - Pour sa définition, nous renvoyons à celle donnée dans LAVILLE et CATTANI (2006) et à la conclusion de SERVET (2006).

6 - Rappelons ici le rôle fort qu'a joué Maurice GODELIER à partir de la publication de *Rationalité et irrationalité en économie* pour introduire en France, tout en critiquant certains éléments, la pensée de cet autre Karl et contribuer à la diffusion de l'anthropologie économique.

concept de réciprocité dans l'œuvre de Karl POLANYI ⁷. Avant de l'analyser, il est utile de comprendre les rapports entre Karl POLANYI et le Tiers Monde, au-delà de la citation en exergue de cet article, parce que c'est dans l'étude de sociétés non occidentales que ce principe a été révélé.

I – RAPPORTS ENTRE KARL POLANYI ET LE TIERS MONDE

Karl POLANYI n'a rien d'un familier du Sud ou d'un voyageur en terres exotiques. Il a vécu pendant plus des deux tiers de sa vie en Europe et, pour le reste, a été un Européen réfugié ou exilé en Amérique du Nord. Le centre du propos de *La Grande Transformation* ⁸ est la civilisation européenne et son évolution du 19^e siècle jusqu'à l'entre-deux-guerres avec la prise de pouvoir par des gouvernements fascistes dans de nombreux pays européens. Né dans l'Empire austro-hongrois, ce qui situe sa formation au cœur de la question des nationalités et des autonomies locales – question que l'on va retrouver avec l'émergence des États lors du processus de décolonisation –, il est diplômé en droit de l'université de Kolozvar située dans la partie sud de l'ancienne Hongrie ⁹. À partir de 1924, il devient un des principaux rédacteurs à Vienne de la revue *Osterreichische Volkswirt*, qui est alors une des publications économiques majeures de langue allemande en Europe centrale. Il y donne près de 250 contributions (notes, articles et revues d'ouvrage) ¹⁰. Après 1933 et la suspension de la constitution autrichienne, il est exilé politique au Royaume-Uni ; il subsiste en continuant à écrire des articles pour cette revue jusqu'en 1938 et en donnant des cours du soir à des groupes de travailleurs dans un programme relié à l'université d'Oxford. Ce qui deviendra entre les années 1950 et 1970 le Tiers Monde apparaît jusque-là en marge du vieux monde et de l'Amérique du Nord, qui largement le dominant. *La Grande Transformation* a pu être critiqué pour ce qui est apparu à certains comme une négligence de telle ou telle situation ¹¹. Mais c'est ne pas comprendre que le propos ne doit pas être lu comme une histoire mondiale des deux derniers siècles, mais comme une vision de l'Europe dans tous les sens « de » (depuis et à propos de), sans toutefois devenir ethnocentrique.

7 - Notre analyse s'appuie essentiellement ici sur *La Grande Transformation* ([1944], 1957) et sur l'ouvrage collectif *Trade and Market in the Early Empires, Economies in History and Theory* ([1957], 1975). MAUCOURANT (2005) donne de nombreuses indications pour connaître la biographie et suivre l'itinéraire intellectuel de Karl POLANYI. Voir aussi POLANYI (1968, 1977, 2007).

8 - Sur le rapport avec la lecture par Karl POLANYI des premiers manuscrits de Karl MARX (publiés en allemand en 1932), voir Fred BLOCK (2003) et sur l'écriture elle-même et la publication de *La Grande Transformation* on lira avec le plus grand intérêt FLEMING (2001).

9 - Cette ville de Transylvanie est appelée Cluj-Napoca et se trouve aujourd'hui en Roumanie. Il y est étudiant jusqu'en 1909. Les recherches aimablement entreprises en 2006 par nos collègues Gheorghe Alexandre CATANA et Laura BACALI de l'université de Cluj-Napoca n'ont pas permis d'y trouver des éléments relatifs à ses études. Contrairement à ce qui est affirmé notamment par MAUCOURANT (2005, p. 24), il n'y a pas soutenu de thèse.

10 - Voir la traduction en italien par CANGIANI (1993), ses notes et introduction.

11 - C'est le cas à propos de l'histoire américaine elle-même. Voir MAYHEW (2000, p. 5), qui par ailleurs reconnaît l'apport théorique de Karl POLANYI.

Le principe de réciprocité chez Karl POLANYI

À partir de son exil anglais, Karl POLANYI est souvent invité aux États-Unis pour donner des conférences¹². Il s'installe en Amérique du Nord parce qu'il n'a pas trouvé au Royaume-Uni de ressources suffisantes pour vivre. De 1941 à 1943, il est chercheur au Bennington College dans le Vermont où, avec le soutien de la Fondation Rockefeller, il termine de rédiger *La Grande Transformation* notamment à partir des cours qu'il avait donnés en Angleterre. Cette vie à cheval entre l'Ancien et le Nouveau Monde et le statut des droits d'auteur expliquent pourquoi *La Grande Transformation* connaît deux éditions différentes sous deux titres différents ; *Origins of Our time. The Great Transformation* est le titre de l'édition anglaise de 1945 alors que le sous-titre américain de *The Great Transformation est The Political and Economic Origins of Our Time*¹³. De 1947 à 1953, année de sa retraite, il est *visiting professor of Economics* à la Columbia University de New York. En Amérique du Nord, il se trouve beaucoup plus largement confronté à une mondialisation des idées et des sources de pensées par les origines diverses du monde académique et des champs d'études. On peut remarquer que l'essor de l'économie du développement y doit alors beaucoup à des penseurs étrangers originaires de Scandinavie, d'Europe centrale, d'Inde, des Caraïbes, d'Argentine, du Brésil et du Japon. Mais, après la seconde guerre mondiale, les États-Unis sont rapidement soumis à la période noire du Maccarthysme (entre 1947 et 1954)... et il y est plus facile de parler de lieux exotiques ou de sociétés anciennes que des problèmes politiques du jour et de discuter du marxisme. Anne C. CHAPMAN, qui a contribué aux recherches de *Trade and Market*, rappelle cette « hystérie » américaine contre les communistes et leurs compagnons de route socialistes ou pacifistes (CHAPMAN, 2004, p. 1)¹⁴. C'est ainsi sans doute que l'on doit décrypter l'insistance avec laquelle la préface de *Trade and Market* fait référence à « un climat de totale liberté » et à un « climat de libre coopération » (POLANYI *et al.*, [1957], 1975, p. 33, p. 37) à une période où la suspicion était de mise. En 1948, la Columbia University avait confié à Karl POLANYI la direction d'un projet sur les « origines des institutions économiques », étendu ensuite aux « aspects économiques de la croissance » dans une perspective interdisciplinaire, grâce à un soutien de la Ford Foundation à partir de 1953. Il le codirige avec Conrad N. ARENSBERG. Les personnalités que rassemble ce projet, dont la publication la plus connue est *Trade and Market* [1957], auraient sans doute été, dans le contexte plus libre du Royaume-Uni, davantage proches du marxisme (LATHAM, non daté, p. 3).

Les lectures de Karl POLANYI lui font indirectement rencontrer des sociétés du Sud. Toutefois, une seule contribution à *Trade and Market* développe l'exemple d'une situation contemporaine, celle consacrée aux marchés kabyles en Algérie par FRANCISCO BENET (POLANYI *et al.*, [1957], 1975, p. 195). Karl POLANYI lit des ouvrages ethnographiques pour l'écriture même de *La Grande Transformation*,

12 - MAUCOURANT (2005 p. 34) comme FLEMING (2001) – qui s'appuie sur un ouvrage de J.R. STANFIELD publié en 1986 – font référence à des invitations dans trente-huit États au cours de la période 1933-1947. L'édition américaine de 1957 a été reprise avec quelques corrections en 2001, avec de nouvelles préface et introduction.

13 - Cette édition américaine n'a pas été corrigée par Karl POLANYI lui-même. Les corrections finales sont principalement dues à John Atlee KOUWENHOVEN (1909-1990) qui enseignait au Bennington College jusqu'en 1941.

14 - L'épouse de Karl POLANYI a été membre du parti communiste.

principalement de Bronislaw MALINOWSKI et de Richard THURNWALD. Les commentaires sur ses sources données en fin de volume concernent essentiellement la question de la réciprocité chez ces deux anthropologues (POLANYI, [1944], 2001, p. 280 ; HANN, HART, 2006). C'est sur la base de la lecture de ces travaux qu'il forme le principe de réciprocité, que l'on trouve dans *La Grande Transformation* et qui est approfondi ensuite dans *Trade and Market*. Dans un chapitre de cet ouvrage collectif, « L'économie en tant que procès institutionnalisé », Karl POLANYI indique que, à sa connaissance, le premier qui ait découvert le modèle de la réciprocité est Richard THURNWALD, dans une étude consacrée au système matrimonial des Bâranos de Nouvelle-Guinée en 1915, reprise et développée dix ans plus tard par Bronislaw MALINOWSKI. Karl POLANYI indique bien cette dette puisqu'il conclut cette référence en indiquant : « D'où nos formes d'intégration et nos modèles de supports structurels. » (POLANYI *et al.*, [1957], 1975, p. 246).

Cependant, du fait de la perspective non évolutionniste qui est la sienne, il serait réducteur de limiter l'application du principe de réciprocité à ces seules sociétés, en quelque sorte anciennes ou primitives pour employer le vocabulaire de l'époque. Sa fille Kari POLANYI LEVITT apporte un témoignage fort révélateur de son rapport à ce Sud politiquement émergent dans les années 1950 et à une perspective non (voire anti) évolutionniste.

« Lorsque j'ai pris connaissance pour la première fois des débuts de la littérature sur l'économie du développement, vers la fin des années 1950, dans un recueil d'essais édité par A. N. AGARWALA et S. P. SINGH [1958] et publié à Delhi, je me suis hâté de partager mon enthousiasme avec mon père. Il n'a pas découragé mon intérêt naissant, mais sa réponse fut caractéristique : "Le développement, Kari ? Je ne sais pas ce que c'est. " » (*in* CLANCIER *et al.*, 2005, p. 2)

Elle ajoute :

« Il étudiait alors la vie économique des sociétés primitives et archaïques avec des étudiants diplômés de l'université Columbia. À ce moment-là, je ne comprenais pas ce qui l'avait amené à entreprendre cette recherche qui me semblait si éloignée du monde contemporain. Ce n'est que des années plus tard que j'ai réellement compris que ses recherches en anthropologie économique étaient motivées par sa détermination à prouver que l'économie de marché du 19^e siècle était unique. [...] Il n'y avait dans son travail aucune allusion à une notion de progrès, aucun postulat selon lequel les sociétés modernes seraient plus avancées ou plus développées que celles du passé. » (*in* CLANCIER *et al.*, 2005, p. 2)

À partir de 1960, tout en continuant ses travaux comparatifs sur le caractère exceptionnel de l'économie dite « de marché », il travaille aussi à la naissance de la revue *Coexistence* à travers la constitution d'un comité de rédaction intégrant en cette période de guerre froide une dimension mondiale et contemporaine, avec le soutien de Ragnar FRISCH, Jan TINBERGEN, Oscar LANGE, Gunnar MYRDAL, Joan ROBINSON, Prasanta Chandra MAHALANOBIS, Shigeto TSURU et du Russe Vasili Sergeevich NEMCHINOV. Tout juste après son décès, en 1964, c'est dans le premier numéro de cette revue que sa fille publie un article lui rendant hommage.

II – UNE VISION NON ÉVOLUTIONNISTE DES PRINCIPES DE RÉCIPROCITÉ, DE REDISTRIBUTION ET DE MARCHÉ

Karl POLANYI reconnaît trois principes ou « modèles » différents d'intégration économique. Par principe d'intégration économique, il faut entendre ce qui donne « unité et stabilité » aux « économies empiriques »¹⁵ (POLANYI *et al.*, [1957], 1975, p. 244). Ils sont définis par un mode particulier de circulation et de répartition des biens et des services : la réciprocité, la redistribution et le marché. Il convient d'y ajouter l'aide, l'entraide et le partage propres aux relations domestiques (*house holding*)¹⁶, au sein desquelles il faut distinguer ce qui appartient à la solidarité entre égaux et ce qui tient de la protection hiérarchisée (POLANYI, 2006, p. 51).

Ces principes ne sont pas assimilables aux modes de production définis par la vulgate marxiste (désignés comme modes communautaire, esclavagiste, féodal et capitaliste¹⁷). Il serait en effet erroné de penser chaque modèle dans une perspective évolutionniste où la réciprocité serait la première forme historique d'intégration, suivie par le marché auquel succéderait la redistribution, ou bien la redistribution précédant le marché. En affirmant une concomitance des trois principes au sein d'une même société¹⁸, Karl POLANYI tout à la fois dépasse une simple classification des sociétés humaines (CHAPMAN, 2004, p. 8) et rejette une lecture évolutionniste de leurs changements.

« Les formes d'intégration ne représentent pas des "stades" de développement. Aucune succession dans le temps n'est sous-entendue. Plusieurs formes secondaires peuvent être présentes en même temps que la forme dominante, qui peut elle-même réapparaître après une éclipse temporaire. » (POLANYI *et al.*, [1957], 1975, p. 249)

15 - Il apparaît évident que *Trade and Market* a fait l'objet de sortes de négociations interdisciplinaires donnant lieu à des compromis pouvant être critiqués. Ainsi dans la Préface ([1957], 1975, p. 35), lit-on : « Notre question [à propos du marché] a suscité quelques difficultés chez les économistes de notre groupe. [...] Mais ils se sont finalement accordés avec nous sur l'essai de formulation suivante ». On lit dans son Introduction (texte collectif non signé) : « Notre but n'est pas de rejeter l'analyse économique, mais de fixer nommément ses limites historiques et institutionnelles aux économies où existent des marchés créateurs de prix, et de transcender ces limites dans une théorie générale de l'organisation économique » ([1957], 1975, p. 39). Ceci ne nous paraît pas avoir changé la définition de la réciprocité dans les contributions de Karl POLANYI dans l'ouvrage. Celui-ci développe alors l'analyse déjà menée dans *La Grande Transformation* en citant principalement les mêmes sources.

16 - On peut faire l'hypothèse que la colonisation a réduit la réciprocité à la sphère domestique et ce faisant l'a dénaturée. Sur ce quatrième principe domestique, on doit remarquer que l'approche de Karl POLANYI n'a rien de constant et il paraît dans certains textes l'intégrer à la redistribution ou à la réciprocité.

17 - Signalons ici son rejet de la théorie de la valeur travail. Voir POLANYI ([1944], 1957, p. 72 note 3, p. 124, p. 126 notamment). On peut remarquer que l'index de l'ouvrage ne comporte pas d'entrée « *value* » alors que l'entrée « *prices* » y figure.

18 - Le principe de marché ne se réduit pas à son état moderne puisqu'il remarque : « *In the same manner in which either reciprocity, redistribution, or householding may occur in a society without being prevalent in it, the principle of barter also may take a subordinate place in a society in which other principles are in the ascendant* » (POLANYI, [1944], 2001, p. 59).

De plus, ces principes d'intégration ne sont pas fondés sur la base de rapports spécifiques de production ou déterminés par un certain niveau des forces productives¹⁹. Penser que ces modèles d'intégration économique sont simplement définis par une opposition entre don, prélèvement-redistribution et vente serait en donner une vision très limitée. En incluant notamment les rapports au travail, à la terre et à la monnaie, ils apparaissent comme des catégories plus générales que le concept marxiste de rapport de production. Ces principes ne doivent pas être compris comme des organisations dominantes, comme des structures abstraites cachées que la science découvrirait ou comme des représentations simplifiées de la réalité. Ces principes peuvent être compris comme des préceptes, des idéaux ou des systèmes de justification permettant d'organiser les sociétés humaines. L'usage que fait Karl POLANYI de citations d'Adam SMITH ou de David RICARDO ne doit pas être lu comme un travail d'historien de la science économique, mais comme la mise en avant de croyances (SERVET *in* SMITH, 2000, vol. 1, pp. VIII-IX) que les sociétés occidentales auraient intégrées au point d'en faire des dogmes. En ce sens, la notion de principe chez Karl POLANYI peut sans doute aujourd'hui mieux être éclairée par les travaux de Louis DUMONT sur les idéologies que par ceux de la sociologie économique nord-américaine contemporaine. Celle-ci, en analysant des structures de marché, se positionne de plus en plus en soeur jumelle de la science économique et prétend être plus efficace que les abstractions économiques contemporaines éloignées des formes concrètes de production et d'échange. Ce faisant, en privilégiant une approche des structures d'échange et de production que la science révélerait, cette sociologie économique ne peut pas pleinement intégrer l'analyse des principes de fonctionnement donnée par Karl POLANYI.

Définissons sommairement ces trois principes de redistribution, de marché et de réciprocité.

Le principe de redistribution est fondé sur une logique qui soumet la production et la circulation des richesses à des objectifs collectifs et politiques. Elle est caractérisée par l'union des éléments qui convergent vers un sommet et qui ensuite en repartent. L'organisation prend donc la forme d'une pyramide dont la base nourrit le sommet et simultanément en dépend. La relation est donc dissymétrique. Une autre image de la redistribution est celle d'un centre vers lequel convergent les richesses et d'où elles repartent. On parle alors de logique de centricité. Ces prélèvements peuvent apparaître comme des dons, des tributs ou des contributions fiscales, qui intègrent, cimentent les sociétés par les prélèvements nécessaires à la redistribution. De la redistribution naît la protection, qu'il serait erroné de confondre avec la solidarité du fait de son caractère hiérarchique.

Le principe de marché, selon Karl POLANYI, réduit les êtres humains à des vecteurs de mobiles économiques individuels autonomes les uns des autres. Chacun doit défendre ses intérêts particuliers ; il n'y a pas de *tout social* et

19 - Ceci ne prive toutefois pas Karl POLANYI d'une vision des conséquences de la technique, en particulier pour les transformations du 19^e siècle. Il use d'ailleurs des machines à un niveau métaphorique.

Le principe de réciprocité chez Karl POLANYI

d'intérêts partagés et hiérarchisés par celui-ci dans des interdépendances recon- nues, mais tout au plus des sommes d'intérêts. Une pseudo-solidarité naît méca- niquement et objectivement de l'interdépendance des actions et non de mobiles conscients. La poursuite des intérêts qualifiés « d'économiques » ne veut rien dire d'autre que l'appât du gain. Les identités sociales, les hiérarchies ordinaires et les liens de domination sont temporairement suspendus par ce principe. Momenta- nément, afin de passer contrat, chacun des échangeistes devient idéalement l'équi- valent (au sens d'un substitut possible) de l'autre (le terme « commutation » serait peut-être plus pertinent que celui de marché). L'espace imaginaire de cette transaction est un monde fictif d'« individus » supposés eux-mêmes équivalents. L'équivalence est une règle de comportement dans le modèle de marché. Les différences de statuts et de fortune y sont provisoirement obliérées, dans cette citoyenneté particulière que définit ce modèle économique particulier d'échange ; il réduit ceux qui échangent à des équivalents commutables. À y regarder de près les citoyens ne sont que consommateurs et producteurs suppo- sés utilitaristes, au sexe indéterminé, sans relation hiérarchique ou sans interdé- pendance volontaire et solidarité pensées comme telles. Nous sommes bien ici, nous allons le voir, aux antipodes de la réciprocité.

La différence entre marché et réciprocité ne peut et ne doit pas être réduite à la seule gratuité supposée du transfert pensé comme don. Ce serait assimiler la réciprocité à une simple catégorisation économique des modes de transfert. Cette lecture économiste néo-institutionnelle de Karl POLANYI est fréquente au point de traiter don, marché et redistribution comme des modalités complémen- taires de transfert des biens déterminées par des coûts de transaction différents. Ce serait partir des individus pour comprendre le tout social. Le principe de réciprocité ne peut pas être compris sur cette base transactionnelle. Réduire le principe de réciprocité à une pratique de don/contre-don, supposée être une relation bilatérale, est une erreur que commettent nombre d'économistes peu familiers des essais de Georges BATAILLE ou de Marcel MAUSS à partir de travaux sur le *potlatch* des côtes du nord-ouest de l'Amérique ou la *kula* du Pacifique occidental, ou des nombreux autres exemples qui ont pu être analysés depuis leur découverte à la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle. S'inscrivant dans un tout social, la réciprocité est un modèle complexe. Quand le fonctionnement des institutions est dominé par le principe de marché, le principe de réciprocité n'apparaît plus que comme un pâle résidu de ces anciennes manifestations, devant même se cantonner à une sphère domestique ou de socialité dite « pri- maire ». Si le principe de réciprocité apparaît au sein d'institutions soumises aux contraintes du marché il s'agit d'une réciprocité pouvant, par analogie avec les « marchandises fictives » dont parle Karl POLANYI, être qualifiée de réciprocité fictive.

Karl POLANYI indique que : « *Reciprocity is aided by a symmetrical pattern of organization* » (POLANYI, [1944], 1957, p. 56). L'expression « symétrique » est souvent reprise pour définir l'approche polanyienne de la réciprocité. Toutefois, elle semble alors peu comprise. Une erreur commune est de confondre tout transfert décrit comme « don » avec une relation fondée sur la symétrie en s'appuyant sur le fait qu'un don suppose un contre-don, et donc de définir la réciprocité essentiellement à partir d'une relation de don/contre-don. À la diffé- rence du marché, la réciprocité suppose que les partenaires soient en relation de

complémentarité et d'interdépendance volontaire (POLANYI, [1944], 1957, pp. 48-49)²⁰. Tout géomètre sait que les éléments de figures symétriques sont inversement disposés de telle sorte que, du fait de leur complémentarité dans un ensemble, leur superposition est impossible. La réciprocité est fondée sur cette complémentarité d'éléments distincts. Ceux-ci ne sont pas commutables comme le sont pour l'économie dominante le vendeur et l'acheteur, dont les fonctions sur le marché ne sont pas pensées comme statutaires ou hiérarchiques²¹. Marché et réciprocité sont, de ce point de vue, antinomiques. Le souci de l'autre, de la réciprocité s'oppose à l'intérêt pour soi du principe de marché. On doit remarquer que Karl POLANYI semble ne retenir de la réciprocité que ses dimensions positives. Il est erroné de confondre réciprocité et simple affect supposé généreux (le don qui serait gratuit et non intéressé). Plus que de générosité, on doit parler de souci d'autrui. Karl POLANYI ne remarque pas que les pratiques ancestrales de vengeance et de *vendetta*²² sont, elles aussi, soumises à un principe de réciprocité. Il est impossible de comprendre la réciprocité négative, comme la réciprocité positive, à travers une logique de l'intérêt. Leur fondement commun est une logique de l'obligation.

Pour résumer, selon Karl POLANYI, la différence entre réciprocité et marché est basée sur deux éléments fondamentaux. D'une part, la réciprocité ne se réduit pas à une dualité de partenaires d'échange. La réciprocité s'inscrit dans une totalité pensée comme telle ; en cela, l'économie dite sociale et solidaire participe de la réciprocité ; elle s'appuie sur un principe permettant de la distinguer des autres modes de production, de circulation et de financement soumis aux logiques de la redistribution, du marché ou des contraintes domestiques. D'autre part, une différence essentielle du modèle commutatif du marché avec les autres principes de fonctionnement, que sont l'autarcie domestique (*autarcy*), la symétrie (*symmetry*) ou réciprocité (*reciprocity*), et la centricité (*centricity*), est que ces derniers ne sont pas autonomisés dans une institution ayant pour objet essentiel cette fonction (POLANYI, [1944], 1957, p. 56). Les institutions ont alors des fonctions religieuses, politiques, militaires, etc., sans lien direct avec la production, l'échange et le financement. Le social, la culture et la spiritualité n'y sont pas absorbés en réduisant leur fonctionnement aux seules contraintes économiques de la production, de la circulation et du financement.

Il est possible d'interroger cette catégorie *a priori* évidente qu'est le principe du marché. Opposé aux trois autres modes que sont la réciprocité, la redistribution et l'autarcie domestique, le marché apparaît comme étant problématique. En étudiant un certain nombre de sociétés anciennes, notamment la Grèce antique et le royaume d'Abomey en Afrique aux 18^e et 19^e siècles, Karl POLANYI a opposé l'institution de la place de marché (*market*) à celle du port de commerce (*trade*), prolongeant ainsi les distinctions faites dans *The Great Transformation* entre

20 - Peut-être faut-il ici parler de « tiers inclus » par opposition à la commutation où le tiers est supposé exclu.

21 - Certains économistes ont introduit dans l'analyse de certains marchés (par exemple le marché du travail ou entre firmes et pays) des effets de domination, mais sans en tirer toutes les conséquences sur le caractère utopique de la notion de marché en général.

22 - Il suffit ici de penser au prix du sang et aux compensations des victimes, des blessures et des injures.

Le principe de réciprocité chez Karl POLANYI

commerce à grande distance (*long-distance trade*), marchés locaux (*local markets*) et internes (*internal markets*). Si la place de marché peut en première lecture intégrer la catégorie générale et moderne de marché, dont elle apparaît en quelque sorte comme un élément emblématique, le port de commerce se distingue du marché puisqu'il y a échange intéressé dans le cadre d'un commerce fortement administré ou contrôlé par des autorités politiques.

En fait, au-delà de la catégorie très générale de marché, l'observation des relations entre acheteurs et vendeurs et des processus de fixation des prix permet d'affirmer que, au cœur même de nos activités de commerce et d'échange locales ou internationales, un ensemble de pratiques ne relèvent pas de cette logique²³ dite ici de « la place de marché », ou en relèvent très partiellement, sans toutefois pouvoir être reconnues comme les résidus de « ports de commerce ». Le néo-institutionnalisme et la théorie des jeux tentent de formaliser cette autre dimension des échanges, sans rompre avec l'illusion de l'unité de la catégorie marché. Il est possible de désigner ces relations antithétiques de celles de la place de marché comme *liens de clientèle* (SERVET, 2006, p. 314 note 41). Dans cette logique autre de l'échange, on observe notamment des pratiques de discrimination des acheteurs et la volonté de fidéliser le client en perpétuant la relation. Il ne s'agit donc pas là de signer un contrat qui uniformise les contractants comme équivalents et dont la relation se limiterait à cette seule opération. Au-delà de la lecture juridique de la fin des obligations réciproques du contrat commercial et de l'acte d'achat-vente, une grande partie de la stratégie commerciale contemporaine consiste précisément à dépasser cette fin de l'échange et à fidéliser le client, c'est-à-dire à faire en sorte que la relation ne soit pas rompue, qu'elle se renouvelle et se pérennise. Toutefois, la reconnaissance des différences n'implique pas que l'on se situe dans une relation s'inscrivant dans une totalité sociale reconnue comme telle, ce qui, nous l'avons vu, caractérise une relation dominée par un principe de réciprocité. Il y a reconnaissance des différences, mais pas nécessairement des interdépendances ; ceci distingue donc cet échange de la réciprocité fondée sur des principes d'égalité, de complémentarité et d'interdépendance volontaire. Si, avant le 19^e siècle, la logique de clientèle l'emportait très largement sur celle de la place de marché, y compris en Europe occidentale, dans des sociétés où prévalaient encore largement des principes hiérarchiques au sens de Louis DUMONT, l'évolution des rapports d'échange a soumis la logique de clientèle à celle de la place de marché, l'a enfermée comme un mode second de gestion des échanges. Cela doit de façon générale être mis en relation avec la disparition progressive des normes hiérarchiques, au sens du préfacier en 1983 de la traduction française de *The Great Transformation*, que nous venons d'évoquer. Les normes de la place de marché sont, de façon très générale, conformes à celles de l'*homo aequalis*, tout comme celles de clientèle peuvent être en partie héritées de l'*homo hierarchicus*. Donc, la reconnaissance des statuts différents afin de parvenir à une nouvelle définition et à un nouvel exercice de l'égalité est une nécessité, mais elle n'est pas suffisante pour réaliser une relation solidaire. Il manque le tout social.

23 - Nous donnons ici une analyse des croyances qui organisent les relations marchandes. Il va de soi que le fonctionnement de tout marché suppose des liens et des réseaux sociaux. En cela le marché des néolibéraux est une utopie.

Soulignons enfin, pour clore cette définition des trois principes, que si l'on oppose de façon radicale ces logiques de fonctionnement, dans les faits elles peuvent être actives au sein des mêmes institutions, l'une soumettant l'autre dans un compromis nécessaire à leur fonctionnement²⁴. On l'observe aussi bien au Nord qu'au Sud.

III – L'APPORT DE CETTE DÉFINITION DE LA RÉCIPROCITÉ POUR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Certains lecteurs de l'œuvre de Karl POLANYI retiennent essentiellement aujourd'hui les travaux de la dernière période de sa vie publiés par quelques-uns de ses proches, car c'est là que résiderait son héritage intellectuel le plus marquant pour l'ensemble des sciences sociales. L'auteur se trouve alors réduit à l'état d'historien des formes antiques ou supposées primitives de commerce ou de marché et de monnaie. Cet aspect est prononcé dans le titre américain de l'ouvrage collectif publié en 1957 qui fait référence aux « anciens empires » et dont nous allons rappeler le contexte particulier de l'écriture. Lire Karl POLANYI pour fonder conceptuellement l'analyse de l'économie solidaire serait en quelque sorte se servir de ses travaux comme d'un prétexte et serait une interprétation au-delà de l'œuvre même.

Rappelons que Karl POLANYI a la soixantaine passée quand il développe à Columbia le projet de comparaison des systèmes économiques. Dans *La Grande Transformation* publié en 1944 et 1945, ces sociétés dites primitives ou anciennes sont, certes, déjà abordées, mais elles le sont de façon assez marginale par rapport à l'objet central de l'ouvrage : l'évolution des rapports de production et d'échange depuis le 19^e siècle. Durant l'hiver 1949-1950 à Londres, l'auteur a rassemblé par ses lectures à la Bibliothèque du British Museum de très nombreuses informations sur le royaume d'Abomey (situé sur la côte de l'actuel Bénin) et le commerce des esclaves²⁵. Il est essentiel ici de se demander pourquoi Karl POLANYI paraît²⁶ se détourner des problèmes du temps, qui avaient animé sa jeunesse : ses débats socialistes des années 1920, son activité de journaliste au *Osterreichische Volkswirt*, sa critique du fascisme dans les années 1930²⁷ ou la rédaction de *La Grande Transformation*. Nous avons souligné ce qui lui apparaît comme un nécessaire détour théorique pour prouver que l'hégémonie du marché est historiquement exceptionnelle. Nous avons souligné la période sombre du Maccarthysme où tout ne pouvait pas être dit, bien que les auteurs s'en défendent ; l'écriture était alors sous contrainte et l'exotisme des « primitifs »

24 - De ce point de vue on lira avec grand intérêt l'analyse très documentée des multiples dimensions des pratiques de don au 16^e siècle en France par Natalie ZEMON DAVIS (2000).

25 - Ceci est à l'origine en 1966 d'une publication posthume avec la contribution d'Abe ROTSTEIN (POLANYI et ROTSTEIN, 1966). Une recherche prolongée sur les ports de commerce a donné lieu à publication en 1963 dans le *Journal of Economic History* (n° 23, pp. 30-40) de « *Port of trade in early societies* », réédité dans POLANYI, 1968.

26 - Pas complètement si l'on tient compte de sa mobilisation pour la création de la revue *Coexistence* ou l'écriture d'une contribution comme « Il pensiero sovietico in transizione », *Nuova Prezenza* 5 (Milan, 1962, pp. 39-45), citée par S.C. HUMPHREYS (1969, p. 174).

27 - Voir *Europe Today* (London, 1937) et sa contribution à *Christianity and the Social Revolution* (London, 1935).

ou de l'Antiquité pouvait dissimuler d'autres préoccupations. À cela s'ajoute que les héritiers de cette dernière période, parmi lesquels nombre furent associés au projet de la Columbia, lui ont survécu (beaucoup étaient alors de jeunes étudiants ou débutants dans la carrière académique) et ont pendant un quart de siècle largement dominé la scène nord-américaine de diffusion des idées de Karl POLANYI, laissant par leurs éditions posthumes et par leurs propres travaux de larges fractions de son œuvre dans l'ombre²⁸. En dehors de relations épistolaires, son installation en Amérique du Nord l'a largement coupé d'une vie intellectuelle et militante passée. Ces héritiers qui ont participé à sa consécration ont joué un rôle remarquable et essentiel, qu'il ne convient donc pas de nier, dans la diffusion d'une partie de son œuvre. Ces écrits ont ainsi été essentiels dans l'essor d'une anthropologie économique dans les années 1960 et 1970²⁹, qui s'est prolongé ensuite avec des travaux sur le Proche-Orient notamment (CLANCIER *et al.*, 2005). Toutefois, ceci risque de donner une vision par trop limitée à sa contribution possible à la fondation de certains concepts de la socio-économie ou au développement de la sociologie économique³⁰.

L'œuvre est beaucoup plus riche et la confondre avec l'analyse de sociétés « archaïques » serait réduire soixante ans d'une vie intellectuelle à ses quinze dernières années. Il est, avant tout, un critique de l'économisme et de ses conséquences, comme le productivisme³¹, ce qui constitue une condition préalable de la constitution théorique de l'économie sociale et solidaire et une base solide pour critiquer l'économisme fondateur du néolibéralisme et le distinguer des fondements du libéralisme des 18^e et 19^e siècles. Il est difficile de présager de la lecture prochaine de son œuvre. Si les préfaces de la traduction en français des ouvrages qui l'ont davantage fait connaître en France (*Trade and Market* en 1975 et *The Great Transformation* en 1983) ont été écrites par deux anthropologues (respectivement Maurice GODELIER et Louis DUMONT), la réédition américaine en

28 - En Italie, cet oubli est moins fort grâce à des travaux comme ceux de Michele CANGIANI. Outre sa traduction de certains de ses articles des années 1920 et 1930 (1993 ; 1998), on doit signaler la préface donnée par Alfredo SALSANO à la traduction en italien de *The Great Transformation* (1974).

29 - L'article de S. C. HUMPREYS paru dans *History and Theory* cinq ans après la disparition de Karl POLANYI donne de très utiles pistes sur la réception de l'œuvre de Karl POLANYI. Voir en ce sens aujourd'hui le colloque organisé par le CLERSÉ, le CNRS et l'IRD à Lille les 16 et 17 mars 2006, intitulé « Anthropologues et économistes face à la globalisation », voir CLERSÉ (à paraître).

30 - Il reste beaucoup à faire pour que tous les socio-économistes aient une parfaite connaissance des travaux de Karl POLANYI. Prenons un exemple parmi tant d'autres. Sous la plume d'un sociologue et historien de la pensée économique aussi averti et généralement très attentif aux textes que Philippe STEINER (2006), on trouve dans une analyse critique de POLANYI l'expression « marché administré ». Ceci vide de son sens toute la distinction polanyienne entre *trade* et *market*. Peut importe les mots nous dira-t-on mais cette expression malencontreuse n'est pas la seule erreur. Contrairement à ce qu'affirme Philippe STEINER (2006, pp. 9-10), la terre, le travail et la monnaie ne sont pas pour POLANYI les seules *marchandises fictives*. Il ne peut donc pas, comme il le fait, lui reprocher d'avoir oublié parmi celles-ci le blé. Karl POLANYI écrit dans *Trade and market* ([1957], 1975, p. 249) : « On peut déterminer l'époque à laquelle le marché est devenu une force souveraine dans l'économie en notant dans quelle mesure la terre et la *nourriture* (souligné par SERVET) étaient mobilisées par l'échange et dans quelle mesure la main d'œuvre devenait une marchandise que l'on pouvait librement acheter sur le marché. » Voir SERVET (2007).

31 - Un apport sans doute essentiel de Karl POLANYI en ce domaine est l'idée que la rareté est institutionnellement produite. Il ne peut donc pas y avoir, de ce point de vue, de progrès dans la satisfaction des besoins matériels, et ordonner le développement des sociétés selon leurs seules performances techniques ne se justifie pas davantage. Sur la capacité des mesures économiques d'intégrer la notion de bonheur, voir l'analyse de Jörg SCHIMMEL (2006).

2001 de *La Grande Transformation* a été préfacée par Joseph STIGLITZ, ancien économiste en chef de la Banque mondiale, que l'on rencontre aujourd'hui souvent sur les estrades de l'altermondialisme. Cet avant-propos consacre l'ouvrage publié en 1944 comme un classique en phase avec les manifestations antiglobalisation de Seattle et de Prague en 1999 et 2000 (POLANYI, 2001, p. VII), et une bonne partie de ce texte réactualise une critique des politiques du Fonds monétaire international vis-à-vis à des pays dits en développement, en l'appuyant sur l'analyse par Karl POLANYI des politiques monétaires conservatrices menées en Europe dans les années 1930 (objet des premiers chapitres de *La Grande Transformation*). L'introduction de cette nouvelle édition américaine a été rédigée par le sociologue Fred BLOCK qui a par ailleurs contribué aux débats sur le revenu minimum d'existence, et elle se termine en faisant référence aux altermondialistes critiquant la mondialisation. Karl POLANYI apparaît aussi comme un appui novateur pour nombre d'analystes ou d'essayistes de l'économie sociale et solidaire ³². Cette dimension est absente de la biographie publiée par Jérôme MAUCOURANT. En quatrième de couverture de *Avez-vous lu Polanyi ?*, il affirme vouloir donner « à voir l'ensemble de son œuvre dans une perspective résolument actuelle » (MAUCOURANT, 2005). Pourtant, alors qu'il aborde largement sa critique du fascisme et l'Antiquité (et certaines interprétations qui en ont été faites), il ne fait aucune référence au rôle actuel de Karl POLANYI pour l'économie sociale et solidaire et pour les altermondialistes. En citant Joseph STIGLITZ comme auteur de *La Grande Désillusion* (2002) (MAUCOURANT, 2005, p. 15), il omet de signaler son rôle comme préfacier de la nouvelle édition de *La Grande Transformation*. Pourquoi Jérôme MAUCOURANT ne traite-t-il pas de ces dimensions critiques, qui sont mobilisées aujourd'hui, comme il le fait par ailleurs avec beaucoup de talent pour l'étude de la circulation des biens et des mécanismes de redistribution dans les sociétés proche-orientales (GRASLIN, MAUCOURANT, 2005, pp. 12-13, pp. 215-257) ³³ ?

Comment comprendre, nonobstant le contexte que nous avons retracé, que la réflexion de Karl POLANYI sur la réciprocité puisse apparaître essentiellement comme une contribution anthropologique ? Si les principes ne sont pas définis dans une perspective évolutionniste, il n'en reste pas moins qu'au 20^e siècle, pour rencontrer une société où un principe de réciprocité puisse apparaître soumettre les autres principes, il était nécessaire de partir des descriptions par des ethnologues de sociétés dites alors « primitives » (au regard de leurs techniques et des formes d'exploitation de leur environnement). C'est dans ce cadre que Karl POLANYI a pris le principe et trouvé la documentation nécessaire pour son analyse :

« La parenté, le voisinage ou le totem appartiennent aux groupements les plus permanents et les plus larges ; dans leur cadre, des associations volontaires ou semi-volontaires à caractère militaire, professionnel, religieux ou social, créent des situations

32 - Citons en français les travaux de Jean-Louis LAVILLE et du CRIDA, de Guy ROUSTANG, de Benoit LEVÉQUE et de Margie MENDEL à Montréal, de Geneviève AZAM et de Jacques PRADES à Toulouse, d'Odile CASTEL à Rennes ou de ce qui fut le groupe de socio-économie du Centre Walras de Lyon, notamment les publications de Jérôme BLANC, Isabelle GUÉRIN ou de Jean-Michel SERVET, ainsi que l'ouvrage d'Alain CAILLÉ (2005).

33 - Le plan de *Avez-vous lu Polanyi ?* comme celui de la réunion des articles à paraître au Seuil risquent de donner l'impression d'une lecture évolutionniste de Karl POLANYI.

Le principe de réciprocité chez Karl POLANYI

dans lesquelles – au moins provisoirement ou vis-à-vis d'une localité ou d'une situation type donnée – se forment des groupements symétriques dont les membres pratiquent une certaine forme de *mutualisme* [souligné par SERVET]. »

(POLANYI *et al.*, ([1957], 1975, p. 247)

La référence au mutualisme, qui pourrait apparaître anachronique, est ici essentielle. L'apport du concept de réciprocité peut être beaucoup plus large si l'on met cette affirmation en rapport avec le fait que les trois principes sont simultanément actifs dans la plupart des sociétés humaines connues. Du fait de cette coexistence des principes dans une même société, on comprend ainsi parfaitement pourquoi, à l'encontre d'autres militants, Karl POLANYI affirmait depuis les années 1920 que le marché était compatible avec une économie socialiste. Toutefois, nous l'avons vu, l'un des principes soumet les deux autres³⁴. Et c'est bien toute la difficulté pour développer la réciprocité dans des sociétés dominées par la commutation du marché.

« En tant que forme d'intégration, la réciprocité gagne beaucoup en efficacité du fait qu'elle peut utiliser la redistribution ainsi que l'échange comme méthodes subordonnées. On peut parvenir à la réciprocité en partageant le poids du travail selon des règles précises de redistribution, par exemple lors de l'accomplissement des tâches « à tour de rôle ». De même, la réciprocité s'obtient parfois par l'échange selon des équivalences fixées afin d'avantager le partenaire qui vient à manquer d'une espèce de produits indispensables – institution fondamentale dans les anciennes sociétés d'Orient. En fait, dans les économies non marchandes, ces deux formes d'intégration – réciprocité et redistribution – se pratiquent généralement ensemble. » (POLANYI *et al.*, [1957], 1975, p. 247).

On a là une belle leçon pour une redécouverte du principe de réciprocité au fondement de la solidarité (GUÉRIN, 2003 ; VALLAT, 1999)³⁵ et pour comprendre les modes d'hybridation des ressources. La solidarité fondée sur un principe de réciprocité se distingue de la protection caractéristique de systèmes fondés sur la redistribution. Ceci rappelle aussi que la réciprocité, au fondement de la solidarité, ne peut être confondue ni avec la simple générosité, ni avec un calcul mathématique d'équivalences (POLANYI *et al.*, [1957], 1975, p. 100). Selon le principe de réciprocité, chacun s'acquitte selon ses capacités : « Lorsque la réciprocité est la forme d'intégration, les équivalences déterminent la quantité qui est "appropriée" par rapport à la partie qui occupe une place symétrique. » (POLANYI *et al.*, [1957], 1975, p. 259). Ceci éclaire les discriminations positives en matière de tarification et de prix que l'on rencontre par exemple dans le commerce dit équitable, dans les systèmes d'échange local ou dans la finance éthique ou de partage.

34 - On doit rapprocher ceci des dernières phrases de « L'économie en tant que procès institutionnalisé » (POLANYI, [1957], 1975, p. 260) : « Il conviendrait de comprendre, avec un peu plus de lucidité que dans le passé, que le marché ne peut être remplacé en tant que cadre général de référence à moins que les sciences sociales ne parviennent à élaborer un cadre de référence plus vaste auquel le marché lui-même pourrait se rapporter. Telle est aujourd'hui notre première tâche intellectuelle dans le domaine des études économiques. Comme nous avons essayé de le démontrer, une telle structure conceptuelle devra être fondée sur la définition substantive de l'économique. »

35 - Après la rédaction de cet article, nous avons pris connaissance d'une contribution d'Odile CASTEL (2003), qui mobilise les principes polanyiens, et notamment celui de réciprocité, pour analyser l'économie solidaire au Sud.

La réciprocité se situe dans un tout social³⁶, et celui-ci suppose au préalable une fragmentation, une singularisation des êtres que la composition d'une totalité réunit. L'individualisation est nécessaire à la solidarité. Le « je » se définit par rapport à autrui et non par son indépendance aux autres³⁷. Il y a souci de l'autre. Il y a prise en charge d'autrui par chacun. La définition de la réciprocité par Karl POLANYI rejoint par conséquent très largement ses convictions chrétiennes (et son « amour du prochain ») et les conclusions de morale de l'*Essai sur le don* de Marcel MAUSS. Cet auteur ne parle pas seulement de peuples éloignés dans l'espace ou le temps. Il évoque déjà lui aussi le champ ouvert depuis le dernier quart du 19^e siècle et le début du 20^e siècle par les législations d'assurance sociale, les caisses d'assistance familiale, les caisses de chômage et les caisses de retraite, la mutualité et la coopération (MAUSS, [1923-1924], pp. 260-264). Ceci permet à Laurent GARDIN dans le *Dictionnaire de l'Autre économie* (LAVILLE, CATTANI, 2006, p. 520) de parler de la réciprocité comme d'un *enjeu contemporain* (EME, 1991 ; LAVILLE, 2000).

L'article présente le rapport de Karl POLANYI avec les sociétés du Sud où le principe de réciprocité a été découvert par des anthropologues. Il montre comment la distinction du principe de réciprocité de ceux de redistribution et de marché peut contribuer aujourd'hui à définir l'économie sociale et solidaire tant au Nord qu'au Sud. Deux apports nous paraissent ici essentiels pour comprendre les contraintes actuelles de son épanouissement. Le premier apport de cette définition est l'affirmation de l'interdépendance d'éléments différents dans un tout social pensé comme tel (et qui est donc radicalement différente de l'interdépendance subie d'éléments supposés égalisables par la logique de la valeur économique dans la commutation marchande). Le second apport à retenir est que si la réciprocité figure en situation de complémentarité du marché, elle se trouve en quelque sorte pervertie quand celui-ci est dominant. Ceci est illustré par les limites du commerce équitable, des monnaies locales ou celles du micro-crédit (AUROI, SCHÜMPERLI YOUNOSSIAN, 2006 ; BLANC, 2006 ; SERVET, 2006). On doit aussi admettre que le principe de marché, même quand il apparaît hégémonique, est incapable de fonctionner de façon autonome et pérenne. Les solidarités nécessaires à une résilience de la société sont entre et au sein des territoires, entre sexes et entre générations, y compris avec les générations futures dans la perspective d'un développement socialement durable et physiquement soutenable. D'où de multiples séductions des idéologies néolibérales, dont l'économisme se situe aux antipodes de la solidarité, mais aussi, du fait même de cette

36 - Pour mieux le comprendre il est possible d'établir un parallèle avec la notion de juste prix des scolastiques.

37 - Pour illustrer un cas de réciprocité et ainsi la définir, Karl POLANYI donne dans *Trade and Market* ([1957], 1975, pp. 99-100) une très longue citation de Margaret MEAD extraite de *Cooperation and Competition* (1937, p. 31) où l'on voit l'interdépendance permanente des Arapesh de Nouvelle-Guinée et il conclut : « C'en est assez pour l'aspect de délimitation situationnelle du procès économique dans lequel prévaut la réciprocité. »

nécessaire confusion, de réelles potentialités d'essor de pratiques solidaires permettant un sursaut d'humanité.

BIBLIOGRAPHIE

- AUROI C., SCHÜMPERLI YOUNOSSIAN C., 2006, *Le commerce durable. Vers de plus justes pratiques commerciales entre le Nord et le Sud*, Genève, IUED.
- BLANC J., 2006, *Rapport exclusion et liens financiers 2005-2006*, Paris, Economica.
- BLOCK F., 2003, « Karl POLANYI and the writing of The Great Transformation », *Theory and Society*.
- CAILLÉ A., 2005, *Dé-penser l'économique. Contre le fatalisme*, Paris, La Découverte.
- CANGIANI M., 1993, *Cronache della Grande Trasformazione*, Torino, Einaudi.
- CANGIANI M., 1998, *Economia e Democrazia. Saggio su Karl Polanyi*, Padova, Il Poligrafo.
- CASTEL O., 2003, « La dynamique institutionnelle de l'économie populaire solidaire dans les pays du Sud », *Cahier de la Chaire de recherche en développement des collectivités*, Série Comparaisons internationales Nord-Sud et Sud, n° 4, Université du Québec en Outaouais, 21 p.
- CHAPMAN MACKAYE A.C., 2004, « Karl Polanyi (1886-1964) for the student », New York, Research Institute for the Study of Man, 13 p.
- CLANCIER P., JOANNÈS F., ROUILLARD P., TENU A., 2005, *Autour de Polanyi, Vocabulaires, théories et modalités des échanges*, Paris, De Bocard.
- CLERSÉ/Travail et Mondialisation, 2006, *Anthropologues et économistes face à la globalisation*, Colloque CNRS, IRD Lille, 16 et 17 mars, Actes à paraître.
- EME B., 1991, « Les services de proximité », *Informations sociales*, Paris, CNAF.
- GODELIER M., 1966, *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, Maspéro.
- GRASLIN L., MAUCOURANT J., 2005, « Le port de commerce : un concept en débat », *Topoi*, pp. 12-13, pp. 215-257.
- GUÉRIN I., 2003, *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte/MAUSS.
- FLEMING B., 2001, « Three Years in Vermont : the Writing of Karl POLANYI's The Great Transformation », Eight International Karl Polanyi's Conference, Mexico City, Mexico, November 14, 39 p.
- HANN C., HART K., 2006, « A short History of Economic Anthropology », in HANN C., HART K. (ed.), *Anthropological Approaches to 'the Economy'*, Max-Planck-Institut für ethnologische Forschung, Halle/S., Germany, 21-24 June 2006. Ouvrage à paraître sous le titre *Market and Society : The Great Transformation today*.
- HUMPHREYS S.C., 1969, « History, Economics, and Anthropology : the Work of Karl Polanyi », *History and Theory*, vol. 8, n° 2, pp. 165-212.

- LATHAM A.J.H., non daté, « Karl Polanyi : Some Observations », Institute of Historical Research, Global History Seminar, 6 p.
- LATOUCHE S., 2003, « L'Alter-économie. Quelle « autre mondialisation ? », *Revue du MAUSS*, n° 21.
- LAVILLE J.-L., 2000, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE J.-L., CATTANI A.D., 2006, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard.
- MAUCOURANT J., 2005, *Avez-vous lu Polanyi ?*, Paris, La Dispute.
- MAUSS M., 1923-1924, « Essai sur le don », réédité dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, Puf, 1950, rééd. 1989.
- MAYHEW A., 2000, « Review of Karl Polanyi, The Great Transformation : The Political and Economic Origins of Our Time », *Economic History Services*, Project 2001, Significant Works in Twentieth-Century Economic History, s. l. June 1, 8 p.
- MEAD M., 1937, *Cooperation and Competition*, New York/London.
- POLANYI K., 1944, *The Great Transformation*, Boston, Beacon Press, 1957, (nouvelle édition 2001) *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1983, Paris, Gallimard. Traduction italienne par SALSANO A., 1974, Torino, Einaudi.
- POLANYI K., 1968, *Primitive, Archaic and Modern Economics*, Boston, Beacon Press, Dalton G. (ed).
- POLANYI K., 1977, *The Livehood of man*, New York/San Francisco/London, Academic Press, PEARSON H. W. (ed).
- POLANYI K., 2007, *Économies primitives, archaïques et modernes. Essais de Karl Polanyi*, Paris, Seuil, à paraître, CANGIANI M. et MAUCOURANT J. (ed).
- POLANYI K., ARENSBERG C., PEARSON H. (ed.), 1957, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie, Trade and market in early empires, Economies in history and theory*, trad. 1975, Paris, Larousse.
- POLANYI K., ROTSTEIN A., 1966, *Dabomey and the Slave Trade*, University of Washington.
- POLANYI LEVITT K., « Karl Polanyi », *Co-existence*, n° 1, 1964, pp. 113-121.
- PRADES J., 2006, *Compter sur ses propres forces*, Ed. de l'aube.
- SAHLINS M., 1972, *Stone Age Economics*, trad. française *Âge de pierre, âge d'abondance*, Paris, Gallimard, 1976.
- SCHIMMEL J., 2006, *Development as happiness*, Mémoire de DEA, IUED, Genève.
- SERVET J.-M., 1993, « L'institution monétaire de la société selon Karl Polanyi », *Revue économique*, novembre, pp. 1127-1149.
- SERVET J.-M., 1999, *Une économie sans argent, les systèmes d'échange local*, Paris, Le Seuil.
- SERVET J.-M., 2004, « Karl Polanyi, au-delà de la démonomanie du marché », DELAMOTTE E. (ed), pp. 315-332.
- SERVET J.-M., 2005 « Actualité des hypothèses polanyiennes de distinction entre place de marché et port de commerce et sur les cloisonnements monétaires dans les sociétés contemporaines », in CIANCIÉ (ed), pp. 83-96.
- SERVET J.-M., 2006, *Banquiers aux pieds nus*, Paris, Odile Jacob.
- SERVET J.-M., 2007, « Le marché, une évidence à revisiter. Parties vivantes et en débat de l'œuvre de Karl POLANYI », *Cahiers Lillois d'Économie et de sociologie*, n° spécial penser la marchandisation du monde : apports et limites de Karl Polanyi, n° 47, à paraître.

Le principe de réciprocité chez Karl POLANYI

SMITH A., 2000, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations*, Nouvelle traduction, Paris.

STEIGER O., 2006, « Property Economics versus New Institutional Economics : Alternative Foundations of How to Trigger Economic Development », *Journal of Economic Issues*, vol. XL, n° 1, pp. 183-208.

STEINER P., 2006, « Les marchés agroalimentaires sont-ils des “ marchés spéciaux ” ? », Colloque *Les marchés agroalimentaires*, Montpellier, INRA, 19 p.

VALLAT D., 1999, *Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités)*, Thèse de doctorat Sciences économiques, Université Lumière Lyon 2.

ZEMON DAVIS N., 2000, *The Gift in Sixteenth-Century France*, Madison, The University of Wisconsin Press.

MICROFINANCE ET PRATIQUES SOCIALES DES FEMMES *PARAIYARS* EN INDE DU SUD

SOLIDARITÉ « ORGANISÉE » OU SOLIDARITÉ « HÉRITÉE » ?

Céline JAUZELON *

*Cette étude de cas anthropologique porte sur un projet de microfinance conduit au Tamil Nadu par une association indienne. L'analyse partielle des aspects multiformes des solidarités tente de démontrer la complexité des pratiques et des représentations. Des solidarités « organisées » par des associations aux solidarités « héritées » des femmes de la communauté *paraiyar*, la notion de devoir demeure primordiale pour accéder à la compréhension de l'économie des solidarités indiennes.*

En Inde, non seulement le terme « économie solidaire » n'existe pas, mais le concept même de solidarité n'a pas d'équivalent en langues vernaculaires. Pour autant, des pratiques sociales de type solidaire existent. La solidarité est définie ici au sens large d'un devoir moral résultant de la prise de conscience de l'interdépendance sociale étroite existant au sein d'un groupe, incitant les personnes à s'unir, à se porter entraide et assistance réciproque et à coopérer. Si de telles pratiques existent bel et bien en Inde, elles donnent lieu à une diversité de terminologies, de représentations sociales et de comportements. En amont d'une réflexion sur le concept d'économie solidaire, l'objectif de cet article est de proposer une analyse partielle sur la notion de solidarité et sur ses multiples acceptions, composantes et pratiques.

Notre argumentaire se base sur l'ethnographie d'un groupe de femmes de la communauté *paraiyar*¹ au Tamil Nadu, en Inde du Sud. Ces femmes sont mobilisées autour d'une activité économique collective et bénéficient de l'appui d'une association. Cet article n'a pas la prétention de décrire la multiplicité des pratiques sociales indiennes s'apparentant à de la solidarité ; la diversité des

* Doctorante en anthropologie sociale à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Institut français de Pondichéry (Inde).

1 - *Paraiyar* : sous-groupe (*jāti*) de basse caste indienne, présenté par l'administration indienne comme relevant de la catégorie *scheduled caste*. Le terme de *scheduled caste* (classes dites « intouchables ») apparaît dans le *Gouvernement of India Act* de 1935.

pratiques régionales, communautaires, voire individuelles, est telle que nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité, et aucune définition d'une « solidarité indienne » ne sera proposée. L'étude de cas présentée constitue une tentative de relecture de la complexité de la notion de solidarité et de ses représentations.

Dans le contexte indien, les diverses sphères de pratiques solidaires sont indissociables de la notion de « devoir ». Celle-ci renvoie d'abord au devoir consubstantiel de l'État de mettre en place une solidarité nationale envers ses citoyens, notion qui implique protection et amélioration de leurs conditions de vie. L'interventionnisme de cet État, sur le mode paternaliste, est fortement critiqué et accusé d'engendrer la déresponsabilisation et l'isolement des citoyens. Bien que la plupart des politiques publiques atteignent très rarement leur cible, les attentes de la population à l'égard de la « Nation mère » (*Bharat*), nourricière et protectrice, restent très fortes. Parallèlement à la solidarité organisée de type étatique, le secteur de la solidarité organisée non étatique (ou supposée telle) est fortement développé en Inde. La tradition philosophique et la tradition culturelle indienne insistent sur l'idéal du sacrifice de soi et le devoir de dévouement envers les autres. Le devoir est associé à la responsabilité et à l'obligation qu'a chaque individu de porter assistance aux personnes nécessiteuses et marginalisées de la société. Au-delà de cet enracinement culturel, divers facteurs ont contribué à son développement : libéralisation de l'économie, chômage de masse, financements massifs de l'étranger et du gouvernement indien, remise en question du rôle et de la fonction de l'État, reconnaissance par les institutions internationales, etc. Depuis le début des années 1990, le secteur associatif est en pleine expansion ², tout en étant soumis à de nombreuses controverses et critiques (TANDON, 2002 ; MOHANTY, 2003).

Au quotidien, c'est la notion de devoir découlant des liens du sang, de l'appartenance à une communauté de caste ou territoriale qui demeure primordiale. Ancré dans les représentations sociales et incorporé dans les pratiques quotidiennes d'échanges, ce sens du devoir protège et sécurise les individus ³. Les relations établies entre le groupe de femmes étudié et l'association qui l'appuie autour d'un projet de création de boutique montrent les limites d'une solidarité « organisée », lorsqu'elle est confrontée aux solidarités « héritées » ⁴. Nous verrons également les difficultés de mise en place de relations fondées sur une réciprocité égalitaire dans un contexte où chacun et chacune cherche en permanence à se positionner et à affirmer son statut, et où le moindre comportement est jugé, évalué, justifié – par soi-même et par autrui – en termes de droits et d'obligations, de responsabilités et de privilèges. Bien au-delà de la singularité de

2 - Selon la Society for Participatory Research in Asia (PRIA), une estimation en 2000 porte à 1,2 millions le nombre d'organisations sur l'ensemble du territoire et à 3,5 millions le nombre d'emplois à temps complet, soit 25 % de l'emploi public total (PRIA, 2000).

3 - En Inde, l'économie de ces échanges informels solidaires non évalués demeure primordiale par la fréquence et l'accessibilité face aux redistributions étatiques ou aux actions sociales des associations. Ces échanges constituent un filet de sécurité sociale indéniable et nécessaire dans le contexte social.

4 - La solidarité « organisée » se distingue de la « solidarité institutionnalisée » proposée par J.-L. LAVILLE (2005). En Inde, la spécialisation des fonctions et de l'organisation rationnelle du travail est loin d'être formellement systématisée. La « solidarité héritée » est fondée sur la communauté de sang et les liens de parenté, mais aussi sur les proximités locale et sociale, sur l'homogénéité des conditions d'existence, sur le partage de valeurs, de croyances et de représentations communes (LAVILLE, 2005).

l'étude de cas, nous cherchons à mettre en évidence la manière dont ces multiples solidarités s'organisent au quotidien, s'entremêlent ou se hiérarchisent, et entrent parfois en contradiction. Ces divers éléments amènent donc à s'interroger sur l'économie des solidarités indiennes.

I – L'ÉTUDE DE CAS : HISTOIRE D'UN ÉCHEC

Dans le district de Cuddalore ⁵, une association laïque intervient depuis près de 25 ans auprès des communautés de basses castes – notamment les *scheduled castes* (SC) et les *most backward castes* (MBC) –, grâce à des fonds gouvernementaux et internationaux. À sa création, elle avait pour vocation de faciliter le développement social de ces communautés en milieu rural, avec des programmes d'information et d'éducation. Depuis quelques années, l'association propose aussi du microcrédit à ses membres. À l'instar de bon nombre d'associations du sud de l'Inde, deux facteurs ont motivé ce choix : lutter contre la pauvreté, mais aussi répondre aux pressions des financeurs ⁶. Les populations se sont montrées très demandeuses, séduites par l'offre de microcrédit proposée sur le même territoire par d'autres associations. Lors de la mise en place de l'outil, l'équipe de l'association a vanté les mérites du microcrédit en termes d'augmentation des revenus, supposée bénéficier aux femmes et à leurs familles. L'équipe s'est engagée à leur fournir des prêts pour débiter des activités économiques de groupes ou individuelles.

Nous détaillerons ici l'histoire particulièrement révélatrice de l'un des groupes, avec les tensions, malentendus et frustrations générés. Ce groupe est composé de vingt femmes de la communauté *paraiyar*, qui appartiennent à la même famille élargie (liens de sang ou d'alliance) ⁷ ou sont voisines. Toutes se connaissent déjà. Ce groupe a d'abord fonctionné pendant deux ans à partir de « prêts internes », des prêts consentis sur la base d'une épargne mobilisée mensuellement auprès de chacune ⁸, ce système étant supposé renforcer la cohésion interne du groupe et tester sa motivation. En dépit de difficultés relationnelles récurrentes, dues notamment à l'irrégularité des paiements, le groupe a réussi à passer le cap des deux ans et a été considéré éligible au prêt externe. Après évaluation de la capacité de remboursement et de la régularité des paiements, l'association a proposé un montant de 200 000 roupies ⁹. Ce prêt avait pour objet la création d'une activité économique qui concernerait quatre femmes du groupe, le groupe entier devant se porter caution solidaire. Qui choisir et comment ? Quels critères utiliser ? La sélection des quatre bénéficiaires a suscité des

5 - Ce district est situé dans la région du Tamil Nadu. En matière de microcrédit, ce territoire est officiellement couvert par treize associations.

6 - Voir sur ce point l'article de I. GUÉRIN, C. FOUILLET et J. PALIER dans ce même numéro.

7 - Ces liens familiaux étendus et nombreux peuvent rassembler jusqu'à plusieurs centaines de personnes de la même famille.

8 - Cent roupies par mois et par femme, soit l'équivalent de deux à trois journées de travail.

9 - Soit la valeur de la construction d'une maison de village (en matériaux durs) ou l'achat d'un terrain d'un à deux hectares de terre cultivable.

débats houleux. Les trois femmes « *leaders* » du groupe (présidente, vice-présidente et trésorière) ainsi qu'une femme ayant des liens familiaux de proximité avec l'une d'elles ont été ou se sont elles-mêmes privilégiées, à une condition cependant : les autres membres du groupe bénéficieraient également du projet, sans toutefois que les termes de ce partage soit explicités.

Ces quatre femmes se sont alors retrouvées à la tête d'un capital à gérer démesuré en comparaison de leurs revenus mensuels ¹⁰, sans avoir d'idée précise quant au type d'activité à mener. L'association leur a alors proposé de créer une petite épicerie ¹¹ au sein du village. Elles ont accepté et ont loué un petit espace et acheté dans la ville voisine les produits à mettre en vente (produits d'hygiène et de beauté, produits alimentaires, produits frais ou céréales). La division des tâches et rôles au sein du magasin a été faite selon l'appréciation des aptitudes nécessaires, mais aussi de leur caractère plus ou moins respectable ou honorifique : la présidente du groupe endossant la responsabilité de la gestion des stocks, de la comptabilité, ainsi que des relations avec l'association et la banque ; la vice présidente et la trésorière devant occuper alternativement le poste de vendeuse ; et la quatrième personne devant s'acquitter des achats en ville et de la négociation des prix de gros. La répartition a ainsi tenu compte du statut de chacune, au sein du groupe et au sein de leur communauté d'appartenance.

L'activité fut créée dans de brefs délais, après la signature de l'accord et le versement du prêt. Sous la pression de l'association – il fallait que le projet se monte vite – les femmes n'ont guère eu le temps de s'organiser ni de se préparer à cette nouvelle activité. Que ce soit en termes de comptabilité, de gestion, de présentation des produits ou de vente à la clientèle – autant de domaines qui leur étaient totalement étrangers –, elles n'ont bénéficié d'aucune formation. En quelques jours, elles sont passées d'une activité journalière agricole à l'entrepreneuriat.

Au sein du groupe comme dans la gestion de la boutique, les difficultés n'ont pas tardé à surgir, et ce pour chaque type de poste. Ce sont tout d'abord les inégalités de responsabilité et de pénibilité qui ont posé problème.

Arguant des nombreux déplacements hors du village exigés par la gestion de l'emprunt ¹², mais aussi de la pénibilité et de la responsabilité du poste, la présidente a demandé à être dédommée sous forme d'avantages en nature. De son point de vue, le statut de « présidente » lui donnait droit à certains privilèges. Après quelques mois d'exercice, n'ayant pas obtenu gain de cause, elle s'est octroyée le droit de prélever une somme sur le budget collectif afin de rembourser un emprunt personnel, sans en informer quiconque. Lorsqu'un membre de l'association s'en est aperçu, il a d'abord tenté de régler le problème discrètement

10 - Ces femmes travaillent à la journée dans les champs, pour un salaire de 40 roupies. Souvent elles ne parviennent pas à travailler plus de 15 à 18 jours par mois, soit un salaire mensuel d'environ 600 roupies. Les revenus familiaux mensuels avoisinent généralement 2 000 roupies.

11 - *Épicerie-petty shop* : petit magasin ou petite activité économique, souvent non enregistrés à la chambre de commerce.

12 - Plusieurs fois par mois, il était en effet nécessaire de se rendre à la banque et au siège de l'association, situés à plusieurs kilomètres, pour rendre compte de l'évolution du projet et effectuer les premiers remboursements.

avec elle, avant d'en informer le reste du groupe, misant sur la pression collective pour l'obliger à rembourser.

De son côté, la déléguée aux achats mentionnait de nombreux inconvénients liés à son poste. Dans un contexte où les femmes sont sommées de limiter leurs déplacements et leurs contacts en dehors de la sphère familiale, l'obligation de se déplacer fréquemment seule et celle de traiter et de négocier avec des « étrangers », au vu et su de tous, étaient problématiques. L'éloignement régulier de son lieu d'habitation gênait l'organisation et la gestion de son foyer tout en nuisant à sa réputation. Les usages sociaux indiens veulent que le poste de travail le plus dévalorisé et pénible soit compensé par certaines facilités ou passe-droit. Ainsi, cette personne exigeait un dédommagement, par la baisse des intérêts du prêt à rembourser. Devant le refus du reste du groupe, elle aussi s'est dédommée par elle-même, sur la base de fausses factures, exagérant ses frais.

Enfin, les deux vendeuses rencontrèrent des difficultés avec la gestion de la clientèle. Face aux demandes insistantes de crédit ou aux marchandages sur les prix, leur première réaction a été de solliciter le soutien de leurs collègues. Mais, faute de réponse, agacées par la situation et s'apercevant de leurs malversations, elles ont ensuite détourné des produits du stock, pour leur famille et pour leurs proches (famille, membres du groupe qui leur sont proches, ou amis), en vendant à crédit. Chacune de son côté avait ce type de pratique, sans en informer quiconque.

Au bout de quelques mois, la situation a dégénéré en conflits : entre les quatre femmes, et avec le reste du groupe. Les faibles marges ne permettant ni le paiement des charges, ni le remboursement du prêt, les difficultés financières se soldèrent par la banqueroute de la boutique. Les pressions exercées par la banque, par l'association puis par les autres membres du groupe ont alors été de plus en plus fortes, et se transformèrent progressivement en des critiques, non seulement à leur égard mais aussi auprès de leur famille proche¹³ et de leur voisinage, et en des querelles et conflits ouverts au sein du village. Cela s'est soldé par leur exclusion partielle de certaines relations et échanges quotidiens (comme l'accès au marché du travail journalier ou au crédit dans d'autres épiceries).

L'association a bien tenté de redémarrer le projet en proposant d'autres modes d'organisation, mais elle s'est heurtée aux mêmes obstacles. Le magasin a fermé définitivement ses portes. L'enthousiasme initial des quatre femmes, du groupe et de l'association a fait place à un désenchantement généralisé. Vécue comme un échec par les femmes du groupe, cette expérience a également suscité un sentiment de méfiance de la part des autres groupes à l'égard de toute forme d'activité économique commune. De leur côté, les responsables de l'association ont fait le constat d'un « manque d'éducation des femmes et d'un défaut de compréhension du projet », mentionnant également leur « capacité à faire

13 - La famille nucléaire ou jointe (qualifiée ici de famille proche) est composée de membres unis par des liens de sang ou d'alliance et vivant sous le même toit. La famille élargie (réseau ou communauté familial) est constituée de l'ensemble des membres unis par des liens de sang ou d'alliance mais vivant sous un autre toit que la famille nucléaire. Les membres de la famille élargie participent aux rituels de passage et religieux de la famille nucléaire. Cette dichotomie demeure simplificatrice si l'on considère la complexité du système de parenté existant au Tamil Nadu.

échouer toute tentative d'amélioration de leur situation en raison de leur irresponsabilité »¹⁴. L'association ne s'est absolument pas remise en question.

Nombreuses sont les organisations non gouvernementales (ONG) qui tiennent des discours fortement stigmatisants à l'égard de leurs « bénéficiaires », sans questionner leurs propres pratiques professionnelles. Leur capacité à responsabiliser les populations à l'égard des échecs ou des limites des projets se combine paradoxalement avec un discours infantilisant. Nous pourrions attribuer l'échec de ce projet à l'absence d'accompagnement technique approprié : absence d'étude de faisabilité et de formation, rapidité des interventions et exigence de résultats immédiats, etc. Il est certain que l'ensemble de ces éléments a fait largement défaut et a contribué à l'échec du projet. Mais nous pouvons aussi interroger l'échec de cette activité économique sous un autre aspect. En étudiant le point de vue des femmes, on observe des décalages et des malentendus permanents concernant les droits et les obligations de chacun(e), ainsi que la manière dont chaque partie se positionne et positionne les autres. La tentative de mise en œuvre d'une solidarité « organisée » se heurte à une multiplicité de solidarités « héritées » avec lesquelles elle entre en tension, voire en contradiction.

II – COMPLEXITÉ DES LIENS ET DES RÉSEAUX DES FEMMES PARAIYARS

Ces quatre femmes sont nées dans ce village et s'y sont mariées avec un membre de leur communauté. Elles connaissent la situation familiale et financière de chacune d'entre elles puisqu'elles vivent en relation de proximité spatiale depuis des années. Appartenant à la même caste, elles partagent un mode et des conditions de vie ainsi que des rituels religieux ou d'échanges relativement semblables. Simultanément, elles participent ensemble à ce programme depuis deux ans et ont volontairement accepté ce nouveau projet. Dans ces conditions, comment expliquer de tels dysfonctionnements ? Pour quelles raisons et à quel niveau se situent-ils ?

1 – Ce qui relève du devoir

La présidente du groupe depuis sa création – devenue aussi comptable du magasin – a été choisie pour ses qualités de « *leader* » mais aussi pour son niveau d'éducation plus élevé. Son statut social est aussi légèrement supérieur, en partie grâce à la situation économique et à la réputation de sa famille. Son statut social associé à sa position dans le groupe lui confèrent donc une place et des prérogatives particulières et un certain respect, mais aussi des devoirs et des responsabilités spécifiques envers le groupe.

Elle et son mari ont contracté plusieurs emprunts, d'un montant total de 20 000 roupies, auprès du groupe. La somme a été allouée à des dépenses

14 - Entretien réalisé en février 2006.

familiales (scolarité de leur fils aîné, cérémonie de mariage d'un membre de la famille). Avec un taux d'intérêt mensuel d'environ 10 %, le couple comptait effectuer un remboursement rapide.

Aux yeux de la présidente, le projet de boutique représentait alors l'opportunité d'une activité génératrice de revenu à la fois physiquement moins éprouvante que l'activité agricole, socialement mieux valorisée¹⁵, plus rémunératrice et plus régulière. Aussi, lorsque le projet a démarré, c'est en étant consciente de ses responsabilités qu'elle s'est attelée à la tenue des comptes et aux relations avec le travailleur social et l'intermédiaire bancaire. Vraisemblablement, son changement de comportement ultérieur a été induit par la pression exercée par ses créanciers. Résidant dans le même village, ceux-ci étaient au courant de l'ouverture du magasin et des rentrées financières potentielles que cela signifiait. La pression continue exercée par les prêteurs auprès du couple et de leur famille dégénéra alors en conflit. Plusieurs solutions furent envisagées au sein de la famille pour tenter de rembourser cette dette et stopper le harcèlement des créanciers. L'obtention d'un autre prêt de la part du groupe fut d'emblée refusée, faute de fonds mais aussi par principe, la présidente ayant déjà bénéficié d'un traitement de faveur. L'endettement auprès d'autres créanciers, en mettant en gage des effets personnels (bijoux, vaisselle) fut refusé par la présidente elle-même, considérant cette voie trop dangereuse, car menaçant le patrimoine et la sécurité familiale. Enfin, une troisième option a été imposée par la famille. Elle consistait à contracter un prêt « temporaire » auprès du groupe sur les fonds propres de la boutique, sans en informer le reste du groupe, et dans la perspective d'un remboursement rapide. Tirillée entre la sécurité familiale d'un côté, et celle du groupe et du projet de l'autre, la présidente a opté pour la sécurité familiale, mettant ainsi en danger le fonctionnement du projet.

Cette étude de cas souligne la forte inscription individuelle au sein de divers réseaux d'échanges réciproques. Ces réseaux sont articulés selon des intensités de proximité et de sentiment d'appartenance plus ou moins fortes. De cette diversité de réseaux découle une hiérarchie des devoirs et des obligations individuelles et sociales perçus et vécus par chacun(e). Dans la communauté *paraiyar* décrite ici, c'est la notion de devoir (*katamai*) qui est primordiale et prioritaire, et elle renvoie au devoir lié à la famille (*kudumbam*) et aux ancêtres (*Kaigiyat, vamsavali*). Elle conditionne nombre de codes de conduite et d'actions. Ses membres se doivent d'assurer la protection et le bien-être de chacun en son sein, la nature de ce rôle de protection étant défini en fonction de la position de chacun(e). Même si un délitement relatif de ces liens n'est pas à exclure aujourd'hui, ils restent les premiers liens d'entraide dans une société de précarité extrême, constituant ainsi un filet indéniable de sécurité, tant matériel qu'affectif. Au sein de ce groupe familial, les liens de proximité, de dépendance et d'interdépendance se nouent autour de la notion de devoirs associés. On aide et on apporte un soutien privilégié en priorité à sa famille. Il est entendu que cette aide doit être infaillible et permanente : elle représente le socle immuable des échanges.

15 - Devenir entrepreneur est un rêve pour beaucoup, car une certaine indépendance y est associée.

Dans ce contexte, la présidente a accompli ce qu'elle considérait comme son devoir prioritaire: la protection de sa famille. En remboursant une partie de son prêt avec l'argent du magasin, elle a éloigné non seulement les pressions exercées par les prêteurs sur les membres de sa famille, mais elle a également évité de placer ceux-ci dans une situation financière inextricable. Au contraire, elle a failli dans sa fonction et ses responsabilités de présidente ; dans ce cadre son devoir était d'assurer le bon fonctionnement du projet. En réaffirmant ses liens avec sa famille, elle a mis en danger ceux établis avec son groupe et sa communauté d'appartenance, au risque de se voir privée de leur soutien et de leur aide. Dans les pratiques sociales, la sécurité est associée à la permanence des échanges et au sentiment d'accomplir au devoir envers les siens. Or, en cas de difficultés majeures, qui d'autre que sa famille lui viendra en aide, la soutiendra et la nourrira ?

2 – Ce qui relève de la stratégie

La situation de chacune des deux vendeuses doit être distinguée. L'une est vice-présidente du groupe et a des liens familiaux de proximité forts avec la présidente, ce qui lui confère un statut et des avantages non négligeables. L'autre est trésorière du groupe et est confrontée à des problèmes familiaux récurrents¹⁶. Elles ont fait pression sur le reste du groupe afin d'être sélectionnées pour l'ouverture du magasin et l'octroi du prêt. Comme la présidente, elles voyaient dans cette opportunité une future amélioration de leurs conditions de vie et de leur statut social. La proximité de leur lieu de travail avec celui de leur habitation était supposée les aider à gérer conjointement vie familiale et vie professionnelle. Elles envisageaient également le travail au magasin comme un temps de repos, contrastant avec l'activité agricole, et comme l'occasion d'établir des liens différents avec les gens du village. Aucune ne voulant se sentir lésée, et cherchant toutes deux à assurer leur gestion familiale personnelle, elles ont choisi d'alterner en divisant le temps de présence quotidienne.

Elles ont reçu les premiers clients avec fierté et enthousiasme. Leur entourage était très présent : familles, amis et membres du groupe n'hésitaient pas à passer pour exprimer leur soutien moral. Rapidement néanmoins, ceux qui les avaient soutenues au départ les ont ensuite sollicitées pour obtenir des faveurs, en particulier des achats à crédit ou des ristournes sur les prix d'achat. En milieu rural tamoul, il faut savoir que les revenus des populations sont très contingents des saisons et donc très irréguliers. « S'attacher »¹⁷ à une épicerie du village est une pratique très fréquente qui consiste à s'approvisionner systématiquement à crédit auprès d'une boutique que l'on fréquente très souvent. S'attacher, c'est aussi tenter de créer la permanence de cet échange. Les personnes évoquent le terme de « client permanent » (*nerandara vadikaylar*) ou de « compte permanent » (*nerandara kanaku*). La dette est payée en fin de mois, c'est le seul

16 - Alcoolisme de son mari et problèmes de santé de son beau-père qui exigent des soins réguliers et coûteux.

17 - « S'attacher » revêt le sens d'une relation fondée sur l'interdépendance, qui donne à chacune des parties des devoirs et des responsabilités.

Microfinance et pratiques sociales des femmes *paraiyars*

moyen de pouvoir bénéficier de ce service le mois prochain¹⁸. La relation repose sur la confiance et la connaissance entre le boutiquier et la famille concernée.

Les populations ont incorporé ce mode de fonctionnement dans leur gestion budgétaire, mais également dans leurs relations d'échange : c'est plus qu'une stratégie ponctuelle, c'est un véritable *habitus* au sens que lui donne Pierre BOURDIEU (1964)¹⁹. La boutique créée par les femmes n'a pas échappé à ce mode de fonctionnement. Suite aux demandes incessantes des acheteurs, les vendeuses, chacune de son côté et sans en informer le reste du groupe, ont adopté ce mode de gestion des relations avec la clientèle. Après les premières réticences, elles ont cédé aux pressions continues, certains acheteurs menaçant d'aller ailleurs en cas de refus d'une requête considérée, non pas comme un privilège ou une faveur, mais tout simplement comme un service « allant de soi » (BOURDIEU, 1964)²⁰. Leur clientèle étant composée principalement de membres de leur famille ou de leur communauté et de leur voisinage, il était d'autant plus délicat de refuser ce traitement différentiel.

Aux pressions de la clientèle se sont ajoutées les attentes de la famille proche, estimant, elle, qu'elle avait droit à des denrées gratuites, au nom de liens de sang et de responsabilités matérielles quotidiennes communes liées au partage d'un toit commun. On retrouve ici des niveaux d'échanges et de contraintes différents et hiérarchisés : d'une part les relations avec la famille proche puis avec la famille élargie, basées sur la notion de devoir ; d'autre part la dépendance et l'interdépendance avec la communauté et le voisinage, associées à des codes sociaux forts et impliquant des échanges réciproques basés sur les notions de contribution, d'aide (*oudevi*) ou de coopération (*ottulaikkai*).

3 - La rencontre entre stratégie familiale et devoir

Dans la relation de l'individu avec les membres de sa famille, partager les bénéfices de sa position ou de ses acquisitions est considéré comme obligatoire. Ce système participe à l'échange réciproque de grande proximité, nécessaire pour assurer l'équilibre des relations, mais également la protection de chacun. La dépendance entre les membres de la famille est forte. Elle est justifiée et acceptée car elle représente le seul vecteur de maintien ou d'amélioration des conditions de vie de chaque membre. Cette situation se rapproche de liens d'échanges égaux, puisqu'on n'aide pas sa famille, mais on effectue son devoir (*katamai*) individuel. L'individu qui sacrifie son bien-être éventuel (ou sa situation) pour assurer le bien-être de celui ou de ceux avec qui il est en lien s'attribue des

18 - En saisons creuses, lorsque les revenus sont trop faibles, les familles pauvres ont pour stratégie d'alterner leurs achats entre plusieurs épiceries, afin de pouvoir étendre leurs possibilités d'emprunt.

19 - Le terme recouvre la façon dont les structures sociales s'impriment dans les têtes et les corps par intériorisation de l'extériorité. L'*habitus* désigne des manières d'être, de penser et de faire communes à plusieurs personnes de même origine sociale, issues de l'incorporation non consciente des normes et des pratiques véhiculées par le groupe d'appartenance.

20 - Cette représentation de ce qui « va de soi » apparaît naturelle alors que c'est un construit social et culturel.

mérites dans cette vie et pour sa nouvelle naissance ²¹. Les individus ont incorporé cette notion de devoir, intrinsèquement liée à celle de dépendance et d'interdépendance entre les membres d'une famille. Ils adoptent donc ces comportements, ces attitudes et échanges, là encore, comme « allant de soi ».

En acceptant d'apporter gracieusement des produits de la boutique chez elles, les vendeuses contribuaient à leur manière à assurer leur devoir individuel, via une économie budgétaire réelle pour leur foyer. En accordant des prêts avantageux à leur famille élargie, c'est une seconde forme de devoir qui est entrée en jeu : celle articulée au système de réciprocité. Dans les représentations sociales de cette communauté de caste, la capacité à donner ou à contribuer en fonction de ses capacités (*utavi ceytal* ²²) établit une position et un statut privilégié au sein du groupe familial élargi (*kuttu kudambam – inattam*). La réciprocité prendra des formes diverses selon la nature et la valeur de ce qui est donné. L'attente d'un retour est explicite, même s'il prend place dans une réciprocité différée et élargie (par exemple une stratégie d'alliance où les liens du sang ou du mariage sont favorisés). Cette distinction identifie et hiérarchise le niveau de relations entre les personnes mais aussi en fonction de leur statut social et économique. On peut parler de stratégie dans le sens où la nature de l'aide et la personne qui en bénéficie sont soigneusement sélectionnées selon ce qui est attendu en contrepartie. Ce réseau d'entraide familiale est fondé sur la certitude qu'aux moments des cérémonies rituelles ou religieuses (mariage, décès, puberté, etc.) des échanges réciproques (de natures diverses, matérielle, financière, etc.) seront effectués. En leur accordant des faveurs et des privilèges, ces femmes contribuent à ce réseau d'échange et suscitent une réciprocité future.

4 – Les alliances et interdépendances

Les deux vendeuses ont privilégié l'entretien et la consolidation de liens avec les membres de leur communauté de village ²³ ou de leur communauté de caste, ainsi qu'avec leurs voisins ²⁴ (*akkampakkam*), en leur accordant des paiements différés. De telles solidarités naissent de la conscience d'appartenance à une communauté : c'est cette conscience commune qui conditionne l'entraide. Les membres de cette communauté ont des pratiques sociales, un statut et souvent des conditions de vie relativement comparables qui constituent des facteurs d'identification. C'est parfois aussi une solidarité « contre » qui naît de la nécessité de se démarquer, voire de se protéger du reste de la société ou des autres communautés (CASSAGNES-BROUQUET, 2000). La construction de cette communauté d'intérêts fonctionne avec des règles et des codes sociaux forts, inscrits

21 - Les Hindous croient en la réincarnation, ils croient au fait que leurs actions dans cette vie auront un impact sur leur prochaine vie. Ils sont donc, pour la plupart, soucieux d'être en accord avec les devoirs qu'ils doivent accomplir pour les Dieux, leur famille et tout personne dans le besoin, car ils seront jugés sur cela.

22 - *Utavi ceytal*, ou donner en fonction de ses capacités, est lié à la notion de devoir. Celui qui effectue cette aide, ce service, voit sa position sociale valorisée.

23 - *Ur makkal* ou *ur karanga* signifient, littéralement, les « gens du même village », ils peuvent éventuellement être de castes ou sous-castes (*jāti*) différentes.

24 - Les voisins en milieu rural sont très souvent issus de la même communauté de caste ou de la même famille.

dans un territoire géographique particulier. En protégeant ce groupe (*kutam*²⁵), on protège également ses propres intérêts. Pour autant, ces échanges relèvent aussi d'une aide (*oudevi*) qui n'entraîne pas d'obligation de continuité. Les liens sont flexibles mais la contrepartie de cette flexibilité est l'exclusion ou la stigmatisation : refuser d'y participer est alors synonyme d'exclusion partielle (avec des gradations diverses).

Ces deux femmes ont adopté des pratiques d'échanges stratégiques d'alliance et d'interdépendance avec leur famille et communauté qui ont scellé l'échec du projet. Pour elles, accepter ce paiement différé signifiait pourtant les attacher à leur épicerie et faire perdurer leur activité. C'était aussi une stratégie pour obtenir individuellement, en d'autres occasions, un juste retour de ce service et des liens privilégiés. En cherchant à protéger ou à entretenir les différents liens de leur sphère familiale ou communautaire pour assurer leur sécurité, elles ont mis en danger le projet du groupe.

En accordant ces paiements différés, les deux vendeuses étaient confiantes sur le recouvrement de leur dû : elles pensaient justement que les liens de proximité inciteraient les emprunteurs à respecter leurs obligations financières. La réalité a été toute autre. En dépit de démarches répétées auprès des domiciles des mauvais payeurs, elles ont eu beaucoup de mal à récupérer leur dû. Un autre facteur est entré en jeu : la manière dont les populations perçoivent l'association. Pour différentes raisons, celle-ci a souffert d'un déficit de légitimité qui a très largement contribué à conforter les clients dans le non-remboursement.

Les clients savaient que les femmes avaient obtenu le premier prêt conséquent du village grâce à l'association. Connaissant l'association depuis des années, ils savaient aussi qu'elle recevait des subventions de l'État régional et d'agences internationales pour son fonctionnement. Or, dans l'imaginaire collectif, le gouvernement est conçu comme un État paternaliste et providentialiste, garant des protections de chacun, et dont il faut donc tirer le maximum d'avantages dès que l'occasion se présente. Les politiques gouvernementales de justice sociale ou redistributives, souvent de nature très populiste, s'apparentent davantage à de la charité qu'à une recherche de compensation ou d'accès au droit. Liée à l'État, l'association devient alors, dans les représentations collectives, cet intermédiaire redistribuant des aides sans qu'il y ait obligation d'une quelconque contrepartie. En effectuant une action de « service social » (*samooga cevai*), l'association accomplit son devoir de protection et de prise en charge. Le terme tamoul *cevai* est inspiré du sanscrit *seva*. À l'origine, il signifie « rendre un culte à un dieu, servir Dieu à travers les hommes ». Il est très largement repris par le secteur associatif pour rendre compte de leur aide aux populations, sous la bannière du dévouement et de l'absence de contrepartie. Les populations locales ont donc assimilé ce prêt à un « don »²⁶ (*nankotai*) effectué par l'association à ces femmes et qu'il n'y avait pas lieu de le rembourser.

25 - *Kutam* signifie « groupe », mais aussi, selon le contexte, « réunion ».

26 - *Nankotai* est la donation provenant du roi ou du gouvernement, dans la hiérarchie du don. Il s'agit d'un don effectué par une personne située plus haut, sur les plans statutaire, social ou économique, que le receveur du don.

Simultanément, l'association a reçu davantage de fonds étrangers, et ceci a considérablement affaibli son image militante et de dévouement. Dans la tradition indienne, il est antinomique ou paradoxal que des personnes censées effectuer leur devoir puissent en retirer des avantages financiers. Le symbole du service (*cevai*) est hautement valorisé en Inde, car il est lié à des concepts quasi-religieux. Actuellement, le terme tend à être dévoyé car employé par une pluralité d'acteurs (ONG, associations, mais aussi partis politiques et groupes religieux) qui le revendiquent par pur opportunisme, afin de s'attribuer une aura sociale positive. Dans la tradition hindoue, une personne qui aide doit le faire dans la discrétion et l'humilité²⁷ car c'est ce qui confère au don et à la solidarité leur valeur. A contrario, on assiste actuellement à une propagande de la part des acteurs du secteur associatif au sujet de leurs actions sociales, qui semblent servir leurs intérêts politiques, économiques ou sociaux, voire constituer pour eux un marché²⁸. Finalement, avec l'amplitude de ce phénomène – entre l'omniprésence d'un discours sur le service social et le nombre important d'acteurs sur la scène sociale –, il peut être difficile de repérer qui réalise ou non des activités à vocation sociale en Inde.

Le processus de professionnalisation (ne serait-ce que le fait d'avoir un personnel salarié) entre en contradiction avec les représentations locales du service social, supposé être libre de toute contrepartie. Par rapport au déficit de légitimité de l'association, mentionnons également les conséquences de sa reconversion en organisme de microcrédit : celle-ci s'est faite aux dépens de la qualité des services et d'une perte forte de proximité avec les populations. Contraints par des objectifs uniquement quantitatifs, les travailleurs sociaux ont de moins en moins de temps à consacrer aux populations. La permanence des actions de l'association est également mise en question puisque celles-ci semblent davantage liées à la volonté des fondateurs qu'à leurs raisons d'être. Par conséquent, l'association ne constitue pas une source d'aide fiable dans le temps. Elle n'instaure pas un sentiment de continuité sécurisant car elle modifie régulièrement ses pratiques et ses projets. L'absence de continuité remet en question ou affaiblit le niveau de confiance et de respect des bénéficiaires. Ainsi, les solidarités « héritées » conservent la préséance dans les pratiques sociales des populations, car les solidarités « organisées » répondent mal à leurs besoins, et pas du tout à leurs schémas de représentations.

Pour les associations, se transformer en intermédiaires entre les financeurs et les populations signifie une perte d'autonomie comme d'autorité décisionnaire et relationnelle avec les communautés. Suspectées par les populations de travailler pour et avec ces institutions financières contre leurs intérêts, la défiance et la distance se sont instaurées dans les relations. Les discours sur la corruption de

27 - Un proverbe tamoul dit « ce que tu donnes de la main droite ne doit pas être connu de la main gauche ».

28 - Pour reprendre l'expression de Djallal G. HEUZÉ, « petit *business* » ou « *charity business* », puisque ces acteurs utilisent cette sphère pour leur propre profit ou bénéfice. Actuellement, en Inde, de nombreux acteurs médiatisent leurs actions: *leaders* associatifs, politiciens, religieux, entreprises privées, etc. Le « marché » est caractérisé par le besoin et l'attente des populations d'être assistées ou accompagnées (la demande), et par les services solidaires sociaux mis en place par un individu ou un groupement d'acteurs (l'offre).

l'État sont critiques et fréquents. Ainsi, alors qu'être associé à l'État pour intervenir octroie une certaine légitimité aux associations, le revers de la médaille est qu'elles sont affublées des mêmes limites, défaillances ou modes de fonctionnement que celui-ci. Dans les représentations sociales, elles se retrouvent désormais liées à leurs financeurs, pourvoyeuses d'une charité dénuée de mérite car relevant du devoir de redistribution. Et leurs interventions paternalistes ne sont peut-être pas dénuées de la notion d'exploitation puisqu'elles semblent se développer davantage que les communautés qu'elles sont censées servir.

C'est bien de juxtaposition et d'entremêlement des différentes formes d'échanges solidaires dont il s'agit ici. Ces échanges sont constitués ou se nouent d'abord autour de la notion de devoir (*katamai*) envers la famille, puis autour de stratégies d'entraides et d'alliances avec la communauté d'appartenance (caste ou liens du sang et du mariage) ou du voisinage. Les échanges réalisés hors de la sphère familiale sont souvent de natures contextuelle, circonstancielle, flexible, et éventuellement non permanents ou encore incertains. Ces diverses sphères s'articulent en Inde autour d'un groupe familial plutôt que d'un individu. Elles oscillent généralement entre un taux de confiance et de sécurité maximum (la famille) et un niveau moyen (la communauté), voire faible (le voisinage). La qualité, avec la réciprocité quasi-égalitaire, et la fiabilité, avec la permanence des échanges familiaux, sont privilégiées car elles apportent à l'individu un sentiment de sécurité. Ces femmes ont fait le choix de protéger leur groupe d'appartenance, défavorisant leur groupe « institué » non traditionnel. La communauté de semblables nouée par les liens du sang semble devoir primer sur une communauté d'intérêts. Ces solidarités résultent donc d'une action rationnelle et stratégique d'un individu mesurant les enjeux de sa situation personnelle et familiale.

Pour montrer l'aspect multiforme des solidarités locales et des valeurs et systèmes de représentation qui leur sont associés, nous avons explicité le fonctionnement en cercles concentriques des réseaux d'échanges réciproques, et le « repli » des femmes vers les solidarités « héritées ». Ces solidarités héritées sont forgées par les liens du sang, les alliances, mais aussi la proximité spatiale. Elles renvoient à des mobiles et à des règles d'action eux aussi multiples (devoir et obligation avec risque d'exclusion mais aussi renforcement de liens stratégiques car réciprocaires ; privilèges auto-consentis en fonction de statuts préexistants et également au nom de dédommagements liés à des désagréments divers ; etc.). Ces mobiles et règles d'action, dont la liste n'est ici pas exhaustive, échappent aux modes de catégorisation habituels. Par ailleurs, il est probable que le scénario de repli sur les liens de sang, bien qu'observé très fréquemment au Tamil Nadu, ne soit pas unique, et encore moins figé. Cette étude de cas avait surtout pour objet de souligner la complexité des liens de solidarité et de plaider pour une analyse systématique de cette complexité. Il y a là tout un champ à explorer, en s'interrogeant sur le sens des solidarités professionnelles et affectives, sur les formes de recomposition et d'hybridation des différentes formes de solidarité et sur la manière dont elles se conjuguent et se juxtaposent à celles de service social,

d'aide et de devoir, trois notions qui restent essentielles en Inde du Sud dans la manière de penser la solidarité au quotidien. Entre juxtaposition ou assimilation, les valeurs du service social et de l'aide restent traversées par la notion de devoir. L'étude de la « concurrence » des différents réseaux d'aide et d'entraide pourrait constituer la prochaine étape de réflexion afin d'analyser les inflexions dans leurs processus et modes d'organisation.

Notre ambition était d'ouvrir une réflexion souvent occultée par des débats d'une toute autre nature. En Inde en particulier, études, recherches et séminaires abondent sur la question de la solidarité organisée non gouvernementale ou supposée telle (*voluntary sector*). Or, une très large partie des débats se focalise sur la légitimité de ces modes d'intervention. Les critiques envers les ONG oscillent entre : leur perte de légitimité due à leur professionnalisation (technicité) et leur manque de dévouement (militantisme) ; leur perte d'identité nationale et d'autonomie, due aux financements étrangers mais aussi à des pratiques courantes de corruption ; leur manipulation ou l'utilisation des populations à des fins politiques, carriéristes ou financières. La controverse majeure est l'instrumentalisation de ces ONG par leur financeurs étrangers, pour « infiltrer » les champs social, politique ou religieux indiens et les (re)conquérir. Actuellement, il devient donc difficile pour ces organisations sociales d'être agents de contestation, de faire du *lobbying*, sans être taxées d'antinationalisme ou d'antipatriotisme. Suspectées de représenter davantage les agendas de leurs financeurs étrangers que les populations, elles se voient sanctionnées publiquement, médiatiquement et financièrement par le gouvernement. De telles questions sont tout à fait essentielles, mais celle de l'articulation de ces formes de solidarité, ou du moins d'intervention, avec les solidarités pré-existantes est complètement niée, alors qu'elle nous semble tout autant nécessaire.

La hiérarchisation du système social indien, avec son pendant partiel dans l'organisation et l'intervention des associations auprès des populations, nous éloigne d'une « solidarité démocratique », telle que définie par J.-L. LAVILLE (2005)²⁹. L'égalité demeure un idéal inscrit dans les textes (législatifs, constitutionnel, administratifs), dont tout le monde parle sans sembler y croire. Au lieu d'assister à un combat pour l'instauration des égalités, on assiste sur la scène sociale indienne à une quête permanente de nouvelles différenciations identitaires et statutaires. Cette étude de cas souligne également une telle recherche de distinction de la part de ces femmes, au sein du groupe et de leur communauté d'appartenance. Le feuilleté des divisions (sociales, statutaires, etc.) suscite alors un questionnement sur la capacité d'élaboration d'une action collective dans laquelle les acteurs sociaux parleraient d'une seule voix. L'expression revendicative des associations est en partie muselée par leur assujettissement aux financeurs et par leur perte de légitimité et de crédibilité. Est-ce à dire qu'il serait vain de trouver en Inde une solidarité de type « démocratique » ? Probablement pas,

29 - « La solidarité comme principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives : axée sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social. Cette seconde version suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. Partant de la liberté d'accès à l'espace public pour tous les citoyens, elle s'efforce d'approfondir la démocratie politique par une démocratie économique et sociale. » (LAVILLE *et al.*, 2005, p. 25).

mais sous des formes qu'il reste à découvrir. De plus, il est certain qu'un effort conceptuel considérable reste à faire pour mieux comprendre les articulations entre solidarité et démocratie.

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU P., 1964, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- CASSAGNES-BROUQUET S., 2000, « Culture, artistes et société dans la France médiévale », *Gap*, Orphys.
- FOUILLET C., 2006a, « Microfinance indienne : disparités spatiale et économique », *Le Mensuel de l'Université*, n° 5.
- FOUILLET C., 2006b, « La microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh », *Bulletin d'Information du Mardi*, GRET-CIRAD, Espace Finance, 25 avril, www.microfinance-cirad.fr
- GUÉRIN I., PALIER J. (ed.), 2005a, *Microfinance challenges : empowerment or disempowerment of the poor ?*, French Institute of Pondicherry Editions, 385 p.
- GUÉRIN I., PALIER J., 2005b, « Empowerment, self-help groups et solidarité démocratique en Inde », in GUÉRIN, MARIUS-GNANOU, PAIRAULT, SERVET (ed), *Microfinance en Asie : entre traditions et innovations*, Paris/Pondichéry, Karthala/IRD/IFP, pp. 129-158.
- LAVILLE J.-L., MAGNEN J.-P., FRANÇA FILHO G.-C., MEDEIROS A., 2005, *Action publique et économie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Eres, 25 p.
- PRIA, 2005, *Defining the sector in India : Voluntary civil or non profit*, PRIA.
- TANDON R., MOHANTY R., 2002, *Civil Society and Governance*, Samskriti, PRIA.
- TANDON R., MOHANTY R., 2003, *Does Civil Society Matter ? Governance in Contemporary India*, Delhi, Sage Publications.

LA MICROFINANCE INDIENNE PEUT-ELLE ÊTRE SOLIDAIRE ?

*Isabelle GUÉRIN **, *Cyril FOUILLET ***, *Jane PALIER ****

Comment et à quelles conditions la microfinance peut-elle être solidaire ? C'est-à-dire capable de participer à un processus de redistribution du pouvoir et des richesses mais aussi d'inventer de nouvelles formes de démocratie. Basé sur des monographies menées en Inde, l'article met en évidence les multiples défis auxquels sont confrontées les organisations qui tentent d'aller au-delà d'un rôle de prestataire de services financiers. La solidarité est bien sûr le résultat de choix et de stratégies délibérés mis en œuvre par les organisations de microfinance, mais elle est également fortement contingente des contextes locaux d'intervention et de la manière dont les populations locales utilisent, manipulent et s'approprient les interventions de microfinance.

La microfinance peut-elle être solidaire ? Si la question n'est pas totalement nouvelle ¹, force est de constater qu'elle a été largement occultée par la très forte médiatisation et les discours simplistes des dernières années. L'année 2005, sacrée « année du microcrédit » par les Nations Unies, puis l'obtention, en 2006, du prix Nobel de la paix par le fondateur de la Grameen Bank, le professeur YUNUS, auront probablement été les points d'orgue de cette vague de médiatisation. Plusieurs travaux empiriques récents tirent pourtant la sonnette d'alarme. La

* Économiste, chercheuse à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Laboratoire population environnement développement (LPED, France) et à l'Institut français de Pondichéry (IFP, Inde).

** Doctorant en sciences économiques au Laboratoire d'économie de la firme et des institutions (Université Lyon 2), rattaché au LPED (France), à l'IFP (Inde) et au Département microfinance de l'ULB (Belgique).

*** Doctorante en sciences économiques au Laboratoire d'économie de la firme et des institutions (Université Lyon 2), rattachée au LPED et à l'IFP (Inde).

Les auteurs remercient vivement Laurent FRAISSE, Isabelle HILLENKAMP, Céline JAUZELON et Solène MORVANT-ROUX ainsi que deux lecteurs anonymes pour leurs commentaires constructifs sur une version préliminaire de ce texte.

1 - Nombre de praticiens et quelques chercheurs ont toujours été conscients que la dimension solidaire de la microfinance n'allait absolument pas de soi et devait faire l'objet d'une préoccupation permanente. Concernant le contexte français, citons à titre d'exemple le réseau Cerise ainsi que les travaux du Centre Walras, en particulier les rapports Exclusion et liens financiers (éditions Économica).

microfinance a bel et bien des effets positifs (lissage de la trésorerie, amélioration de la gestion quotidienne des risques, consolidation de petites activités économiques, etc.) mais, dans nombre de cas, de tels effets se font au prix d'un renforcement des inégalités. D'une part, ce sont essentiellement les « moins pauvres des pauvres » qui en bénéficient. D'autre part, les vertus supposées de l'outil microfinance ont très largement contribué – et continuent aujourd'hui – à alimenter une conception purement technique et économique de la lutte contre les inégalités, occultant toute réflexion et toute intervention de fond en matière de redistribution du pouvoir et des richesses (HIGGOTT et WEBER, 2005 ; FERNANDO, 2006 ; SERVET, 2006). Les efforts récents en matière d'évaluation des « performances sociales » des institutions de microfinance représentent une avancée notable (LAPENU *et al.*, 2004). Mais, même si ces efforts participent à la création d'outils pertinents d'analyse des pratiques microfinancières et interpellent les acteurs (les praticiens mais aussi et surtout les bailleurs) sur la nécessité sociale, ils restent néanmoins insuffisants pour intégrer une microfinance, parfois dissimulée derrière un parapet de normes et de référentiels explicitement néolibéraux, dans le champ de l'économie solidaire. Par conséquent, il est urgent de s'interroger sur les conditions d'une microfinance solidaire, c'est-à-dire capable, à la fois, de participer à un processus de redistribution du pouvoir et des richesses mais aussi d'inventer de nouvelles formes de démocratie et de définition de l'intérêt général qui ne soient plus du ressort exclusif de l'État (GENTIL et SERVET, 2002).

Basé sur quelques monographies d'organisations de microfinance indiennes (principalement Assefa, Basix et Sewa, mais aussi diverses organisations de plus petites tailles), issues d'un travail intensif de terrain mené pendant quatre années², cet article propose quelques éléments de réflexion sur ces thèmes. Une première partie donne un aperçu du champ de la microfinance indienne, dominé aujourd'hui par l'intervention croissante d'une floraison d'organisations non gouvernementales (ONG) aux motivations très disparates et par l'omniprésence d'un État très interventionniste. L'article aborde ensuite la dimension de la solidarité à partir de deux questions. La première concerne la prestation de services : à quelles conditions est-il possible d'offrir des services adaptés aux besoins des populations ? Nous verrons que la réponse est loin d'aller de soi. Le principal défi consiste à trouver un équilibre entre plusieurs facteurs potentiellement contradictoires (participation des usagers, proximité, expertise). La seconde question concerne l'articulation entre services financiers et action « politique », entendue ici au sens d'une capacité à influencer sur les normes et les règles. Nous insisterons sur les potentialités mais aussi sur les difficultés de cette articulation.

2 - Ce travail a été effectué dans le cadre du programme *Labour, Finance and Social Dynamics* de l'Institut Français de Pondichéry. Le fonctionnement de ces organisations sera présenté plus en avant dans le texte. Le travail de terrain est la principale source de nos informations, à l'exception de la Sewa, à laquelle plusieurs ouvrages ont été consacrés et dont nous nous sommes également inspirés ; en particulier celui de BHATT (2006) et celui de ROSE (1992).

I – LA MICROFINANCE INDIENNE : ENTRE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, « MARCHÉ » ET POPULISME D'ÉTAT ?

Dans un contexte de financiarisation croissante (SERVET, 2003), auquel les pays du Sud n'échappent pas, les « pauvres » plus que quiconque ont besoin de services financiers. Le secteur bancaire ne couvrant qu'une faible proportion des populations des pays du Sud (KARNEWE et KONING, 2004), la microfinance peut être l'un des outils répondant à cette demande. Constituée de services de crédit leur permettant d'investir, de consolider leur activité d'entrepreneur mais aussi de compenser des revenus irréguliers, et de services d'épargne permettant de préparer les étapes du cycle de vie (en particulier habitat, éducation, mariage, funérailles) ou d'anticiper les accidents de la vie, la microfinance élargit la gamme des services financiers disponibles pour une population délaissée par le secteur bancaire. Se développent également depuis peu des services de micro-assurance, essentiels lorsque la protection sociale est inexistante, défaillante ou en voie de disparition, ce qui est le cas dans de nombreux pays du Sud. En Inde, alors que près de 90 % de la population est exclue de toute forme institutionnalisée de protection sociale³, que l'auto-emploi est supposé concerner une large fraction de la population active⁴, et que plus de 60 % de la population n'a pas accès aux services financiers classiques, on imagine aisément les potentialités de la microfinance. Celle-ci s'est d'ailleurs développée de manière exponentielle au cours des dernières années⁵, tant en matière d'octroi de crédit et de mobilisation d'épargne que d'assurance, en particulier dans le sud du pays. Selon les districts (départements), entre 5 % et 20 % de l'ensemble des foyers sont concernés, et la proportion atteint 35 % à 40 % si l'on considère uniquement les ménages exclus du système bancaire classique (FOUILLET, 2006a).

Plus encore, la microfinance indienne, *via* le principe des groupes d'emprunteurs, est pensée comme un moyen de stimuler la solidarité, l'entraide ainsi que la mobilisation collective, soit pour la gestion de biens communs, soit pour la revendication de certains droits. Là encore, l'Inde représente un cas d'école puisque à la fin de l'année 2005 près de 65 % de l'offre de microfinance passait par les groupes d'emprunteurs solidaires, qualifiés de *Self-help-groups* (SHG). Durant l'année financière 2005-2006, près d'un million de groupes ont reçu un prêt, soit environ 15 millions de personnes, essentiellement des femmes (95 %) (NABARD, 2006). Ces groupes, initiés dès les années 1970 par quelques organisations de la « société civile », sont aujourd'hui appuyés et soutenus tant par les autorités publiques (dans le cadre de programmes étatiques de lutte contre la pauvreté, mais aussi d'instances locales de concertation liées à la décentralisation) que par un nombre croissant d'organisations de type ONG dont le statut, les objectifs, la taille, l'idéologie et les modes de fonctionnement sont extrêmement variés.

3 - Sur l'ensemble des dépenses de santé, en Inde, plus de 80 % sont prises en charge par le patient. Ce taux est de 60 % au Bangladesh, de 50 % au Sri Lanka, et d'un peu plus de 10 % en Allemagne (PARIKH et RADHAKRISHNA, 2005).

4 - Les données officielles avancent une proportion de la population active proche de 50 %, mais il est difficile d'y distinguer ce qui relève effectivement de l'auto-emploi et ce qui relève de la sous-traitance déguisée.

5 - De 1992 à 2006, le taux de croissance annuel moyen du nombre de groupes d'emprunteurs ayant reçu un prêt s'établit à 82 %, il est de 110 % en termes de montants alloués (FOUILLET, 2006a).

Victimes du même effet de mode que dans bien d'autres pays, la microfinance et le mouvement des SHG sont devenus aujourd'hui des instruments populistes au service de l'État, et plus généralement au service des partis politiques qui n'hésitent pas à utiliser les groupes d'emprunteurs pour se constituer des banques de votes. Dans nombre de cas, faute de moyens suffisants, de créativité et d'adaptation à la spécificité des contextes locaux, les effets observés sont bien en deçà des effets d'annonce. Alors que dans un discours prononcé en 2003, la Première ministre du Tamil Nadu (Inde du Sud) de l'époque n'hésitait pas à comparer la microfinance à une « révolution tranquille » des femmes, les résultats des études d'impact sont quant à eux beaucoup plus mitigés (GUÉRIN et PALIER, 2005a).

Suite au développement quantitatif de la microfinance et à son institutionnalisation – au sens d'une inscription dans les politiques publiques –, le secteur de la microfinance indienne est aujourd'hui profondément divisé. Les pionniers, fidèles à une perspective réformatrice, ont bien du mal à se reconnaître dans la configuration actuelle, sans pour autant échapper entièrement aux dérives issues de ce développement exponentiel.

Quand on interroge les praticiens, ils ont eux-mêmes tendance à distinguer le secteur en trois catégories :

– Le modèle qualifié de « communautaire » (*community finance*) met l'accent sur le « service à la communauté », avec deux caractéristiques principales : le maintien de la propriété du capital aux mains des membres et l'articulation, plus ou moins explicite, à de grands mouvements de la société civile. Le statut de ces organisations prend souvent la forme de coopératives mais aussi de compagnies à but lucratif détenues par des fédérations organisées en mutuelles. C'est le cas d'Assefa (Tamil Nadu) : axée sur le développement rural et la défense des petits paysans, cette organisation est née dans les années 1970, dans la mouvance du *Bhoodan Movement* de redistribution des terres en s'inspirant du principe gandhien du *Sarvodaya* (« développement de tous »). La banque coopérative de la Sewa (Gujarat), née elle aussi dans les années 1970 d'un mouvement syndical de défense des femmes du secteur informel, revendique également une forte inspiration gandhienne. La Sewa s'est donnée pour mission de défendre la *people economy*, qu'elle définit comme l'économie des « petites gens », composée à la fois de stratégies individuelles de débrouille et de survie et d'initiatives collectives d'auto-organisation. Précisons néanmoins que ces dernières sont exceptionnelles⁶ : ce sont très souvent des personnes issues des classes moyennes voire supérieures qui sont à l'origine des initiatives, y compris celles qualifiées de « communautaires ».

– Le modèle qualifié de « capitaliste » offre des services financiers à partir de modes d'organisation et de gestion similaires au secteur bancaire. Adoptant le statut de société financière ou bancaire, les maîtres mots y sont « autonomie », « viabilité », « pérennité financière », « impayé », « encours moyen », « résultat d'exploitation », etc. Une autre caractéristique réside dans la propriété du capital

6 - Contrairement à beaucoup d'initiatives d'économie solidaire latino-américaines présentées dans les autres articles de ce numéro.

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

détenue en majorité par de grandes banques ou fonds de placements⁷. Ce choix organisationnel n'exclut pas la poursuite d'objectifs plus larges : c'est le cas de l'organisation Basix (Andhra Pradesh), dont la mission porte sur le « développement rural » et le principe de *livelihood*, mais dans une perspective moins réformatrice et plus pragmatique que celle d'Assefa mentionnée plus haut.

– Le modèle qualifié d'« étatique » désigne les organisations, généralement au statut associatif⁸, spécialisées dans la mise en œuvre de programmes de microfinance gouvernementaux. L'une des caractéristiques majeures de ce modèle réside dans le fonctionnement partenarial avec le secteur bancaire gouvernemental. On trouve ici pléthore d'organisations de toutes natures, très rarement spécialisées dans la microfinance, qui s'y sont mises pour diverses raisons, oscillant entre pur opportunisme et injonction gouvernementale.

De toute évidence, le modèle étatique fonctionne mal : insuffisance de moyens humains et financiers, répartition floue des responsabilités entre les différents acteurs, sélection des partenaires sur une base souvent clientéliste, etc. (GUÉRIN, 2007). La liste des facteurs de dysfonctionnement est infinie. On pourrait penser *a priori* que le modèle « communautaire » est le plus à même de produire de la solidarité. La réalité est plus complexe. Les propos qui suivent visent à mieux comprendre les décalages entre les idéaux poursuivis, les missions annoncées et les pratiques mises en œuvre. Sans occulter les faiblesses et les dérives qu'ont connues certaines organisations, en particulier Assefa, de tels décalages illustrent, nous semble-t-il, la « schizophrénie institutionnelle » (SAMUEL, 2000) à laquelle sont confrontées toutes les organisations de cette nature, tiraillées entre des injonctions multiples et souvent contradictoires.

II – LES PROCESSUS D'ÉLABORATION DES SERVICES : UN ÉQUILIBRE DÉLICAT ENTRE « PARTICIPATION », PROXIMITÉ, EXPERTISE ET OFFRE DE MASSE

Commençons par préciser que bien au-delà du contexte indien, de nombreux acteurs ou observateurs de la microfinance, probablement aveuglés par la notion de *best practices*, ont une fâcheuse tendance à sous-estimer le degré de technicité des services financiers et la diversité des besoins (en fonction des contextes socio-économiques locaux, des milieux sociaux). En Inde, alors que l'on assiste à une véritable rhétorique de la « participation » des usagers, supposée garantir à la fois l'adaptation des services et l'*empowerment* des populations impliquées, force est de constater les ambiguïtés et les difficultés de mise en œuvre de cette participation. L'analyse des méthodes employées par les organisations pour élaborer des services réellement adaptés à leurs usagers/membres (ici, Sewa et Basix) montre à quel point il s'agit d'un processus complexe, combinant relations

7 - À titre d'exemple, le capital de Basix est détenu à 49,5 % par Basics Ltd. ; 21,8 % par International Finance Corporation (USA) ; 10,9 % par Stichting Hivos Triodos Fonds (Pays-Bas) ; 10,9 % par Shorecap International Ltd. (USA) ; 4,6 % par ICICI Bank ; 2,3 % par HDFC Ltd. ; et 0,1 % par d'autres (Basix, 2006).

8 - L'équivalent indien du statut associatif : *trust* ou *society*.

de proximité avec les populations (la participation n'étant qu'un facteur parmi d'autres), expertises (de natures socio-économique, financière, informatique, etc.) et effets de masse dans un pays où la demande est immense.

1 - Les ambiguïtés et les difficultés de la participation

Le principe de la participation est très souvent perçu par les promoteurs de dispositifs de microfinance comme une implication dans des activités de groupe permettant une revendication vis-à-vis des autorités publiques ou encore auprès des hommes (époux notamment), mais beaucoup moins comme une implication dans l'élaboration des services de microfinance eux-mêmes, dont les caractéristiques font d'ailleurs preuve d'un degré de standardisation et de rigidité remarquable. Les populations sont en quelque sorte soumises à une injonction paradoxale : participer à la vie publique (sans qu'elles en éprouvent forcément le besoin ou l'envie) tout en se pliant aux exigences des organisations qui les appuient (alors qu'elles auraient parfois beaucoup à dire). Les relations établies avec les populations ne sont pas généralisables tant elles sont diverses : on y trouve de l'affection, de la proximité mais aussi de la rancœur, de l'amertume voire de la haine, et au-delà de cette diversité, la persistance de relations de type hiérarchique est récurrente⁹. Le comportement des agents de terrain en est partiellement responsable, et plus généralement celui des organisations qu'ils représentent, dont la plupart se positionnent, parfois très explicitement, dans un rôle d'intermédiaire peu conciliable avec un réel processus d'autonomisation. Toutefois, même s'il est possible de constater la mise en œuvre de réels espaces de parole et de discussion, le comportement des populations tend lui aussi à entretenir des relations de dépendance et de soumission, avec en particulier des attentes souvent excessives qui exagèrent les promesses faites ou les transforment. La concurrence parfois très forte entre organisations sur un même territoire, voire entre ONG et services publics et/ou partis politiques, exacerbe ces attentes : les agents de terrain, sommés par leur hiérarchie d'attirer un nombre déterminé de « bénéficiaires », n'hésitent pas à faire des promesses démesurées pour « capter » leur clientèle. Par ailleurs, nombre de programmes d'appui aux SHG se basent sur un système de *rating* (la note obtenue conditionne l'éligibilité au prêt bancaire). Or, cette note, officiellement basée sur des critères strictement financiers et comptables, fait souvent appel, en pratique, à des jugements personnels qui tendent à biaiser les relations emprunteurs/agents de crédit.

La frontière entre domination et respect est difficile à déterminer : ce qui s'apparente à de la soumission *via* des expressions corporelles et verbales très visibles peut tout aussi bien s'interpréter comme le témoignage d'une forme de respect ou comme une stratégie délibérée visant à obtenir faveurs et protections diverses. Toujours est-il qu'une discussion claire, franche et sincère entre organisations et populations est difficile à établir. C'est pourquoi certaines organisations misent sur le statut coopératif ou équivalent, le fait que les usagers soient propriétaires de l'institution étant supposé garantir leur mainmise sur la plus-value de

9 - Sur l'analyse des relations ONG/« bénéficiaires », voir l'analyse ethnographique de JAUZELON (2006).

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

l'activité financière, mais aussi sur l'organisation, sa mission et son mode de fonctionnement. C'est le choix fait dès le départ par Sewa (1974) et plus récemment par Assefa. Il s'est concrétisé dans les deux cas au prix d'une lutte acharnée compte tenu de l'inadéquation de la législation et des réticences des autorités publiques : pour Sewa, réticences des autorités bancaires face à une initiative qui, dans les années 1970, paraissait complètement incongrue (« une banque de femmes ») ; pour Assefa, réticences des services en charge du programme SHG au niveau de l'État du Tamil Nadu, puisque l'adoption de ce nouveau statut consacrait l'indépendance d'Assefa et un manque à gagner en termes de population touchée, pour un programme public considéré par le Premier ministre de l'époque comme prioritaire. Par ailleurs, dans les deux cas, nous observons que le principe de la propriété collective du capital ne garantit en rien une délégation effective de pouvoir et de prise de décision. Même si c'est à des degrés divers, le mode de gouvernance reste foncièrement hiérarchique et les membres de la base ne sont guère impliqués dans les prises de décision. Si l'absence réelle de volonté de déléguer le pouvoir est probablement un facteur d'explication, et ceci en dépit d'un discours très égalitariste, la réalité semble néanmoins plus complexe. Outre les raisons mentionnées plus haut, outre les conflits permanents de *leadership* au sein de la « base » qui ont parfois tendance à décourager toute tentative de délégation, s'ajoute le fait que nombre de femmes sont préoccupées avant tout par la qualité des services. Or l'élaboration de services de qualité, nous allons le voir à présent, n'est pas seulement, loin s'en faut, une question de participation.

2 – La qualité des services : combiner proximité, expertise et offre de masse

Dans le cas d'Assefa, paradoxalement, le concept de « service à la communauté » qui lui a donné naissance et qui continue de forger son identité ne se traduit plus par une réflexion sur le type de services financiers à offrir ; ces derniers sont dorénavant inspirés des modèles en vigueur dans le reste de l'Inde, à savoir des services suivant une méthodologie normalisée et ne s'adaptant pas à la diversité des besoins¹⁰. Pour Assefa, l'essentiel de l'énergie a été focalisé sur la question d'un montage financier permettant de combiner autofinancement et maintien du capital aux mains des membres de l'institution. Crise d'identité de l'institution, constat d'échec relatif des expérimentations des décennies 1970-1980, et essoufflement du militantisme de la première génération sont autant de facteurs qui ont incité les fondateurs à se tourner vers une approche plus classique, permettant de relancer les activités *via* l'appui de bailleurs de fonds dont on connaît la réticence à l'égard des démarches réformatrices. En même temps, Assefa ne s'est jamais dotée des moyens techniques et de l'expertise nécessaires à l'élaboration de services de qualité.

10 - Le cas le plus flagrant concerne l'épargne des groupes. L'épargne des membres ne peut pas être utilisée pour répondre aux dépenses liées à des urgences (frais d'hôpitaux, enterrements, etc.). L'épargne est bloquée et ne peut être mise à disposition que sous forme de crédits. De plus, les délais de mise à disposition de ces fonds *via* un crédit étant longs (plusieurs jours dans le meilleur des cas), les membres ont souvent recours à d'autres sources de financement (connaissances, employeurs, prêteurs privés).

Dans le cas de Sewa, en revanche, offrir des services ajustés au mieux à la demande a toujours été une préoccupation permanente ; en témoigne par exemple la mise en place d'un service de collecte d'épargne à domicile dès le démarrage de l'institution financière en 1974 ¹¹, service qui depuis n'a cessé de s'améliorer. L'organisation régulière de groupes de discussion vise, du moins officiellement, à faire émerger les problèmes quotidiens, et éventuellement les demandes et les requêtes des femmes. En pratique, ces espaces de discussion s'avèrent être surtout des lieux d'échanges d'expériences, de construction et de renforcement du sentiment d'appartenance à l'institution. L'essentiel des informations sur les besoins transite plutôt par des canaux informels, *via* des discussions entre le personnel de la coopérative financière et les clientes. C'est surtout l'observation des pratiques quotidiennes des membres qui permet à l'organisation de réfléchir sur des services adaptés. Simultanément, le recrutement de personnel hautement qualifié et le recours systématique à de la recherche-action permettent de concrétiser la mise en œuvre de nouveaux produits, d'expérimenter et de tester leur viabilité et leur conformité aux règles et aux contraintes techniques et financières de la coopérative. Cette recherche-action se fait en interne, *via* la Sewa Academy. Elle passe également par de nombreuses alliances avec des instituts de recherche ou des cabinets d'expertise.

Le cas de Basix est tout autre, tout en présentant quelques convergences. Les branches financières de Basix sont destinées à faire du profit – elles ont d'ailleurs le statut de *Non banking financial company* et de *Local area bank* –, les agents de crédit ne sont pas des travailleurs sociaux mais bel et bien des banquiers et des financiers. Le « jargon » employé (« rentabilité », « business plan », etc.) et les techniques d'élaboration des services (enquêtes socio-économiques mais aussi études de marché et marketing, publicité, etc.) n'ont rien à envier au secteur « marchand ». Les promoteurs ne s'en cachent pas, ce qui leur vaut d'ailleurs des critiques récurrentes (« est-ce vraiment solidaire puisque ce sont de vrais banquiers ? »). La recherche permanente de parts de marché a parfois tendance, il faut bien le dire, à l'emporter sur les préoccupations de solidarité et de bien-être des clients. Néanmoins le profit est destiné en grande partie à alimenter les autres entités de Basix, en particulier sa branche non lucrative consacrée à la recherche-action, qui a pour ambition d'aller bien au-delà de l'offre de services financiers. Dans l'architecture organisationnelle de Basix, cette entité joue le rôle du département de recherche et développement et permet, par des études ponctuelles, la co-construction des services financiers ou encore la mise en place d'espaces de discussion à l'échelle territoriale impliquant différents acteurs publics et privés du développement local. Cette entité est constituée de chercheurs et de praticiens dont l'objectif est de développer de nouveaux produits, de piloter les phases de tests tout en formant le personnel sur le terrain. En dix ans d'activités, plusieurs dizaines de services financiers innovants ¹² ont également initiés, mais également des innovations institutionnelles basées sur des partenariats public/privé locaux

11 - Sur le plan strictement technique, les deux organisations ne sont pas comparables puisque Sewa intervient principalement en milieu urbain, tandis qu'Assefa intervient en milieu rural (où il est beaucoup plus complexe et coûteux de mettre en place un service bancaire à domicile).

12 - Citons par exemple le rôle déterminant de Basix dans l'adaptation d'un produit d'assurance contre la sécheresse mis en place par le gouvernement indien pour les petits agriculteurs, Basix ayant joué un rôle de relais des réclamations des agriculteurs (FOUILLET, 2005).

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

dont l'objectif est double : revivifier les infrastructures rurales (coopératives laitières, pisciculture, artisanat local, etc.) et intégrer l'offre de services financiers dans une perspective plus globale de revitalisation des territoires. Au final, toutefois, ce type d'innovations reste ponctuel et aléatoire. Non seulement l'issue des processus participatifs qui en sont à l'origine est toujours incertaine, mais c'est aussi une question de temps, d'énergie, de moyens et enfin de légitimité : face à une pauvreté de masse, les organisations sont incitées à intervenir en masse, ce qui laisse peu de place à l'innovation et à la créativité, ou alors seulement de manière ponctuelle et limitée.

3 – L'appropriation des services

Si la « participation » s'avère difficile, l'aptitude des populations à transformer les services proposés et à se les approprier est souvent remarquable (GENTIL et SERVET, 2002 ; MORVANT-ROUX, 2006a). En réponse à des règles souvent contraignantes (en particulier la rigidité des montants et des calendriers de remboursement), ce processus d'appropriation a souvent pour objet d'introduire davantage de souplesse et s'appuie sur des stratégies d'ajustement individuelles (par exemple le placement auprès de l'entourage ou l'achat d'or permettant de repousser l'usage du prêt¹³) ou collectives (solidarité informelle de type réciproitaire en cas de difficulté à rembourser ou à mobiliser les montants d'épargne obligatoire, échanges de prêts lorsque les bénéficiaires n'en ont pas véritablement besoin à ce moment-là, etc.¹⁴). Ces formes d'entraide et de réciprocité entre pairs se greffent sur des solidarités préexistantes, en particulier de nature familiale, ou parfois en créent de nouvelles¹⁵. D'autres formes d'appropriation, au contraire, cristallisent des hiérarchies existantes, et les responsabilités multiples attribuées aux présidentes de groupe y participent fortement : monopolisation des prêts par une minorité, recours à des prête-noms, sélection arbitraire ou uniquement clientéliste des bénéficiaires, détournement de l'usage des prêts pour reprêter à des taux très élevés, etc. (GUÉRIN, 2007). De telles dérives sont inévitables et prétendre y remédier serait vain (BIERSCHENK *et al.*, 2000 ; MOSSE, 2005 ; OLIVIER DE SARDAN, 1995). En revanche, introduire des procédures minimales de suivi afin d'éviter un renforcement systématique des inégalités s'avère indispensable, or c'est à l'heure actuelle rarement le cas.

III – ARTICULER SERVICES FINANCIERS ET ACTION POLITIQUE : DES DÉFIS MULTIPLES

Les organisations décrites ici partagent une ambition commune : promouvoir des modes alternatifs de production et de redistribution des richesses en considérant la microfinance comme un outil et non comme une fin en soi. Leur action « politique », définie ici comme la volonté d'influer sur les règles et les normes, se

13 - Pour plus de détails voir ROESCH *et al.* (2006).

14 - Ce constat est au cœur de la thèse de Solène MORVANT-ROUX sur la microfinance au Mexique (MORVANT-ROUX, 2006a ; 2006b).

15 - Voir l'article de JAUZELON dans ce même numéro.

heurte à des difficultés multiples. Concilier mission politique et services financiers est un premier obstacle : les deux types d'activités peuvent s'enrichir mutuellement mais aussi se contredire et s'opposer. Dans de nombreux cas, et pour diverses raisons exposées ci-dessous, l'offre financière a tendance à se substituer, au moins partiellement, aux autres activités. Lorsqu'elle existe, la prise de parole s'avère à la fois risquée et fragile, compte tenu du caractère très inégalitaire et très divisé de la société civile indienne. Multiplicité des formes d'action, compromis et alliances stratégiques sont autant de moyens visant à allier le poids de la masse et un dialogue constructif avec les autorités publiques.

1 – Le secteur de la solidarité non gouvernementale : dépolitisation ou politisation contrôlée ?

Nombre d'observateurs regrettent la « dépolitisation » du secteur de la solidarité non gouvernementale indienne, secteur désormais dominé par des débats de natures essentiellement technique et opérationnelle qui tendent à évincer toute réflexion de fond relative aux facteurs structurels des problèmes observés¹⁶. Initiée dès les années 1980 avec l'émergence d'approches sectorielles, cette technicisation du secteur n'a cessé de se développer et de se renforcer. Maintes initiatives nées dans les années 1970 et visant précisément à articuler l'économique au politique ont progressivement perdu leur côté militant, et l'évolution de l'organisation Assefa, même si ses promoteurs s'en défendent, en est un exemple criant. Prenant source dans le *Bhoodan Movement* d'Acharya Vinoba Bhave, les *land development activities* constituent le premier type d'intervention d'Assefa lorsque celle-ci débute ses opérations en 1969. Il s'agit d'abord et avant tout de promouvoir des communautés d'agriculteurs pour travailler une terre collective afin de rompre avec les différentes formes de servitudes prédominantes en milieu rural. Il s'agit également, conformément aux principes du *Sarvodaya* (le « développement de tous ») et de la reconstruction sociale et économique prônés par GANDHI, de susciter de nouvelles formes de relations et de « vivre ensemble » : promouvoir « l'harmonie collective », par exemple en encourageant des mariages inter-castes et inter-religieux ; susciter les *Pada Yatra* (marches aux pieds nus) visant à construire une conscience politique parmi la communauté ; rechercher le partage permanent des connaissances et des expériences à travers des séminaires, des conférences, etc. ; et enfin susciter de nouvelles formes de démocratie locale (à travers les *Gram Sabha* : assemblées de village, vision plutôt novatrice pour l'époque) et de développement local (à travers les *Gram Kosh* : caisses locales mutualistes alimentées par les habitants sous forme de dons en nature, en main-d'œuvre ou en liquide).

Aujourd'hui, même si le message gandhien continue de rythmer les discours du fondateur et les grandes rencontres annuelles, force est de constater l'essoufflement de sa mise en pratique. La lutte pour la redistribution des terres n'est plus du tout une priorité. Progressivement, l'organisation abandonne la plupart de ses ambitions en matière de développement économique communautaire. Aux *Gram Kosh* et *Gram Sabha* se sont substitués des SHG et leur regroupement en coopérative financière (*Sarvodaya Mutual Benefice Trust*), mais avec toutes les

16 - Voir par exemple MEHRA *et al.* (2003), SAMUEL (2000), TANDON et MOHANTY (2003).

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

limites évoquées plus haut en termes d'adaptation des services. Alors que jusque-là les services financiers venaient en appui à des projets collectifs et étaient intégrés à une réflexion de développement territorial, l'offre financière actuelle soutient essentiellement de l'entrepreneuriat individuel et s'avère déconnectée de tout autre type de services.

Bien au-delà du cas d'Assefa, le développement de la microfinance des dernières années est en partie responsable de la « dépolitisation » du secteur de la solidarité non gouvernementale. La croissance exponentielle des deux dernières décennies s'est faite sur fond de slogans simplistes arguant des multiples vertus de l'outil en matière de création d'auto-emploi, de lutte contre la pauvreté et contre des inégalités sociales, en particulier de genre. Certaines organisations ont saisi cette nouvelle opportunité pour capter de nouvelles subventions. D'autres ont été fortement incitées par les autorités publiques. L'État du Tamil Nadu, par exemple, s'est fixé depuis la fin des années 1990 des objectifs ambitieux, or il a besoin des ONG pour atteindre ses « bénéficiaires ». De nombreuses ONG jusque-là peu familières de la microfinance ont donc été fortement incitées à réorienter leurs activités. Celles qui dépendent de fonds publics, et elles sont fort nombreuses, considèrent qu'elles n'ont donc pas eu le choix. Certaines organisations, notamment celles qui étaient spécialisées jusque-là sur la défense des droits des minorités, considèrent qu'il s'agit d'un véritable « complot » : la microfinance serait une stratégie délibérée visant à les détourner de leur mission initiale, considérée comme dérangeante par les autorités. Leur avis n'est probablement pas entièrement objectif et reflète peut-être mal la réalité. Toujours est-il que nous avons vu de nombreux groupements (en particulier de femmes) axés sur la défense des droits se diviser voire disparaître suite à l'apparition de la microfinance. La gestion financière, si elle fonctionne bien, peut très bien renforcer les capacités d'autogestion des groupes. Mais, si elle marche mal, ce qui est, hélas, souvent le cas faute d'accompagnement, alors elle sape toute forme d'initiatives collectives. Les tensions et conflits liés à l'octroi des prêts et aux remboursements ont souvent raison de la mobilisation collective. Parfois, ce sont les femmes elles-mêmes qui implorent l'ONG de leur octroyer des prêts et d'ouvrir ainsi une nouvelle source d'endettement : elles ont vu leurs voisins bénéficier de prêts, ou bien la télévision leur a vanté les miracles de l'outil – on voit ici les risques d'une médiatisation excessive et naïve des « miracles » de la microfinance.

Simultanément, il ne faut pas nier la multiplication de mesures législatives et réglementaires et de programmes publics visant à renforcer la démocratie locale, tant d'un point de vue délibératif que représentatif. L'appui aux SHG fait partie de cet arsenal de mesures de dynamisation des pratiques démocratiques. Nous avons dans des travaux précédents (GUÉRIN et PALIER, 2005a, 2005b) montré le degré d'instrumentalisation des groupes de femmes du Sud de l'Inde par les autorités publiques ; au nom de l'*empowerment* mais aussi de la décentralisation et de la bonne gouvernance, ces groupes sont sollicités pour le développement économique local, la gestion de biens collectifs communs, la supervision du déroulement des élections, le fonctionnement des instances élues locales, etc. En pratique, cette délégation de responsabilités s'accompagne très rarement des moyens financiers et humains adéquats et d'un quelconque pouvoir en matière de prise de décision. En même temps, nous avons souligné que dans un contexte

de démocratie encore très formelle, conservatrice, élitiste et patriarcale, de telles initiatives offraient néanmoins aux femmes des formes d'apprentissage à la vie publique.

2 – Les risques de la prise de parole

L'articulation permanente entre action économique (production de biens et de services) et action politique (plaidoyer pour un changement des règles, des normes et des politiques publiques) est au cœur de la mission que s'est donnée la Sewa. Lors du démarrage de l'organisation dans les années 1970, la mobilisation syndicale, qui était l'objectif de départ, s'est très vite soldée par un échec : comment convaincre des femmes préoccupées par leur survie quotidienne de consacrer du temps à des mobilisations qui ne porteront leurs fruits que sur le long terme ? Très vite la Sewa a donc couplé son rôle de *lobbying* avec l'offre de services directs aux femmes et à leurs familles. Dès lors que les femmes bénéficient de ces services, elles acceptent de se regrouper pour discuter de la qualité des services en question et de la manière de les faire évoluer, ce qui peut les amener progressivement à être convaincues de l'intérêt du *lobbying*. Elles acceptent également de participer à des manifestations de masse – principale arme de la Sewa pour se faire entendre auprès des autorités publiques – sans forcément être conscientes de leur engagement « politique ». Nombre d'entre elles par exemple ne savent pas qu'elles font en fait partie d'un syndicat, mais cela ne semble pas gêner les femmes *leaders* du mouvement Sewa : elles savent que ce type d'engagement n'intéresse pas les membres « de base » – ce qui les préoccupe, c'est leur survie quotidienne – ou même que ces membres craignent l'engagement politique. Dans le contexte indien, marqué par le patriarcat et la hiérarchie sociale, la prise de parole des couches dominées est risquée. De plus les femmes sont sommées d'être discrètes et humbles, et leur mobilité est fortement contrôlée¹⁷. Les risques de sanction peuvent provenir de la famille et de la « communauté », dont il faut assurer la réputation. Les risques peuvent également provenir des employeurs, des recruteurs ou des propriétaires terriens, qui disposent de multiples armes de rétorsion (licenciements, hommes de main), ou encore des autorités publiques, qui n'hésitent pas à recourir à la force, souvent de manière très arbitraire, pour étouffer des prises de parole dérangeantes.

Le fait que la prise de parole soit risquée engendre plusieurs conséquences. Tout d'abord, l'échec est monnaie courante. Par exemple pour la Sewa, beaucoup de campagnes de mobilisation se sont d'abord traduites par une détérioration des situations (représailles des propriétaires terriens, des fournisseurs, des employeurs), parfois suivie d'une amélioration, mais pas toujours. Les femmes *leaders* de cette organisation sont bien conscientes également de la fragilité des gains obtenus et du fait que, dans certains domaines, malgré une lutte de plusieurs décennies, la mobilisation n'a rien donné de tangible.

17 - Insistons bien sur le fait qu'il s'agit de normes, qui n'excluent en rien des comportements radicalement différents. Nombre de femmes des milieux défavorisés, habituées au contact extérieur du fait d'une activité rémunérée, n'hésitent pas à s'exprimer et font preuve d'une personnalité remarquable. Toujours est-il que leur prise de parole publique et collective reste problématique.

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

Les dangers de la prise de parole expliquent aussi la prudence des projets initiés par l'organisation. Ainsi la Sewa n'hésite pas, dans certaines situations, à démarrer par des sujets moins sensibles, peu susceptibles de menacer l'ordre existant, par exemple des groupes de santé communautaire ou d'épargne, qui permettent de construire la confiance à l'égard des femmes et à l'égard de la communauté locale, d'établir les bases nécessaires pour des questions plus sensibles à l'égard des employeurs locaux, telles que les conditions d'emploi et les salaires (ROSE, 1992). Coupler la prise de parole avec des mesures de protection est également un des principaux enseignements des campagnes menées par la Sewa, et on retrouve cette dimension chez Assefa : lors de l'organisation de mariages collectifs inter-castes et inter-religieux, la présence de la police permet de limiter les représailles de mouvements fondamentalistes.

3 – Divisions et conflits

Le caractère fondamentalement hiérarchique et divisé de la société civile indienne a largement été souligné dans différentes études¹⁸. Une première division oppose la frange élitiste de la société civile – milieux marchands, intelligentsia, mouvements de moyens et grands propriétaires terriens, syndicats du secteur formel – et la société civile « d'en bas », qui a bien du mal à se faire entendre, quand bien même elle parvient à prendre la parole. Elle se heurte non seulement à la résistance de cette élite organisée, mais aussi aux alliances nouées par celle-ci avec les autorités publiques. Dans deux domaines clefs pour la Sewa – le droit du travail et l'obtention de marchés publics pour les coopératives féminines –, clientélisme et corruption sont les principaux obstacles.

À cela s'ajoutent les divisions communautaires locales qui font l'objet de luttes permanentes pour des questions de statut mais aussi de partage des richesses (emploi, biens communs). Dans un contexte de fragmentation aussi exacerbé, l'action collective est un défi permanent, d'autant plus que chaque territoire fait l'objet d'une lutte sans merci entre multiples acteurs/organisations/mouvements plus ou moins institués qui essaient de contrôler les populations. Comment se positionnent les organisations de microfinance ? Les stratégies mais aussi les marges de manœuvre sont diverses. On a déjà mentionné plus haut le caractère hyperconcurrentiel de leur intervention : le monde des ONG, et des organisations de microfinance en particulier, est lui aussi profondément divisé et inégalitaire. La quête permanente de légitimité auprès des populations, des institutions locales et des autorités publiques (essentielle compte tenu de l'interventionnisme public) passe par des stratégies subtiles, complètement mafieuses pour certaines, d'accaparement des territoires (mainmise sur les groupes de l'ONG voisine *via* des promesses diverses mais aussi parfois recours aux menaces, à la diffamation et à l'intimidation physique à l'égard des ONG concurrentes). Face à la prévalence de logiques clientélistes et dans un contexte où l'importance de la population ciblée reste le meilleur moyen de construire sa légitimité, la qualité des services est loin d'être le facteur déterminant.

18 - Pour une synthèse en français, voir JAFFRELOT (1997 ; 1998).

Certaines organisations ont une stratégie délibérée de dépassement des divisions locales, d'autres se donnent également pour mission de jouer un rôle de concertation entre différents acteurs, c'est le cas de Basix, organisation décrite plus haut. Néanmoins de telles stratégies restent exceptionnelles, et leur mise en œuvre effective dépend ensuite des réactions des populations locales. On assiste ici aussi à des processus d'appropriation, lesquels dépendent étroitement des modes de « gouvernance locale », définis comme l'ensemble des droits et obligations sur un territoire donné en matière de production, de consommation, de redistribution, de gestion des conflits et des biens communs. Ceux-ci sont étonnamment variables d'un territoire à l'autre (pouvoir plus ou moins diffus, rôle très variable des femmes et des jeunes, etc.). Ici encore, les compromis résultant de ces « arènes politiques » (OLIVIER DE SARDAN, 1995) sont imprévisibles. Les mobilisations collectives peuvent tout aussi bien cristalliser et reproduire des divisions et des hiérarchies existantes que les transformer, les renouveler, les infléchir. Des réseaux et des alliances existent à l'échelle territoriale, mais ils restent fragiles et ponctuels. Un réseau d'acteurs de microfinance existe à l'échelle nationale (l'association Sa-Dhan) : son rôle a été très positif et continue de l'être dans la défense du secteur à l'égard des autorités publiques, en particulier bancaires, mais il reste très limité dans la coordination des actions à l'échelle territoriale.

4 – Pragmatisme et multiplicité des formes d'action

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, l'action politique emprunte des voies multiples, elle repose sur une combinaison complexe faite de relations basées tantôt sur l'opposition, l'alliance, la collaboration, le compromis voire la cooptation, et ceci à toutes les échelles de pouvoir, du local au global.

Les résultats sont extrêmement difficiles à évaluer. Toutes les revendications, quels que soient les secteurs, sont le fruit d'un travail de contestation et de négociation, parfois de harcèlement des autorités publiques, dont l'issue ne peut prendre que la forme de compromis, de modifications lentes de l'opinion publique et de la conscience collective. Nombre de ces actions de revendications sont également invisibles dans la mesure où elles ne visent pas à réformer les choses mais à lutter contre telle ou telle mesure. Les difficultés de l'évaluation tiennent aussi à l'enchevêtrement de la « société civile » et des autorités publiques et à leur engendrement mutuel permanent. Le mouvement des SHG, par exemple, est bel et bien le fruit d'une initiative de la société civile, soutenue par l'International Fund for Agricultural Development (IFAD) puis par la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) qui a été à l'origine de sa duplication à très grande échelle, hélas dans un esprit peu conforme aux objectifs de départ, à tel point que les initiateurs ¹⁹ ont fini par se retirer du processus. Comme partout ailleurs, et l'Inde n'est absolument pas une exception, le défi permanent consiste à faire pression pour la mise en place de telle ou telle mesure en limitant les risques de dérives, de récupération par les autorités publiques.

Les modes d'action sont évidemment variables en fonction de la nature des revendications, de leur caractère plus ou moins réformateur et contestataire.

19 - Les organisations Myrada en Andhra Pradesh, puis Assefa au Tamil Nadu.

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

L'intervention de Basix, par exemple, se situe sur un terrain peu sensible. Son rôle « politique » se situe surtout dans la structuration du secteur de la microfinance et la défense d'une vision globale et réaliste de l'outil. L'action de Basix passe principalement par l'animation de groupes de travail et de discussion au sein du secteur professionnel, la participation à diverses commissions et *task forces*, au niveau national mais aussi local, la mise en place de formations relayées par les politiques publiques ou encore l'interpellation régulière des médias. La légitimité incontestable de l'institution (et de son fondateur) lui permet de jouer un rôle de médiation en cas de conflit ou de crise ²⁰.

La Sewa, qui a joué un rôle sensible dans la reconnaissance du secteur « informel » ces dernières décennies, au niveau indien mais aussi au niveau international, multiplie les canaux d'intervention. À plusieurs égards, l'action politique de la Sewa peut être qualifiée d'« hautement stratégique ». Plus qu'un plaidoyer en faveur des droits des pauvres, son argumentaire est centré sur des questions d'intérêt général, à travers une réflexion argumentée sur les bénéfices collectifs que pourrait entraîner la protection des travailleuses du secteur informel. Le rôle de la recherche joue ici un rôle central : dès le départ, ses revendications ont toujours été appuyées par des études, en particulier statistiques, et plusieurs membres de la Sewa sont des économistes spécialistes du travail et très largement reconnus d'un point de vue académique. Miser sur les partenariats, tant privés que publics, est affirmé comme une priorité – il ne s'agit pas de remplacer le « marché » ou « l'État » en misant sur une *people economy* autonome mais de lui donner les moyens de dialoguer à part égale. Sewa qualifie elle-même sa position avec les autorités publiques et avec les employeurs d'alliance conflictuelle fondée sur une politique de la contingence, alliance faite d'intérêts mutuels pas forcément explicites mais bien compris (les femmes savent qu'elles sont des « banques de vote » et n'hésitent pas à en jouer). La démonstration de masse reste l'un des modes d'action les plus emblématiques de l'institution, et il est certain que les manifestations silencieuses de milliers de femmes, portant leurs enfants et leurs outils de travail, ont toujours été un moyen efficace de sensibiliser l'opinion publique. À cela s'ajoutent la médiatisation systématique des activités, basée sur une alliance construite avec les médias, la publication régulière de lettres visant à sensibiliser la population mais aussi et surtout les décideurs, et enfin des contacts privilégiés très personnels établis avec des officiels occupant des postes clefs. Mentionnons également une connaissance très fine des procédures législatives et du mode de fonctionnement effectif (et donc très informel) de la justice. Enfin, la participation à des *labour monitoring board* et le plaidoyer systématique pour la mise en place de commissions tripartites ont toujours été les chevaux de bataille de l'organisation.

Dans les deux cas, l'action de nature politique est hautement personnalisée. Le fondateur de Basix (Vijay MAHAJAN) est une figure emblématique du milieu de la microfinance et du *voluntary sector* en général. Présenté par les médias comme un « entrepreneur social », ancien diplômé de polytechnique (IIT-Delhi), de la prestigieuse école de commerce indienne (IIM-Ahmedabad) et de l'université de Princeton, il jouit d'une crédibilité et d'une visibilité incontestables tant

20 - Voir le cas récent du traitement de la crise rencontrée par le secteur de la microfinance en Andhra Pradesh (FOUILLET, 2006b).

auprès de ses pairs que des autorités publiques, en particulier bancaires, dont il maîtrise parfaitement les procédures et le vocabulaire. La fondatrice de Sewa (Ela BHATT) est aujourd'hui mondialement connue. Impliquée dans la création de plusieurs réseaux d'envergure internationale, sans cesse en représentation aux quatre coins de la planète – ce qui lui vaut d'ailleurs de nombreuses critiques –, elle cumule les récompenses, les médailles et les prix de natures diverses. Son origine sociale – l'élite brahmane et bourgeoise d'Amedhabad – est également source de polémique. Toujours est-il que cette origine a probablement facilité (couplée à sa formation de juriste) ne serait-ce que l'ouverture du dialogue avec un milieu dont on imagine mal le degré de mépris et d'arrogance à l'égard des petites gens.

Nous avons longuement insisté sur les difficultés liées au caractère foncièrement inégalitaire, parcellisé et divisé de la société indienne. Pour autant, la société indienne n'est ni figée, ni immobile. Si les initiatives décrites ici se heurtent à des difficultés multiples, il serait fort réducteur d'affirmer qu'elles ne font que reproduire le *statu quo*. Tantôt elles renforcent les inégalités et les divisions existantes, tantôt elles les transforment et les altèrent. Une autre étape de la réflexion consisterait à analyser les modalités de recomposition des différentes formes de solidarité, la manière dont les services et les actions décrits ici s'articulent avec des solidarités « héritées » (liées à l'appartenance de caste, d'ethnie, de sexe ou encore de religion) dont le rôle en matière de protection et de construction des identités personnelles et collectives reste absolument essentiel dans l'Inde contemporaine.

Les quelques études de cas décrites dans cet article font également émerger des questionnements qui dépassent très largement leur caractère singulier et localisé et qui ne sont en aucun cas liés au contexte indien. La recherche permanente d'un équilibre subtil entre, d'un côté, solidarité et militantisme et, de l'autre, compétitivité et expertise représente un défi permanent en matière de montage institutionnel et organisationnel. Or, ce défi soulève des questions complexes et multiples occultées par des débats qui restent trop souvent de nature purement idéologique. Nous espérons avoir montré les multiples défis auxquels sont confrontées les initiatives de microfinance qui se veulent solidaires, et à quel point la production de cette solidarité est contingente de modes d'action mais aussi des contextes locaux d'intervention et des modes d'appropriation des populations locales. Il reste évidemment beaucoup à faire pour en déduire des propositions opérationnelles, ce qui suppose de poursuivre l'analyse tout en l'associant à un dialogue systématique avec les praticiens, mais aussi avec les décideurs et les bailleurs de fonds, trop souvent écartés des débats alors qu'ils jouent un rôle essentiel dans la normalisation et la standardisation du secteur.

BIBLIOGRAPHIE

- Basix, 2006, *Annual Report 2005-2006*, Hyderabad, Basix.
- BHATT A. R., 2006, *We are poor but so many. The story of self-employed women in India*, New-Delhi, Oxford University Press.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (ed.), 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, Paris, Karthala/APAD.
- FERNANDO J. L. (ed.), 2006, *Microfinance. Perils and Prospects*, Londres, Routledge.
- FOUILLET C., 2005, « L'assurance sécheresse : entre gestion du risque climatique et investissement dans les exploitations agricoles », *Espace Finance*, GRET/CIRAD, 24 mai, <http://microfinancement.cirad.fr>
- FOUILLET C., 2006a, *Microfinance Development Sector in India : 1992-2005, The 3rd Annual PhD Conference on Economics*, Leicester, University of Leicester, Cd. Rom, pp. 788-801.
- FOUILLET C., 2006b, « La microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh », *Espace Finance*, GRET/CIRAD, 25 avril, <http://microfinancement.cirad.fr>
- GENTIL D., SERVET J.-M., 2002, « Entre localisme et mondialisation : la microfinance comme révélateur et comme levier des changements socio-économiques », *Revue Tiers Monde*, n° 172, Paris, PUF, pp. 738-760.
- GUÉRIN I., 2007, « Clientelism, brokerage and risk management. A case study in South India », *Working Paper*, Pondichéry, Institut français de Pondichéry.
- GUÉRIN I., PALIER J. (ed.), 2005a, *Microfinance challenges : empowerment or disempowerment of the poor ?*, Pondicherry, French Institute of Pondicherry Editions.
- GUÉRIN I., PALIER J., 2005b, « Empowerment, self-help-groups et solidarité démocratique en Inde », in GUÉRIN, MARIUS-GNANOU, PAIRAULT, SERVET (ed.), *Microfinance en Asie : entre traditions et innovations*, Paris/Pondichéry, Karthala/IRD/IFP, pp. 129-158.
- HIGGOTT R., WEBER H., 2005, « GATS in context : development, an evolving lex mercatoria and the Doha Agenda », *Review of International Political Economy*, vol. 12, n° 3, pp. 434-455.
- JAFFRELOT C. (ed.), 1997, *L'Inde contemporaine de 1950 à nos jours*, Paris, Fayard.
- JAFFRELOT C., 1998, *La démocratie en Inde. Religion, caste et politique*, Paris, Fayard.
- JAUZELON C., 2006, « Social workers and "beneficiaries" : power and status relations », colloque *Labour relationships, identities and bondage*, Pondichéry, IFP/Institute for Human Development/IRD/Maison des Sciences de l'Homme, Bureau International du Travail, 7-9 février.
- KARNEWE H., KONING A., 2004, *The provision of microfinance services by savings banks : Selected experiences from Africa, Asia and Latin America*, Bruxelles, World Savings Banks Institute.
- LAPENU C., ZELLER M., GREELEY M., CHAO-BÉROFF R., VERHAGEN K., 2004, « Performances sociales : une raison d'être des institutions de microfinance... et pourtant encore peu mesurées. Quelques pistes », *Mondes en développement*, n° 126, pp. 51-68.

- MEHRA A. K., SINGH A. K., KUECK G. W., 2003, *Society, politics and the voluntary sector*, New-Delhi, Center for Public Affairs/Konrad Adenauer Stiftung/Vani.
- MORVANT-ROUX S., 2006a, « Processus d'appropriation des dispositifs de microfinance : un exemple en milieu rural mexicain », *Thèse de doctorat en sciences économiques*, Université Lumière Lyon 2.
- MORVANT-ROUX S., 2006b, « Mécanismes d'ajustement de l'offre aux besoins des clients d'une institution de microfinance en situation quasi monopolistique », *Revue Tiers monde*, n° 186, Paris, PUF, pp. 329-348.
- NABARD, 2006, *Progress of SHG – Bank Linkage in India, 2005-2006*, Mumbai, NABARD.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris/Marseille, Karthala/APAD.
- PARIKH S., RADHAKRISHNA R., 2005, *India Development Report 2004-2005*, New Delhi, Oxford University Press.
- ROESCH M., GUÉRIN I., KUMAR S., THANUJA M., VENKATASUBRAMANIAN, PONNARASU, 2006, *Impact assessment of the Peblisa project in Tamil Nadu, Report for the International Labour Organisation*, Pondicherry, French Institute of Pondicherry.
- ROSE K., 1992, *Where women are leaders. The Sewa movement in India*, New-Delhi, Vistaar Publications.
- SAMUEL J. (ed.), 2000, *Social action. An Indian panorama*, New-Delhi, Vani.
- SERVET J.-M., 2003, « Introduction générale », in GUÉRIN et SERVET (ed.), *Exclusion et liens financiers*, Paris, Economica, pp. 3-20.
- SERVET J.-M., 2006, *Banquiers aux pieds nus*, Paris, Odile Jacob.
- TANDON R., MOHANTY R. (ed.), 2003, *Does civil society matter? Governance in contemporary India*, New-Delhi/Thousand Oaks/London, Sage Publications.

NOUVELLES FORMES DE PRODUCTION NON CAPITALISTES AU BRÉSIL

SENS ET FAISABILITÉ

Luiz Inácio GAIGER *

Les résultats de la première recherche nationale sur l'économie solidaire au Brésil, accomplie entre 1999 et 2003, permettent de distinguer différents profils d'entreprises d'économie solidaire, ainsi que leurs processus de création et d'institutionnalisation. Identifiant les conditions et les limites au développement de ces initiatives économiques, l'auteur évalue aussi dans quelle mesure les principes d'autogestion et de coopération sont introduits dans l'organisation et leur impact sur les conditions de travail des membres. Les principaux facteurs de viabilité de l'économie solidaire apparaissent grâce à l'analyse de données empiriques et, malgré des limites socio-économiques, le constat est positif : dans la plupart des cas, les entreprises d'économie solidaire améliorent la vie matérielle des personnes impliquées et représentent des expériences concrètes d'autonomie au et par le travail.

Dans plusieurs pays et sous différentes appellations, on constate aujourd'hui un nombre croissant d'initiatives de production et de prestation de services sociaux, dont l'organisation se fonde sur la libre association et les principes de coopération et d'autogestion. Nouvelle économie sociale dans l'hémisphère Nord, économie solidaire au Sud, pour n'en citer que les appellations les plus courantes (DEFOURNY, DEVELTERE, FONTENEAU, 1999 ; CATTANI, 2003). En effet, la présence et l'élargissement progressif de ce champ de pratiques socio-économiques ont suscité des programmes et des actions privés et publics d'appui et de promotion de ces initiatives, sources de revenu et de meilleure qualité de vie, faisant face à la logique du marché et aux processus d'exclusion sociale

* Docteur en sociologie, professeur à l'Universidade do Vale do Rio dos Sinos (São Leopoldo, Brésil). Titulaire de la chaire Unesco – Unisinos Travail et société solidaire. Membre de la coordination du RILESS (Red de Investigadores Latinoamericanos de Economía Social y Solidaria).

Cet article a été traduit par Vanise DRESCH.

(SINGER, SOUZA, 2000 ; LAVILLE, FRANÇA FILHO, 2004). Par ailleurs, dirigeants, entrepreneurs, militants et chercheurs débattent des conditions d'émergence de ces initiatives et de leur apport à la construction d'une vraie alternative de développement, aux échelles locale et globale, compte tenu de l'incapacité structurelle du système en vigueur de procurer des conditions de vie décentes à de nombreux travailleurs. Ces dernières années, l'économie solidaire est progressivement entrée dans l'agenda des organisations non gouvernementales (ONG), des mouvements sociaux et des gouvernements, et elle est de plus en plus débattue à l'occasion de grands rendez-vous politiques internationaux (GAIGER, 2003b).

Sans ignorer la diversité de situations dans laquelle ces expériences sont nées et doivent être comprises, cet article cherche à analyser les facteurs d'émergence et de développement des entreprises solidaires et à cerner dans quelle mesure elles sont porteuses d'autres logiques de production et d'organisation socio-économiques capables d'améliorer la vie des travailleurs et d'engendrer des effets durables sur les politiques publiques. Cette analyse s'appuie sur les résultats empiriques de la première recherche nationale comparée, menée entre 1999 et 2003 dans neuf États brésiliens, sur les contextes d'émergence, les innovations et les facteurs de dynamisation des entreprises économiques solidaires. Plus de 120 expériences ont été étudiées, avec des approfondissements spécifiques pour certains secteurs représentatifs de l'économie solidaire, tels que la petite production agricole, l'industrie de l'habillement et de la chaussure, les transports, les services et le recyclage de déchets urbains, entre autres ¹.

Pour analyser les organisations associatives de travail et de revenu ² en mettant en comparaison leur nature et leurs caractéristiques, cette étude a pris pour paramètre le concept d'« entreprise économique solidaire ». Il s'agit d'un idéal-type qui correspond aux différents aspects du solidarisme économique déjà soulignés dans la littérature concernant la coopération et l'autogestion. Le concept a pour ambition d'unifier l'observation des éléments positifs les plus fréquents des expériences d'économie solidaire ainsi que les principales difficultés relatives à leur faisabilité individuelle et systémique ³.

1 - La recherche a concerné les États suivants: Rio Grande do Sul, Santa Catarina, São Paulo, Minas Gerais, Pernambuco, Ceará, Pará et Distrito Federal. Promue par le Réseau interuniversitaire d'études et de recherche Unitrabalho, elle a été conçue par un groupe de chercheurs, sous la direction de Paul SINGER et sous ma coordination. Elle a eu le soutien de l'Agence de développement solidaire, attachée à la Centrale unique des travailleurs (CUT), et d'agences de financement, dont le Conseil national de recherche scientifique (CNPQ) et la Fondation d'appui à la recherche du Rio Grande do Sul (FAPERGS).

2 - Sont comprises les initiatives économiques prenant la forme de groupes informels, associations, coopératives ou petites entreprises, lesquels peuvent être considérés, en tant qu'hypothèse de départ, comme des agents de propulsion d'un nouveau solidarisme économique populaire au Brésil. La recherche a inclus les plus divers secteurs de production (à l'exception du crédit) et les différents formats juridiques, sans limitation quant aux dimensions des entreprises. Pour des raisons importantes, elle a traité de façon différente les actions d'appui (conseil, financement, etc.) et les initiatives similaires qui sont aussi coopératives et autogestionnaires mais ne sont pas économiques.

3 - En synthèse, le concept désigne les formes d'organisation socio-économique où l'on vérifie des pratiques et des principes d'autogestion, de démocratie, de participation, d'égalité, de coopération, d'auto-soutien, de développement humain et de responsabilité sociale (Gaiger, 1999; 2003a).

I – LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE DES ENTREPRISES ÉCONOMIQUES SOLIDAIRES

Il y a dans la littérature consacrée à l'économie solidaire une convergence quant aux transformations de natures économique, sociale et politique qui ont favorisé l'émergence et la revitalisation d'initiatives économiques et solidaires. Sur le plan macro-économique, les transformations du capitalisme dans un contexte de mondialisation et de reconfiguration de la division internationale du travail constituent une toile de fond largement citée. À cette mutation serait associée la crise du travail salarié dont le reflet immédiat a été le retour d'un chômage massif et l'exclusion sociale. Cette précarisation des conditions d'emploi et de travail aurait conduit les travailleurs à chercher des alternatives de travail et de revenu. Sur le plan politique, la faillite de l'expérience socialiste aurait ouvert un espace chez certains élus et leaders sociaux pour porter un autre regard sur de nouvelles expériences socio-économiques. Ce nouveau contexte idéologique a aussi favorisé l'affirmation de nouveaux cadres d'analyse et de stratégies de transformation sociale. C'est ainsi que, malgré une certaine hésitation, la compatibilité pouvant exister entre l'économie solidaire et l'économie de marché a été admise tout en mettant en avant les tensions inhérentes à la coexistence de logiques socio-économiques différentes. Dans des pays comme le Brésil, ces questions ont cessé d'être simplement rhétoriques au fur et à mesure que les forces de la gauche arrivaient au pouvoir et se voyaient contraintes de donner des réponses à leur base sociale et de mettre en œuvre sur leurs territoires les mesures annoncées dans leurs programmes. Par ailleurs, l'évolution d'initiatives d'économie solidaire déjà existantes, faisant preuve de leur viabilité et de leur capacité à apporter des bénéfices à leurs membres et à leur entourage, a suscité un nouvel intérêt de la part d'intellectuels et de militants à l'origine d'un mouvement de promotion de l'économie solidaire.

Si le contexte, tant macro-économique que politique, constitue une phase historique favorable à l'affirmation de l'économie solidaire, il n'est pas suffisant pour expliquer l'émergence d'une génération spontanée d'entreprises solidaires et pour comprendre les conditions de leur consolidation. En outre, il convient de souligner que, même si la plupart des entreprises sont nées ou ont été impulsées dans les années 1990, il existe des expériences plus anciennes. Le solidarisme économique est connu de longue date et se matérialise en un ensemble hétérogène d'expériences issues de différentes époques et territoires. L'« écosol »⁴ est une nouvelle étape historique revisitant des idéaux émancipateurs sur la base d'une convergence politique de leurs multiples expressions concrètes.

Notre ambition n'est pas de revenir sur cette histoire plus longue du solidarisme économique, mais plus simplement d'examiner dans la période la plus récente les facteurs d'émergence et de consolidation des entreprises économiques solidaires. Plusieurs ont pu, dans le cadre de la recherche, être identifiés.

a) La présence d'initiatives populaires ayant une certaine expérience de pratiques associatives, communautaires ou de classe, qu'elle soit issue d'une tradition historique de luttes sociales ou qu'elle soit le fruit de mobilisations plus

4 - Expression employée par les militants de l'économie solidaire au Brésil.

récentes liées à des restructurations économiques. C'est souvent sur la base de cette mémoire commune ou d'expériences de mobilisation que les promoteurs de l'économie solidaire ont forgé une identité collective, ont établi des liens de confiance et ont développé des compétences pour s'organiser et défendre leurs intérêts. Dans le sud du pays, les membres des entreprises les plus avancées sont des dirigeants et des militants de luttes paysannes, urbaines et syndicales. Dans les États du Nord et du Sud, les plus solides associations d'agriculteurs se fondent sur des liens de confiance mutuelle, combinés à des luttes communautaires sur plusieurs fronts. Dans l'État de São Paulo, les coopératives sont issues des luttes ouvrières. Quoique les résultats économiques soient un encouragement, la décision de mettre en place et de maintenir une entreprise solidaire ne dépend pas uniquement de facteurs économiques mais de dynamiques collectives qui puisent dans et alimentent le capital social (PUTNAM, 1996 ; BAQUERO, 2003).

b) L'existence d'organisations et de mouvements de revendications, mouvements d'action directe (DOIMO, 1995) qui organisent les formes et actions de représentation des intérêts collectifs propres aux catégories sociales concernées par les activités d'économie solidaire. Ces organisations intermédiaires se constituent en interlocuteurs légitimes vis-à-vis de l'environnement extérieur et notamment des pouvoirs publics. À travers leurs oppositions et leurs revendications, elles traduisent les demandes populaires en les préservant d'une instrumentalisation dans les catégories de jugement et les logiques d'action des interlocuteurs externes. La Caritas ⁵ est un exemple intéressant : forte d'un réseau de paroisses et de communautés catholiques, elle développe depuis les années 1980 un travail d'accompagnement à des activités socio-économiques ⁶. Au Rio Grande do Sul, son action a non seulement appuyé plus de 1 000 petites entreprises dans les secteurs du crédit, de la construction d'habitats, de jardins potagers, de foyers communautaires, de dispensaires et de coopératives de production, mais le renforcement des solidarités communautaires s'accompagne aussi d'un travail de formation d'une « conscience populaire critique » qui alimente des mobilisations sociales vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques locaux.

c) Des opportunités favorables à l'articulation des pratiques économiques associatives avec l'économie populaire ⁷ des travailleurs, par un ajustement aux formes d'organisation individuelles, familiales et semi-collectives, de manière à assurer aux travailleurs la subsistance, à respecter leur expérience et à renforcer leur cercles de relations et d'influence. À de rares exceptions près, les entreprises solidaires ne remplacent pas complètement ni n'abolissent ces formes populaires d'économie, au contraire, elles s'y ajustent et les renforcent, dans la mesure où

5 - La Caritas est un organisme civil lié à l'Église catholique. Elle dispose de sections régionales.

6 - Cette démarche d'accompagnement prendra dans les années 1990 l'appellation de soutien à l'économie populaire solidaire.

7 - Par économie populaire, on entend « l'ensemble des activités économiques et pratiques sociales développées par des groupes populaires en vue de garantir, par l'utilisation de leur propre force de travail et des ressources disponibles, la satisfaction des besoins de base, matériels autant qu'immatériels » pour reprendre la définition d'Ana Mercedes Sarria Icaza et de Lia Tiriba dans le Dictionnaire de l'Autre Économie (2006). En ce sens, toutes les initiatives d'économie populaire ne sont pas solidaires car elles ne sont pas toujours fondées sur les principes de coopération et de solidarité, comme par exemple les micro-entreprises individuelles ou les entreprises familiales.

Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil

elles réorganisent les facteurs productifs, matériels et humains, dans un processus de transformation incomplet et essentiellement hybride, comme le montre l'étude sur le Distrito Federal⁸.

d) La présence d'organisations et de groupes de médiation, capables d'orienter les demandes des travailleurs dans le sens d'alternatives associatives et auto-gestionnaires. Leur compétence déterminante est de mettre en place des instruments pédagogiques et matériels qui incitent les expériences populaires à passer d'une logique de préservation et de défense des conditions d'existence à une logique d'émancipation sociale et économique, ce qui exige de rompre progressivement avec la condition subalterne et de sortir d'une logique économique simple de reproduction des conditions matérielles de subsistance (GAIGER, 1996). Comme on l'observe à São Paulo et au Minas Gerais, entre autres États, l'enjeu presque invariable est d'empêcher que les médiations externes n'aboutissent à des situations de tutelle, à des interférences nuisibles au développement de l'autonomie des travailleurs.

e) La dégradation des conditions de vie des travailleurs souvent précarisés par un marché du travail plus sélectif et peu touchés par des politiques sociales compensatrices insuffisantes ou inadaptées. Bien entendu, comme le souligne l'étude menée à São Paulo, bien que le chômage ou la perspective du chômage aient souvent constitué des forces d'impulsion du renouveau du coopérativisme de cette dernière décennie, ils ne peuvent à eux seuls faire émerger l'économie solidaire comme une solution alternative. Bien souvent, la recherche à tout prix de moyens de survie dégénère très vite en formes épuisées d'économie populaire, voire en activités souterraines et en délinquance si elle n'est pas relayée et canalisée par des agents médiateurs (GAIGER *in* LAVILLE *et al.*, 2005), individuels ou collectifs (ONG, syndicats, mouvements sociaux, institutions locales), dotés de savoir-faire technique et politique.

f) Enfin, la constitution d'un cadre politique et idéologique reconnaissant l'importance des entreprises solidaires et leur appropriation par les mouvements sociaux et la politique institutionnelle. La traduction de cette influence a conduit à une intégration progressive de l'économie solidaire dans le domaine des politiques publiques. L'effet immédiat a été la multiplication et la consolidation des entreprises grâce notamment à l'accompagnement de structures et de dispositifs d'appui. Toutefois, les résultats de la recherche avertissent de la fragilité des politiques institutionnelles inductives, comme c'est le cas des États de Pernambuco et du Ceará, lorsque ces politiques cherchent directement ou indirectement à se substituer ou à faire sans les groupes populaires de base (voir les conditions a, b et c).

Si l'on prend au sérieux ces conditions, il est possible d'affirmer, au risque de décevoir les esprits les plus enthousiastes, que l'existence d'une entreprise économique solidaire n'a rien d'ordinaire, que ce n'est pas une conséquence inévitable face à la crise du marché de travail et à l'insuffisance de revenus. Il n'y a pas de génération spontanée d'initiatives solidaires, mais des trajectoires socio-économiques ancrées dans des histoires politiques et sociales singulières.

8 - Territoire sous l'administration directe de la capitale du pays, Brasília.

Dans la conjoncture actuelle, tout porte à croire que les facteurs « négatifs », c'est-à-dire ceux qui dégradent les conditions de vie des travailleurs et les conduisent à envisager et à s'engager dans des alternatives socio-économiques peu communes et incertaines, ne reculeront pas à court terme. Il faut cependant y ajouter d'autres conditions permettant la création d'une nouvelle entreprise solidaire. On pense en particulier à la constitution d'un tissu populaire capable de dialoguer et de lancer des expériences collectives. Les expériences de petits agriculteurs, décrites au Ceará, montrent clairement la différence entre être sans terre (et sans avenir) et être engagé dans la lutte pour le partage des terres en résistant, ce qui conduit parfois à la découverte de l'intérêt et des valeurs de l'associationnisme comme organisation des solidarités économiques.

À la lumière des cas étudiés, il faut noter que les processus de changement important tendent à échouer chaque fois qu'ils résultent uniquement de chocs externes, sans que des facteurs positifs de conviction morale, de lutte sociale et d'intérêt matériel ne permettent d'esquisser des alternatives solidaires aux solutions de survie économique ou de repli communautaire. Des récits d'expériences ayant surmonté les premières épreuves nous montrent que le choix conscient du solidarisme, lorsqu'il est réaffirmé face à d'autres possibilités, devient le moteur principal de la création d'entreprise et le ciment de liens solidaires qui permettent de surmonter les difficultés des exigences autogestionnaire et coopérative.

Ces facteurs positifs supposent également une transformation des formes de mobilisation sociale fondées uniquement sur le rejet et la dénonciation des mécanismes d'oppression et d'exploitation. L'enjeu est de passer d'un mouvement revendicatif où l'identité collective s'affirme à partir d'un mécontentement commun et d'actions de protestation vis-à-vis d'une situation injuste, à la formulation de propositions alternatives et innovantes⁹. Cette articulation entre contestation et expérimentation met souvent en jeu les liens de confiance et de solidarité entre les travailleurs engagés. Les forces positives favorisent l'adhésion des travailleurs aux propositions associatives, en raison des avantages matériels qu'elles procurent et/ou du sens qu'elles offrent aux convictions et engagements individuels. Elles sont une ressource interne face à l'adversité de l'environnement. C'est pourquoi il devient discutable de s'obstiner à expliquer l'économie solidaire à partir des mouvements du capital comme facteurs prépondérants par rapport aux mouvements du travail. Il semble plus judicieux de concentrer les analyses sur l'histoire des travailleurs, sur leurs expériences et leur culture en matière de direction et d'organisation du travail, sur leurs attentes et leur sens pratique qui, comme le soulignait Pierre BOURDIEU, tout en étant celui de l'expérience pratique de subordination, n'est jamais complètement dépourvu de raison.

Promouvoir l'économie solidaire revient donc à analyser les combinaisons des facteurs d'émergence et de développement des entreprises solidaires. Il revient aux réseaux d'acteurs, aux organismes d'appui et aux pouvoirs publics de n'intervenir essentiellement que lorsque certains de ces facteurs font défaut, pour les

9 - Les dits « nouveaux mouvements sociaux » des années 1980 au Brésil en sont de bons exemples, notamment dans la période de mobilisation précédant la nouvelle Constitution de 1988.

Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil

stimuler mais pas pour s'y substituer. L'intervention d'agents externes aux collectifs de travail ou communautaires représente d'une certaine façon une variable de plus à prendre en compte dans l'analyse. Pour que leur influence soit effective, ils doivent persuader les travailleurs du besoin de chercher de nouvelles solutions, soit en raison de l'échec des solutions classiques (formation, reconversion), soit en faisant la démonstration que l'alternative solidaire est économiquement et socialement plus avantageuse. Rendre l'entreprise plus attractive parce qu'elle offre des avantages matériels concrets ou parce qu'elle offre des valeurs intrinsèques fait aussi partie de l'intervention des médiateurs, consultants et autres intermédiaires. Mais, à trop surestimer ce travail de conviction et d'accompagnement au regard de l'importance des traditions communautaires et ouvrières, on se retrouve face aux risques de nouvelles dépendances et d'échecs ¹⁰.

II – LA MARQUE DE LA DIVERSITÉ

Le poids pondéré des facteurs de genèse explique en bonne partie pourquoi les entreprises solidaires présentent une grande diversité du point de vue de la nature de leurs promoteurs, de leurs finalités, de leurs modes d'organisation, de leur insertion dans le tissu économique, de leur rayonnement local ainsi que de leur degré d'affinité et d'engagement vis-à-vis du mouvement sociopolitique de l'économie solidaire. Compte tenu des variations régionales, l'ensemble des entreprises considérées dans l'étude nationale est d'autant plus hétérogène qu'il a été décidé d'intégrer méthodologiquement des entreprises économiques aux caractères associatifs les plus divers, sans exclure celles ne présentant pas formellement des principes d'organisation coopératifs et solidaristes et celles n'appartenant pas au mouvement de l'écosol. À cet égard la conclusion est on ne peut plus claire : il y a beaucoup plus d'expériences d'association et de coopération et plus d'expériences de gestion communautaire et démocratique des moyens de travail que d'agents institutionnels de l'économie solidaire répertoriés dans le pays. Inversement, des initiatives réputées et souvent citées comme emblématiques présentent parfois des performances médiocres au regard des attentes suscitées tant en matière d'autogestion et d'autonomie vis-à-vis de l'extérieur que de faisabilité économique. L'adoption de formes coopératives peut résulter d'objectifs modestes, sans prétention de transformations majeures dans le niveau de vie des individus, ni ambition politique de « dire quelque chose à la société », mais qui répondent tout de même aux besoins de protection, par la voie associative, face à la précarité économique ambiante.

Il est possible de classer les ressemblances et les différences entre les entreprises solidaires, autour de cinq principaux facteurs.

Le caractère essentiel ou complémentaire, intensif ou extensif, permanent ou saisonnier de l'entreprise solidaire pour la vie matérielle des associés. Cet aspect

10 - Il ne fait donc que perpétuer la soumission et la condition subalterne, l'agent qui voit en lui-même de manière illusoire le rôle d'un démiurge, épuré de la fausse conscience dictée par le sens commun, et dépourvu de tout intérêt propre, prêt à réconcilier l'acteur populaire avec la téléologie inscrite imaginativement dans le devenir historique.

est directement lié au rôle déterminant ou subsidiaire que les situations économiques personnelles jouent (ou joueront) au fur et à mesure que l'entreprise prospère. Ce facteur permet d'appréhender dans quelle mesure les associés sont (ou seront) prêts à investir à chaque étape de développement de l'entreprise et n'est donc pas sans conséquence sur son cycle de vie. L'articulation entre les intérêts individuels et familiaux des associés ne peut donc pas être séparée de la nature des engagements mutuels envisageables et de la socialisation possible des moyens de production.

Le caractère prioritaire accordé par l'entreprise aux objectifs sociaux concernant les travailleurs et leur entourage par rapport aux exigences de viabilité économique. Cette différence a opposé, dans l'État du Minas Gerais, les initiatives tournées vers la responsabilité sociale – en particulier celles de bases communautaire et associative – où la génération de revenu est un moyen de parvenir à l'inclusion sociale, à l'organisation populaire et à la citoyenneté, à celles qui sont centrées sur la durabilité économique – notamment les coopératives de travail – dont le but principal est la réalisation du chiffre d'affaires avec l'ambition de faire la démonstration de l'efficacité des formes collectives de production.

Le degré de redéfinition de l'organisation et de la division du travail au sein de l'entreprise solidaire. Il convient ici de tenir compte de la complexité des processus de travail hérités. Lorsque les tâches sont relativement simples, presque indifférenciées, il est plus aisé d'introduire des principes égalitaires stables de redistribution des revenus entre travailleurs-associés. Lorsque tous n'exécutent pas une seule et même tâche et ne peuvent pas partager plusieurs fonctions, sous peine de compromettre la production, les critères de juste valorisation du travail perdent leur caractère d'évidence et demandent une forme d'arbitrage, qui n'est pas toujours satisfaisante et qui est toujours discutable. Mais quelles que soient les situations observées, le contrôle exercé par les travailleurs sur l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise est sans commune mesure avec les entreprises conventionnelles. Il n'est pas rare que les activités telles que la gestion financière, les ventes et la gestion des ressources humaines soient exercées par les associés, alors qu'elles étaient auparavant assurées par des professionnels spécialisés.

Le degré d'indépendance par rapport aux agents économiques externes, non seulement dans le choix de ceux-ci mais aussi en termes d'échanges commerciaux et de prescriptions de modèles de production, en lien avec la complexité et l'exigence d'un certain niveau technico-productif. Dans l'État de Pernambuco, le contraste est clair entre les initiatives d'origine endogène et celles d'origine induite, où s'introduisent de graves entraves à la future autonomie de l'entreprise, cas également repérés dans les études du Rio Grande do Sul et de São Paulo. Malgré le faible pouvoir de négociation de la grande majorité des entreprises d'économie solidaire, même celles qui établissent des liens de sous-traitance, l'effort va dans le sens de réduire la dépendance, d'occuper une meilleure position compétitive dans la chaîne de production et face à l'acheteur final.

Le degré de socialisation de l'entreprise, de coopération au travail et d'auto-gestion. À ce niveau, il est possible de distinguer trois situations. Tout d'abord,

Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil

des entreprises autogestionnaires de production, fondées sur la socialisation complète des moyens de production et sur des processus collectifs de travail délibérément acceptés. Qu'il s'agisse de coopératives d'agriculture-élevage ou d'entreprises industrielles, elles présentent les plus hauts niveaux d'autogestion et de coopération qui, pour les associés, constituent un aspect essentiel et difficilement réversible de leur travail. Ensuite, des coopératives de travail ou de prestation de services dont la gestion présente des traits collectifs et où le travail est exécuté de façon coopérative ou, le plus souvent, individuellement. En général, l'entreprise reçoit la commande de travail et la distribue par roulement aux associés, dont l'activité est alors discontinuée. Dans certains cas, il revient aux associés de trouver le client et de lui proposer un service dans le cadre juridique de la coopérative. Il y a aussi des entreprises qui visent seulement à encourager la production individuelle ou familiale par une aide à la capitalisation ou à l'accès au marché, comme c'est le cas des coopératives de commerce et de crédit. Elles n'interviennent pas ou peu dans le régime de propriété et les processus de travail. Enfin, des initiatives d'aide au revenu des individus ayant une autre activité principale. Elles ont un statut secondaire et parfois provisoire, sans répercussions importantes sur la vie économique des travailleurs.

III – LE SOLIDARISME ET LES FORMES DE PRODUCTION NON CAPITALISTES

Ces variations dans les formes de gestion et les pratiques de coopération au travail étant considérées, peut-on parler de l'existence de relations de production non capitalistes ? Peut-on, face aux différentes manifestations empiriques de l'économie solidaire, repérer des changements objectifs dans les relations entre les acteurs du processus de production et leurs rapports au travail, changements objectifs et suffisamment significatifs pour dépasser la division entre le capital et le travail propre au mode de production capitaliste et au cadre du salariat ? La question prend naturellement sens dès lors que l'on considère que les entreprises économiques solidaires se caractérisent par des processus de socialisation des moyens de production et de démocratisation dans la gestion du capital et du travail.

Pour apprécier le potentiel de transformation sociale de l'économie solidaire, encore faut-il distinguer les innovations non capitalistes qui, malgré des modalités de participation affichées, n'affectent qu'à la marge l'organisation du travail et les conditions d'obtention et de redistribution du surplus. Une fois écartée cette confusion, il semble possible d'affirmer que, pour certaines des expériences étudiées, le contenu autogestionnaire et coopératif des expériences d'économie solidaire peut être qualifié d'entreprise économique solidaire et peut être considéré, à la lumière de la théorie marxiste, comme une nouvelle forme sociale de production (GAIGER, 2001 ; 2002). Les principes et les fins de l'organisation économique se voient modifiés, les rapports que les individus entretiennent entre eux changent tant en ce qui concerne l'accès aux moyens de production que le processus de travail et l'obtention des résultats.

Le point commun entre les cas les plus emblématiques étudiés par la première recherche nationale sur l'économie solidaire au Brésil, tels les coopératives-projets (Rio Grande do Sul) et les entreprises d'autogestion (São Paulo), est qu'ils permettent aux travailleurs-associés d'établir des relations mutuelles symétriques et horizontales dans les rapports de production et créent une symbiose entre les intérêts individuels et collectifs sur les plans de la gestion et de l'organisation du travail. Au lieu de constituer un obstacle ou un coût à l'efficacité économique, les pratiques démocratiques et coopératives vont avoir un effet positif sur la performance des activités. D'autre part, cette logique répond mieux aux attentes personnelles qui, parce qu'elles sont à leur tour partagées et socialisées, conditionnent en retour la durabilité et la faisabilité des principes d'autogestion et de solidarité.

Là encore, plusieurs facteurs se combinent pour permettre de qualifier ces entreprises solidaires de nouvelles formes sociales de production. Les ressources matérielles, professionnelles, identitaires ou morales des collectifs de travail, ainsi que leurs expériences préalables d'organisation du travail et leur capacité de mobilisation collective s'avèrent déterminantes. La nécessité pour les travailleurs de trouver une nouvelle possibilité de travail et de revenu sous le mode associatif donne aussi plus de chances à l'entreprise solidaire d'être leur lieu principal d'investissement, et non une simple source complémentaire de revenu ou une phase transitoire dans leur stratégie de reconversion. Le degré d'adhésion aux principes du solidarisme, soit à partir de ces valeurs fondatrices, soit sur la base d'expériences concrètes de solidarité au travail, est également décisif. Enfin, la compétence développée par l'entreprise en matière d'obtention de ressources externes est cruciale pour obtenir une reconnaissance économique et une légitimité sociale.

La capacité de combinaison de ces différents facteurs dépend bien entendu des circonstances, mais les cas de réussite analysés dans diverses régions du Brésil et dans différents secteurs de production montrent que l'adoption de responsabilités partagées produit simultanément des droits réels et des gains matériels tangibles dont la préservation et l'expansion imposent des partages de responsabilités renouvelés et un ajustement permanent entre intérêt individuel et intérêt collectif.

La pratique de la gestion partagée ou de l'autogestion produit trois effets importants. D'abord, elle freine les tentatives pour réintroduire la division sociale du travail et adopter des pratiques inégalitaires en favorisant la participation de tous aux décisions. Ensuite, elle élève les niveaux d'engagement et d'effort des individus en renforçant les liens mutuels et en créant un environnement de confiance mutuelle. Enfin, la gestion partagée prédispose à de plus fortes attention et implication au travail qui réduisent les gaspillages et augmentent l'efficacité productive.

Par ailleurs, bien que la pratique du travail partagé subisse les contraintes imposées par l'organisation du processus de production hérité et par le besoin d'apprentissage et de formation des travailleurs, elle permet de faire de la division technique du travail une affaire de gestion, un objet d'évaluation et de décisions conscientes, et non une simple contrainte externe, cadre naturel et inéluctable du

Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil

travail quotidien. En ce sens, les coopérations productives, rendues légitimes par l'adhésion au projet et la participation aux décisions stratégiques, favorisent la polyvalence et la flexibilité au travail face notamment aux fluctuations de la demande.

Exemples de gestion et de travail partagés et autogérés

À Santa Catarina, Bruscor possède un système de polyvalence fonctionnelle et de rotation qui élimine les hiérarchies et la division sociale du travail. En outre, ce dispositif permet d'éviter les lésions et les accidents typiques des environnements traditionnels de production industrielle. Les associés eux-mêmes prennent en main les responsabilités de la gestion, y compris la vente et la promotion des produits, dans une entreprise qui s'avère compétitive et profitable comme en témoigne la rapide expansion de son patrimoine. La durée de travail hebdomadaire de 37,5 heures assure des avantages équivalents à ceux prévus par la législation du travail, et une partie des gains est réservée aux mouvements sociaux et à la formation professionnelle continue des associés. Ces entreprises construisent un environnement favorable à la créativité et à l'innovation ainsi qu'au développement d'actions sociales et d'activités extraprofessionnelles pour leurs associés.

Au Rio Grande do Sul, des entreprises telles Univens et Coopernovi entretiennent des formes démocratiques et participatives de gestion et d'organisation du travail, en distribuant de manière horizontale les responsabilités et en permettant un contrôle mutuel dont les effets sont jugés positifs par les travailleurs, tant au niveau de leurs conditions de travail que des gains individuels en matière de revenus.

Dans l'état de Pernambuco, Roupagem a intégré les principes fondateurs de l'autogestion, tels que la propriété collective des moyens de production, la gestion démocratique de l'entreprise, la répartition des gains au moyen de négociations préalables et la non-séparation entre travailleurs et dirigeants. En outre, cette entreprise introduit des pratiques participatives et de co-responsabilité, telles les journées de travail plus longues si cela s'avère nécessaire.

L'association communautaire Porfirio Gomes Nogueira da Costa, au Ceará, tire de la polyculture le surplus qui assure la viabilité économique de l'entreprise, ainsi qu'une contrepartie raisonnable pour les associés qui se traduit non seulement par des rémunérations convenables mais aussi par des pratiques démocratiques, un niveau élevé de coopération au travail et un environnement de confiance.

La gestion et le travail partagés se renforcent mutuellement et favorisent chez les travailleurs un sentiment de responsabilité à l'égard des résultats de l'entreprise, du revenu de chacun et de la survie de tous. Les intérêts individuels deviennent solidaires dans la mesure où ils sont pris en compte au moyen de concessions mutuelles et deviennent tributaires d'une sorte d'altruisme réciproque dont la contrepartie ne réside pas seulement dans le fait d'être reconnu dans son travail mais aussi dans des récompenses symboliques et matérielles.

Cette combinaison de facteurs objectifs et subjectifs est plus fortement à l'oeuvre dans les entreprises d'autogestion et les coopératives d'agriculture-élevage.

Mais, au-delà de ces exemples emblématiques, il ne fait pas de doute que les expériences d'économie solidaire affrontent d'innombrables difficultés, en raison notamment du rôle déterminant joué par le facteur travail dans leurs modes de fonctionnement. L'organisation du travail est la principale source d'innovation, mais aussi de blocages. La faiblesse de l'entreprise solidaire est souvent due à son retard technologique et au manque de formation professionnelle qui engendrent un déficit de compétences disponibles et de capacités d'innovation. Souvent habitués au travail prescrit, peu qualifié et imprégné de modes de gestion autoritaires et hiérarchiques, les travailleurs doivent faire face aux contraintes quotidiennes et prospectives de la gestion. Ils s'aperçoivent rapidement que ni les critiques adressées à l'économie dominante, ni les bonnes intentions ne suffisent à transformer les arrangements technico-productifs dans leurs variantes pré-fordistes, fordistes et post-fordistes. Enfin, en raison de l'insuffisance et de l'absence de capital, les entreprises solidaires doivent bien souvent réaliser l'accumulation primaire par autofinancement, ne pouvant compter sur une alternative raisonnable. Pour cela, il leur faut faire appel aux circuits de la gestion et du travail partagés, et en même temps s'approvisionner en ressources sociopolitiques et savoir profiter au maximum de leur propre expérience.

Dans l'ensemble, les bénéfices sont modestes mais leur importance toute relative permet de dire que les Brésiliens vivraient mieux, auraient une meilleure qualité de vie, s'ils jouissaient des améliorations et des gains apportés par l'expérience des entreprises d'économie solidaire. Du point de vue des résultats, celles-ci présentent des avantages comparatifs aussi bien par rapport à l'économie populaire, sous ses formes individuelles ou familiales et informelles, que par rapport aux offres de travail salarié effectivement accessibles à ces catégories de travailleurs, c'est-à-dire des emplois sans prestige, peu qualifiés, mal rémunérés et instables, dans des secteurs où la réduction des coûts salariaux est traditionnellement la principale et presque la seule stratégie compétitive. Il faut ajouter à cela d'autres avantages, tels que la non-discrimination des individus jeunes, vieux, noirs et des femmes, outre les gains sociaux plus larges confirmés par les différentes équipes de recherche, tels l'émergence d'espaces de structuration des liens communautaires non sans effets d'évitement de la dégradation du tissu social.

Au regard des formes de production solidaire étudiées ici, les entreprises solidaires possèdent des caractéristiques prometteuses mises en évidence dans d'autres études comparatives. Si leurs principes d'organisation ne les empêchent pas d'être en concurrence sur le marché, elles n'ont donc pas besoin d'attendre la dissolution de l'économie de marché pour exister et produire des bénéfices. Elles présentent des avantages relatifs du point de vue de l'efficacité, en raison des motivations morale et matérielle des travailleurs-associés ou d'une forte capacité d'adaptation face à des marchés fluctuants et fragmentés¹¹. Leur constitution engendre un effet immédiat de distribution de la propriété et de démocratisation de l'économie, stimulant la croissance et la réduction des inégalités.

11 - Il ne serait pas absurde d'affirmer que, sans les facteurs de rentabilité inscrits dans les liens de coopération et de gratuité, ces entreprises seraient impossibles (Caillé, 2003)

Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil

Enfin, elles engendrent simultanément des bénéfices sociopolitiques tels que l'élargissement de la citoyenneté et de la participation, bénéfices qui ne sont pas sans effet pour contrecarrer des inégalités économiques (SANTOS, 2002).

En ce qui concerne la nature des entreprises d'économie solidaire, on peut essentiellement conclure que celles-ci favorisent, dans certains cas, l'existence de relations sociales antagoniques au capitalisme et, dans de nombreux cas, préservent et revitalisent les relations sociales non capitalistes, fondamentales à la vie des pauvres et aux individus vivant de leur propre travail, ce qui atténue alors leur assujettissement à l'économie dominante et conjure l'exclusivité des relations salariées, c'est-à-dire celles de subordination et d'exploitation qui leur sont ordinairement réservées. Du point de vue primordial du développement humain, les entreprises d'économie solidaire offrent aux travailleurs des expériences concrètes d'autonomie au travail et par le travail ¹².

Un des résultats récurrents de la recherche concerne le déficit d'échanges économiques entre entreprises solidaires, ce qui n'est pas sans interroger sur la portée systémique de l'économie solidaire. Des entreprises d'autogestion, des coopératives d'agriculture-élevage et la plupart des groupes informels se retrouvent isolés, soumis aux règles du marché dans leur secteur d'activité. Soumis aux règles de la concurrence, ils cherchent à maintenir ou accroître leurs parts de marché. La pression du marché impose des sacrifices, des renoncements et des compromis qui vont parfois à l'encontre des valeurs et des objectifs d'une production solidaire.

Une telle situation est typique des formes sociales de production qui coexistent sous un mode de production hostile, dans lequel il faut se battre constamment pour avoir son espace vital, sa place au soleil. Tel a été le sort peu glorieux du système de vie paysan au fil du temps, et plus récemment celui de la petite production familiale face à l'expansion capitaliste vers la campagne. Dans les conditions actuelles, les entreprises solidaires subissent une double subordination à l'économie capitaliste : d'une part elles sont soumises aux effets de la logique d'accumulation et aux règles d'échange imposées à l'ensemble des agents économiques ; d'autre part, pour répondre à l'argument de la productivité compétitive, elles se voient contraintes d'adopter la base technique du capitalisme, les modes matériels de production que celui-ci développe en permanence. Les contraintes liées aux logiques d'accumulation, d'échange marchand et d'imitation technologique entrent en tension avec la logique économique solidaire et,

12 - Un fait évoqué par les chercheurs, selon leurs langages et catégories d'analyse, au moyen de plusieurs expressions: rupture des relations ancestrales de commande et de servitude, fuite de l'appauvrissement matériel, émotionnel et intellectuel des travailleurs, formation de communautés de travail, libération et reconstruction de la subjectivité authentique, récupération des solidarités primaires, espace d'expression, recomposition du sujet fragmenté, producteurs librement associés, nouvelle culture du travail, etc.

si elles sont acceptées sans résistance, finissent par dénaturer ce qu'il y a de plus particulier dans le solidarisme économique (GAIGER, 2003c).

Dans quelle mesure les expériences des entreprises d'économie solidaire peuvent-elles sortir d'une logique adaptative aux contraintes du marché, et contribuer à une nouvelle institution sociale de l'économie ? Comme le souligne Boaventura de Souza SANTOS, ces expériences « ont en commun le fait que, même si elles ne prétendent pas remplacer le capitalisme d'un seul coup, elles cherchent (les résultats étant différents) à gêner sa reproduction et son hégémonie » (SANTOS, 2002, p. 29). Cette hégémonie est remise en cause dans l'expérience du travail, dans le vécu personnel de la démocratie économique. Il convient en outre d'éviter des généralisations parce, comme nous l'avons vu, il existe des différences profondes en ce qui concerne la genèse, les objectifs et le contenu social des expériences d'économie solidaire. Mettre en évidence cette diversité a été l'un des mérites de cette recherche. Dans l'économie solidaire, des initiatives introduisent de nouvelles relations sociales de production de nature non capitaliste, d'autres expriment la résurgence de pratiques d'économie populaire avec des éléments de réciprocité et de solidarité, mais d'autres encore se contentent d'offrir des solutions palliatives, de résistance face à la précarisation, les inégalités et les exclusions engendrées par le capitalisme mondialisé.

Il est vrai que de nombreuses organisations populaires de base se limitent à de simples stratégies de survie, et que les pratiques de réciprocité constituent davantage une réaction face à la dégradation de la situation économique que le résultat d'une critique consciente et explicite du capitalisme par les travailleurs (QUIJANO, 2002). Cependant, le bilan des expériences qui ont fait l'objet de la recherche permet d'affirmer que, dans certains cas et à différents degrés, les entreprises économiques solidaires constituent la preuve de la viabilité d'une autre logique sociale de production et de rapport au profit qui intègre et donne un sens aux préoccupations de la vie quotidienne des travailleurs. Certes les entreprises concilient, non sans mal, nouvelles formes de gestion et de participation et réponses aux exigences de compétitivité et de rentabilité. Mais, sous peine de priver notre raisonnement de la perspective historique, les résultats de la recherche montrent des possibilités de coexistence et de compromis entre la logique solidaire, la logique marchande et la logique de redistribution assurée par l'État. Ce n'est donc pas dans la multiplication progressive et continue des entreprises solidaires qu'il faut attendre un point de rupture suffisant pour provoquer un nouvel encastrement plus solidaire de l'économie. De la même façon, il est sans doute illusoire de présenter les modes d'organisation et de production solidaires comme seules alternatives face aux crises et aux contradictions du capitalisme, non seulement du fait de leurs fragilités, mais aussi de par leur caractère hybride. Il n'y a pas non plus de sens à défendre la croissance de l'économie solidaire dans des niches ou des secteurs à part, où les principes de celle-ci seraient préservés.

Ce que l'on peut raisonnablement envisager, c'est l'adoption d'un nouveau système de régulation, assurant cette coexistence conflictuelle entre principes et entreprises relevant de logiques différentes. Cela doit être conquis au moyen d'une délibération politique de la société, d'un choix entre des chemins possibles, comme l'illustrent bien certains points qui sont à l'ordre du jour de la politique actuelle de l'économie solidaire au Brésil, telle la question du cadre

légal. En poursuivant dans ce sens, on fonderait alors une autre « institution sociale de l'économie », codéterminée extra-économiquement, et qui ne serait plus comme un système inexorablement autonome et autorégulé¹³.

BIBLIOGRAPHIE

- BAQUERO M., 2003, « Capital social », in CATTANI A., *A Outra Economia*, Porto Alegre, Veraz, pp. 28-33.
- CAILLÉ A., 2003, « Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier », *Revue du MAUSS*, n° 21, Paris, La Découverte, pp. 215-235.
- CATTANI A. (ed.), 2003, *A outra economia*, Porto Alegre, Veraz.
- DEFOURNY J., DEVELTERE P., FONTE-NEAU B. (ed.), 1999, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris/Bruxelles, De Boek.
- DOIMO A., 1995, *A vez e a voz do popular*, Rio de Janeiro, ANPOCS/Relume-Dumará.
- GAIGER L. (ed.), 1996, *Formas de resistência e de combate à pobreza*, São Leopoldo, Editora Unisinos.
- GAIGER L., 1999, « Significado e tendências da economia solidária », in Central Única Dos Trabalhadores (ed.), *Sindicalismo e economia solidária*, São Paulo.
- GAIGER L., 2001, « Virtudes do trabalho nos empreendimentos econômicos solidários », *Revista Latinoamericana de Estudios del Trabajo*, Buenos Aires, vol. 7, n° 13, pp. 191-211.
- GAIGER L., 2003a, « Empreendimentos econômicos solidários », in CATTANI A. (ed.), *A outra economia*, Porto Alegre, Veraz, pp. 135-143.
- GAIGER L., 2003b, « L'économie solidaire au Brésil », *Revue du MAUSS*, n° 21, pp. 80-96.
- GAIGER L., 2003c, « A economia solidária diante do modo de produção capitalista », *Cadernos do CRH*, n° 39, Salvador, pp. 131-211.
- GAIGER L. (ed.), 2004, *Sentidos e experiências da economia solidária no Brasil*, Porto Alegre, Editora da UFRGS, 417 p.
- GAIGER L., 2005, « Économie solidaire et espace public, quelques propos sur le rôle des agents médiateurs », in LAVILLE J.-L. et al., *Action publique et économie solidaire*, Ramonville, Erès, pp. 321-334.
- LAVILLE J.-L., FRANÇA FILHO G., 2004, *Economia solidária; uma perspectiva internacional*, Paris/Porto Alegre, LSCI/ Ed. UFRGS.
- MERCEDES A., TIRIBA L., 2006, « Économie populaire », in LAVILLE J.-L., CATTANI, A. (ed.), *Dictionnaire de l'Autre Économie*, Paris, Folio, Hachette Littérature, pp. 217-223.
- PUTNAM R., 1996, *Comunidade e democracia; a experiência da Itália Moderna*, Rio de Janeiro, Fundação Getúlio Vargas.
- QUIJANO A., 2002, « Sistemas alternativos de produção? », in SANTOS B.S., *Produzir para viver; os caminhos da produção não capitalista*, Rio de Janeiro, Civilização Brasileira, pp. 475-514.

13 - Il est utile de s'interroger : comment les peuples auraient-ils survécu à cette domination d'une forme historique de vie économique, s'ils avaient cru en celle-ci ?

SANTOS B.S., 2002, *Produzir para viver ; os caminhos da produção não capitalista*, Rio de Janeiro, Civilização Brasileira.

SINGER P., SOUZA A. (ed.), 2000, *A economia solidária no Brasil ; a autogestão como resposta ao desemprego*, São Paulo, Contexto.

TRANSFERT DU CONCEPT D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE EN AFRIQUE FRANCOPHONE

PARADOXES ET ATOUTS

Catherine BARON *

Les débats suscités en Occident par l'expansion, au cours des années 1980, des activités relevant de l'économie sociale et solidaire ont été depuis peu transposés au contexte de l'Afrique francophone. Il en a découlé un certain nombre de travaux qui identifient, analysent et classent ces différentes pratiques relevant d'une économie sociale et solidaire en gestation en Afrique francophone. Or, cet article met en évidence les ambiguïtés que peut poser le transfert du concept d'économie sociale et solidaire en Afrique subsaharienne, notamment du point de vue des paradoxes véhiculés lors de ce transfert. Puis, il souligne à quelles conditions un tel transfert est porteur de sens et peut traduire l'élaboration de modes de développement originaux.

La notion de solidarité a été récemment introduite par certains économistes dans leurs travaux, notamment pour analyser les différentes modalités d'échange qui caractérisent les sociétés contemporaines. La redécouverte de l'anthropologie économique dans les années 1980, suite à la traduction en français de l'ouvrage de Karl POLANYI (1983), a enrichi ces approches. De même, les nombreuses pratiques qui ont émergé à cette même période dans les pays occidentaux (France, Italie, Québec, etc.) attestent de la nécessité de repenser la place de l'économique dans nos sociétés, et de s'interroger sur l'impact de pratiques qualifiées de « solidaires » sur la reformulation du lien social dans des sociétés marquées par des processus d'individualisation et d'exclusion. Les débats suscités par ces nouvelles formes d'organisation ont caractérisé les vingt dernières années, et l'on assiste depuis peu à leur transposition dans des contextes où la question de la solidarité se pose pourtant de manière originale, comme dans les pays en développement. L'Afrique francophone, en particulier, a fait l'objet d'études dans ce domaine, notamment de la part d'universitaires européens et canadiens (DEFOURNY *et al.*, 1999), sénégalais (FALL et GUËYE, 2003) et burkinabé

* Professeure des universités, Université Toulouse 2, socio-économiste LEREPS/GRES, Université Toulouse 1

(SOULAMA, 2005) qui ont cherché à identifier, analyser et classer les différentes pratiques d'économie sociale et solidaire au Sud (coopératives, mutuelles, associations villageoises, commerce équitable, tourisme solidaire, etc.), certaines faisant l'objet de plus d'attention que d'autres (cas du microcrédit). La volonté de transférer ce concept nous semble révéler certaines ambiguïtés, notamment lorsque l'on cherche à véhiculer les questionnements qui ont marqué l'histoire de l'économie sociale et désormais solidaire en Occident.

Par conséquent, même si, comme le font remarquer certains auteurs (SERVET, 2004), la distinction Nord-Sud est peu pertinente pour aborder de tels questionnements, nous proposons néanmoins de nous interroger sur la diffusion récente du concept d'économie solidaire en Afrique francophone en particulier, dans une perspective comparative. Ainsi, des questions spécifiques émergent. Dans les sociétés africaines francophones, les concepts d'économie sociale et solidaire renvoient-ils à de nouveaux modes d'organisation qui ont évolué dans le contexte de crise et qui donnent aux acteurs locaux auto-organisés les moyens de mettre en œuvre un développement endogène, ou correspondent-il à une formalisation et une institutionnalisation exogènes de pratiques qui prévalaient jusqu'alors ? Face à ces constats, nous proposons d'analyser, dans un premier temps, les dangers que peut poser le transfert de tels concepts en Afrique subsaharienne, notamment du point de vue des paradoxes véhiculés lors du transfert. Puis, dans un deuxième temps, nous montrerons à quelles conditions un tel transfert est porteur de sens et peut traduire l'élaboration de modes de développement alternatifs.

I – L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN AFRIQUE FRANCOPHONE : UN CONCEPT AU CŒUR DE NOMBREUX PARADOXES

Le concept d'économie sociale et solidaire est devenu incontournable dans de nombreux débats (entre les praticiens du développement, dans les forums sociaux, etc.), mais il revêt des ambiguïtés qui se manifestent de façon exacerbée lors de son transfert dans les sociétés du Sud, et en Afrique francophone en particulier. Ces ambiguïtés conduisent, selon nous, à des situations paradoxales et sont présentes à divers niveaux. Tout d'abord, la référence aux pratiques solidaires est devenue incontournable à la fois dans les discours des institutions internationales, mais aussi au sein des mouvements altermondialistes. Par ailleurs, on oscille en permanence entre une analyse de ces pratiques en tant que simple économie de survie et comme l'élaboration d'un projet politique. Enfin, un paradoxe subsiste quant à la nécessité ou non de formaliser des pratiques dont le caractère informel garantit peut-être un certain degré d'autonomie.

1 – L'économie sociale et solidaire, concept « clé » des nouveaux discours sur le développement

Le premier paradoxe identifié réside dans le fait que, depuis le début des années 1990, le principe de « solidarité » comme facteur de développement et de

Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone

lutte contre la pauvreté est retenu à la fois par les bailleurs de fonds internationaux au niveau de leurs discours, et par les mouvements « altermondialistes ». Ainsi l'existence de pratiques solidaires participe à la remise en cause, par les altermondialistes, du modèle de développement tel que pensé et véhiculé depuis les Indépendances mais, en même temps, elle contribue au réaménagement de ce modèle par les institutions internationales. Pour comprendre ce paradoxe, il convient de s'interroger sur le contexte dans lequel les politiques de développement ont été conçues au cours des dernières années.

La décennie 1990 marque une rupture avec, à la fois, la reconnaissance de l'échec des politiques préconisées par les institutions internationales (en particulier par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) et l'apparition sur la scène internationale de nouvelles organisations intervenant tant au niveau local qu'au niveau global et posant les fondements d'alternatives.

D'un côté, les crises financières qu'ont connues certains pays émergents dans les années 1990 ont suscité une critique des Plans d'ajustement structurels (PAS) à la fois par leurs initiateurs, par divers organismes internationaux (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement – CNUCED – et autres instances de l'ONU), et par de nombreux acteurs de terrain. Un « nouveau » modèle, fondé sur la « bonne gouvernance » (World Bank, 1992), a été conçu. Son originalité par rapport aux années 1980 réside dans le fait qu'il ne relève plus de la seule sphère économique, mais qu'il a été étendu aux domaines politique (assurer un état de droit, la participation d'une pluralité d'acteurs, la transparence et la lutte contre la corruption), social (justice sociale, équité, etc.) et environnemental, dans le but de diminuer la pauvreté dans le monde. Dans ce cadre, les États doivent s'appropriier la définition et l'exécution des politiques de développement conçues à l'échelle globale, mais aussi déléguer des compétences au niveau local dans le cadre de la décentralisation, qui s'inscrit de fait dans un processus pensé « par le haut ». De plus, on insiste de façon récurrente sur la nécessaire participation des acteurs locaux comme le reflète le concept d'« *empowerment* », au cœur de la rhétorique de la Banque mondiale. On met tout particulièrement l'accent sur l'« acteur » société civile (terme générique regroupant les citoyens, les communautés, les associations, les coopératives, les organisations non gouvernementales, etc.), ce qui va de pair avec une valorisation du principe de solidarité. Au niveau des recommandations concrètes, on reconnaît l'importance d'activités relevant de l'économie sociale, solidaire et informelle. Les structures associatives et les organisations non gouvernementales sont soutenues à divers niveaux (politique, financier, etc.). Pourtant, ces nouvelles modalités de l'aide (par exemple dans le cadre de la coopération décentralisée) engendrent des ambiguïtés, en particulier quant au rôle des ONG, certaines devenant des « courtiers du développement » (BIERSCHENK *et al.*, 2000). Il est difficile, dans ce contexte, de parler de véritable autonomie de la société civile, élaborant de façon endogène un modèle de développement alternatif.

D'un autre côté, l'exacerbation de la pauvreté et des inégalités suite aux politiques imposées par les bailleurs de fonds depuis les années 1980 (les PAS) a suscité la construction d'un discours critique émanant d'ONG, d'associations, de politiques, de syndicats, de mouvements sociaux et d'universitaires. Si ces acteurs intervenaient déjà depuis de nombreuses années, notamment sur le terrain, ils

restaient dans les interstices du modèle dominant. La crise des années 1990 va impulser une volonté de mise en cohérence de ces initiatives au niveau local, et leur diffusion à une échelle internationale pour les rendre plus visibles. Critiques de la mondialisation et du « nouveau » modèle diffusé par les institutions internationales, ces mouvements vont surtout se situer au niveau des pratiques, mettant en avant l'originalité des expériences endogènes solidaires (associations de femmes travaillant dans l'artisanat ou dans l'alimentaire de façon informelle, organisations de finances informelles, etc.) qui véhiculent une autre conception du développement. On peut cependant s'interroger sur leur marge de manœuvre face à la reformulation du discours des institutions internationales qui se positionnent elles aussi sur les créneaux de la pauvreté, de la démocratie et de la solidarité. En effet, même si les institutions internationales utilisent rarement le terme d'« économie sociale et solidaire », le principe de solidarité et les mots-clés qui lui sont associés (*empowerment*, participation, société civile) sont devenus les concepts « phares » des nouveaux discours sur le développement.

Par conséquent, même s'il convient, à l'instar de FAVREAU (2003, p. 60), de ne pas considérer de manière homogène les institutions internationales, certaines (ONU, CNUCED ¹) pouvant être « un soutien à l'expansion de l'économie sociale et solidaire », il importe de s'interroger, plus en amont, sur la volonté récente de mettre le concept de solidarité au cœur des nouveaux discours sur le développement et sur les objectifs ainsi visés. Nous sommes face à des mots « fourre-tout » dont la diffusion dénature le sens et la portée (PERROT, 2002).

2 - L'économie sociale et solidaire : la formulation d'une économie de la pauvreté ou la construction d'un projet politique ?

Considérer l'économie sociale et solidaire comme un outil de lutte contre la pauvreté et les exclusions en Afrique francophone peut aussi être source de paradoxes. En effet, les représentations et discours sur l'économie sociale et solidaire oscillent entre une conception de celle-ci comme économie de la pauvreté ou, au contraire, comme l'élaboration d'un projet politique. Ceci nous amène d'une part à questionner ces notions relatives de pauvreté et d'exclusion, et d'autre part à poser explicitement la question de la finalité de ces pratiques.

Transférer le concept d'économie sociale et solidaire en Afrique francophone devrait conduire à une réflexion, en amont, sur les représentations de la pauvreté et de l'exclusion. Si, en France, l'économie sociale et solidaire a pu être présentée comme une réponse, endogène, aux processus d'exclusion qui ont marqué les pays occidentaux depuis les années 1970, les termes du débat sont-ils les mêmes en Afrique ?

Dans les sociétés du Nord, de nouvelles formes de précarité, de pauvreté et d'exclusion socio-économique sont apparues depuis le début des années 1980. L'expression « nouvelle pauvreté » retenue pour les qualifier est ambiguë car elle masque le fait que la pauvreté a toujours existé ; c'est la vision que porte la société

1 - Voir le rapport de la CNUCED (2002).

Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone

sur les pauvres qui s'est modifiée, engendrant des mutations au niveau des politiques sociales. De plus, au-delà de la paupérisation d'une partie croissante de la population, on assiste à la destruction du lien social, à la désaffiliation (CASTEL, 1996). L'exclusion socio-économique, notion largement véhiculée à partir des années 1980, correspond à un manque non seulement en termes d'avoir, mais aussi de pouvoir et de savoir ; elle renvoie à un processus cumulatif, une accumulation de handicaps et de manques (PAUGAM, 1996). Le développement de l'économie solidaire dans les années 1980 s'inscrit dans ce contexte.

Dans les sociétés d'Afrique francophone, si la pauvreté monétaire est une réalité ancienne comme le montrent les indicateurs « classiques » (PNB, revenu par tête, IDH, etc.), les processus d'exclusion de la période contemporaine présentent des caractéristiques nouvelles comme en atteste la fragilisation de certains réseaux sociaux, notamment en milieu urbain. On évoque une « urbanisation de la pauvreté » avec, dans les grandes métropoles africaines, des processus d'individualisation et de fragilisation des réseaux de solidarité traditionnelle (MARIE, 1997), évolution cependant relativisée par d'autres (GOLDBLUM *et al.*, 2004).

Parallèlement, la question de la pauvreté est au centre des discours depuis les années 1990 suite à la critique des PAS qui ont exacerbé pauvreté et inégalités. Les institutions internationales ont fait de la lutte contre la pauvreté leur principal objectif (Millénaire pour le développement), légitimant ainsi des réformes institutionnelles préconisées aux États. La référence aux travaux d'Amartya SEN (2003) a conduit à reformuler, d'un point de vue théorique, la problématique de la pauvreté. À nouveau on retrouve, associé à ces évolutions théoriques, le volet concret de la participation, notamment dans le cadre des nouveaux dispositifs de lutte contre la pauvreté (Documents stratégiques de réduction de la pauvreté), présentés comme une innovation majeure (CLING *et al.*, 2002). Ainsi, le développement doit prendre appui sur des associations clés de l'économie sociale et solidaire, des ONG, des comités de quartier, des groupements d'intérêt économique (GIE), etc., qui permettent de contourner l'État central dans un contexte de décentralisation des compétences au niveau local. Cependant, si ces dispositifs présentent une originalité dans le contexte africain, les modalités de l'intervention sociale sont, pour leur part, très normées. En effet, la contractualisation reste une des principales modalités participatives (voir le cas de partenariats public-privé dans le domaine du service de l'eau potable en milieu urbain, des associations contractualisant à la fois avec l'opérateur privé et l'opérateur public ; c'est le cas de l'ONG Enda² à Dakar).

Par ailleurs, une autre question nous semble essentielle pour éclaircir les paradoxes inhérents au transfert du concept d'économie sociale et solidaire en Afrique francophone, à savoir la – ou les – finalité(s) des pratiques solidaires.

Dans de nombreux travaux émanant tant de chercheurs que d'acteurs locaux et internationaux, la question de la finalité revient à s'interroger sur la capacité d'accumulation ou les potentialités de profit au sein de l'économie sociale et solidaire (DEVELTÈRE, FONTENEAU, 2002 ; EME, 2004). Les politiques de soutien

2 - Pour l'histoire de cette ONG, voir ENDA GRAF SAHEL (2001).

visent à assurer la pérennité d'un processus d'accumulation pour accompagner et structurer ce qui reste une économie de survie, voire une « économie de la pauvreté ». Dans ce cas, on reste enfermé dans une approche économique des pratiques d'économie sociale et solidaire, dans le sens où l'on s'interroge sur la finalité économique – l'accumulation. On privilégie une représentation atomisée de l'ordre économique, dissocié du politique et de la dimension sociale de ces activités. Rares sont les auteurs³ qui débattent de cette question, et l'ambiguïté est inhérente au choix des termes, « économie » étant accolé à « social » et « solidaire ».

D'autres travaux insistent au contraire sur la dimension politique de l'économie sociale et solidaire. Prenant le contre-pied de la précédente conception, ils présentent l'économie sociale et solidaire comme un « mouvement qui combat civiquement au nom de la solidarité et invente de nouveaux espaces démocratiques locaux » (EME, 2005). Cependant, on néglige souvent l'analyse des modalités d'élaboration de ce projet politique, qui diffèrent selon les contextes. Dans certains cas, il peut s'agir d'un projet endogène, porté par des mouvements sociaux locaux : avec, par exemple, des projets qualifiés d'économie « populaire » en Amérique latine, terme peu usité en Afrique francophone. Dans de nombreux pays africains, ces mouvements sociaux ne sont pas organisés sur les mêmes bases, et on trouve des projets soutenus par les communautés altermondialistes, locales mais surtout internationales qui, à l'occasion de rencontres, de forums, cherchent à intégrer sous de nouvelles modalités l'Afrique francophone dans un réseau mondial d'économie solidaire. Cela ne signifie pas que des pratiques solidaires n'existaient pas en Afrique francophone avant la constitution de ces réseaux, elles les précédaient depuis fort longtemps, mais elles ne formaient pas réellement un projet politique porté sur la scène internationale.

Ainsi, de façon paradoxale, la référence au concept d'économie sociale et solidaire dans les pays d'Afrique francophone peut renvoyer à des acceptions opposées des liens entre l'économique et le politique. D'un côté, on s'inscrit dans une vision atomisée de l'économique, alors que dans l'autre on privilégie une approche reposant sur l'encastrement de l'économique dans le politique (POLANYI, 1983), condition indispensable à la formulation d'un projet politique. De plus, les facteurs endogènes/exogènes inhérents à la construction de ces projets politiques et l'articulation entre les dynamiques de diffusion locales et globales sont rarement analysés dans les réflexions qui portent sur le transfert du concept d'économie sociale et solidaire en Afrique francophone.

3 – L'économie sociale et solidaire : formaliser pour pérenniser ou garantir l'autonomie par l'informel ?

En Afrique francophone, le débat actuel sur l'économie sociale et solidaire n'est pas sans rappeler celui sur l'informel qui traverse l'économie du développement depuis les années 1970. Une question récurrente concerne la formalisation de pratiques qui échappent à l'État, et parfois au marché – ou du moins aux

3 - Un auteur comme LATOUCHE (2003), lorsqu'il qualifie l'économie solidaire d'oxymore, explicite cette ambiguïté

principes de l'échange marchand. En effet, un débat existe entre ceux qui supposent que la formalisation entraîne une perte d'autonomie et ceux qui présentent la formalisation comme un facteur d'efficacité. Cependant, les approches ne sont pas aussi clairement opposables. Par exemple, pour certains (DE SOTO, 2005), ce sont au contraire un fort degré d'informalité et l'absence de législation qui sont garants de l'efficacité économique de l'informel. Par ailleurs, une autre question a trait au caractère endogène – ou au contraire exogène – du processus d'institutionnalisation de pratiques solidaires. Pour aborder de telles problématiques, une perspective de long terme est indispensable.

L'étude des liens complexes entre économie sociale et économie solidaire, en France, illustre les ambiguïtés que l'on véhicule lors du transfert de ces termes. L'institutionnalisation de l'économie sociale dans les années 1970 et surtout à partir de 1981⁴, puis celle de l'économie solidaire avec la volonté de créer un label (LIPIETZ, 2001), s'inscrit dans un environnement politique et socio-économique particulier. L'histoire de l'économie sociale et solidaire en Afrique francophone reste à écrire, mais elle ne suit pas un mouvement parallèle à celle de l'économie sociale et solidaire en France. L'écriture de cette histoire particulière supposerait d'ailleurs une définition précise de ce que l'on entend par économie sociale et solidaire en Afrique francophone, au-delà des définitions juridico-institutionnelles proposées dont la neutralité et le caractère figé entraînent tout débat sur les ambiguïtés du transfert de ce concept.

Ainsi, en France, c'est le processus d'institutionnalisation de l'économie sociale qui a conduit des acteurs à développer des pratiques innovantes, et à les regrouper sous le vocable d'économie solidaire.

Tout d'abord, cette volonté d'institutionnalisation était révélatrice de craintes de la part des acteurs de l'économie sociale (certaines coopératives et mutuelles, et même certaines associations). Ainsi, de nombreuses organisations de l'économie sociale ont eu tendance à s'orienter soit vers la sphère de la production marchande, en devenant de véritables entreprises, soit vers des organisations institutionnalisées par l'État (en s'insérant dans des dispositifs de politiques publiques), perdant ainsi leur originalité qui les situait comme une troisième voie entre l'État et le Marché. Certains auteurs (EME, 1998) traduisent cette évolution comme un détournement des principes et des valeurs fondatrices de l'économie sociale. Par ailleurs, on évoque le passage du militant à l'entrepreneur : alors qu'à l'origine l'économie sociale représentait une résistance politique face aux effets néfastes de l'industrialisation et un moyen de lutte contre le paupérisme, au cours du 20^e siècle la fonctionnalisation de nombreux projets de l'économie sociale a entraîné un essoufflement et des ambiguïtés quant à sa finalité, même si les valeurs fondatrices ont été maintenues (volontariat, principe « un homme-une voix », et non pas « une action-une voix », fonctionnement démocratique, etc.).

4 - En 1970, l'économie sociale est reconnue sur le plan institutionnel en France, notamment avec la création du Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives. Mais c'est en 1981 que le terme d'économie sociale « entre par voie réglementaire dans le droit français pour désigner les coopératives, les mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes (décret du 15 décembre 1981 créant la Délégation interministérielle à l'économie sociale) » (VIENNEY, 1994).

La construction de la catégorie « économie solidaire » en France (LAVILLE, 1994) s'inscrit dans ce contexte et semble traduire la nécessité d'impulser un nouveau souffle au secteur de l'économie sociale. Ce terme d'économie solidaire vise à nommer les innovations économiques et sociales – dans les domaines des échanges (de biens, de services ou de savoirs), de l'environnement, social, culturel, etc. – qui ont émergé au début des années 1980, face à l'exclusion socio-économique d'un nombre croissant d'individus et à l'augmentation de la pauvreté dans de nombreux pays occidentaux. Difficilement traduisible, le terme est souvent confondu avec ceux d'économie populaire, alternative ou informelle, ce qui n'est pas sans engendrer certaines ambiguïtés, notamment lorsque l'on aborde ces questions dans le contexte de l'Afrique francophone.

En effet, en Afrique francophone, si l'on en reste aux critères juridico-institutionnels, l'économie sociale et solidaire renvoie à une pluralité de logiques dont certaines s'écartent des principes énoncés par LAVILLE, EME, entre autres auteurs.

À l'occasion d'un séminaire organisé par l'Université de Ouagadougou (Burkina Faso, mai 2006), des définitions de l'économie sociale et solidaire ont été retenues, dans les prolongements de ses principes généraux tout en insistant sur une spécificité « africaine ». Ainsi, l'économie sociale renvoie « à toutes ces initiatives d'acteurs socio-économiques (parfois en voie de marginalisation) qui décident de prendre en main la satisfaction de certains de leurs besoins économiques et sociaux. Ces initiatives tentent de concilier l'efficacité économique, la démocratie et la solidarité. Elles reposent sur des valeurs fortes de services aux membres, d'humanisme, de solidarité, d'entraide mutuelle, plutôt que de recherche de profit » (SOULAMA, colloque de Ouagadougou, 2006). C'est au niveau de leur expression concrète que ces pratiques présentent une originalité ; on y trouve aussi bien les coopératives classiques agro-pastorales ou artisanales, les groupements villageois et associations villageoises, mais aussi divers groupements professionnels tels les groupements agro-pastoraux de production, d'approvisionnement et de commercialisation, les groupements de gestion forestière, les coopératives d'épargne et de crédit, les mutuelles d'assurance santé, les associations de développement, les organisations de gestion des infrastructures communautaires (gestion des points d'eau). Cependant, peu de chercheurs en Afrique francophone ont investi cette thématique, mis à part au Sénégal où Abdou Salam FALL, président du Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), diffuse ce concept dans l'Afrique subsaharienne francophone (FALL et GUËYE, 2003 ; FALL *et al.*, 2004), ou au Burkina Faso avec les travaux de S. SOULAMA (2005). De même, très peu de bailleurs de fonds (notamment dans le cadre de la coopération) y font explicitement référence.

Cependant, si en Afrique francophone l'économie solidaire en tant que concept est une création récente, du point de vue des pratiques les réseaux de solidarité ont depuis longtemps fonctionné pour assurer l'intégration (par exemple urbaine), sous des modalités variées, des individus. Au Burkina Faso, la notion d'économie sociale n'est apparue qu'à la fin des années 1990, mais la réalité que l'on désigne sous ce vocable est quant à elle bien connue et pratiquée par les populations depuis très longtemps : qu'il s'agisse des *soosoga* (groupes d'entraide pour les travaux des champs) ou d'autres formes d'entraide et de

Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone

solidarité dans le travail, des groupements *naam*, des groupements villageois et aujourd'hui des coopératives d'épargne et de crédit (SOULAMA, 2005), et des mutuelles de micro-assurance santé. Ces formes d'actions collectives sont pratiques courantes au Burkina Faso.

De plus, il importe de noter le double mouvement qui caractérise l'économie solidaire en Afrique francophone. D'un côté, il s'agit de la formalisation d'expériences anciennes, traditionnelles. Confrontées à un souci de professionnalisation, de respect de normes sanitaires et sociales, d'accès à des crédits et de pérennisation, elles se voient d'une certaine façon contraintes de se reconnaître sous le label d' « économie solidaire ». Mais d'un autre côté, on constate aussi l'émergence de nouvelles activités au niveau local (mutuelles de santé, microcrédit, associations de quartier pour l'accès à l'eau, coopératives d'électricité, etc.) ou dans le cadre de relations internationales (commerce équitable, tourisme solidaire, associations de migrants, etc.).

La mise en évidence de ces différents paradoxes illustre la difficulté à transférer un concept élaboré dans un contexte particulier au sein d'un autre environnement. Ceci conduit à s'interroger sur les raisons qui justifient le recours à ce concept pour nommer, en Afrique francophone, des pratiques solidaires qui lui préexistent. S'agit-il de rendre compte d'une véritable rupture dans la manière de concevoir des pratiques, dont l'originalité réside dans une mise en réseau fondée sur une articulation entre les échelles locale et globale ? N'est-on pas plutôt face à un nouvel habillage rhétorique de la part d'institutions et de bailleurs de fonds qui ont dû reformuler leurs discours face à des critiques récurrentes ? Ou, enfin, cela ne renvoie-t-il pas à de nouvelles investigations de chercheurs qui trouvent ici un terrain vierge dans le domaine de l'économie solidaire, l'informel ayant été relégué au second plan des questions de recherche en économie du développement au cours de ces dernières années ? Cependant, ce transfert de concept, sous certaines conditions devant être explicitées, permettrait aussi de véhiculer de nouvelles représentations des questions de développement, et de valoriser des pratiques à la base de l'élaboration de modèles de développement originaux.

II – SOUS QUELLES CONDITIONS UN TRANSFERT DU CONCEPT D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE EST-IL PERTINENT ? REFORMULER LES CONCEPTS OU INNOVER ?

Le transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone ne peut faire l'impasse d'une explicitation des conditions auxquelles il peut être effectivement réalisé. Nous en identifions trois. Tout d'abord, cela suppose au préalable de construire un nouveau référentiel pour appréhender la problématique du développement. Par ailleurs, il convient de se dégager d'une vision « idéalisée » de la participation des acteurs locaux, impliqués dans des pratiques solidaires, pour identifier les limites et les ambiguïtés des processus participatifs. Enfin, il importe de situer ces questionnements dans le contexte actuel de porosité croissante des frontières entre État, Marché et société civile, notamment dans des pays où la question de l'État se pose de façon tout à fait particulière.

1 – L'économie solidaire ou la nécessité de construire un nouveau référentiel en économie du développement

La construction d'un nouveau référentiel suppose au préalable de s'interroger sur les enjeux liés à la volonté de nommer. Chercher à identifier les contours d'une économie solidaire au Nord puis transposer ce questionnement en Afrique francophone n'est pas neutre, dans la mesure où l'on transfère aussi tout un schème de représentations inhérentes à l'environnement dans lequel à la fois le concept et l'identification de pratiques ont été forgés.

Il importe donc de comprendre comment se construit le discours au sein de l'analyse économique – ici l'analyse économique du développement – pour pouvoir conférer du sens aux représentations et aux concepts, mais aussi aux pratiques elles-mêmes.

Nous proposons d'aborder ces questionnements à travers une perspective comparative propre à l'anthropologie économique (en référence à MAUSS, 1950 ; POLANYI, 1944 ; DUMONT, 1977) pour comprendre le sens conféré aujourd'hui à l'économie sociale et solidaire. En effet, jusqu'à quel point peut-on parler de la construction d'alternatives à une conception du développement qui puise ses racines dans le Siècle des Lumières (RIST, 1996) ? Le comparatisme est entendu ici à deux niveaux : la comparaison entre des expériences d'économie sociale et solidaire au Nord et en Afrique francophone, à différentes périodes de l'histoire ; mais aussi la comparaison entre diverses analyses économiques du développement forgées depuis les années 1950, si l'on considère cette période comme celle à laquelle se constitue une « économie du développement » (HIRSCHMANN, 1984 ; HUGON, 2002 ; RIST, 1996). Ainsi, transférer le concept d'économie solidaire en Afrique francophone devrait s'inscrire dans une réflexion renouvelée sur le développement.

Jusqu'à présent, les études portant sur l'économie sociale et solidaire en Afrique francophone privilégient le pragmatisme, l'impulsion du changement venant moins d'un débat théorique que de la réalité. De plus, ces expériences concrètes d'économie sociale et solidaire relèvent de sphères et de logiques tellement diversifiées que peu d'analyses existent pour faire émerger un nouveau paradigme. Il semble que certaines approches théoriques (telle que l'anthropologie économique dans le prolongement des travaux de POLANYI) et certains concepts (l'« encastrement ») permettraient de discuter plus fondamentalement la place de l'économique dans les sociétés en développement, et de repenser les liens entre l'économique et le politique, à condition de concevoir le projet de l'économie solidaire comme projet politique. Le transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone conduit donc à reposer la question de l'unité des sciences sociales, remise au centre des débats (ORLÉAN, 2005) et d'enrichir les réflexions sur l'autonomisation de l'économique vis-à-vis du social, du politique et du sacré. Alors est récusée l'hypothèse selon laquelle les phénomènes économiques renvoient à des lois naturelles, inéluctables, qui s'imposent aux hommes par une quelconque naturalité. Au contraire, ces processus résultent de choix politiques portés par des « forces sociales », des mouvements sociaux qui, en Afrique francophone, sont en construction. Ainsi, il n'existe pas un modèle de

développement, mais un arbitrage entre différentes conceptions ; et ce choix relève du politique. De même, il deviendrait possible de penser la construction de territoires où se manifesterait cette imbrication des sphères, notamment au sein d'espaces publics de proximité (EME, 2005 ; FRANÇOIS, NEVEU, 1999). À ces conditions, le transfert du concept d'économie solidaire est porteur de sens, et rompt avec une démarche qui pourrait apparaître, à certains égards, ethnocentriste.

2 – L'économie solidaire ou la nécessité de se dégager d'une vision idéalisée des processus participatifs

Les grilles d'analyse proposées par l'anthropologie économique ne sont pas suffisantes pour aborder la problématique de l'économie solidaire en Afrique francophone, et notamment la question de la participation de la « société civile ». Le transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone devrait conduire à s'interroger sur la manière dont les acteurs locaux peuvent influencer les processus de développement, mais la question de leur réel impact, au-delà de la sphère locale, est rarement analysée.

Une approche ciblée sur l'analyse de la construction des règles pourrait enrichir la réflexion en mettant en évidence l'emboîtement des niveaux de décision, à la fois local et global, à travers non seulement le réel pouvoir des acteurs « du bas » dans l'élaboration des règles, mais aussi leur interaction avec le global. En effet, lorsque l'on considère la problématique du développement local, on oppose le niveau global au local, les acteurs « du bas » à ceux du « haut », le micro au macro, etc. D'un côté, le développement « par le bas » favoriserait la mise en œuvre de projets de développement local endogène, par exemple grâce à l'économie solidaire, le niveau global demeurant une contrainte. De l'autre, les règles globales permettraient de mieux encadrer le marché grâce à des transformations institutionnelles dans le respect des principes de « bonne gouvernance » (World Bank, 1992), l'économie solidaire étant vue comme un ensemble de pratiques marginales permettant de remédier à certains dysfonctionnements du marché. Or, cette lecture est aujourd'hui dépassée et il est nécessaire de proposer de nouvelles grilles d'analyse. En effet, dans le cadre de la décentralisation préconisée en Afrique francophone (TOTTE, DAHOU, BILLAZ, 2003), le processus de transfert des compétences de l'État à des niveaux locaux a engendré des recompositions institutionnelles importantes qui peuvent donner de nouveaux pouvoirs à des « acteurs clés » issus de la « société civile ».

Plus précisément, si l'on considère uniquement une « définition stratégique »⁵ des règles, on ne peut penser leur négociation par les acteurs « du bas », ni leur co-construction. En effet, dans ce cas, les règles sont définies au niveau global, et on s'interroge ex-post sur leur adaptabilité au contexte dans lequel elles vont s'appliquer. Les démarches participatives valorisées dans ces approches posent la question de la participation, une fois les règles établies à l'échelle globale. On privilégie une vision hiérarchique qui fait du niveau global l'instance

5 - Cette définition stratégique relève de la théorie du choix rationnel, et s'oppose à une définition interprétative (BATIFOULLIER, BIENCOURT, REBERIOUX, 2002).

de décision et de construction de ces règles. Leur mise en application et leur appropriation s'effectuent certes au niveau local, mais le pouvoir de participer à leur élaboration en amont reste très faible.

D'autres travaux (OSTROM, 1990) montrent comment la coordination d'acteurs au niveau local permet d'initier des formes originales de développement endogène, reposant sur l'action collective ou communautaire de populations ancrées dans un territoire. Fondés sur des observations précises des réalités, ils montrent la diversité des arrangements institutionnels locaux émanant des populations elles-mêmes. Les institutions et les règles qui en découlent sont définies de façon endogène, et des systèmes d'incitation et de respect de ces règles sont élaborés (sanctions sociales en cas de non-respect). L'ensemble de ces dispositifs contribue parfois à une durabilité de ces institutions locales qui sont insérées dans un tissu social et ancrées dans un territoire (BARON, BONNASIEUX, MOSSI MAÏGA, NGUYEN, 2006). Les pratiques d'économie solidaire renvoient à ce niveau local. Cependant, les règles globales (élaborées au niveau international, voire national) restent une contrainte et ne peuvent être négociées. Tout au plus constate-t-on, dans certains cas, que les acteurs locaux mettent en place localement des procédures de contournement des règles globales.

Le transfert du concept d'économie sociale et solidaire en Afrique francophone devrait permettre de poser de façon originale la question de l'imbrication des niveaux. Sur le plan concret, cette dimension est déjà au centre des modalités de fonctionnement de l'économie solidaire. En effet, l'originalité de ces pratiques réside dans une mise en réseau locale, mais aussi internationale, qui favorise l'échange et la valorisation des pratiques, tout comme leur viabilité et leur pérennisation. Par exemple, les Forums sociaux mondiaux ont impulsé la création de véritables niches ⁶ d'expérimentations originales dans différents domaines.

Ainsi, il importe d'analyser dans quelle mesure les différents acteurs impliqués dans l'économie solidaire détiennent un réel pouvoir d'élaboration des règles, non seulement au niveau local, mais aussi global, dans une dynamique de co-construction. Pour penser cette co-construction des règles, il convient tout d'abord de se dégager d'une vision figée, exogène, des règles comprises comme des contraintes ou comme des contrats. En effet, même si les règles sont une contrainte dans le sens où leur non-respect entraîne une sanction, elles ont aussi un caractère permissif et incitatif (COMMONS, 1934). Dans cette acception, les règles ne résultent pas seulement d'un calcul d'efficacité ; elles peuvent perdurer bien qu'en déséquilibre car elles ont par exemple une fonction sociale comme cela transparaît dans de nombreuses pratiques solidaires. Les rapports de force, la confiance, les traditions culturelles ou historiques, la nature des relations sociales jouent un rôle tout aussi déterminant. Les règles sont donc enchâssées dans un

6 - Pour LATOUCHE (2003, p. 149), il importe de distinguer le créneau de la niche : « Le danger qui guette la plupart des initiatives alternatives est de se cantonner dans le créneau qui leur a permis de prospérer, au lieu de travailler à la construction d'une niche , c'est-à-dire de tout un environnement, un milieu porteur différent du marché mondialisé. Le créneau est un concept de stratégie militaire de conquête, lié à la rationalité économique dominante (l'efficacité) ; il sera nécessairement occupé à son tour, un jour, par un concurrent. Seule la niche peut garantir la pérennité de l'entreprise alternative (l'efficacité sociale) ».

système social, et sont des constructions sociales résultant de compromis socio-politiques qui peuvent être institutionnalisés. Considérer le caractère culturel et collectif des règles ne conduit cependant pas à minimiser l'impact des individus dans leur définition. En effet, dans cette approche, la règle est supposée incomplète, ce qui permet de penser la participation des acteurs, non seulement au niveau de son application, mais aussi de sa construction et du sens qu'on lui confère, toute règle étant soumise à interprétation (EYMARD-DUVERNAY, 2002). Les règles reflètent ainsi un certain rapport de pouvoir, et cette répartition du pouvoir peut avoir un impact, au niveau global, sur les institutions. On se démarque ainsi d'une vision stratégique de la règle (comme dans le cas de la « bonne » gouvernance) où la participation des acteurs locaux (l'« *empowerment* ») signifie une participation à l'opérationnalisation des règles. Nous nous inscrivons au contraire dans une vision qui conçoit la participation des acteurs locaux en amont, au niveau même de la construction des règles. Ainsi, afin de se démarquer d'une vision « idéalisée » du local et de la participation, il s'agit de mettre en lumière les processus rétroactifs entre les différents niveaux de décision. De plus, raisonner en termes d'enchâssement des niveaux n'évacue pas pour autant les rapports hiérarchiques qui existent dans la société et qui sont liés aux différents types de pouvoirs, politique, religieux, économique. Ainsi, la reconnaissance de l'enchâssement des niveaux nous amène à reconsidérer les contours du territoire pertinent, notamment pour penser la construction d'espaces publics de proximité, lieux d'enchâssement de l'économique et du politique, du social et du culturel.

3 – L'économie solidaire ou la nécessité de penser l'articulation entre État, Marché et société civile en Afrique francophone

Le transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone ne devrait pas être dissocié de questionnements sur le rôle de l'État dans un contexte de porosité croissante entre les sphères du public, du privé, voire même de l'associatif (BARON, 2006).

On se situe alors au coeur des débats qui marquent les réflexions théoriques sur l'économie sociale et solidaire en Occident et qui portent sur l'hybridation entre État, Marché et Société civile (LAVILLE, 1994). Le contexte des années 1980 est significatif de ce point de vue. Tout d'abord, l'État n'est plus un contrepouvoir à la domination de logiques économiques ; il joue désormais un rôle d'accompagnement des logiques de marché et d'institutionnalisation de certaines pratiques. Ainsi, des auteurs (LPIETZ, 2001) évoquent l'émergence d'un tiers secteur entre État et marché qui se caractériserait par un mode de régulation « mixant du marchand et du public ». De plus, le désengagement de l'État dans le domaine social l'amène à se tourner vers la société civile pour assurer des services qui étaient auparavant de son ressort. Le rôle des partenaires sociaux, notamment au niveau local, est devenu essentiel dans les tentatives pour reconstruire le lien social, pour assurer la solidarité. L'économie solidaire s'en trouve renforcée.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, notamment ceux de colonisation française, la question de l'État est complexe. En effet, c'est une représentation particulière de l'État-nation qui a été transférée en Afrique francophone. Elle a été pensée dans le contexte occidental comme construction universaliste fondée sur le rationnel et le formel/légal, censée dépasser les particularismes communautaires (BAYART, 1989) et associée de ce fait à la « modernité politique » (BADIE, 1997). La production de normes et d'institutions au sein de sociétés africaines s'inscrivait dans un cadre constitutionnel. Ce transfert a donné lieu à des interprétations variées.

D'un côté, certains auteurs (BADIE, 1997) insistent sur l'échec de ce transfert d'un modèle occidental dont les fondements et les instruments d'application sont de véritables construits sociaux ayant impliqué les acteurs locaux occidentaux dans la production d'un droit moderne. Lors de l'implantation de ce modèle dans des configurations socioculturelles originales, par exemple en Afrique francophone, ce ne sont pas seulement les règles qui sont transférées, mais tout l'environnement dans lequel elles ont été pensées. En effet, la construction de l'État est contextualisée, « sa genèse et son essor renvoient en même temps à la singularité d'une configuration et à la multiplicité des stratégies d'acteurs qui étaient alors déployées » (BADIE, 1997). L'idée selon laquelle la croissance économique favoriserait l'émergence, en Afrique francophone, d'un État-nation porté par les élites politiques autochtones est désormais récusée face aux échecs constatés, même dans des pays africains ayant connu des périodes de croissance. L'« importation » de ce modèle dans les ex-colonies, sans processus de co-construction des règles, faisant abnégation du contexte au sein duquel il a été construit, est un des facteurs explicatif de son échec.

Cependant, d'autres auteurs (LE ROY, 1996) vont au-delà de cette vision en termes d'échec inéluctable. Aborder la question de l'État sous le seul angle de l'« importation » ne permet pas de comprendre les processus d'hybridation qui ont eu lieu au cours du temps entre un « droit importé » et les « droits locaux coutumiers ». En effet, les règles ne sont pas figées, que ce soit en Occident ou en Afrique. Comme nous l'avons précédemment souligné, les règles sont incomplètes, ce qui permet de penser la participation des acteurs, non seulement au niveau de leur application, mais aussi de leur construction. Par conséquent, sans parler d'une « appropriation » de ces règles par les acteurs, on peut identifier des pratiques qui traduisent des aménagements à la règle. Par exemple, des pratiques foncières relèvent de cette hybridation, de même que certains modes d'accès à l'eau potable en milieu urbain (gestion des bornes fontaines).

La référence à l'hybridation permettrait d'aborder de façon originale la question des pratiques solidaires, et de reformuler le concept de solidarité dans le contexte des pays en développement.

L'ensemble de ces questionnements nous conduit à conclure que le transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone ne peut faire l'impasse d'une analyse rigoureuse des objectifs recherchés lors d'un tel processus. Ces finalités sont indissociables des rationalités des acteurs très hétérogènes qui portent ce projet de transfert. Les bailleurs de fonds internationaux, face aux échecs de modèles de développement « conventionnels », soutiennent certaines expérimentations d'économie sociale et solidaire, qualifiées de « bonnes pratiques » (on peut citer le microcrédit), en ayant aussi parfois des stratégies de « marketing » liées au souci de modifier leur image. Leur démarche s'inscrit aussi dans la volonté de soutenir des politiques de développement local « par le bas », notamment dans le cadre de la décentralisation, afin de contourner les États. Les États, quant à eux, négligent le plus souvent l'impact de l'économie sociale et solidaire en tant qu'alternative aux modèles de développement. La valorisation de ces pratiques se situe surtout, pour le moment, à des niveaux décentralisés, en particulier en milieu rural, mais aussi dans les villes. En effet, les organisations de l'économie sociale et solidaire sont des acteurs clés des processus de décentralisation, comme en attestent certaines expériences dans le domaine des services de l'eau, de la gestion des déchets ménagers, etc., dans certains pays d'Afrique francophone. Les chercheurs ont eux aussi un rôle à jouer dans la mise en évidence des dangers et des paradoxes que de tels transferts peuvent occasionner ; la nécessité de rappeler de manière récurrente les conditions de ce transfert et ses objectifs est primordiale, mais trop souvent reléguée au second plan. Enfin, les acteurs de l'économie sociale et solidaire visent, à travers ce transfert, une plus grande lisibilité. Par exemple, des associations d'économie sociale et solidaire organisées à l'échelle internationale cherchent à intégrer l'Afrique francophone dans les processus de constitution de réseaux internationaux, condition de confrontation et de stabilisation de pratiques existantes, mais aussi d'accès aux financements.

Cependant, dans le cadre de processus d'institutionnalisation en cours, les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Afrique francophone pourront-ils préserver leur autonomie et leur pouvoir de négociation ? Dans quelle mesure une réelle co-construction des règles sera-t-elle envisageable et pourra-t-elle les préserver de toute tentative d'instrumentalisation ? Les débats contemporains en France sur cette question montrent la difficulté à préserver une autonomie qui est pourtant garante d'une viabilité sociale, économique et politique de ces pratiques. Qu'en sera-t-il de l'Afrique francophone dans les prochaines années ? L'ensemble de ces questions atteste de l'existence d'un nécessaire travail de réflexion encore à venir sur ces problématiques.

BIBLIOGRAPHIE

- BADIE B., 1997, *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard.
- BARON C., 2006, « La construction d'alternatives en économie du développement : entre discours et pratiques », in BERR E., HARRIBEY J.-M. (ed.), *Le développement en question(s)*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 111-137.
- BARON C., BONNASSIEUX A., MOSSI MAIGA I., NGUYEN G., 2006, « Impact des arrangements institutionnels locaux sur la viabilité de grands périmètres irrigués au Niger. Analyse en termes de gouvernance hybride », *Colloque international Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement. Du local au mondial*, Saint Quentin en Yvelines, 26 juin.
- BATIFOULIER P., BIENCOURT O., REBERIOUX A., 2002, « La convention en économie : les apports de l'approche interprétative », *La lettre de la régulation*, n° 40.
- BAYART J. F., 1989, *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (ed.), 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala.
- CASTEL R., 1996, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CLING J.-P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2002, « Processus participatifs et lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs ? », *L'Économie Politique*, n° 16, pp. 32-54.
- CNUCED, 2002, « Le développement économique en Afrique. De l'ajustement à la réduction de la pauvreté : qu'y a-t-il de nouveau ? », *Rapport UNCTAD/GDS/AFRICA/2*, 25 juillet.
- COMMONS J.-R., 1934, *Institutionnal Economics. Its place in Political Economy*, MacMillan.
- DEFOURNY J., DEVELTERE P. et B. FONTENEAU (ed.), 1999, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris, Bruxelles, De Boeck Université.
- DE SOTO H., 2005, *Le mystère du capital*, Paris, Flammarion.
- DEVELTERE P., FONTENEAU B., 2002, « Société civile, ONG, tiers secteur, mouvement social et économie sociale : conception au Nord, pertinence au Sud ? », *Cahier de la Chaire de Recherche du Canada en Développement des Collectivités (CRDC)*, Série de recherche, n° 29, 24 p.
- DUMONT L., 1977, *Homo aequalis*, Paris, Gallimard.
- EME B., 1998, « L'économie sociale, entre fonctionnalité et autonomie de projet », *Économie et Humanisme*, n° 347, pp. 24-30.
- EME B., 2004, « Quelle démocratie par l'économie solidaire », *Conférence du cercle Gramsci*, 24 novembre.
- EME B., 2005, « Espaces publics », in LAVILLE J.-L., CATTANI A.D. (ed.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Ed. Desclée de Brouwer, pp. 297-304.
- ENDA GRAF SAHEL, 2001, *Une Afrique s'invente (Recherches populaires et apprentissages de la démocratie)*, Paris, Karthala, 321p.

Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone

- EYMARD-DUVERNAY F., 2002, « Pour un programme d'économie institutionnaliste », *Revue Économique*, vol. 53, n° 2, pp. 325-336.
- FALL A.S., FAVREAU L., G. LAROSE (ed.), 2004, *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation : quelles alternatives ? Mondialisation, société civile, États, démocratie et développement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, Karthala.
- FALL A.S., GUËYE C., 2003, « Derem ak ngerem. Le franc, la grâce et la reconnaissance. Les ressorts d'une économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest », *Revue du MAUSS*, n° 21, pp. 97-112.
- FAVREAU L., 2003, « L'économie sociale et solidaire : contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain », *Cahier de la Chaire de Recherche du Canada en Développement des Collectivités*, Série Rapports de recherche, n° 7, 109p.
- FRANÇOIS B., NEVEU E., 1999, *Espaces publics mosaïques : Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- GOLDBLUM C., OSMONT A., DIAZ I., 2004, « Gouverner les villes du Sud. Défis pour la recherche et pour l'action », *Actes colloque international PRUD*, Paris, Unesco, 5-7 mai.
- HIRSCHMAN A.O., 1984, « Grandeur et décadence de l'économie du développement », *L'économie comme science morale et politique*, Paris, Gallimard/Seuil.
- HUGON P., 2002, « Le renouveau des questions de développement dans un contexte de mondialisation », in DOCKÈS P. (ed.), *Ordre et désordres dans l'économie-monde*, PUF, pp. 491-517.
- LATOUCHE S., 2003, « L'oxymore de l'économie solidaire », *Revue du MAUSS*, n° 21, pp. 145-150.
- LAVILLE J.-L. (ed), 1994, *L'économie solidaire (une perspective internationale)*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE J.-L., CATTANI A.D. (ed.), 2005, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LE ROY E., 1996, « Gouvernance et décentralisation ou le dilemme de la légitimité dans la réforme de l'État africain de la fin du XX^e siècle », *Cahiers du GEMDEV*, n° 24, pp. 91-99.
- LIPIETZ A., 2001, *Pour le tiers secteur, L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment*, Paris, La Découverte/La Documentation Française.
- MARIE A. (ed.), 1997, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 438p.
- MAUSS M., 1995 (1950, 1^e éd.), « Essai sur le don », *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.
- ORLÉAN A., 2005, « La sociologie économique et l'unité des sciences sociales », *L'Année Sociologique*, STEINER P. et THIS SAINT-JEAN I. (ed.), vol. 55, n° 2.
- OSTROM E., 1990, *Governing the Commons. The Evolution of Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PAUGAM S. (ed.), 1996, *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- PERROT M.D., 2002, « Mondialiser le non sens » in RIST G.(ed.), « Les mots du pouvoir : sens et non-sens de la rhétorique internationale », *Les Nouveaux Cahiers de l'IUED*, Paris, PUF, Genève, IUED, n° 13, pp. 43-66.
- POLANYI K., 1983, traduction française ; 1944 version originale, *The Great Transformation. The political and economic origins of our time*, New York, Farrar et Rinebart, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.

RIST G., 1996, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses Sciences Po.

SEN A., 2003 (traduction française), *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob.

SERVET J.-M., 2004, « L'économie solidaire et ses allers-retours du Nord au Sud... Du grand soir aux petits matins », Quatrièmes Rencontres Interuniversitaires de l'Économie Sociale et Solidaire, *Économie Sociale et Solidaire et Démocratie*, CRIDA-CNAM, Paris, 14 avril.

SOULAMA S., 2005, *Micro-finance, pauvreté et développement*, Paris, Archives contemporaines.

TOTTÉ M., DAHOU T., BILLAZ R. (ed), 2003, *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : Entre politique et développement*, Paris, COTA/Karthala/ENDA/GRAF.

VIENNEY C., 1994, *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

World Bank, 1992, *Governance and Development*, Washington, Oxford Univ. Press.

LE MOUVEMENT BOLIVIEN D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

DIMENSIONS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES D'UNE ACTION COLLECTIVE

Isabelle HILLENKAMP *

L'économie solidaire se veut à la fois une forme d'organisation des pratiques de financement, de production et d'échange faisant une large place aux solidarités, et une économie citoyenne ayant vocation à participer au débat démocratique. À partir du cas bolivien, sont précisés les enjeux et les difficultés de cette articulation, en se basant sur la notion d'action collective telle que l'a définie Alberto MELUCCI. L'auteure examine les conditions d'extension de l'action collective du niveau des organisations d'économie solidaire à celui de réseaux plus vastes et à caractère politique.

« Ceci est une initiative très privée, ce n'est pas de l'économie solidaire ». Ainsi chuchotent deux *leaders* d'un réseau bolivien d'économie solidaire, qui condamnent à voix basse une micro-entreprise de distribution de produits maraîchers cultivés par des communautés dites « indigènes ». Cette micro-entreprise est privée, affirment-ils, parce que les bénéfices dégagés reviennent à ses seuls propriétaires, reléguant les communautés indigènes à une relation hiérarchique avec la micro-entreprise. Une organisation solidaire impliquerait une horizontalité bien plus grande entre l'ensemble des personnes, leur inclusion démocratique dans les mécanismes de prise de décision, ainsi que l'ouverture des bénéfices de l'organisation à toute personne prête à se conformer à ses règles de fonctionnement.

* Doctorante et assistante en économie du développement, Institut universitaire d'études du développement (IUED, Suisse). Cette contribution se base sur des recherches de terrain menées en Bolivie en février et mars 2005 (HILLENKAMP, 2005) et de mars à juin 2006 auprès d'organisations membres des réseaux d'économie solidaire RENACC (Réseau national de commercialisation communautaire), CIOEC (Coordination de l'intégration des organisations économiques paysannes de Bolivie) et ComArt Tukuypaj, ainsi que de divers acteurs (gouvernements, ONG, agences de coopération) liés au mouvement d'économie solidaire. Par ailleurs, l'auteure tient à remercier vivement Isabelle GUÉRIN et Isabelle MILBERT pour leur relecture attentive de la première version de ce texte, ainsi que les lecteurs de la *Revue Tiers Monde* pour leurs commentaires et conseils

Ce discours fait de la solidarité dans les pratiques de financement, de production et d'échange le principe central de fonctionnement de l'économie solidaire, tendant d'ailleurs à occulter la présence simultanée du principe de marché. Les associations, coopératives, groupes reliés en réseaux de petits producteurs « indiens » tenants de cette économie, voient en effet dans la solidarité l'élément qui les distingue non seulement des entreprises privées aux mains de capitalistes « blancs », mais encore du domaine public historiquement au service de ces derniers, du moins jusqu'à l'élection d'Evo MORALES en décembre 2005. La solidarité dans les pratiques économiques est ainsi érigée en troisième voie, celle de la majorité indienne, exclue de l'alliance entre capitalisme privé et politiques étatiques.

Par ailleurs, au sein de chaque organisation d'économie solidaire, ce principe de solidarité, réactivé, voire réinventé par des *leaders* à partir d'une tradition indienne, favorise la construction d'une identité et d'une action collectives et renforce la cohésion de l'organisation. Doublé d'une structure de prise de décision qui se veut démocratique, il permet en outre aux membres de ces organisations de se positionner comme les représentants d'une économie citoyenne et engagée. Sur cette base, certaines organisations se sont regroupées et ont entrepris une action collective plus vaste à caractère politique, revendiquant la reconnaissance de l'économie solidaire comme modèle alternatif de production et d'échange, et sa prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

Cette contribution s'intéresse à l'articulation de ces deux aspects constitutifs de l'économie solidaire : à la fois forme d'organisation des pratiques économiques revendiquant les principes de solidarité et de démocratie, et économie citoyenne orientée vers l'action politique. Dans une première partie, le sens pris par les principes de solidarité et de démocratie dans le contexte de l'économie solidaire bolivienne est analysé, et leur rôle comme moteur de pratiques économiques collectives à l'échelle de chaque organisation est discuté. La seconde partie aborde le passage d'une action collective fondée sur des pratiques économiques au niveau des organisations d'économie solidaire, à une action plus ample à vocation politique. Une attention particulière est portée à l'insertion de cette action dans les nouvelles formes de gouvernance publique en Bolivie.

I – LES ORGANISATIONS D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : UNE ACTION COLLECTIVE ANCRÉE DANS DES PRATIQUES DE FINANCEMENT, DE PRODUCTION ET D'ÉCHANGE

1 – Le contexte de l'Économie solidaire bolivienne

Le tissu entrepreneurial bolivien est caractérisé par une forte fragmentation en unités productives dites « familiales » (travailleurs à leur compte, familiaux ou apprentis sans rémunération) et « semi-entrepreneuriales » (patrons, employés ou associés d'unités productives de moins de cinq personnes), représentant respectivement 64 % et 12,5 % de la Population économiquement active

Le mouvement bolivien d'économie solidaire

(PEA) ¹. La Bolivie est par ailleurs le pays d'Amérique latine présentant la plus forte proportion de population « indienne » : 47 % selon le critère de la langue originaire et 62 % selon celui de l'affirmation de l'appartenance à un groupe indigène (auto-identification) ². Plus profondément, la figure de l'Indien en Bolivie est le résultat d'un processus de catégorisation et de construction identitaire difficilement quantifiable, faisant intervenir non seulement ceux qui se considèrent comme indiens mais aussi et surtout les groupes sociaux dominants qui rejettent dans l'indianité ceux qu'ils estiment inférieurs à eux sur l'échelle sociale ³.

La prédominance de ces Indiens dans des activités rurales comme urbaines de faibles niveaux d'organisation, de technologie et d'utilisation de capital – les secteurs familial et semi-entrepreneurial de l'Institut national de statistiques – font que les catégories économiques et ethniques se superposent finalement pour donner naissance à celle de « petits producteurs indiens ». Dans la logique bolivienne, ils s'opposent d'une part aux entrepreneurs privés (*los empresarios, el sector privado*), et d'autre part aux fonctionnaires et au gouvernement (*el gobierno, el Estado*) « blancs ». Le monde des petits producteurs indiens se distingue par ailleurs par une profusion de syndicats, corporations ou fédérations, qui ne doit toutefois pas faire illusion. En effet, le plus souvent, leur rôle consiste uniquement à défendre des intérêts corporatifs contre les menaces, réelles ou ressenties, de l'État et des entrepreneurs, et non à promouvoir la coopération dans les activités de production, de financement ou d'échange proprement dites ⁴.

L'économie solidaire bolivienne, comme forme minoritaire d'organisation des petits producteurs ⁵, s'inscrit dans ce contexte et s'en distingue à la fois : elle se compose d'organisations de petits producteurs se considérant généralement indiens, mais qui prétendent produire des richesses en s'appuyant sur des pratiques collectives (commercialisation, approvisionnement en matières premières, recherche de financement et dans certains cas production en commun) et les redistribuer de manière plus équitable. Les organisations qui composent l'économie solidaire sont autant rurales (du secteur agricole) qu'urbaines (notamment artisanales) et réunissent fréquemment plusieurs centaines de petits producteurs. Elles présentent des degrés de formalisation et des formes légales diverses (associations, coopératives, réseaux), qui ont en commun de fonctionner selon des principes associatifs : assemblée générale, directoire et commissions élus avec rotation des charges.

1 - Instituto nacional de estadística (INE), 2006 (données de 2003). Ces chiffres atteignent 82,8 % et 7,4 % en milieu rural et demeurent très élevés en milieu urbain (48,9 % et 16,5 %).

2 - INE, 2001

3 - On adopte ici la position de J.-P. LAVAUD qui, après avoir envisagé divers critères « objectifs » puis subjectifs de définition de l'Indien en Bolivie, conclut qu'il est avant tout celui qui « supporte un statut social et la représentation qui va avec, fabriqués par le groupe dominant » (LAVAUD, 2001, p. 59).

4 - F. WANDERLEY (2004) a montré que la position d'exclusion des petits producteurs indiens dans la société bolivienne et la précarité qui s'ensuit contribuent à ce que toute coopération soit perçue avant tout comme un risque supplémentaire, et donc généralement évitée.

5 - On peut estimer sa taille par le nombre de membres des principaux réseaux d'organisations d'économie solidaire : environ 100 000 pour CIOEC-B, 25 000 pour AOPEB (Association des organisations de producteurs écologiques de Bolivie), 10 000 pour RENACC et 1 500 pour ComArt Tukuypaj. Le total correspond à 3,3 % de la PEA et 4,4 % des secteurs familial et semi-entrepreneurial réunis.

Une partie de ces organisations trouve ses origines dans des formes plus anciennes d'organisation des petits producteurs indiens, notamment les coopératives et syndicats ruraux, mais aussi dans des regroupements non productifs comme les associations de voisinage ou les « Clubs de mères »⁶. On peut estimer à une dizaine d'années l'apparition du terme d'économie solidaire en Bolivie, qui se renforce ensuite considérablement à partir du premier Forum social mondial à Porto Alegre en 2001. Toutefois, les termes d'économie sociale (*economía social*), voire communautaire (*comunitaria*), sont aussi employés pour désigner ces mêmes organisations, avec une souplesse qui dénote l'absence de tensions idéologiques, voire certains effets d'opportunisme lorsqu'il s'agit d'être en phase avec le vocabulaire des bailleurs de fonds.

Par ailleurs, l'économie solidaire est de plus en plus associée au commerce équitable Nord-Sud, compris comme une filière de commercialisation qui lui serait réservée, et ce bien que seul un petit nombre d'organisations boliviennes y ait pour l'instant accès⁷. Récemment, un rapprochement a par ailleurs été ébauché avec certaines institutions de microfinance⁸, alors que les petits producteurs les percevaient généralement jusque-là comme étrangères à leur monde, et les accusaient de s'enrichir grâce à une gestion douteuse de fonds internationaux et à la pratique de taux d'intérêt abusifs⁹. Enfin, les organisations d'économie solidaire bénéficient de soutiens publics *via* des organisations non gouvernementales (ONG) cofinancées par la coopération internationale : aide à l'organisation, à la commercialisation et formations, assurées généralement par des ONG boliviennes ; soutien financier, conseil et « orientation » par la mise à disposition de personnel, proposés le plus souvent par des ONG étrangères.

2 – Contraintes, opportunités et solidarités

Globalement, l'économie solidaire bolivienne prend donc la forme d'une auto-organisation des petits producteurs indiens bénéficiant de certains appuis extérieurs, et non d'une action sociale charitable initiée par des classes aisées nationales ou étrangères¹⁰. Elle est présentée par les producteurs qui en font partie comme un ensemble d'initiatives entre pairs, visant à améliorer leurs propres conditions de vie, en réaction à l'alliance du « privé » et du « public » grâce à laquelle les classes dominantes auraient accaparé, du moins jusqu'à l'élection d'Evo MORALES, les richesses nationales. La solidarité entre membres de ces organisations est ainsi pensée sur un mode essentiellement horizontal, faisant appel aux principes de réciprocité (*reciprocidad*), de complémentarité (*complementariedad*) et d'entraide (*apoyo mutuo*). Il faut souligner que les hiérarchies

6 - Les *Clubes de madres* se sont développés en Bolivie après la révolution nationale de 1952 afin de recevoir l'aide alimentaire fournie par des fondations nationales ou internationales.

7 - B. ELÍAS et C. SALAZAR (2005) recensent environ 7 000 producteurs dans sept principales organisations boliviennes d'économie solidaire intégrées à des filières de commerce équitable

8 - En 2005, les institutions de microfinance ANED et FONCRESOL ont créé, en association avec des organisations de producteurs (El Ceibo, RENACC La Paz), la représentation bolivienne du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS-Bolivie)

9 - R. EVERSOLE (2003) a bien montré la forte différenciation sociale entre les clients et le personnel des institutions de microfinance à partir d'une étude sociologique dans la ville de Sucre.

10 - Ce qui est par exemple le cas en Inde. Voir la contribution d'Isabelle GUÉRIN, de Cyril FOUILLET et de Jane PALIER dans ce même numéro.

Le mouvement bolivien d'économie solidaire

existantes dans ces organisations se fondent sur des capacités personnelles de direction et des niveaux d'éducation, bien plus que sur des appartenances sociales.

Par ailleurs, l'accès aux organisations d'économie solidaire se veut formellement ouvert à toute personne se conformant à leurs règles. Cette liberté d'adhésion est présentée comme un contre-pied à l'exclusion caractéristique des entreprises privées et comme une extension de la solidarité à l'ensemble des petits producteurs indiens (« *nos solidarizamos, la economía solidaria es de los pequeños productores* »¹¹). En retour, la libre adhésion apporte aux membres des organisations d'économie solidaire certains bénéfices, qui sont pensés sur le mode de la réciprocité¹².

Enfin, les *leaders* de l'économie solidaire présentent souvent les appuis reçus de l'extérieur, notamment de la coopération internationale et d'organisations du commerce équitable, comme relevant du principe général de solidarité qui permet le fonctionnement de cette économie. Toutefois, la rhétorique tendant à homogénéiser ces différents types de « solidarités » ne doit pas être occultée : ces appuis relèvent de logiques verticales s'apparentant plus à une relation de domination et de protection qu'aux deux précédents types de solidarités.

En tout état de cause, l'existence de certaines solidarités horizontales au sein des organisations d'économie solidaire donne matière à réflexion dans la mesure où elles sont largement absentes des initiatives économiques des autres petits producteurs indiens. L'ensemble de ces producteurs fait pourtant face à un même champ de contraintes s'exerçant sur leurs activités économiques : faible niveau de formation, services de base et infrastructures déficients, législation du travail inadaptée, difficultés d'approvisionnement en matières premières, débouchés commerciaux limités, accès insuffisant à des financements adéquats, etc. Les petits producteurs s'accordent à attribuer ces contraintes à l'effet conjugué de la prise en compte déficiente de leurs problèmes par l'État et d'une économie « de marché » dans laquelle ils occupent une position dominée. Pourtant, la plupart d'entre eux, hors de l'économie solidaire, voient dans l'insertion individuelle à ce même « marché » leur principale opportunité d'ascension sociale. Ce marché étant compris, depuis leur expérience quotidienne, comme un jeu à somme nulle avec les autres petits producteurs, cette stratégie ne signifie alors rien d'autre que le refus de s'associer dans l'espoir, illusoire pour la plupart, de « s'en sortir tout seul » malgré la forte concurrence directe à laquelle ils se livrent¹³.

Au sein de l'économie solidaire, on observe une stratégie différente face à ces mêmes contraintes, fondée sur des solidarités érigées en champ d'opportunités

11 - « Nous nous solidarisons, l'économie solidaire provient des et appartient aux petits producteurs ».

12 - Dans certains cas toutefois, les nouveaux producteurs peuvent être maintenus dans un statut inférieur par les membres fondateurs de l'organisation et se voir confier des commandes excédentaires, assurant ainsi à bon prix la flexibilité de la production. La solidarité horizontale dégénère alors vers des formes de protection et domination (GUÉRIN, 2004).

13 - CALDERÓN GUTIÉRREZ et LASERNA (1995) ont montré comment, à partir des réformes néolibérales de 1985, se forge une représentation sociale du marché qui tend à imposer celui-ci comme stratégie unique d'ascension sociale des petits producteurs

grâce à la revalorisation d'une tradition solidaire par les *leaders* de cette économie. S'appuyant sur l'identité indienne des petits producteurs, ils donnent à penser la solidarité comme un principe ancré dans les valeurs communautaires de complémentarité et de réciprocité. Que ces traditions puissent être réinventées, notamment dans le cas d'organisations urbaines, n'enlève rien à leur pouvoir d'évocation ni à leurs effets réels sur la création de solidarités.

Cet imaginaire collectif octroyant un rôle positif aux solidarités ne fonctionne cependant que s'il est suivi d'avantages concrets et suffisamment rapides pour les producteurs. Ils évoluent en effet dans un contexte de grande précarité (faiblesse et irrégularité des revenus, absence quasi généralisée de protection sociale), si bien que leur participation à des initiatives d'économie solidaire, si elle peut être appréciée comme une forme plus humaine d'organisation économique, ne se poursuit dans le temps que si elle est suivie de bénéfices réels. À cet égard, l'articulation entre le principe de solidarité et celui de marché au sein même des organisations d'économie solidaire joue un rôle central. Certes ces principes relèvent de deux visions largement antagonistes de la reproduction matérielle des sociétés : d'une part, des relations symétriques et durables entre personnes ou groupes de personnes dont les différences sont source de complémentarité (solidarité réciprocitaire ou principe de réciprocité au sens de Karl POLANYI) ; d'autre part, des relations ponctuelles entre individus interchangeables, régies par la règle de l'équivalence (principe de marché au sens de Karl POLANYI¹⁴). Cette tension peut, à terme, générer la banalisation d'organisations tendant toujours plus vers une logique de marché, ce qui n'échappe pas aux *leaders* de l'économie solidaire. Toutefois, afin d'assurer la survie immédiate de leurs organisations, la plupart des *leaders* de l'économie solidaire n'hésitent pas à articuler ces principes de manière pragmatique, et on peut penser que cette articulation permet précisément aux solidarités d'être suivies d'effets concrets positifs.

Notons en effet que les bénéfices de la production en commun, rendue possible par l'existence de solidarités horizontales (production de quantités plus importantes dans une qualité homogène permettant de vendre auprès de clients plus exigeants à un prix unitaire plus élevé¹⁵), ne se concrétisent que s'ils s'accompagnent d'une logique de recherche de « marchés » pour ces produits, c'est-à-dire d'identification d'une demande solvable et d'adaptation à ses besoins. Même dans le cas de ventes *via* le commerce équitable, le principe de solidarité réciprocitaire se mêle à celui de marché : quand bien même ce commerce repose sur des relations durables avec des consommateurs qui reconnaissent la position de désavantage des producteurs, il ne cesse de représenter une niche de marché pour ces derniers qui n'hésitent pas pour y accéder à « vendre » leur image de petits producteurs marginalisés.

14 - POLANYI, ARENSBERG *et al* (1957). Voir également l'interprétation des principes de réciprocité et de marché de Karl POLANYI en lien avec l'économie solidaire dans la contribution de J.-M. SERVET dans ce même numéro

15 - Par exemple, le prix maximum d'un pull artisanal en laine d'alpaga sur une foire locale se situe autour de 200 bolivianos (25 US\$), alors que ces mêmes pulls rapportent environ 40 US\$ pièce lorsqu'ils sont proposés dans une qualité homogène et des quantités adéquates à des magasins de commerce équitable ou conventionnel, nationaux ou étrangers.

3 – Les pratiques de financement, de production et d'échange comme action collective

Du point de vue de l'action collective, la valorisation par les *leaders* de l'économie solidaire du principe de solidarité – articulé pragmatiquement à celui de marché – peut donc permettre, par un processus cognitif collectif, de s'accorder sur un ensemble de contraintes et d'opportunités à l'échelle de chaque organisation. Idéalement, ce processus soutient la construction d'une identité collective, ce qui permet d'interpréter le fonctionnement interne de ces organisations comme tendant vers un modèle d'action collective, au sens d'Alberto MELUCCI¹⁶. En effet, alors que dans les entreprises capitalistes patrons et employés sont séparés par une identité, des représentations sociales, notamment de l'économie, et des stratégies souvent opposées, le fonctionnement – idéal – des organisations d'économie solidaire repose sur la vision partagée de contraintes auxquelles il faut faire face, d'opportunités à saisir – notamment grâce à un comportement solidaire – et d'une finalité commune de l'organisation – l'amélioration des conditions de vie de tous ses membres.

De plus, la mise en œuvre du principe de solidarité rend nécessaire l'existence de structures démocratiques au sein de ces organisations, de manière à ce que les décisions prises tiennent compte de l'opinion des membres. On observe que ces structures prennent la forme de directoires et de commissions élus par l'assemblée générale selon un principe de représentation, mais aussi d'espaces de rencontre régulière des membres appliquant le principe de participation. Ces espaces, situés au niveau de l'organisation ou des sous-groupes de production qui la composent, servent tout à la fois à coordonner les activités productives et à discuter de questions touchant les personnes, les groupes ou l'orientation de l'organisation dans son ensemble. Ils visent un modèle de prise de décision fondé sur la confrontation d'arguments et la délibération, et peuvent de ce fait être qualifiés d'espaces publics, internes aux organisations d'économie solidaire. Ils sont le lieu de formation d'une opinion et d'une identité commune aux membres de chaque organisation et participent à la construction d'un acteur collectif.

En outre, ces espaces publics internes des organisations d'économie solidaire peuvent s'agréger pour donner naissance à des espaces publics plus larges, qui transcendent les frontières des organisations et cherchent à participer au débat politique en tant que mouvement d'économie solidaire. Pour ce faire, ces espaces publics élargis peuvent jouer le rôle de « caisses de résonance » de l'économie solidaire, diffusant les idées du mouvement en direction des décideurs politiques. Ils peuvent également se convertir en espaces « offensifs » dans lesquels l'acteur collectif prend les traits d'un mouvement social remettant en cause le système politique établi¹⁷. L'étude de l'extension de l'action collective au

16 - A. MELUCCI (1989) critique les approches traditionnelles de l'action collective qui, présupposant l'unité de cette action, n'expliquent pas de manière satisfaisante comment les personnes et les groupes s'y engagent et en maintiennent l'unité. Pour y remédier, il propose une approche constructiviste et cognitiviste, donnant une place centrale à l'analyse de la formation de l'identité de l'acteur collectif et de l'élaboration d'une vision partagée de ses contraintes et opportunités.

17 - Selon la théorie de la communication de J. HABERMAS (1992), l'espace public fonctionne essentiellement comme une « caisse de résonance » de la société visant à influencer le système

domaine politique, par le biais d'espaces publics mais aussi des canaux classiques de la démocratie représentative, fait l'objet de la seconde partie de cet article.

II – L'ACTION COLLECTIVE : DE L'ÉCONOMIQUE AU POLITIQUE

« Et donc nous disons : ce travail technique que les producteurs de l'économie solidaire sont en train de faire, nous le convertissons en travail politique. (...) Mais c'est une lutte. Comme nouvelle proposition politique, économique... Pour nous, le modèle néolibéral ne marche plus. Mais cette proposition de l'économie solidaire, comment est-ce que nous la faisons accepter ? » (Zacarias CALATAYUD, CIOEC, entretien juin 2006).

Ainsi le secrétaire général d'un important réseau bolivien d'économie solidaire explique-t-il le but de son organisation et les difficultés qu'elle rencontre. L'économie solidaire est présentée comme une économie citoyenne et engagée. Les organisations qui la composent refusent que les questions liées à la production, au financement et aux échanges soient cantonnées au domaine privé et, fortes de leur expérience, elles réclament de prendre part au débat politique sur les alternatives économiques dans lequel elles se positionnent contre le modèle « néolibéral ».

Si l'économie solidaire existe bel et bien en tant que mouvement politique en Bolivie, elle se heurte néanmoins à divers obstacles et limitations. Il est possible de mieux les cerner en analysant le passage d'une action collective à l'échelle des organisations économiques à une action d'envergure politique, capable de regrouper un nombre important d'organisations et de formuler des propositions communes en mettant en œuvre divers modes d'action.

1 – Vers un mouvement politique unifié d'économie solidaire ?

La constitution de l'économie solidaire en mouvement politique suppose l'existence d'une unité d'action dépassant l'échelle des organisations et lui permettant d'être entendue légitimement par les décideurs politiques, au niveau local, régional ou national. Plusieurs réseaux (ou « coordinations ») d'économie solidaire regroupant un nombre variable d'organisations – depuis quelques milliers jusqu'à plus de 100 000 producteurs¹⁸ – prétendent remplir ce rôle. Dans le même temps, l'existence de ces réseaux repose sur un ensemble de services offerts aux organisations membres – assistance technique, appui à la commercialisation et à la recherche de financements, défense de positions communes auprès des décideurs politiques, etc. Si, dans un premier temps, le choix des organisations de s'affilier à un réseau est généralement dicté par la possibilité de bénéficier de ces services, les activités développées au sein des réseaux tendent

politique. Cette conception restrictive a toutefois été critiquée par plusieurs auteurs. Parmi eux, L. AVRITZER (2002) estime que l'espace public ne se limite pas au fonctionnement « défensif » identifié par J. HABERMAS, mais peut devenir le lieu de déploiement de mouvements sociaux, prenant alors un caractère « offensif »

18 - Voir note 6.

Le mouvement bolivien d'économie solidaire

ensuite à créer des intérêts communs à l'ensemble des organisations et à les constituer en acteur collectif. Ce processus est facilité par l'identité et l'univers de sens que ces organisations partagent en tant que regroupements de petits producteurs indiens. De plus, lorsqu'une action politique parvient à se mettre en place, l'image d'un réseau unifié qui est alors renvoyée par l'extérieur constitue un facteur supplémentaire de consolidation interne.

Plusieurs difficultés viennent cependant troubler ce qui pourrait apparaître comme un cercle vertueux. Tout d'abord, l'identité collective « économie solidaire » que les réseaux tentent de créer n'est pas la seule identité dans laquelle ces organisations se reconnaissent, ni même souvent la plus évidente. Sa logique fondatrice – des valeurs de solidarité et la finalité de satisfaction des besoins des personnes – est moins directement accessible que celle d'autres registres identitaires, comme l'appartenance à un secteur d'activité ou à un territoire donné, selon lesquels les réseaux d'économie solidaire tendent à se structurer et à se fragmenter. Bien que des alliances entre réseaux ne soient pas exclues, ces identités et interprétations différentes de l'économie solidaire font que la construction d'opportunités et d'intérêts partagés s'arrête généralement aux frontières de chaque réseau. Cette fragmentation est accentuée par la compétition entre un nombre réduit de *leaders* boliviens de l'économie solidaire, aux histoires personnelles souvent entremêlées. Par ailleurs, les effets d'opportunisme créés par des financements extérieurs, notamment de la coopération internationale, destinés à promouvoir cette économie à la mode représentent un risque supplémentaire de morcellement. En forçant la construction d'acteurs collectifs « par le haut » – les postes créés pour les *leaders* en dépendent, ces financements menacent en effet de laisser de côté la majorité des producteurs, qui ne comprennent ni les principes de fonctionnement, ni les enjeux de ce mouvement. On peut donc craindre qu'une partie de ces regroupements ne cessent de fonctionner lorsque les financements extérieurs viendront à se tarir.

Pour ces différentes raisons, on ne trouve pas jusqu'à présent d'acteur collectif unifié pouvant prétendre représenter l'économie solidaire au niveau national, ni souvent régional, mais bien différents réseaux et « coordinations » entre lesquels un rapprochement est pour l'instant exclu. L'agrégation des organisations d'économie solidaire en un acteur collectif à caractère politique n'est donc que partielle, et l'action de chaque réseau s'en trouve limitée.

2 – Le sens de l'action collective : la formulation de demandes politiques

La négociation et la formulation de demandes politiques donnent une expression concrète aux intérêts des organisations membres de réseaux d'économie solidaire. Ce processus redessine en permanence les frontières entre des acteurs que certaines causes rapprochent, ou au contraire éloignent. Une grande diversité existe par ailleurs dans la portée et les horizons temporels de ces demandes : certaines représentent les intérêts particuliers, voire particularistes, de groupes de taille réduite et visent des bénéfices immédiats ; d'autres révèlent une vision

de l'économie solidaire comme modèle de société à long terme. Les premières tendent à se confiner à l'intérieur des frontières de chaque réseau, alors que les secondes les transcendent parfois, bien que toute aspiration politique partagée ne soit pas synonyme d'une action collective unissant les réseaux.

Les demandes restreintes s'inscrivent souvent dans les logiques sectorielles et territoriales propres à chaque réseau : il en va ainsi des propositions de protection de ressources naturelles nécessaires à la production de certaines organisations, des revendications du droit à l'eau et à l'irrigation, de l'interdiction des cultures transgéniques, des propositions de loi sur l'artisanat, pour ne citer que quelques exemples. Ces demandes s'adressent directement aux décideurs politiques et tirent leur légitimité de l'expérience quotidienne des organisations. Lorsqu'elles aboutissent, le succès est souvent à partager avec le reste du secteur ou du territoire concerné, qui ont mené l'action politique de front avec les réseaux d'économie solidaire¹⁹. Si ces demandes peuvent contribuer par leurs résultats à consolider certaines organisations d'économie solidaire, elles ne participent donc pas directement à la construction d'un acteur collectif spécifique, qui transcenderait les frontières des réseaux. Au contraire, elles tendent plutôt à renforcer les liens existants avec des logiques d'appartenance concurrentes.

Certaines demandes du second type, par lesquelles l'économie solidaire se présente comme un modèle de société dépassant les logiques sectorielles et territoriales, s'adressent également directement aux décideurs politiques. Elles portent notamment sur la promotion de l'économie solidaire par des aides au financement, à la formation, au développement technologique et à l'accès aux marchés, et sur son inscription dans l'agenda politique du gouvernement²⁰. Elles englobent également des demandes d'ordre général dites « sociales » comme l'accès à l'éducation, à la santé, à la protection sociale. Enfin, d'autres demandes, plus diffuses, tendent à se confondre avec la réaffirmation des principes fondateurs de l'économie solidaire – promotion d'un modèle de production et de redistribution des richesses ancré dans les valeurs indiennes, ayant pour finalité la satisfaction des besoins des personnes. Elles se tournent plutôt vers l'opinion publique, utilisée comme « caisse de résonance » en direction du système politique.

Au total, le processus de formulation des demandes renforce le mouvement politique d'économie solidaire, en donnant une forme concrète aux intérêts de ses membres, mais aussi en leur permettant de tester la légitimité de leurs demandes auprès de groupes extérieurs. Toutefois, des demandes antagoniques ou perçues comme concurrentes sont des facteurs de dissension et, quand bien

19 - Par exemple dans le cas du Décret Suprême n° 27 328 dit du *Compro Boliviano* (Achat bolivien) qui permet l'accès des micro- et petites entreprises aux appels d'offre des collectivités publiques, des réseaux d'économie solidaire ont œuvré au sein du Comité de liaison des petits producteurs

20 - Le Mouvement vers le socialisme (MAS), le parti du *leader* des producteurs de coca, Evo MORALES, a accédé au pouvoir en décembre 2005. La notion d'économie solidaire apparaissait dans sa proposition de plan de gouvernement (MAS-IPSP, 2005), ce qui peut être attribué au travail de réseaux comme CIOEC.

même les différents réseaux coïncident sur les principes fondateurs de l'économie solidaire, on a jusqu'ici assisté à une superposition de leurs demandes, bien plus qu'à leur agrégation ²¹.

3 – Modes d'action politique : multiplication des canaux

La recherche de modes d'action politique adéquats pour transmettre les demandes constitue un dernier aspect central de la construction de l'action collective, qui s'articule étroitement avec les questions précédentes de formulation des contenus et de choix des interlocuteurs. Les modes d'action politique des réseaux boliviens d'économie solidaire frappent par leur diversité. On peut distinguer ceux qui s'inscrivent dans une logique de délibération et de participation, ou au contraire de délégation et de représentation.

La première logique apparaît de manière immédiate car elle s'accorde avec les principes d'horizontalité, d'inclusion et de transparence affichés par le mouvement d'économie solidaire. Le fonctionnement des « espaces publics internes » des organisations s'inscrit pleinement dans le modèle d'une démocratie participative. Cette logique de participation et d'engagement est également à la base de la construction des réseaux : en adhérant aux valeurs du mouvement, en démontrant leur mise en pratique et en participant à l'action politique, les organisations prouvent la légitimité de leur affiliation formelle.

Grâce à l'expérience de la délibération dans les espaces publics internes des organisations et à l'appartenance aux réseaux, les *leaders* de l'économie solidaire peuvent revendiquer une place dans les instances participatives créées par les autorités boliviennes. L'économie solidaire s'inscrit ainsi dans le vaste mouvement de rapprochement des citoyens et des élus initié en Bolivie par les lois de Participation populaire (1994), de Décentralisation administrative (1995) puis des Municipalités (1999). La participation de certains réseaux d'économie solidaire au Dialogue national – un espace de consultation à plusieurs niveaux (du local au national) développé depuis 1997 entre représentants étatiques et délégués de différents mouvements pensés comme des représentants de la « société civile » – illustre cette logique. Dans le cadre du Dialogue, les délégués prennent part aux discussions concernant la conception et le suivi des politiques dites « de réduction de la pauvreté ». De nouveau, la logique de fonctionnement est celle d'un espace public, dans lequel les représentants des réseaux d'économie solidaire siègent à titre d'experts. Ils tentent – sans toujours y parvenir – d'influer sur les décisions des élus politiques, en jouant sur la légitimité que confère la prise en compte de leur avis.

Ces espaces publics mis en place par les instances gouvernementales se doublent de ceux créés par les réseaux et tournés principalement vers l'opinion publique : des actions portes ouvertes, des journées du commerce équitable, des

21 - Comme le formule de manière très explicite une dirigeante de l'un des réseaux. « Le travail se multiplie. On ne devrait pas travailler séparément, on devrait travailler ensemble, que chacun apporte ce qui lui correspond. Ça ne devrait pas être le cas mais pour l'instant, nous [les différents réseaux] sommes séparés (...) Chacun sur son terrain, c'est comme ça » (Antonia RODRÍGUEZ, RENACC, entretien avril 2006).

débats, des manifestations au degré de conflictualité variable, et d'autres événements par lesquels l'économie solidaire se donne à connaître et s'expose à la discussion, voire à la confrontation avec cette même opinion publique. Ces espaces oscillent ainsi entre un rôle de « caisse de résonance » et un rôle offensif, selon le degré de compatibilité des revendications du mouvement d'économie solidaire avec les valeurs, les politiques et les alliances établies. Sur le plan interne, la confrontation des principes de l'économie solidaire avec l'opinion publique conduit à l'affirmation d'un « nous » par rapport à d'« autres », qui renforce l'identité collective du mouvement et la constitution des différents réseaux en acteurs collectifs.

Si les réseaux d'économie solidaire usent aisément des modes d'action politique délibératifs et participatifs qui s'inscrivent dans la logique fondatrice du mouvement, ils n'en renoncent pas pour autant aux canaux politiques classiques de la délégation et de la représentation *via* les procédures électorales. La majorité des *leaders* de l'économie solidaire sont affiliés au Mouvement vers le socialisme (MAS) où, malgré les tensions internes et les ambiguïtés concernant notamment les orientations de politique économique, ils ont trouvé une place en tant que représentants de petits producteurs indiens. Les récentes victoires électorales de ce parti leur ont permis d'accéder à des postes de décision longtemps réservés aux partis « traditionnels ». Parallèlement, plusieurs d'entre eux ont été élus, sur les listes du MAS ou de regroupements citoyens locaux, comme membres de l'Assemblée constituante qui a débuté ses travaux en août 2006. Malgré de nombreux blocages et certains effets d'opportunisme – tant de la part du MAS qui a pu tenter de « récupérer » le mouvement d'économie solidaire, que de certains *leaders* tendant à délaissier leurs bases une fois élus –, l'accession à ces instances représentatives constitue l'aboutissement de luttes antérieures et un espoir de changement réel.

Finalement, la tendance observée de multiplication des modes d'action politique est à replacer dans le contexte de porosité croissante des frontières entre espaces de délibération à la base et mouvements sociaux et partis politiques à l'échelle du pays ²². Qu'une même demande de l'économie solidaire donne lieu à différents modes d'action politique peut alors se lire comme une diversification des stratégies adaptée au contexte national, plus que comme un brouillage ou une hésitation entre différentes pistes.

Les organisations boliviennes d'économie solidaire ont entamé depuis plusieurs années la construction d'une action politique prenant appui sur leurs pratiques quotidiennes de production, de financement et d'échange, et sur l'idéal d'une économie citoyenne et engagée. Elles donnent ainsi un sens concret, ancré dans le contexte bolivien, à la revendication d'une « autre économie ». Depuis

22 - La montée en puissance d'Evo MORALES puis son élection à la présidence en 2005 ont constitué un point d'orgue de cette tendance au niveau national.

l'élection d'Evo MORALES, la conjoncture idéologique et politique de ce pays, marquée par la remise en question du « néolibéralisme » et la revalorisation des « cultures indiennes » y compris sur le terrain économique, contribue considérablement à son essor.

Les modes d'action politique de l'économie solidaire s'inscrivent par ailleurs dans le renouvellement à l'échelle du pays des formes de gouvernance publique, faisant une place croissante aux logiques délibératives et participatives. Néanmoins, l'économie solidaire souffre, de ce fait, des problèmes généraux soulevés par ces formes de démocratie : vocation de tous à se prononcer légitimement sur des questions politiques ; difficulté, voire impossibilité, de faire naître un intérêt commun des expériences et demandes particulières ; absence de points d'arrêt aux discussions et à l'extension du domaine du politique ²³. La fragmentation du mouvement politique d'économie solidaire en réseaux concurrents apparaît alors comme un symptôme particulier de ce problème général, et non pas seulement comme une difficulté conjoncturelle et spécifique à l'économie solidaire bolivienne. Elle n'en paraît que plus difficile à surmonter.

BIBLIOGRAPHIE

-
- AVRITZER L., 2002, *Democracy and the Public Sphere in Latin America*, Princeton, Princeton University Press.
- CALDERÓN GUTIERREZ F., LASERNA R., 1995, *Paradojas de la Modernidad. Sociedad y cambios en Bolivia*, La Paz, CERES.
- ELÍAS B., SALAZAR C., 2005, *Datos y experiencias sobre Comercio Justo. Bolivia - 2005*, La Paz, CIPCA.
- EVERSOLE R., 2003, « Help, Risk and Deceit : Microentrepreneurs talk about Microfinance », *Journal of International Development*, vol. 15, n° 2, pp. 179-188.
- GUÉRIN I., 2004 « Microfinance et Servitude pour dette », *BIM*, n° 7.
- HABERMAS J., 1992, Réed. 1997, *Droits et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard.
- HILLENKAMP I., 2005, *L'économie solidaire au Sud : le cas de la ville « solidaire » de El Alto (Bolivie)*, Mémoire préliminaire de thèse, Genève, IUED.
- Instituto nacional de estadísticas (INE), 2006, *Anuario estadístico 2005*, La Paz, INE.
- Instituto nacional de estadísticas (INE), 2001, *Censo Nacional de Población y Vivienda 2001*, La Paz, INE.
- LAVAUD J.-P., 2001, « Essai sur la définition de l'Indien : le cas des Indiens des Andes », *Ethnicité et mobilisations sociales*, GOSSELIN G., LAVAUD J.-P. (ed.), Paris, L'Harmattan, pp. 41-65.
- MAS-IPSP, 2005, *Programa de Gobierno 2006-2010*, La Paz.
- MELUCCI A., 1989, *Nomads of the Present. Social movements and individual needs in contemporary society*, London, Hutchinson Radius.

23 - Sur les problèmes théoriques posés par l'élargissement de la citoyenneté à des formes délibératives, voir notamment RASMUSSEN et BROWN (2002).

POLANYI K., ARENSBERG C. M. *et al.*, 1957, *Trade and Market in the Early Empires*, New York, The Free Press.

RASMUSSEN C., BROWN M., 2002, « Radical democratic citizenship », *Handbook of Citizenship Studies*, ISIN E. F., TURNER B. S. (ed.), London, Sage, pp. 175-188.

WANDERLEY F., 2004, *Reciprocity without cooperation. Small producer networks and political identities in Bolivia*, PhD Thesis, Columbia University.

INITIATIVE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET ÉCONOMIE SOLIDAIRE AU MAROC

POUR UN ACCÈS ÉLARGI À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

*Claude DE MIRAS **

En matière d'accès aux services urbains de base, et particulièrement d'assainissement et d'eau potable, d'importants changements sont en cours au Maroc en faveur des populations les plus démunies. Augurant de nouveaux paradigmes, l'Initiative nationale pour le développement humain est une ouverture sur une succession de questions stratégiques : l'essoufflement du discours en faveur de la marchandisation des services publics, le surgissement de modalités innovantes de gouvernance urbaine ayant des références idéologiques et conceptuelles larges et, enfin, l'insertion de l'économie solidaire dans cette nouvelle dynamique marocaine de développement urbain.

Au Maroc, l'accès aux services urbains de base pour les couches sociales les plus démunies a fait récemment l'objet de réorientations stratégiques, comme l'illustre l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Mais quels motifs et quelles références théoriques ou institutionnelles les ont inspirées ? La question n'est pas contingente car elle interroge autant l'efficacité des mots d'ordre internationaux mis en œuvre antérieurement, et qui visaient à la marchandisation intégrale de l'eau potable et de l'assainissement ¹, que les paradigmes maintenant affichés et déclinés.

* Économiste, directeur de recherche de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Laboratoire population environnement développement, Université de Provence, Marseille.

1 - Du point de vue juridique, la délégation de service public n'est pas une privatisation. Par contre, sa mise en œuvre commerciale suppose la construction du marché de l'eau exactement dans les mêmes conditions que celles imposées par la privatisation du secteur. C'est pourquoi nous employons le terme « marchandisation ».

À cet égard, les nouveaux dispositifs financiers et institutionnels établis par les opérateurs délégataires des services d'eau et d'assainissement, filiales de Suez ² et de Véolia-environnement ³, l'évocation à nouveau possible du subventionnement public, l'émergence de la microfinance à travers des dispositifs conséquents ⁴, la référence récurrente aux principes de solidarité et de participation, l'insistance des plus hautes autorités à cibler des actions de proximité et de gouvernance locale, et enfin l'implication royale et la définition d'une plateforme programmatique à travers l'INDH, tous ces éléments conduisent à formuler les interrogations suivantes :

- Comment l'incantation triomphaliste des années 1990 en faveur d'une marchandisation à marche forcée des services publics s'est-elle essoufflée ?
- De nouvelles modalités de gouvernance urbaine ont surgi depuis l'année 2000. Leur soubassement idéologique et conceptuel est large ; il emprunte aux champs des Objectifs du millénaire, à l'univers du développement durable et du développement humain, et à celui de l'économie sociale et solidaire. En analysant le caractère composite de cette nouvelle stratégie, quel sens peut-on donner à cette action publique marocaine foisonnante et innovante ?
- Dans ce kaléidoscope, l'économie solidaire constitue-t-elle un dispositif technique parmi d'autres ou cette dernière vient-elle questionner une gouvernance urbaine à base strictement marchande ? Ou encore, en revisitant l'économie solidaire, la stratégie marocaine de développement urbain n'interroge-t-elle pas une marchandisation précipitée des services urbains essentiels ?

Ainsi, de façon atypique, nous partirons en amont d'une réflexion centrée sur les services urbains pour aboutir en aval à un questionnement relatif à l'économie sociale et solidaire. Si notre recherche n'a pas porté d'emblée sur ce thème, l'économie sociale et solidaire a en effet surgi dans le champ de la problématique « eau et assainissement », en tant que référence émergente des politiques de lutte contre la pauvreté et d'accès aux services de base.

Pour apprécier la consistance et la nature de cette inflexion des présupposés du développement urbain, nous aborderons une situation urbaine concrète et les évolutions du secteur de la distribution de l'eau, à Casablanca, depuis une décennie. Nous observerons comment les limites d'une stratégie de marchandisation paraissent avoir été atteintes et comment elles tentent d'être dépassées.

I – TRIOMPHE ET LIMITES DE LA MARCHANDISATION DES SERVICES URBAINS ⁵

La généralisation du branchement individuel devait s'effectuer à travers la mise en œuvre de politiques sociales fondées sur divers mécanismes d'incitation

2 - LYDEC à Casablanca (Lyonnaise des Eaux de Casablanca) : 30 % du capital appartient directement à Suez ; 21 % à ELYO (Suez Energie Services) ; et 49 % du capital est marocain.

3 - Véolia-Maroc avec AMENDIS à Tanger et Tétouan, et REDAL à Rabat

4 - Dix milliards de dollars ont été alloués en 2001 par le Roi Mohammed VI afin de permettre l'élargissement de l'accès des pauvres au microcrédit.

(PNUD, http://www.pnud.org.ma/Cadre_Cooperation_Pays/pdf/ccf.pdf)

5 - Pour une analyse détaillée de la distribution de l'eau potable urbaine en délégation de service public au Maroc, voir DE MIRAS et LE TELLIER en collaboration avec SALOUI (2006).

financière. En effet, un frein majeur au raccordement réside dans le coût initial de la connexion, qui peut représenter plusieurs mois de revenus pour une certaine frange de la population ; il en résulte que les ménages à faibles revenus des quartiers non réglementaires et des bidonvilles ne peuvent généralement pas supporter le coût moyen du raccordement aux réseaux.

Avec l'aide de la Banque mondiale, les régies puis, plus tard, les opérateurs concessionnaires vont tenter de mettre en place des dispositifs de branchement dits « sociaux » : les Opérations de branchements sociaux (OBS) consistent en des facilités de paiement du coût du raccordement, dont le montant varie selon la distance qui sépare l'habitation du réseau d'eau. Les opérateurs ont appliqué en ce domaine la règle du recouvrement des coûts et celle du consommateur-payeur. Tandis qu'en matière de consommation d'eau potable, il existe une péréquation entre tranches tarifaires, le coût du raccordement au réseau est en revanche établi au cas par cas, selon le coût réel et intégral de chaque opération.

La question du raccordement des ménages des quartiers précaires se pose, en théorie, dans les termes d'un mouvement de bascule : d'une part, le recul annoncé des bornes-fontaines et, d'autre part, le raccordement individuel envisagé à travers les OBS.

« Alors qu'il a été signé en 1997, le contrat de concession de Casablanca ne fait aucune référence explicite au problème des bidonvilles » (Lyonnaise des Eaux de Casablanca [LYDEC], 2000). Cependant, le contrat de gestion déléguée aborde implicitement la situation des quartiers précaires en précisant le calendrier de desserte de l'ensemble des ménages urbains. Il est dit dans l'article 23 que : « Les critères qualitatifs visés par ce programme sont (de) faciliter le raccordement des foyers à revenus modestes » (LYDEC, 1997). Hormis ces éléments très succincts, la convention est muette sur les conditions du raccordement individuel : calendrier, zonage spatial, financements n'apparaissent pas. En outre, l'objectif de facilitation du raccordement des foyers à revenus modestes pourrait laisser penser que la logique du délégataire serait plutôt celle d'une obligation de moyens et non pas celle d'une obligation de résultats.

Pourtant, le délégataire doit contractuellement atteindre l'objectif suivant : 45 000 branchements sociaux seront réalisés tous les cinq ans ; tous les quartiers urbanisés, desservis par bornes-fontaines, devront être raccordés au réseau. Théoriquement, avec le taux de desserte annoncé (tableau 1), en 2021 tous les quartiers urbanisés et l'ensemble des agglomérations périphériques, hameaux et *douars*, devraient avoir accès au réseau d'eau potable de la ville et les ménages correspondants devraient disposer d'une distribution domiciliaire (éradication des bornes-fontaines collectives et arrivée d'eau au robinet dans chaque foyer). Mais, dès 2002, les résultats effectifs en matière de généralisation de l'accès à l'eau étaient en deçà des objectifs contractuels.

Tableau 1 – Évolution du taux de desserte en eau potable selon l'article 23 de la Convention de gestion déléguée

Année	2002	2007	2021
Taux de desserte	85 %	95 %	100 %

Source : LYDEC (1997, p. 15)

Les OBS présentent plusieurs difficultés pour les délégataires : les prix des factures et des branchements restent trop élevés pour les ménages pauvres malgré les facilités de paiement ; la péréquation (entre abonnés ou zones) paraît incompatible avec le principe de remboursement des travaux, le ménage bénéficiant du branchement étant le ménage payeur. Les OBS constituent pourtant un engagement important du délégataire. Pour tenter d'atteindre les objectifs contractuels, l'opérateur a pu recourir à plusieurs procédés :

- La densification plutôt que l'extension : il s'agit de raccorder au réseau les ménages qui ne disposent pas de branchement individuel mais qui résident dans un quartier déjà équipé.
- Le raccordement des quartiers dans lesquels les pouvoirs publics poursuivent ponctuellement leurs missions de restructuration de l'habitat non réglementaire.
- L'équipement des zones les moins éloignées des réseaux existants et en limite de quartiers.
- L'équipement des habitations situées en limite ou sur les principales artères des quartiers. Le raccordement y est techniquement plus aisé et l'investissement moins coûteux ; de plus, les ménages résidant sur ces axes sont en général plus solvables que les familles installées en retrait.

Ces OBS touchent principalement les quartiers légaux et régularisés, alors que la prise en compte des bidonvilles et des lotissements clandestins se fait difficilement, notamment en raison de l'absence de statut foncier clair. Enfin, le raccordement des quartiers périphériques éloignés suppose des travaux importants dont le coût ne peut pas être entièrement supporté par les usagers, comme le prévoit pourtant la formule des branchements sociaux.

Si la formule connaît un certain succès pendant les décennies 1980 et 1990, c'est en raison des faibles taux de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement, mais aussi des crédits des bailleurs internationaux qui permettent indirectement le maintien des montants des factures et des branchements à un niveau économiquement acceptable par les populations pauvres. Mais, par la suite, l'opérateur en charge des services d'eau et d'assainissement liquide de Casablanca peine à réaliser ses objectifs sociaux contractuels, faute de subventions. Entre 1997 et le début des années 2000, l'opérateur casablancais a fait preuve de prudence par rapport à l'objectif d'éradication des bornes-fontaines et de généralisation accélérée des branchements individuels. Les contraintes liées aux aspects techniques et financiers, aux statuts fonciers et aux enjeux électoraux font que l'équipement des quartiers pauvres a été négocié au cas par cas avec les autorités locales, avec des résultats très en dessous des objectifs contractuels :

réalisation de 50 000 branchements tous les cinq ans et programme de 10 000 branchements réalisé en 8 ans, etc. (Villars, 2006⁶).

Enfin, les OBS ont d'autant plus montré leurs limites en matière de généralisation de l'accès aux services de base que l'éradication des bornes-fontaines n'a pas eu lieu, et qu'au moins 20 % de la population urbaine ne dispose toujours pas de branchement domiciliaire à l'eau potable.

Ainsi, le postulat qui annonçait que les populations urbaines consentiraient à entrer dans le marché de l'eau, pour peu que la qualité du service fourni en eau et en assainissement fasse l'objet d'un prix juste, s'est trouvé invalidé par l'insolvabilité des franges urbaines les plus pauvres. Après dix ans de cette vision volontariste, il était temps d'admettre que le consentement à payer prôné par l'individualisme méthodologique, et qui théoriquement aurait pu être capté par l'opérateur délégataire au moyen du recouvrement intégral des coûts, ne créait par de revenus additionnels.

Ces difficultés à affronter des situations de pauvreté endémique auxquelles s'ajoutent les problèmes rencontrés par les opérateurs en Amérique latine (perte de change, rigidité des prix de vente de l'eau incompatibles avec les niveaux d'investissement et de profits, instabilité politique) font que, dès le début des années 2000, l'approche triomphaliste qui régnait en maître durant la décennie précédente a fait peu à peu place à des propos moins flamboyants et nettement plus prudents.

II – LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ DES SERVICES : LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE ET LE PANEL MONDIAL SUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'EAU

« La tension sur la ressource en eau ne cesse de s'accroître : les volumes disponibles ne peuvent plus satisfaire l'ensemble des besoins, sous-tendus par la croissance démographique et le développement économique. D'ici 2025, la consommation domestique croîtra d'environ 40 % et la consommation pour l'irrigation (qui représente aujourd'hui 70 % des prélèvements) de 17 %. Cette tension est particulièrement sensible dans les pays du pourtour méditerranéen dont certains sont passés sous le seuil de pénurie absolue, fixé par les Nations Unies à 500 m³/habitant/an. [...] »

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est par ailleurs la première cause de mortalité au monde (choléra, diarrhées...). On estimait en 2000 à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,4 milliards celles ne disposant pas d'assainissement. » (Les acteurs français pour l'eau, 2007)⁷

La problématique mondiale de l'eau est bien connue et ne manque pas d'être rappelée à l'occasion de chaque sommet international thématique⁸. Mais

6 - Martine VILLARS, IDDRI
(http://www.iddri.org/iddri/telecharge/services/06_2_villars_presentation_mars06.pdf)

7 - Les acteurs français pour l'eau, <http://www.eau-international-france.fr>.

8 - Forums mondiaux de l'eau à Marrakech (mars 1997), puis à La Haye (mars 2000), à Kyoto (mars 2003) et à Mexico en mars 2006

l'impact des mots d'ordre internationaux qui ont fait florès depuis la décennie 1990 dans le sillage de ces « grand-messes » et l'absence systématique d'évaluation et d'études d'impact des réponses souvent expérimentales apportées par l'expertise internationale⁹ le sont peut être moins. Ainsi, si des inflexions notables apparaissent depuis une décennie avec le basculement d'une logique néolibérale à une stratégie plus holiste du développement, aucun bilan n'est disponible quant à l'impact des préconisations triomphalistes des années 1990, à leurs limites voire à leurs échecs ; cette distanciation permettrait pourtant de comprendre les tenants des nouveaux dispositifs actuellement en vogue.

Les Objectifs du millénaire¹⁰ sont au nombre de huit, décomposés en 18 cibles et 48 indicateurs. Au sein du septième objectif, « assurer un environnement durable », la cible 10 entend « réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre », et deux indicateurs (29 et 30) précisent la « proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure » et la « proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement ».

Le Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau a indiqué qu'en 2000 1,2 milliard d'êtres humains n'avait pas un accès décent à l'eau potable et 2,5 milliards étaient privés d'un assainissement, même rudimentaire (CAMDESSUS *et al.*, 2004)¹¹.

L'Objectif du millénaire en question (7) suppose, selon le *Joint Monitoring Programme on water supply and sanitation*¹², que d'ici 2015 1,6 milliard de personnes ait accès à une eau potable saine et 2,2 milliards à un assainissement de base, et que l'ensemble des contributions (aide publique au développement, secteur privé, consommateurs, etc.) soient multipliées par près de 2,5 en passant d'un montant annuel de 75 milliards de dollars US (2000) à 180 milliards (2025).

Selon Michel CAMDESSUS, président du Panel, « la question des moyens (de financement) n'avait pas été posée en termes aussi clairs avant ce jour de février 2002 » puisqu'on s'interrogeait jusque-là davantage sur les objectifs et sur les solutions techniques que sur les ressources financières à mobiliser (CAMDESSUS *et al.*, 2004, p. 140). Certes, mais on peut aussi formuler une autre hypothèse, que d'ailleurs Michel CAMDESSUS lui-même met en exergue lorsque, pour les besoins de la démonstration, il renvoie dos-à-dos l'approche de l'accès à l'eau relevant de l'économie administrée et celle attachée à une vision de « rigoureuse orthodoxie financière », c'est-à-dire néolibérale (CAMDESSUS *et al.*, 2004, pp. 192-193). Concernant cette dernière, s'agit-il vraiment d'un défaut de clarté à propos de la mobilisation des ressources nécessaires aux infrastructures en eau, ou bien faut-il prendre acte que le recours exclusif au marché, prôné dans les années 1980

9 - D'où seront dégagées les « bonnes pratiques » mais sans que l'on sache symétriquement ce qu'il advient des « mauvaises pratiques » qui s'en sont pourtant inspirées, avec leurs conséquences parfois négatives en termes de coûts sociaux ou environnementaux.

10 - Les objectifs fixés à horizon 2025 se rapportent à l'irrigation, au traitement des eaux usées, aux effluents industriels, ainsi qu'à la gestion des ressources en eau et de l'environnement. L'objectif de 2015 concerne exclusivement l'eau potable et l'assainissement.

11 - PS-Eau, http://www.pseau.org/outils/ouvrages/camdessus_financing_water_for_all_fr.pdf

12 - Programme conjoint de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNICEF.

et 1990, est loin d'avoir tenu toutes ses promesses, en particulier quant à l'insertion des pauvres dans le marché urbain de l'eau ? Les approches d'économie expérimentale en termes de « recouvrement intégral des coûts et de consentement à payer » relevaient selon les termes empruntés à Michel CAMDESSUS, « d'approches extrêmes et lourdement chargées d'idéologie » (CAMDESSUS *et al.*, 2004, p. 193). Il leur préfère aujourd'hui la notion de « couverture durable des coûts », qui comporte des éléments de subvention transparents¹³ et adaptés aux capacités contributives réelles des populations définies en fonction des plus pauvres¹⁴.

Ne s'agit-il pas implicitement pour le Panel mondial de construire graduellement le marché urbain de l'eau, tant du côté de la demande (en transformant progressivement les besoins en eau en demande solvable durable) que du côté de l'offre (en élargissant les sources de financement et en sécurisant à long terme des investissements) ? Les deux s'articulant selon une gouvernance triangulaire (« pouvoirs publics, intérêts privés et société civile associative des consommateurs et des usagers »)¹⁵ fondée sur la subsidiarité et selon une approche « authentiquement décentralisée ». En résumé, « il faut d'abord faire en sorte que de robustes institutions de marché soient mises en place » (CAMDESSUS *et al.*, 2004, p. 147, p. 154, pp. 180-181, et p. 211).

Une vision éclairée du marché émerge, au sens où sa construction en fait un produit social et non pas l'expression d'une économie naturelle – « au commencement il y avait le marché... » (cité par CONTE, 2003¹⁶). Plus encore, des formules renvoient à une approche hybride du développement en incorporant, en sus d'une conception institutionnaliste, un vocabulaire et des principes solidaires et responsables. Mais il faut aussitôt préciser que cette notion de solidarité – citée de façon récurrente à partir du chapitre intitulé « Une nouvelle gouvernance de l'eau : citoyenneté, partenariat, solidarité » (CAMDESSUS *et al.*, 2004, p. 153) – ne vise pas seulement à assister les plus démunis. Elle ambitionne aussi de les inciter à se joindre à cet effort pour aider les plus pauvres qu'eux. Cependant, même si ces références ne sont pas sans évoquer des sonorités de l'économie sociale et solidaire, elles n'en sont qu'un succédané. À cet égard, citons un extrait de l'article publié sur le site internet d'ATTAC le 10 octobre 2001 par Bernard EME, Jean-Louis LAVILLE et Jean-Paul MARÉCHAL ; ils dénoncent cette acception de l'économie solidaire qui pourrait laisser croire qu'elle serait justement le cheval de Troie du désengagement de l'État et donc l'allié objectif de la stratégie néolibérale.

Un exemple est fourni par M. CAMDESSUS, directeur général du Fonds monétaire international, qui déclare :

13 - L'augmentation éventuelle des investissements privés ne dispensera pas les gouvernements d'augmenter les dépenses publiques dans ce domaine (Ambassade de France aux États-Unis, 2005).

14 - De telles politiques dépendent (sic) en zone urbaine la réalisation des Objectifs du millénaire et l'amélioration sensible de la condition des plus pauvres (CAMDESSUS *et al.*, 2004)

15 - Les pouvoirs publics sont désinvestus du rôle de représentant unique de l'intérêt général, précise le Panel (CAMDESSUS *et al.*, 2004).

16 - Bernard CONTE (http://conte.u-bordeaux4.fr/Enseig/Lic-ecod/docs_pdf/Webconswash.pdf).

« Pour ce qui nous concerne au FMI, nous n'avons jamais changé. Ma théorie a toujours été celle des trois mains : la main invisible du marché, la main de la justice (c'est celle de l'État) et la main de la solidarité... Il faut que les trois mains puissent travailler ensemble ».

À la présidence de la Banque mondiale sont prononcées des déclarations proches en faveur de l'implication de la société civile et des organisations non lucratives censées la représenter. Cette « stratégie de l'ambiguïté » se nourrit de conceptions qui cloisonnent les différents secteurs pour ensuite fonder leur complémentarité sur ce cloisonnement. Elles fournissent un soubassement à une rhétorique politique dans laquelle les associations peuvent être convoquées pour justifier un désengagement de l'État. Derrière la référence à « des thématiques aux valeurs progressistes indubitables – la participation, le partenariat, la décentralisation » – peut se cacher une « logique de dépolitisation ».

Les Objectifs du millénaire font bien référence à des valeurs progressistes mais, selon les tenants d'une économie solidaire militante, largement vidées de leur contenu politique puisqu'objets d'une récupération néolibérale éclairée.

De la même façon, l'inclusion des petits opérateurs informels de distribution, de vente d'eau et de maintenance dans les quartiers périphériques des grandes villes est signalée, mais en complément de stratégies d'investissement capitalistique et de partenariats public-privé. En ce sens, leur accès au crédit peut être envisagé par le truchement d'opérations de microfinance (CAMDESSUS *et al.*, 2004), sans que cela interroge pour autant le modèle dominant d'accès à l'eau potable, source de profit pour les opérateurs délégués.

Il est difficile pour l'instant d'apprécier la consistance opérationnelle et la portée effective de ce nouvel argumentaire international, initié d'abord en 1990 par le basculement dans le néolibéralisme, puis notablement enrichi depuis quelques années d'emprunts sémantiques ou opératoires au développement humain et à l'économie solidaire. Aujourd'hui, une seconde phase est identifiable puisque, comme discours et comme représentation, cette nouvelle construction paradigmatique va maintenant glisser de l'échelle internationale à l'échelle nationale : l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) peut en attester, du moins pour le Maroc.

III – L'INITIATIVE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (INDH)

1 – La genèse de l'INDH

La stratégie de l'INDH prend ses racines de constats officiels clairs – nationaux et internationaux – quant au niveau de pauvreté au Maroc, même si entre 1980 et 2002 l'Indice de développement humain (IDH) a évolué favorablement en passant de 0,472 à 0,620 (PNUD, 1990-2004). Cependant, la Plateforme pour un

plan d'action rappelle que 2 % de la population urbaine marocaine est en situation de précarité dont 1,3 % en situation de précarité extrême soit 200 000 personnes (INDH, 2005) ¹⁷. 700 000 ménages soit 4 millions de personnes vivent dans des quartiers non réglementaires ou des bidonvilles, en situation d'exclusion sociale. De plus, l'« enquête de niveau de vie de 1998 a montré l'augmentation durant cette décennie (1990-2000) des effectifs de populations pauvres et vulnérables. Ces dernières constituent environ la moitié de la population totale, un taux bien plus élevé que celui rencontré dans les pays à niveaux de revenus comparables » (Nations Unies, 2001, p. 11).

La lutte contre la pauvreté au Maroc n'est pas nouvelle mais, face à ses insuffisances, et avec l'INDH, une forte implication personnelle du Roi apparaît dans ce « projet de règne ». Pour restituer la genèse de cette Initiative, nous emprunterons de larges extraits de l'article de Driss KSIKES (2005) :

« En s'élevant contre "le saupoudrage" et "le rapiéçage", il [le Roi Mohammed VI] s'en est pris délicatement à la politique d'aumône sociale, improductive, orchestrée [...] par la fondation Mohammed V. En pointant du doigt "l'idée simpliste selon laquelle l'inclusion des populations marginalisées pèse sur la croissance", il a sacrifié une des illusions chères à son ministre des Finances [...]. Fidèle au FMI, ce dernier a longtemps cru devoir attendre plus de croissance pour avoir plus d'emplois, afin d'aboutir à plus d'équité dans la redistribution des richesses. Aujourd'hui, le roi est (enfin) convaincu que "les 2 % de croissance qu'il cherche en plus, le développement humain peut les générer", [...]. En gros, "le roi est passé d'une phase où il pensait au social par instinct et s'orientait naturellement vers le caritatif, à une nouvelle phase où il a compris qu'il devait rectifier le tir et prôner une économie alternative", explique un homme du Palais. »

Après les attentats de Casablanca du 16 mai 2003, le *Rapport de développement humain* du PNUD-Maroc indiquait les axes d'une nécessaire réforme : « rattraper les retards de développement du monde rural, atténuer les disparités sociales et régionales et promouvoir de nouvelles opportunités de création de richesses et d'épanouissement individuel et collectif » (PNUD-Maroc, 2003, p. 5). Et :

« En juin 2004, le très proluxe Haut commissaire au Plan [...] présente au roi [...] la carte communale de la pauvreté. [...] Il en ressort que l'adduction en eau potable, l'électrification et le désenclavement (projets infrastructurels lancés depuis 1995) ne sortaient pas vraiment les Marocains délaissés de leur misère. » (KSIKES, 2005).

« Les ministres ne savaient pas si l'État voulait faire plus d'aide sociale, classique, ou s'engager sérieusement dans une politique de développement qui donnerait aux pauvres les moyens de s'en sortir par eux-mêmes, là où ils sont", confie un ministre. (...) L'INDH saura-t-elle tirer les leçons des essais mal transformés dans le passé ? Ahmed LAHLIMI, architecte du gouvernement d'alternance, se souvient avec amertume d'une initiative de développement social tuée dans l'œuf. La stratégie nationale de la PME qu'il avait initiée en 2000, en vue d'encourager les initiatives locales et informelles, a été jetée aux orties. Son concept fétiche d'économie sociale, mal compris à l'époque, a été réduit à sa portion congrue : l'artisanat. Or, que dit le roi aujourd'hui ? "Valoriser l'informel". Le roi parle aussi de "démarche participative". » (KSIKES, 2005).

17 - Recensement effectué dans le cadre de l'INDH dans la *wilaya* du Grand Casablanca en 2004.

Cette rétrospective met en relief les références fondatrices de l'INDH, une nébuleuse faite de notions larges : secteur informel, partenariat, participation, pauvreté, tissu associatif, concurrence politique, etc. S'il ne s'agit pas d'une démarche d'économie solidaire et militante de stricte obédience, l'orthodoxie néolibérale est dépassée : en dix ans, la posture des autorités marocaines semble avoir notablement évolué, suivant certes en cela la tendance du discours international (du PNUD ou d'AMARTYA SEN), mais réintroduisant les dimensions politique et nationale dans lesquelles le Roi s'implique en mobilisant son administration.

Selon la Plateforme pour un plan d'action de l'INDH ¹⁸, les objectifs déclarés de l'Initiative visent à promouvoir :

« Les activités génératrices de revenus, avec une attention particulière portée au secteur coopératif ; le soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base ; le soutien aux actions d'animation sociale, culturelle et sportive, etc. ; le soutien au renforcement de la gouvernance et des capacités locales ».

2 – La structure opérationnelle de l'INDH

L'INDH recouvre quatre programmes prioritaires orientés vers la réduction du taux de pauvreté et l'amélioration de l'IDH (programmes dédiés à la pauvreté en milieu rural, à l'exclusion sociale en milieu urbain, à la précarité et un programme transversal). Plus précisément, les actions envisagées en milieu urbain ¹⁹ sont : « Le soutien à l'accès aux services de proximité et aux équipements urbains de base ; la dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenu ; le soutien à l'action et l'animation sociale, culturelle et sportive ; le renforcement de la gouvernance et des capacités locales. ».

Trente villes et 264 « quartiers-cibles » sont éligibles dans le cadre de l'INDH ²⁰. La population urbaine concernée est officiellement de 2,5 millions d'habitants soit 22 % de la population de ces trente villes, représentant au total 16 % de la population urbaine nationale ²¹. Les quartiers sélectionnés sont caractérisés par un déficit en infrastructures sociales de base, un taux d'abandon scolaire élevé, un taux de chômage important, la présence d'habitat insalubre, une pauvreté et un faible revenu des populations, un taux élevé d'exclusion des femmes et des jeunes, et enfin l'absence d'opportunités de formation et d'insertion.

L'INDH est fondée sur la mise en synergie des actions et programmes de l'État, des collectivités locales et des ONG, principales partenaires dans la mise en oeuvre de l'Initiative. Elle dispose d'une part d'un organe de gouvernance locale appelé comité local de développement humain et composé d'élus des communes ou de représentants des arrondissements urbains, du tissu associatif,

18 - INDH, Royaume du Maroc (http://www.indh.ma/fr/imgs/plateforme%20fr_10.8.pps)

19 - Les actions en milieu rural sont du même type à quelques variantes près.

(INDH, http://www.indh.ma/fr/imgs/plateforme%20fr_10.8.pps)

20 - Le Grand Casablanca rassemble 54 projets, Rabat-Témara-Salé 30 projets, et Tanger 20 projets. Le milieu rural comprend par ailleurs 403 communes rurales-cibles, comptant près de 3,7 millions d'habitants.

21 - INDH, <http://www.indh.ma/fr/communes.asp>.

des services techniques déconcentrés et de l'autorité locale et, d'autre part, d'une instance de gouvernance provinciale ou préfectorale composée d'élus et de représentants de l'administration et de la société civile (associations, secteur privé). Au niveau national, un comité interministériel stratégique de développement humain, composé des membres du gouvernement et d'établissements et organismes publics veille au cadrage budgétaire, à la ventilation des moyens aux provinces et aux préfectures ; en outre, il assure le suivi des indicateurs de développement humain au moyen d'un système d'information. Cet instrument de suivi est destiné à assurer l'articulation et la mise en cohérence entre le niveau central et les échelons territoriaux.

3 – L'INDH et la LYDEC : stratégie « eau et assainissement » dans le Grand Casablanca

Si l'INDH semble porteuse, par un effet d'annonce et une communication médiatique active ²², elle implique aussi de véritables transformations, si l'on en croit les dispositifs développés par la LYDEC (IDDRI, 2006). Dans le cadre de son Projet Inmae ²³, la LYDEC s'est dotée d'un nouvel organigramme en créant un département de planification et de gestion de projets et un département d'ingénierie qui devrait rassembler au total 150 personnes. Ce Projet Inmae a été établi par convention avec la *wilaya* du Grand Casablanca en septembre 2005, pour une durée de quatre ans (2006-2010). Il concerne 20 % des ménages de cette circonscription administrative et suppose la réalisation sur la période d'environ 120 branchements en eau domiciliaire et autant de raccordements au réseau d'assainissement ²⁴. On observe que, dans ce périmètre du Grand Casablanca, 60 % des foyers concernés par le projet sont urbains ou périurbains (tableau 2).

Tableau 2 – Objectifs de raccordements LYDEC en eau et assainissement dans le cadre de l'INDH

	Nombre de foyers		% foyers	
	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement
Zone urbaine et périurbaine	80 377	87 487	58	59
Zone rurale	58 299	59 831	42	40
Total	138 676	147 318	100	100

Source : LYDEC, d'après des chiffres-clés actualisés en janvier 2006.

Au niveau national, dès 2005, pour l'ensemble du financement INDH, un Compte d'affectation spéciale a été créé et doté de 880 millions d'euros pour cinq

22 - Plus de 5 000 occurrences sont identifiables sur internet avec un moteur de recherche classique à partir de l'expression « Initiative nationale pour le développement humain ».

23 - Le terme signifie « développement » en arabe marocain.

24 - La LYDEC annonce 280 branchements « eau et assainissement » à réaliser en moyenne quotidiennement sur la période.

ans (2006-2010), avec les contributions suivantes (en euros) : budget de l'État 500 millions ; collectivités locales 190 millions ; coopération internationale 190 millions.

Plus spécifiquement, en matière d'eau et d'assainissement, dans le cadre de l'INDH, le budget Inmae s'établit à 200 millions d'euros²⁵. Les contributions financières à rechercher et à mobiliser sont les suivantes (tableau 3) :

Tableau 3 – Répartition en valeur relative de la charge d'investissement

Baillleurs	%
Collectivités locales (GD)	5
Opérateur (GD)	7
Fonds Solidarité Habitat du ministère de l'Habitat	9
ONEP	9
Subventions internationales à mobiliser	31
Bénéficiaires (GD)	39
Total	100

GD : dans le cadre de la gestion déléguée.

Source : http://www.iddri.org/iddri/telecharge/services/06_2_villars_presentation_mars_2006.pdf (p. 10)

Avec cette nouvelle structure de financement, apparaît le bouleversement opéré à travers l'INDH. Le principe même de « l'eau paie l'eau », et donc celui d'une marchandisation immédiate et totale de l'eau urbaine, sont dépassés : d'un objectif idéal de 100 % de recouvrement des coûts, la structure du financement passe aujourd'hui à moins de 40 % d'autofinancement pour cette stratégie à l'égard des quartiers précaires, des bidonvilles et des *douars* dans le périmètre du Grand Casablanca²⁶. Ce glissement, non seulement sémantique, est aussi avéré puisque le terme « subventionner » n'est plus mis à l'index²⁷ et que le « consentement à payer » fait place à la « capacité à payer »²⁸.

25 - Le coût moyen d'un raccordement « eau et assainissement » s'élève alors à environ 700 euros.

26 - Ce ratio passe à 50 % pour Véolia-Maroc (Tanger, Tétouan et Rabat).

27 - Cette idée de subvention est désormais officielle puisqu'a été mentionné publiquement un nécessaire recours à une contribution du Trésor public et à une défiscalisation du secteur de l'assainissement (hypothèse de suppression de la TVA et des impôts directs sur les sociétés concernées) par le ministère de l'Intérieur (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement, http://www.astee.org/conferences/2003_casablanca/accueil.asp).

28 - Voir les contributions du directeur-adjoint du projet LYDEC INDH/Inmae et du directeur développement durable de Véolia Water AMI (VILLARS et GILBERT, 2006).

IV – L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE COMME RÉFÉRENCE ÉMERGENTE DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN PORTÉ PAR L'INDH

Même si, au Maroc, toute l'économie solidaire ne se résume pas à l'INDH, et si cette dernière n'est pas le bras séculier de la seule économie solidaire, on retrouve dans cette Initiative des principes et des actions qui sont l'émanation d'une tierce économie, ni directement administrée ni entièrement vouée au marché.

Préalablement, il est nécessaire de préciser brièvement, autant que faire se peut, l'acception très générale ²⁹ que nous donnons ici à l'économie sociale et solidaire, pour comprendre en quoi la dynamique nationale marocaine peut s'en inspirer. De façon sans doute assez schématique et générale, nous retiendrons trois phases d'économie sociale et solidaire :

- L'économie sociale du 19^e siècle est née au sein du prolétariat industriel pour tenter d'atténuer la violence des conditions de travail, par des organisations alternatives au travail (coopératives) ou hors du travail (mutuelles).

- L'économie solidaire du 20^e siècle a prolongé les valeurs de l'économie sociale en élargissant considérablement ses champs d'intervention sur les plans sectoriel (finance, tourisme, activités de proximité), géographique (commerce équitable), et de l'échelle des actions (du micro-local avec le système d'échange local au mondial avec la *Planet finance*) ;

- Le tiers-secteur est implanté entre l'action publique et la logique marchande depuis une vingtaine d'années, avec la phase de recul de l'État-providence et d'approfondissement des contrastes et des inégalités sociales autant au Nord qu'aux Suds. La prolifération des ONG et autres associations dans les pays en voie de développement n'est pas étrangère à cette logique de substitution.

Sans préjuger de la définition implicite de l'économie sociale et solidaire qui fera référence, il convient d'observer comment cette notion a été appropriée au Maroc. À cet égard, à propos de l'antériorité du phénomène, on peut citer Yahya YAHYAOUÏ et Hachmi BENTAHAR. Leur affirmation illustre la classique relecture de pratiques locales anciennes à l'aune de ces nouveaux concepts occidentaux, attestant même de la préexistence locale du phénomène ³⁰ :

« L'économie solidaire au Maroc a ses racines dans la Société marocaine depuis toujours. Elle a géré la société marocaine depuis bien longtemps car elle émane d'abord de la religion musulmane et de l'esprit de solidarité, aussi bien dans les familles que dans les tribus, surtout à la campagne. » (YAHYAOUÏ ET BENTAHAR, 2003 ³¹)

De façon plus distanciée, et bien qu'il s'agisse du discours officiel tunisien, on peut aussi citer Laroussi AMRI (*in* DESTREMAU *et al.*, 2004, p. 153) :

« Il [le discours officiel tunisien] stigmatise les conséquences de la pauvreté et magnifie la solidarité comprise dans le patrimoine culturel tunisien et dans les traditions,

29 - Elle est celle d'un non-spécialiste.

30 - Cette relecture de la tradition ne fonctionne pas seulement pour la solidarité. On la retrouve par exemple à propos de la décentralisation ou du secteur informel.

31 - Political and ethical knowledge on economic activities research programme (PEKEA), <http://en.pekea-fr.org/?p=11&c=S-3-Yahyaoui.html>

inspirées des valeurs éthiques d'égalité et de justice entre les catégories sociales et les régions. »

« Depuis l'indépendance, l'évolution des acteurs de l'économie solidaire au Maroc a connu trois phases distinctes :

- Une période de libéralisation (1958-1973) : Le droit d'association a été institué, en premier lieu, par le *Dahir* Royal du 15 novembre 1958 et continue d'être garanti par la constitution marocaine [...]. Ses dispositions offrent un cadre juridique pour toute activité associative [...].

- Une nouvelle période de contrainte (1973-1984) : Le *Dahir* du 10 avril 1973 a restreint la liberté d'association de façon plus significative. Ses dispositions sont relatives au statut juridique des associations (l'obligation de l'autorisation administrative), elles accordent aux autorités une plus grande discrétion de décision quant à la légalisation de l'ONG (la dissolution de l'association est désormais du ressort des autorités administratives après qu'elle ait été à la discrétion du tribunal provincial). Malgré cet ensemble de restrictions juridiques imposées aux associations depuis 1973, un grand nombre d'associations ont vu le jour, la vie associative a continué de jouer un rôle important dans le développement de la vie sociale et culturelle du pays.

- La période de renaissance (1984 à nos jours) : Parmi les changements importants qui sont survenus au Maroc et qui ont contribué à l'émergence des associations, principales composantes de la société civile, la crise financière du milieu des années 1980 et le Programme d'ajustement structurel (PAS) lancé par le gouvernement en 1983, en entraînant un déclin du niveau de vie de larges couches de la population marocaine.

[...] Actuellement, conscientes que l'État seul ne peut pas tout faire, les associations ont opté et choisi de s'attaquer à la résolution de ces problèmes. Tout en gardant un plus grand degré d'autonomie afin de sauvegarder une certaine légitimité vis-à-vis de la population qu'elles représentent et garantissent une plus grande efficacité à la défense de leurs intérêts. (Cette) seconde génération d'ONG se considère comme faisant partie d'un mouvement international plus vaste qui se développe grâce à la consolidation de la société civile sur le plan national.

(Ces associations) s'engagent dans un nouveau type d'activité, tel que le développement communautaire, la santé, la protection de l'environnement, la promotion des petites et moyennes entreprises et les questions féminines.

Ensemble, elles constituent un secteur dynamique capable d'améliorer la vie du citoyen marocain et d'accélérer le rythme du développement du pays. » (YAHYOUNI et BENTAHAR, 2003 ³²)

Pour ce qui concerne cette phase plus récente de l'économie solidaire au Maroc, on observera que l'entrée est faite d'emblée à partir du cadre réglementaire et donc du point de vue formel du droit défini par la puissance régaliennne. Cette économie solidaire « à la marocaine » est à l'opposé d'une approche ascendante et inductive. « À l'opposé de » ne signifie pas « opposé à » : nous ne sommes pas loin de penser qu'il pourrait exister au Maroc un consensus sociétal à l'égard de cette culture jacobine. En effet, le caractère pyramidal et centripète de l'organisation administrative et politique au Maroc paraît imprégner jusqu'aux et y compris les initiatives réputées alternatives, même si le maillage de la puissance publique et coercitive s'est sans doute élargi en tournant le dos aux années de plomb.

32 - Political and ethical knowledge on economic activities research programme (PEKEA), <http://en.pekea-fr.org/?p=11&c=S-3-Yahyaoui.html>

INDH et économie solidaire au Maroc

En ce qui concerne les activités d'économie solidaire développées au Maroc, on doit citer en premier lieu le microcrédit, sans prétendre être exhaustif ni rendre compte des évolutions et des priorités. Avec plus de 500 000 clients actifs, l'offre de microcrédit marocaine ne peut plus aujourd'hui être considérée comme négligeable. Alors que la législation initiale restreignait le microcrédit au soutien à la petite entreprise, plusieurs amendements ont permis d'élargir les activités éligibles à ce type de financement (logement, eau et électricité en particulier).

Il faut noter que ces prêts solidaires peuvent se doubler d'objectifs sociaux³³ et environnementaux³⁴ (tels que ceux affichés par le Projet Entreprise féminine argon d'économie solidaire – EFAES – soutenu par la coopération allemande).

Le 25 février 2006 a été créé le Réseau marocain d'économie sociale et solidaire (REMESS) : cette initiative « vient sans nul doute renforcer l'édifice de la participation de la société civile à la construction du Maroc d'aujourd'hui et de demain sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI », a affirmé le secrétaire d'État chargé du Développement rural, Mohamed MOHATTANE, à l'ouverture d'un séminaire introduisant la création de ce réseau.

« La réflexion au niveau national sur l'économie sociale et solidaire prend tout son sens, dans le but de dégager les complémentarités et des alternatives appropriées en vue d'intégrer la population marginalisée à travers le développement des activités génératrices de revenus et la promotion du mouvement coopératif, l'encouragement de la petite production et son intégration au marché », a expliqué M. MOHATTANE³⁵.

Si l'économie sociale et solidaire a été activement promue « par le haut » depuis quelques années, le mouvement coopératif, quoique plus ancien, n'a pas connu un essor équivalent.

V – RÉFLEXIONS ET QUESTIONNEMENTS AUTOUR DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE À PARTIR DE L'INDH

1 – De la croissance néolibérale à un développement humain devenant solidaire ?

Avec l'exemple marocain de l'accès à l'eau pour les populations urbaines à travers la délégation de service public³⁶, on observe au tournant du 21^e siècle un double mouvement :

- D'une part le glissement de l'idéologie néolibérale à celle dite « du développement humain et de l'économie solidaire ».

33 - La lutte contre la pauvreté, incluant la promotion du rôle des femmes en milieu rural par le renforcement de leur pouvoir économique et donc celui de négociation communautaire

34 - La sauvegarde du patrimoine forestier de l'arganier

35 - Argana : base de données Développement durable et humain

http://www.cndwebzine.hcp.ma/cnd_sii/article.php3?id_article=1301

36 - Casablanca en 1997, Rabat en 1998 puis cédé à nouveau en 2004, et Tanger-Tétouan en 2002.

- D'autre part, un glissement homothétique du niveau international au niveau national, l'État marocain redevenant explicitement la clef de voûte de la nouvelle gouvernance.

Ces nouvelles approches du développement entrent en résonance les unes avec les autres, par des références lexicales communes, par une même conception holiste du développement, par l'hybridation identique entre « marché », « État », « solidarité », « subsidiarité », « participation », etc. L'analyse de ces différentes approches et la lecture des documents fondateurs mettent en relief de nettes convergences, des filiations, des emprunts explicites ou implicites entre ces nouveaux chapitres du développement urbain.

Cependant, on remarquera que ces entrelacements sémantiques, conceptuels ou opérationnels ne font pas explicitement référence à des sources ou à un corpus commun institutionnel, théorique ou idéologique. Cela signifie que les inflexions de la stratégie des opérateurs marocains ne renvoient pas seulement aux Objectifs du millénaire et au « développement humain » ; l'INDH, en empruntant aussi à la solidarité de l'économie sociale, dépasse donc, ou enrichit, la catégorie proposée depuis 1990 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

S'il est avéré que le « développement humain » du PNUD et l'ardente obligation de solidarité ont supplanté l'approche dérégulationniste et d'orthodoxie financière du FMI, la caractérisation de l'intrication paradigmatique qui en résulte reste délicate. La résultante de cet empiement de références n'est en effet pas limpide d'un point de vue épistémologique, mais on peut toutefois émettre quelques hypothèses pour tenter d'en comprendre moins l'agencement que le sens.

2 – Le contenant et les contenus : un rôle actif des parties prenantes

Une fois posée la question de l'identification de son socle idéologique, l'INDH pourrait apparaître comme une variante du thème du développement humain. Celui-ci semble effectivement en constituer l'idéologie fondatrice : chaque entité (opérateurs, pays, institutions) le décline sur un mode qui lui est propre mais contribue à renforcer cette approche superposant « humain » et « solidaire ». Est-ce à dire que chaque acteur s'emparerait de ces notions dont le contenant serait clairement établi en tant que nouvelle catégorie sémantique (par exemple : solidarité, participation, société civile, gouvernance, etc.) ? Par contre, le contenu n'est-il pas laissé à la charge de ces mêmes acteurs, mobilisés pour donner du sens et de l'épaisseur à des concepts mous ? Ces derniers fonctionneraient alors comme des codes et leur usage serait autant de connivences qu'exprimeraient ces acteurs pour adopter de façon consensuelle un vocabulaire, des valeurs identiques et un projet de développement sociétal commun.

En outre, on observera que la circulation de ces codes et de leur idéologie sera d'autant plus pérenne qu'elle sera assurée et portée par des unités économiques

de droit privé (associations, ONG) dont les ressources proviendront schématiquement d'une rente nationale et internationale distribuée au *prorata* de l'adhésion à des mots d'ordre *mainstream*. Une fois encore, est-ce que ce ne sont pas ces entités associatives qui donneront du contenu à des notions génériques très élastiques dont elles tireront en contrepartie leurs ressources et leur reproduction ?

Cette vaste sous-traitance de l'idéologie dominante à travers les ONG rend ces dernières dépendantes et les conduit à donner en contrepartie de l'épaisseur à ces notions polysémiques. Dans cette hypothèse, ce sont moins les contenus théoriques ou opérationnels qui importent que le processus de mobilisation de toutes les énergies sociales vers un projet de développement lisse, consensuel, uniformisé. Est-ce que la tension vers le développement humain passe par ce dispositif captif ? En partie, sans doute, mais on peut identifier d'autres fondements à ce kaléidoscope idéologique.

3 – Une nouvelle représentation de la pauvreté

La pauvreté ou plutôt les populations pauvres – dans des contextes de démographie active, d'urbanisation rapide et de prolétarianisation limitée – sont des éléments d'instabilité et font le lit de mouvements sociaux radicaux. Il y a donc lieu de produire avant tout des représentations, des postures et des dispositifs d'inclusion.

Effectivement, à travers le développement humain, n'est-ce pas l'approche de la pauvreté qui est complètement revisitée ? Non seulement, nous l'avons vu, à travers une conception plus éclairée de la marchandisation des services urbains, mais aussi par les bouleversements coperniciens qui se sont opérés autour des représentations de la pauvreté.

On peut faire l'hypothèse qu'à l'échelle mondiale, après deux décennies de néolibéralisme, la dérégulation et la polarisation autour des économies développées et émergentes ont produit leurs effets massifs et différenciés en termes de croissance, de délocalisation et de financiarisation. Aujourd'hui, faut-il en venir au traitement des conséquences de cette période de mondialisation accélérée et prendre en considération les laissés-pour-compte de la croissance territorialisée, au final plus excluante qu'inégale ? De là sans doute ce tropisme, non pas sur la pauvreté en soi, mais sur la représentation de la pauvreté qui privilégie dorénavant la problématique de l'inclusion : il s'agit de concevoir un discours qui transcende les contrastes et les exclusions pour définir des catégories abstraites du développement. La pauvreté pourrait être de celles-là. On peut postuler que le découplage entre pauvreté et dynamique macro-économique (création d'emplois salariés, réduction des inégalités de revenus, amélioration de la redistribution nationale) aboutit à un nouveau traitement de la pauvreté. De même qu'au cours des Trente glorieuses, à l'Ouest, il ne fallait pas « désespérer Billancourt »³⁷ en révélant au grand jour les dérives soviétiques, la réalité d'une croissance mondiale polarisée et non pas généralisée ne conduit-elle pas à tenter

37 - Cette formule est dérivée du roman de Jean-Paul SARTRE, *Nekrassov* (1955), puisque ce personnage déclare, en des termes contraires : « Désespérons Billancourt ! Désespérons Billancourt ! ».

d'infléchir dans les Suds émergents ³⁸ le discours et les dispositifs relatifs à une pauvreté maintenant endémique, en travaillant plutôt du côté des représentations et des potentialités que du côté des causes structurelles de la pauvreté ? En conséquence, se mettent en place des stratégies inclusives à l'égard de la perception de la pauvreté : elles doivent donner aux pauvres des raisons d'espérer ou de consentir. « Il est possible d'être riche si les pauvres sont consentants » ³⁹, la question centrale étant bien celle posée par Bonnie CAMBELL dans le titre de son ouvrage collectif : *Qu'allons nous faire des pauvres ?* (2005).

4 – Développement humain et économie solidaire : qui influe sur qui ?

Observons maintenant les rapports possibles entre développement humain et économie solidaire. L'exercice est éminemment délicat puisque chacune de ces notions renvoie à des déclinaisons différentes. Elles peuvent ainsi être confondues lorsque, ensemble, elles mettent l'humain au centre de leur préoccupation et, au contraire, elles doivent être foncièrement distinguées lorsque le développement humain renvoie à une stratégie globale de développement, et l'économie solidaire à une conception militante des mouvements sociaux. Dans ce deuxième cas de figure, le développement humain induit à la fois à un mouvement vers l'économie de marché et la démocratie, selon la logique *top down* des organismes internationaux, alors que l'économie solidaire est un mouvement de refus de l'hégémonie de l'économie de marché, sous l'action *bottom up* des citoyens.

Il paraît peu judicieux de se demander dans quelle mesure l'INDH recèle une part d'économie solidaire ou, à l'inverse, en quoi l'économie solidaire emprunte au développement humain. Plutôt que l'hybridation, nous préférons une approche qui interroge la capacité de récupération par le haut des initiatives alternatives, telles que l'économie solidaire.

Ce phénomène de récupération de mots d'ordre alternatifs par les pouvoirs centraux n'est pas nouveau : avec le développement local des années 1970 en tant que résistance au capitalisme fordiste, ou avec la préoccupation écologique et de genre des années 1990, la capacité d'incorporation par les pouvoirs centraux des slogans ou des objectifs militants sous la forme de stratégies éclairées et innovantes est dorénavant une constante. On doit se demander si la capacité historique du capitalisme occidental à transformer ses contradictions et ses déséquilibres en force motrice pour rechercher et atteindre d'autres niveaux d'équilibre ne fonctionne pas aujourd'hui aussi à propos de la pauvreté. En restant fondamentalement ce qu'elle est, sans jamais interroger et agir sur ses causes structurelles, la pauvreté est positivée. La lutte contre la pauvreté devient alors une lutte des pauvres contre leur pauvreté, menée de façon endogène sur un territoire autonome avec des armes spécifiques (par exemple, les *capabilities* d'Amartya SEN) ; cette lutte n'interpelle plus les autres couches sociales et ne relève donc plus d'une question politique. L'inclusion des pauvres dans les

38 - C'est-à-dire ceux qui ne sont pas émergents et qui font appel à l'aide internationale.

39 - La formulation est d'AZIZ IRAKI, professeur de géographie de l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme de Rabat

sociétés en développement se double étrangement d'une externalisation de la lutte contre la pauvreté, du point de vue de la responsabilité sociale des couches sociales nanties : le PNUD, les États membres des Nations Unies avec la formulation des Objectifs du millénaire ou encore les ONG sont mandatés pour gérer cette étrange pandémie qu'est la pauvreté.

Cependant, on peut retenir une autre interprétation du mécanisme de réappropriation qui interroge moins le système dominant que l'économie solidaire. En effet, on doit se demander si l'économie solidaire dans sa conception actuelle est en mesure d'assurer sa projection dans un changement d'échelle en passant du micro-local au national ? L'économie solidaire est-elle condamnée à occuper des niches, sans parvenir à mettre en question de façon significative le système dominant ?

À moins qu'avec l'économie solidaire, la revendication ne soit pas participative mais alternative ; avec, non pas « le grand soir » pour renverser le système dominant et lui substituer radicalement une autre logique, mais plutôt la création de niches qui, par itération ou selon une extension en rhizome, peuvent faire émerger des valeurs alternatives qui finiraient par questionner le système dominant.

L'économie solidaire nécessite-t-elle certaines conditions d'initiatives, de revendications et de mobilisations locales pour exister ? Si ces conditions ne sont pas remplies, alors on ne peut pas parler d'économie solidaire. Autrement dit, là où n'existent pas ces conditions historiques d'une tradition citoyenne, il serait impossible de parler d'économie solidaire. En ce qui concerne l'existence d'une économie solidaire au Maroc, le débat tournerait court. Par contre, si l'INDH entend mettre en place des éléments de participation propices à l'émergence d'une possible économie solidaire, des perspectives s'ouvrent.

Nulle part, l'économie solidaire n'est apparue comme le fer de lance d'un mouvement politique alternatif. Cela n'est pas à l'ordre du jour des plateformes idéologiques des grands partis politiques. Ces aménagements micro-locaux représentent-ils une réelle capacité politique collective ou bien leur caractère très confidentiel de micro-réseaux leur ôte-t-il toute capacité radicale de transformation politique nationale ? Avec l'exemple de la microfinance, il est clair que le changement d'échelle passe toujours par le changement de nature du mouvement. Plus il est local, plus il peut être alternatif, mais plus il est territorialement élargi et plus il devient réformiste, et même fonctionnel pour le système dominant qui veille : « Il faut trouver le moyen le plus efficace de passer des expériences locales à une vision nationale », estime Emmanuel DIERCKX DE CASTERLÉ, représentant-résident du PNUD au Maroc ⁴⁰.

Par ailleurs, existe-il des exemples probants de rétroaction de l'économie solidaire sur les systèmes dominants ? Ou bien doit-on questionner la vision mécaniste d'une lente révolution en marche qui, par itération successive, pourrait finir par peser sur le système dominant et même en infléchir ou réduire la

40 - Réseau TADA (Tissu associatif de développement – Azilal)
http://reseau tada.africa-web.org/article.php3?id_article=6.

suprématie ? À moins qu'à côté des stratégies de récupération, il existe aussi un mouvement ascendant et croissant de l'économie solidaire mu par une propre logique de pérennisation et une véritable foi en une évolution sociale alternative.

La question n'est pas de savoir s'il existe des liens entre développement humain et économie solidaire, mais comment les échecs et les limites de l'économie néolibérale donnent du champ à des approches alternatives. Le métissage des paradigmes du développement offre-t-il de nouvelles marges au fameux jeu d'acteurs ? Or, en ce qui concerne l'économie solidaire, il semble qu'il s'agisse davantage d'une logique extensive par multiplication d'expériences et d'initiatives localisées qu'une logique d'*empowerment* institutionnel et de renforcement politique de cette mouvance. Autrement dit, ne serait-il pas dans la nature de l'économie solidaire d'être intrinsèquement l'objet d'une logique de récupération lorsqu'elle devient plus visible et s'élève au-dessus de l'échelle micro-locale ? L'économie solidaire, par définition, lorsqu'elle est mue par sa propre dynamique, ne peut exister que dans les interstices du maillage de l'État; lorsqu'elle vise une échelle plus large, n'est-elle pas condamnée à voir s'établir des compromis et des arrangements avec le système dominant et donc à perdre en pureté ce qu'elle gagne en visibilité et en reconnaissance ? Récupération du système dominant ou constat des limites intrinsèques de l'économie sociale et solidaire ?

Existe-t-il des exemples de changement d'échelle où la dynamique et le maillage de l'économie solidaire seraient passés du micro au méso ? L'économie solidaire semble être davantage une doctrine inductive fondée sur un ensemble de pratiques interstitielles plus qu'un projet politique descendant. L'économie solidaire se prête certes à des récupérations par le haut qui peuvent dévoyer ses objectifs mais, pour l'instant, l'économie sociale et solidaire n'est-elle pas seulement ce que les autorités publiques internationales, nationales ou locales en font ? Le microcrédit, l'*empowerment*, la participation ou l'expression des *capabilities* en attestent largement.

Si les instruments de l'économie sociale et solidaire peuvent rejoindre une alternative politique, celle-ci lui semble encore extérieure : quelle société pourrait émerger de l'économie sociale et solidaire sur la base de questions-clefs, comme le choix entre la société de marché, l'économie de marché dominante et l'économie sociale de marché ? État, acteur primordial, agent de régulateur ou rôle minimaliste ? La réponse se trouve dans la triangulation entre État, marché et citoyen : la participation serait-elle alors la source d'un pouvoir citoyen consultatif ou bien plutôt celle d'un contre-pouvoir ?

BIBLIOGRAPHIE

- Ambassade de France aux États-Unis, 2005, Mission économique, « La Banque mondiale dresse le bilan des concessions de service public en Amérique latine et préconise l'adoption de nouvelles modalités de financement », 20 septembre.
- CAMDESSUS M. *et al.*, 2004, *Eau*, Paris, Robert Laffont, 290 p.
- CAMPBELL B. (ed.), 2005, *Qu'allons-nous faire des pauvres ? Réformes politiques et espaces institutionnels ou les pièges de la gouvernance pour les pauvres*, Paris, L'Harmattan, 207 p.
- DESTREMAU B., DEBOULET A., IRETON F. (ed.), 2004, « Convergences et divergences des discours traditionaliste et étatique sur la pauvreté », *Dynamique de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient*, Paris, Karthala, pp. 143-166.
- EME B., LAVILLE J.-L., MARÉCHAL J.-P., 2001, *Économie solidaire : illusion ou voie d'avenir ?*, http://france.attac.org/article.php?id_article=1082
- Initiative Nationale pour le Développement Humain, 2005, Royaume du Maroc, août.
- KSIKES D., « Genèse d'un rêve », *Revue Tel Quel*, n° 178, <http://www.telquelonline.com>
- LYDEC, 1999, *Convention de gestion déléguée du service de distribution d'électricité, du service de distribution d'eau potable et du service d'assainissement liquide à Casablanca*, Royaume du Maroc, Communauté urbaine de Casablanca, 49 p + annexes.
- LYDEC, 2000, « Quartiers défavorisés de Casablanca. Évolution des demandes et Plan d'actions. Services to low-income neighbourhoods », *Annual Meeting*, Manille, 23 septembre .
- DE MIRAS C., LE TELLIER J., en collaboration avec SALOUI A., *Gouvernance urbaine et accès à l'eau potable au Maroc. Partenariat Public-Privé à Casablanca et Tanger-Tétouan*, Paris, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, 278 p.
- Nations Unies, 2001, *Bilan commun de pays*, Royaume du Maroc, décembre.
- PNUD, 1990-2004, *Rapports mondiaux sur le développement humain*.
- PNUD-Maroc, 2003, *Rapport de développement humain. Gouvernance et accélération du développement humain*.
- VILLARS M. et GILBERT O., 2006, *Ville en développement*, n° 72-73.

POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE AU BRÉSIL

TRAVAIL, INTÉGRATION ET CAPITAL SOCIAL

*Christiane GIRARD FERREIRA NUNES **

Est-il possible d'appréhender la constitution d'un capital social comme fondamentale pour l'économie solidaire ? De façon simplifiée, un tel capital social recouvre les biens dont peuvent disposer les membres d'un groupe en raison de leur appartenance collective. Or, au Brésil, de nouvelles formes de politiques publiques d'économie solidaire sont apparues. L'étude de quelques municipalités montre que leur succès dépend de la compréhension des dynamiques locales, nationales et globales par les gestionnaires. À la lumière de cette analyse, il y a bien à ce jour constitution d'un capital social dans certaines régions, mais les difficultés de communication que rencontrent les réseaux ne permettent pas encore sa mise en circulation.

L'équation difficile entre la position occupée dans la structure économique et le sens de la démocratie est toujours le centre de la question sociale. Les politiques d'économie solidaire montrent de nouveaux rapports entre les acteurs sociaux et les agents de l'État, qui laissent penser que de nouvelles socialisations peuvent survenir, permettant une meilleure intégration. En ce sens, la manière dont les politiques sont implantées, accompagnées et évaluées sert à la formation d'un capital social qui se traduit par une meilleure intégration.

Nous tentons donc de comprendre cette réponse donnée à la réactualisation de la question sociale au Brésil, et le rôle qu'y jouent les politiques du travail en faveur de l'économie solidaire, en privilégiant le concept d'intégration dans notre réflexion, concept central dans le champ de l'économie solidaire, et en essayant de le penser comme un élément fondamental du capital social. Notre réflexion s'appuie sur une recherche¹ ayant pour but de comprendre la singularité de ce type de politiques. Des questionnaires ont tout d'abord été envoyés aux

* Professeure à l'Université de Brasília (Brésil)

1 - Cette recherche est intitulée « Évaluation des politiques publiques d'économie solidaire » (ministère du Travail/IPEA/UNB/UFSCAR/UFBA)

responsables de dix-huit municipalités, après avoir pris contact avec eux. Dans un second temps, des entretiens ont été réalisés dans huit municipalités. Cet article a pour objet d'observer plus particulièrement si la manière de conduire ces nouvelles politiques permet de répondre à l'attente d'intégration par le biais du capital social. Pour répondre à cette question nous n'avons encore que quelques éléments, mais ce sont néanmoins des pistes de recherche.

L'intégration, si elle est comprise comme un processus pluriel, est la problématique centrale de l'économie solidaire. Il s'agit alors de la voir comme un processus se développant aux niveaux culturel, politique et social, à travers les nouveaux liens entre les institutions de la société civile, les municipalités ou le gouvernement fédéral, et les travailleurs entre eux. Pour comprendre l'intégration, il faut donc partir du principe que la population concernée n'est actuellement pas seulement la cible des politiques, mais aussi leur sujet actif : il ne s'agit pas uniquement de faire participer la population à l'élaboration des actions, mais aussi de faire en sorte que la population pense les actions à partir de ses besoins, qu'elle les accompagne et qu'elle participe à leur évaluation.

Il s'agit de rompre une relation verticale entre les travailleurs et les partenaires, qui doivent donc s'organiser pour que tous dialoguent en fonction des mêmes principes. En mettant en évidence le problème de l'intégration, l'économie solidaire réactualise le dilemme auquel est confrontée la démocratie : alors que le développement atteint un niveau record, la pauvreté augmente simultanément.

Quelle forme d'intégration est actuellement possible pour les individus qui, jusqu'à aujourd'hui, sont intégrés de manière précaire dans le secteur informel ? Nous insistons sur ce lien avec le secteur informel parce que, à la lecture de certaines recherches, confirmées par la cartographie nationale qui vient d'être réalisée (Secretaria Nacional de Economía Solidária [SENAES], 2006), il est évident que la population de l'économie solidaire se concentre dans ce secteur. Mais, qu'il s'agisse de cette population, liée à l'informel, ou de toutes les personnes considérées comme « désaffiliées » au sens de CASTEL (2000), la nouvelle question sociale réside aujourd'hui dans un double mouvement. D'un côté, un chômage élevé, un secteur informel en crise (THEODORO, GIRARD-NUNES, 2003), et une pauvreté et des problèmes afférents croissants. De l'autre, une politisation de la société civile qui se traduit par l'organisation de celle-ci et qui se charge, en lien avec les travailleurs de certains secteurs et de l'État, de reconstruire le tissu social et d'inventer de nouvelles façons de travailler ensemble, de tisser de nouvelles conceptions de socialisation.

La mobilité structurelle qui se traduit par des transformations sociales générales, comme davantage d'années d'études pour les femmes, ne donne pas forcément lieu à de meilleurs salaires. Ainsi, seules les politiques de redistribution de revenus et les politiques affirmatives peuvent rétablir le sens de la mobilité sociale. Partant de cette réalité, l'*ethos* (l'esprit, le fondement) de la démocratie et de ses institutions réside donc dans l'affirmation de la possibilité de mobilité sociale comme valeur légitimée par les dynamiques institutionnelles. En tant que possibilité, la mobilité permet en effet d'explicitier et de réaffirmer l'égalité. Légitimée en tant que valeur, elle interdit les discriminations. Percevoir que les

institutions ne légitiment plus ce principe, voire qu'elles l'enfreignent, peut donc générer des affrontements dramatiques, voire des guerres civiles. Or, de nombreuses données et thèses montrent cette réalité et la fracture sociale qui en résulte (ALVAREZ, 2005).

Dans cette optique, la mobilité structurelle masque la fracture sociale réelle au sein de la société. Or, celle-ci est perceptible dans toutes les données sociales. En proposant des actions, par l'intermédiaire de politiques concrètes qui rétablissent et réalisent le pacte démocratique de l'intégration, l'économie solidaire constitue donc une réponse qui veut se distinguer de cette situation. Elle permet une intégration dans laquelle le sujet sait qu'il est inséré dans un espace de subordination, mais où il pense – avec l'État et ses différents partenaires – les politiques qui permettront une mobilité et une insertion pleine. Partant de cette problématique centrale de l'économie solidaire, nous tentons donc de voir, dans cet article, si les politiques actuellement en place permettent d'identifier un capital social « en construction » dans les réseaux de l'économie solidaire. S'il est clair que les définitions du capital social diffèrent selon les auteurs, nous le considérons nous-même comme le bien qui amplifie l'autonomie du collectif en élevant son pouvoir d'organisation et de représentativité, et se caractérise par la participation sociale du groupe impliquant souvent la confiance entre les membres.

Cela signifie tout d'abord que la population concernée doit être reconnue comme ayant des droits et démontrer par elle-même qu'elle a intériorisé ces droits. Or, savoir qui a le droit d'être aidé a toujours été une question délicate, et l'on omet souvent de prendre en compte l'aspect déterminant des conditions de la mobilité. Déterminer quels sont les individus qui ont le droit d'être aidés est encore aujourd'hui polémique : cette « aide » doit-elle permettre de rétablir les conditions de la mobilité, ou est-elle une aide à la survie ? Ces questions orientent les politiques sociales de redistribution des richesses. Dans ce cadre, les politiques de l'économie solidaire doivent se distinguer des politiques de lutte contre la pauvreté par leur capacité à générer mobilité et intégration, et donc se situer comme des politiques en faveur d'un autre développement. Il ne s'agit alors pas que la population délègue le pouvoir qui lui garantit ces droits, mais bien qu'elle ait la possibilité de penser avec l'État les politiques nécessaires à l'intégration, en s'appuyant à la fois sur le processus d'organisation de la société civile mis en place et sur sa reconnaissance progressive comme partenaire fondamental de l'État. Un changement en ce sens est déjà perceptible à travers la transformation récente de la nature des politiques publiques, orientées dans l'esprit de l'économie solidaire.

Pour comprendre cette problématique de l'intégration et les changements en cours dans les politiques publiques, nous poserons les questions suivantes : comment les politiques sont-elles structurées ? Quel est leur public-cible ? Comment sont-elles exécutées ? De quelle nature sont leurs actions ? Sont-elles plus émancipatrices ou assistancielles ? Il faut cependant garder à l'esprit que les actions dites assistancielles peuvent parfois constituer des opportunités d'autonomie et correspondre à un moment nécessaire de transformation de l'histoire sociale. C'est pourquoi, pour comprendre cette nouvelle conception des politiques, il est nécessaire de se remémorer la situation antérieure.

I – DES ANNÉES 1990 À NOS JOURS : UNE RUPTURE FONDATRICE POUR LES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

À partir de 1988, date de la nouvelle Constitution brésilienne, les politiques sont pensées de façon concertée entre l'État, les entreprises et les syndicats, tout en élargissant les dialogues avec de nouveaux partenaires, par exemple pour élaborer des Plans de formation de la main d'œuvre (PLANFOR). Si la non-intégration des travailleurs était le plus souvent considérée comme le résultat d'une formation scolaire ou professionnelle insuffisante, créer des emplois formels n'était déjà plus à cette époque la seule possibilité envisagée. Pour faciliter le retour à l'emploi, on envisageait aussi d'agir à un autre niveau, mobilisant les travailleurs sans travail pour qu'ils s'organisent en tant que petits patrons. Après avoir été longtemps criminalisé, le secteur informel était de nouveau vu sous un angle favorable, avec l'idée qu'il aurait une capacité d'absorption infinie des travailleurs désaffiliés, quitte à penser le travail informel libre de barrières à l'entrée, à oublier les contraintes de durée de travail et à confondre ainsi travailleurs informels et travailleurs autonomes.

La crise de l'emploi étant présentée comme irréversible, tout « retour en arrière » était considéré comme impossible. Il ne s'agissait donc pas de combattre les causes, mais bien de s'adapter.

Nous ne reviendrons pas ici sur les différents acteurs à l'origine de l'émergence du mouvement de l'économie solidaire, mais il est évident que le rôle de la société civile est considérable, et que le Secrétariat d'État à l'économie solidaire (SENAES) en est le produit. Nous retiendrons simplement qu'il existait un tissu social d'organisations agissant en faveur des exclus et des individus en situation de précarité et de vulnérabilité, et qu'une synergie a eu lieu entre cette partie de la société civile qui lutte pour un autre type de développement et l'État, pour répondre à la crise du monde du travail par le biais des politiques de formation de la main-d'œuvre. Cependant, ces plans de formation, fréquemment réalisés trop rapidement, sans études préalables des marchés régionaux et du marché national, et en l'absence de synergies avec d'autres politiques compensatoires ou émancipatrices, montrèrent rapidement leurs limites par leur incapacité à intégrer massivement la population vulnérabilisée, précarisée ou exclue. Ceci pour au moins deux raisons – l'histoire professionnelle et les habitus de ceux-ci – que nous soulignons rapidement. Quand on a perdu son emploi, on ne s'improvise pas commerçant alors que l'on est ouvrier, même avec un petit capital. D'autre part, la peur de l'échec et des différentes connaissances nécessaires à ces reconversions ont souvent constitué des obstacles. Les réseaux nécessaires font défaut. Avec l'économie solidaire, le changement commence donc avant tout par la reconnaissance de l'absence de synergie comme limite fondamentale à la pertinence des actions, mais aussi par l'exigence de nouvelles socialisations qui sous-tendent l'acte du travail.

L'évolution que permet l'économie solidaire se fonde donc sur la reconnaissance de l'aspect fondamental de cette synergie, qui doit permettre d'exprimer un nouveau pacte social ou, au moins, de revitaliser le pacte démocratique

existant. Cette synergie entre les politiques de formation et les autres politiques compensatoires permet en effet de construire de nouveaux liens ouvrant la voie à une meilleure intégration sociale.

Le principe des incubateurs illustre bien ces nouvelles interactions où l'on cherche à mener les débats et à construire des partenariats avec les travailleurs, en fonction des besoins des groupes, et sans relation de subordination, ou en cherchant à les éviter. Si un État formellement démocratique ne correspond pas nécessairement à une société démocratique, et qu'il est nécessaire de démocratiser l'État pour démocratiser la société, le chemin inverse – incorporer les pratiques sociales démocratiques de la population et lutter pour leur institutionnalisation – peut s'avérer fécond. Pour les universités, par exemple, se mettre au service des groupes qui bénéficient des incubateurs, c'est prendre conscience d'œuvrer pour réduire la dette sociale du pays, intériorisant le sens de la responsabilité collective pour la démocratie (GIRARD-NUNES, 2005). Dans cette perspective, l'État peut donc être l'instigateur de ce changement qui permet d'engager de nouveaux processus. Permettre le développement des associations et des coopératives en évaluant leurs besoins et en essayant d'y répondre est donc urgent, si l'on considère que ces associations et coopératives sont porteuses, dans leurs processus, des nouvelles formes d'organisation du travail, et que ces formes d'organisation, en permettant de nouvelles socialisations, vont permettre à leur tour l'institutionnalisation de valeurs dans un cadre juridique inclusif.

Ainsi, là où l'État mettait auparavant en place des politiques de soutien aux plus défavorisés, il opte aujourd'hui pour une co-responsabilisation dans le développement des initiatives. Est-ce possible, et comment cela est-il mis en place ? Les efforts réalisés en ce sens se concrétisent par exemple dans la demande exprimée par les responsables des politiques de discuter l'efficacité des initiatives et les améliorations possibles, d'obtenir l'accompagnement des politiques par les chercheurs du secteur concerné ou dans leur disposition à dialoguer et à travailler avec d'autres partenaires.

D'un système extérieur de gestion bureaucratique, on passe à une « re-signification » des actions de l'État où la société joue désormais un rôle actif dans les actions entreprises. Pour comprendre la conception de ces politiques, il faut donc analyser les modalités de cette participation. Notons au préalable que deux niveaux apparaissent :

- La pertinence des politiques elles-mêmes.
- La pertinence des modalités de leur mise en place.

En nous penchant tout d'abord sur ce qui existait en matière de politique du travail jusqu'aux années 1990 (JACCOUD, 2005), nous remarquons : l'augmentation des droits de certaines catégories traditionnellement vulnérables – les employés domestiques –, le développement de la formation permanente pour les ouvriers de la construction civile, par exemple, et l'augmentation de la répression pour les vendeurs ambulants. Jusqu'à la fin des années 1990, parmi ces trois catégories, qui représentent un pourcentage important de la population active dans l'informel, rares sont les individus qui déclarent avoir reçu une aide du gouvernement.

Le changement de paradigme est aujourd'hui perceptible à plusieurs niveaux : au niveau des responsables publics, qui s'efforcent de mettre l'État au service des publics les plus vulnérables ; au niveau des politiques publiques, revitalisées par la participation du public depuis leur conception jusqu'à leur accompagnement ; et au niveau des aides aux nouvelles expériences de travail de formes associatives ou coopératives, qui permettent de nouvelles socialisations ou de la re-socialisation. Auparavant, on avait à la fois des coopératives de l'« agrobusiness » et une économie populaire peu structurée. Dans les années 1990 apparaissent des coopératives censées diminuer les coûts du travail des entreprises et qui ont fragilisé les droits des travailleurs. Tertiariser certains secteurs des entreprises dans le cadre de la restructuration productive a ouvert la porte à la conception de ces coopératives qui ne sont pas liées aux principes de l'auto-gestion mais qui servent de façade pour permettre la réduction des coûts du travail, fragilisant la situation des travailleurs.

En expérimentant de nouvelles configurations et une nouvelle division du travail dans l'esprit de l'économie solidaire, les initiatives des associations et coopératives permettent de penser à partir d'une vision différente de la dynamique sociale. Les mécanismes de l'économie plurielle sont reconnus fondamentaux : le marché, la redistribution et la réciprocité. Les dynamiques ainsi engendrées rendent nécessaires l'établissement de nouvelles réglementations et la mise en place de crédits pour les organisations créées, ce qui oblige à leur tour les institutions à questionner à nouveau leurs pratiques et leurs structures. Cela sous-entend donc une nouvelle socialisation des institutions, ce que nous appelons la construction de liens horizontaux (GIRARD-NUNES, 2005).

Si l'on prend en compte les caractéristiques du public concerné et ses nécessités, il y a bien une exigence de flexibilité par rapport à ce qui existait précédemment. Avoir plusieurs interlocuteurs ou partenaires oblige à négocier en prenant en compte la diversité des intérêts et, plus fondamentalement, en explicitant plus ouvertement ces intérêts afin de générer la confiance entre les partenaires. Cela ne se fait pas sans difficultés et, dans cette redéfinition du rôle de l'État, les fonctionnaires occupent souvent des situations peu confortables. L'exemple du crédit est assez révélateur. De même, pour les organisations de la société civile, produire selon les principes de l'autogestion dans une structure de marché capitaliste génère des tensions et des controverses. Il n'empêche que, par leur existence même, ces dynamiques montrent qu'il est possible de repenser une économie plurielle et que cette possibilité doit être débattue. L'une des étapes nécessaires de ce débat est de réfléchir à une alternative à la concurrence pour les coopératives, en passant par exemple par la construction de coopératives du deuxième ou du troisième degré, aux niveaux national et international.

Malgré ces problèmes en suspens, le mouvement de l'économie solidaire conquiert toujours plus d'interlocuteurs, pour lesquels ce projet permet de redonner du sens au travail. Peut-être cet aspect prime-t-il et doit-il donc être poursuivi comme catégorie fondamentale d'évaluation des politiques ?

En effet, dans les classes qui occupent des emplois où la subordination est forte, le sens du travail selon LAUTIER (1999) se trouve en dehors du travail, dans la consommation (du temps par exemple). Or, les expériences de l'économie

Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil

solidaire permettent de replacer le sens du travail dans l'acte de travail, générant ainsi une nouvelle façon de vivre en société. À travers ces pratiques, émergent de nouvelles significations et de nouveaux alliés, ce qui entraîne la transformation des politiques publiques en générant des pratiques en faveur de nouvelles institutionnalisations. La question de l'institutionnalisation se pose de façon particulière, à notre avis, au Brésil. L'organisation du travail sans la médiation de l'État est la porte ouverte à toutes les violences. En ce sens, l'institutionnalisation des pratiques progressistes d'inclusion est fondamentale. Nous y reviendrons.

II – LE RÔLE DE L'ÉTAT : CO-RESPONSABILISATION ET PARTICIPATION OU RESPONSABILITÉ SOCIALE ?

Nous l'avons dit, l'économie solidaire lutte pour une intégration qui suppose une réelle mobilité et une insertion pleine, mais sa lutte est marquée par sa participation aux politiques, s'inscrivant dans le champ de ceux qui luttent pour que l'État soit réellement au service de cette mobilité. Il s'agit d'un grand changement, résultat de la politisation de la société civile, qui s'inscrit dans un combat contre d'autres conceptions. En effet, la conception qui prévaut dans le mouvement de l'économie solidaire doit pour le moins être distinguée d'une autre conception qui valorise, elle aussi, l'importance du tiers-secteur mais en défendant l'idée de responsabilité sociale. La responsabilité sociale est alors vue comme la prise en charge par les patrons des responsabilités jusqu'alors assumées par l'État. En contrepartie, l'entreprise gagne une légitimité sur le marché pour produire et vendre ses produits selon certains critères, valorisés, tels que le respect de l'environnement, le respect des normes du travail, l'adoption de critères de commerce dits « équitables ». Cela participe, au final, à l'approfondissement de la libéralisation du marché, les plus riches se responsabilisant davantage à l'égard des moins favorisés sans la médiation de l'État ou en obtenant des réductions d'impôt. Or, c'est justement la médiation de l'État, au Brésil, qui exprime la nature du pacte démocratique et qui réactualise la visibilité du droit et le fait d'avoir des droits.

Étant donné que ces deux courants privilégient l'intégration, leurs discours peuvent facilement être confondus, si l'on est insuffisamment avisé, ou si l'on ne souhaite pas percevoir les divergences de ces deux positions. Elles sont pourtant bien distantes l'une de l'autre et ne poursuivent et ne mettent en œuvre ni les mêmes objectifs, ni les mêmes stratégies.

L'économie solidaire lutte pour un État au service du public, non seulement au sens le plus extensif, mais aussi au sens le plus exact, c'est-à-dire en intégrant ceux qui ont une histoire, un passé d'exclusion, de précarisation ou de vulnérabilisation. Intégrer, dans cette perspective, ne peut se faire qu'en favorisant l'autonomie, sans la mystifier, et sans faire porter les responsabilités au public concerné, afin de permettre sa participation à la conception, à l'évaluation et à l'accompagnement des politiques en place. Actuellement, nous avons observé encore peu de participation au niveau de la conception des politiques, cela demande sans doute un délai plus long.

Il s'agit donc d'un courant qui vise à revitaliser les valeurs qui fondent la démocratie, en s'impliquant dans l'évaluation des processus et des résultats, et en les discutant publiquement. Être citoyen signifie appartenir à un ensemble, avoir des droits et des devoirs sur un certain territoire, et pouvoir en débattre avec d'autres citoyens. L'intériorisation de ces droits et devoirs et la possibilité du débat sont fonction du degré de légitimité des institutions qui les incarnent. Or, au Brésil, ce sont en grande partie les moins favorisés qui consomment les biens des institutions publiques (éducation, santé, habitation), sans être représentés aux niveaux des conceptions et des participations aux politiques. C'est notamment pour ces raisons que la question de l'institutionnalisation doit être pensée de manière particulière. Il ne s'agit pas de donner une structure rigide à l'économie solidaire, la freinant dans sa dynamique sociale, mais de la reconnaître dans ses pratiques progressistes et de lui donner littéralement droit de cité et la possibilité de se défendre d'une solidarité caritative. Une réflexion est également nécessaire pour réfléchir sur les conditions d'obtention des droits. Il est inutile d'avoir des lois parfaites si leur application ne se vérifie pas dans la pratique.

L'institutionnalisation des pratiques est l'un des processus nécessaires à l'intériorisation, elle est donc ce qui fonde l'intériorisation. L'institutionnalisation doit permettre l'adaptation de l'institution à la réalité vécue par la population, elle doit faciliter l'intériorisation et, pour cela, ne pas oublier les valeurs fondatrices sur lesquelles elle repose. Pour ce faire, il est fondamental de comprendre à quel point l'accompagnement des politiques publiques et la compréhension des liens qui unissent celles-ci à l'économie solidaire sont importants.

La participation, la gestion démocratique, l'autonomie et la responsabilité partagée, valeurs oubliées du pacte démocratique et qui sont désormais débattues au sein de ces processus, doivent orienter l'institutionnalisation des pratiques.

Ce thème de débat au sein de l'économie solidaire, repris par certaines municipalités, signifie aussi, nous le rappelons, une distanciation avec la conception du tiers-secteur enracinée dans l'idée que la société civile devrait prendre en charge ce que l'État ne pourrait plus assumer. L'alternative à cette conception, ici privilégiée, avance au contraire que l'État se légitime en étant « aussi » au service de ceux qui en ont le plus besoin.

Or, l'État ne choisit pas toujours de cibler ses politiques sur les plus vulnérables. Pour l'État, prisonnier d'une rationalité politique où l'efficacité doit être démontrée par des chiffres et selon un calendrier électoral, s'engager vis-à-vis des plus faibles présente un risque politique bien plus élevé. Malheureusement, cette contrainte est telle que la rationalité sociale et la lutte pour améliorer la réalité sociale de ceux qui en ont le plus besoin, mais qui représentent un risque plus grand en termes de résultats à court ou moyen terme, sont souvent mises de côté. Le mal-être que génère ce conflit de rationalité, aussi bien pour les agents que pour les acteurs sociaux, est évident et constitue un obstacle à la confiance exigée par la participation.

III – RECIFE, ARACAJU ET SALVADOR : TROIS VILLES, TROIS « PRESQUE IDÉAUX-TYPE »

Les villes de Recife dans l'État du Pernambuco, d'Aracaju dans l'État du Sergipe et de Salvador dans l'État de Bahia comptent parmi celles où nous avons mené la recherche, interviewant les agents politiques et certaines associations et coopératives. La réflexion ici présentée est fondée sur les résultats obtenus dans ces trois villes, mais une plus large place a été faite à Recife tandis qu'Aracaju et Salvador permettent de confronter les résultats sur quelques aspects du débat, afin d'enrichir l'analyse. Il ne s'agit donc pas d'une véritable comparaison entre ces trois villes, mais de s'interroger sur les traits dominants de ces trois « presque idéaux-type ».

1 – L'« idéal-type » de Recife à la lumière de ceux d'Aracaju et de Salvador

L'importance de cette dénomination est justifiée par ce que la conception de l'économie solidaire met en jeu : à la fois le respect des singularités de la culture locale ou du pays, mais aussi la lutte pour un autre développement exigeant de véritables alliances avec les partenaires. C'est ainsi que nous entendons le terme « presque idéal-type ». Il s'agit de caractéristiques propres à certaines villes et dont il faut tenir compte pour évaluer des politiques nationales. En ce sens, la ville de Recife porte une tradition de luttes sociales autant dans le champ urbain que rural. C'est une ville souvent à l'avant-garde des actions politiques.

La ville de Salvador revêt moins cette tradition dans le champ du travail mais est très organisée à partir du « mouvement noir » et de ses partenariats avec de nombreuses institutions internationales. La forme politique traditionnelle des oligarchies rurales a marqué la politique de l'État de Bahia, très distante des principes de l'économie solidaire. Cependant, l'excellent effort des personnes impliquées dans le réseau des gestionnaires de l'économie solidaire au sein du Secrétariat du travail laisse à penser que le nouveau gouvernement élu pourra agir sur un terrain préparé.

La ville d'Aracaju ne jouit pas non plus d'une tradition de luttes. On pourrait dire qu'il s'agit d'une ville gérée par des techniciens administratifs qui expérimentent de nouvelles actions : par exemple des actions de réinsertion qui ménagent des espaces de discussion entre travailleurs et psychologues ou chercheurs, espaces où pourront être discutées les possibilités du marché pour des produits spécifiques.

Que constatons-nous en observant la situation de Recife ? Tout d'abord, la modification du profil des fonctionnaires de l'État, de leurs trajectoires : ils sont moins technocrates et plus militants et appartenaient encore récemment aux organisations sociales progressistes. Ils luttent contre la rationalité bureaucratique selon laquelle la norme est plus importante que le vécu de la population. Ce changement est bien plus important que ce qu'il y paraît au premier abord puisqu'il permet la prise en compte des pratiques existantes et l'introduction de nouveaux processus d'institutionnalisation. Les fonctionnaires connaissent le

tissu social et les différents interlocuteurs, ce qui garantit la légitimité sociale des politiques. Or, même s'il ne suffit pas toujours à assurer le succès des politiques, cet élément reste fondamental pour comprendre le changement que l'économie solidaire peut représenter.

Chacune des villes étudiées paraît réunir les caractéristiques d'un « idéal-type » : Recife, traditionnellement militante ; Aracaju, technocratique ; Salvador, avec comme capital une identité culturelle et raciale.

À Recife, le camp politique au pouvoir s'est formé dans les luttes sociales, à travers le débat et la coopération entre le politique, les organisations de la société civile et la population. La tradition régionale de luttes sociales rend légitime et se reconnaît dans l'action publique, ce qui permet la confiance des partenaires ou tout du moins la reconnaissance en tant qu'acteur incontournable. Ainsi, les cas de l'usine de canne à sucre Catende reprise par des travailleurs et celui du mouvement des femmes ayant permis des politiques sociales particulièrement pertinentes contre la violence s'ajoutent à la réflexion déjà accumulée sur l'alternative que représente l'économie solidaire.

À Aracaju, il n'existe pas de débat articulé autour de l'économie solidaire, mais des politiques intégrées de lutte contre les inégalités. Il existe un dialogue entre l'État et ses divers partenaires, une volonté exprimée de la Mairie de favoriser des politiques de développement incluant le dialogue mais, dans les faits, les politiques ne privilégient pas toujours le débat avec la société civile déjà organisée. Nous n'avons pas non plus perçu de volonté de discuter la problématique de l'économie solidaire avec d'autres administrateurs publics, ce qui nous semble nuire au développement des expériences. Elles apparaissent par trop étanches et singulières.

À Salvador, de nombreuses actions sont réalisées à partir de réflexions sur l'économie solidaire. Les relations avec les différents forums existants montrent l'existence de partenariats et d'un dialogue intense avec la société civile organisée. Cependant, les politiques de l'économie solidaire semblent n'être encore suivies et dynamisées que par un noyau restreint d'administrateurs.

Quelles sont les caractéristiques communes que l'on peut dégager pour évaluer les politiques publiques au regard de l'intégration ? Il y a dans les trois villes des politiques de lutte contre la pauvreté, des politiques du travail et des revenus. L'efficacité de ces politiques se mesure à trois niveaux : le premier, celui de la légitimité sociale, a déjà été abordé ; le deuxième est celui du choix de la population-cible ; et le troisième est celui du choix des partenaires et des interlocuteurs qui vont prendre en charge les actions.

À partir de ces trois niveaux, nous pouvons observer comment se constitue le capital social de l'économie solidaire : il doit permettre un endettement positif garanti par le sens de l'action et partagé avec d'autres acteurs. La confiance doit être présente, grâce à la coopération et au partage des buts et des principes entre les acteurs et les agents de l'État. Enfin, à notre avis, le sujet ne peut pas être dissous dans l'acteur, il faut donc trouver de nouvelles formes pour régler les rapports. Le capital social ainsi constitué, par la reconnaissance réciproque sur les

but et les moyens, devrait permettre l'augmentation du pouvoir de la population ciblée, les politiques ayant comme indicateur une nouvelle forme d'intégration, caractérisée par l'autonomie acquise grâce au pouvoir d'un réseau constitué sur la base de la confiance.

Nos observations sur le terrain ne permettent pas encore de répondre complètement à l'interrogation sur l'efficacité des politiques actuelles en faveur de l'économie solidaire. Le facteur temps, par exemple dans l'échange sous l'empreinte de la réciprocité, est fondamental. De nombreuses étapes restent encore à franchir, dont l'évaluation auprès de la population de l'impact de ces politiques : sur le revenu, sur la participation sociale, sur la vie familiale et celle de la communauté, mais aussi sur les différentes facettes de l'intégration sociale. Pour éclairer les différences entre ces politiques de lutte contre la pauvreté, quelques pistes peuvent cependant être indiquées. Elles soulignent l'élaboration d'une nouvelle conception du développement, propre à l'économie solidaire.

Comment les politiques ont-elles été conçues ? Recife possède une longue tradition de lutte pour l'insertion des plus pauvres. De forts mouvements sociaux, enracinés dans l'espace rural, ont combattu les oligarchies et lutté pour la légitimation des droits des plus pauvres. Cette tradition a façonné l'histoire politique et sociale de la région, elle y a sédimenté des valeurs. Certaines figures comme Dom Hélder CÂMARA, évêque catholique de Recife décédé dans les années 1980, ou encore Miguel ARRÃES et Julião BEZERRA, *leaders* politiques de la Gauche – le premier a été gouverneur dans les années 1990 et s'est exilé en Algérie pendant la dictature – sont des références fondamentales pour comprendre l'histoire et les nouvelles configurations sociales de l'État du Pernambuco, province où se trouve la ville de Recife. Que ce soit dans le champ de la politique ou dans celui de la religion, il s'agit de personnalités qui sont des références morales, représentant l'intégrité dans la défense des droits. Ces personnages sont fondamentaux puisqu'ils ont non seulement nourri le processus de constitution des forces sociales, mais aussi l'imaginaire local. Sans approfondir ici cet aspect, rappelons que pour comprendre les différences régionales il est nécessaire de se pencher sur ces aspects de « patrimoine politique de résistance ». Et, en effet, différentes organisations, présentes dans l'espace urbain depuis plus de vingt ans, font partie de l'héritage patrimonial politique de la région. L'importance du mouvement féministe, par exemple, est particulièrement marquante.

La composition des équipes municipales montre bien que c'est le tissu social organisé de la société civile qui permet les médiations et, par voie de conséquence, la pertinence des actions politiques. Soit les groupes ont déjà vécu une socialisation, soit ils ont pris conscience de leurs droits. Or, à Recife, les responsables publics ont créé des mécanismes pour permettre un large débat, susceptible de générer les consensus nécessaires pour intégrer des actions conçues par différents participants représentatifs de la société civile et pour concevoir une vision commune du développement. C'est cet aspect qui différencie Recife de Salvador et Aracaju. Ces villes n'ont pas pour autant adopté une structure hiérarchique de prise de décision, mais il existe à Recife un contexte favorable à l'instauration de pratiques qui favorisent l'intériorisation des valeurs de l'économie solidaire : d'un côté la société civile fait pression pour obtenir davantage de

participation, et elle a déjà démontré sa capacité à y assumer pleinement son rôle, et de l'autre un compromis en faveur de la participation a été trouvé avec les responsables publics, anciens militants des organisations sociales ressentant un engagement vis-à-vis des acteurs locaux. Coexistent donc à la fois des attentes et des pressions de la part de la société organisée, un compromis de la part des responsables publics et une légitimité politique reconnue. On peut donc dire qu'il y a constitution de capital social, mais cela ne signifie pas que les échanges sont exempts de tensions, ni que ce capital est utilisé à bon escient. Cependant, avant de voir dans quelle mesure ce capital varie en fonction de la réalité sociale et comment il circule au sein des réseaux et entre les entrepreneurs sociaux, il nous faut déjà observer les modalités de sa constitution.

Lorsqu'apparaissent de nouvelles configurations politiques, le risque de rupture dans les politiques menées crée une fragilité pouvant pénaliser les responsables publics. Car cette fragilité, en générant de l'appréhension, réduit leur légitimité. Bien qu'elle ne fasse pas encore l'objet d'actions clairement perceptibles, la gestion de cette tension – si elle est abordée ouvertement – peut cependant être l'occasion d'élaborer de nouvelles stratégies d'investissement pour protéger les résultats obtenus jusqu'alors et leur développement possible. Certes, la rationalité politique du gouvernement n'est pas identique à celle des mouvements sociaux, mais le dialogue est exigé. Les calendriers et échéances de la sphère publique, par exemple, ne sont pas ceux de la société civile organisée. Au moment des élections, le nombre de bénéficiaires des politiques devient un argument fondamental, qui influence les agents de l'État dans le choix de certaines politiques. De plus, à l'intérieur d'un même groupe, qu'il s'agisse de l'État ou des organisations de la société civile, les positions sont hétérogènes et, en fonction des divers intérêts politiques et sociaux en jeu, cette hétérogénéité peut jouer soit en faveur d'une gestion plus hiérarchique, soit en faveur d'une gestion plus collective. En effet, ce n'est pas parce qu'elles luttent pour conquérir leur autonomie que les associations et les coopératives n'ont pas de *leaders*, ni de structures de pouvoir, et ces aspects doivent être analysés. Il est donc nécessaire de chercher à savoir comment sont gérés les conflits, comment sont réalisés les consensus mais aussi comment sont prises en compte les différentes formes de pouvoir qui conduisent à davantage de hiérarchie ou d'horizontalité. La transparence est un des éléments important du capital social puisqu'elle génère la confiance. Mettre en évidence ces aspects au sein du réseau permet d'acquérir un capital jusque-là inaccessible, de créer un nouvel élément de capital social. Cependant, pour cela, il faut laisser les membres du réseau exprimer leurs difficultés et faire de ces discussions le point de départ de la construction de nouveaux liens, davantage empreints de confiance.

En matière de développement, les trois villes en question ont mis en place des politiques intégrant qui se distancient des seules politiques de lutte contre la pauvreté. À Recife, le Centre public de promotion du travail en est un exemple. Trois axes ont structuré sa conception. L'un d'eux regroupe huit programmes stratégiques pour l'économie solidaire, dont un centré sur le crédit populaire grâce à la Banque du peuple (*Banco do Povo*) et sur le financement du capital circulant, avec le fonds Recifol ; un autre programme finance les événements culturels ; un troisième soutient les créations d'associations et de coopératives ;

Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil

etc. Le Laboratoire du travail constitue aussi un exemple particulièrement pertinent. Il vise à déterminer les espaces où le secteur coopératif pourrait se développer de façon innovante, en cherchant à détecter la demande latente, potentielle, non seulement auprès des entreprises locales, mais aussi auprès du tissu social. Fait en collaboration avec le DIEESE (institution liée aux différents syndicats, qui mesure le chômage et les variations de l'emploi) et avec des travailleurs, ce travail permet aux travailleurs de mieux connaître les potentialités et les limites de leur région et d'acquérir ainsi une vision plus globale de la réalité. Jusqu'alors, la vision globale était en effet l'apanage des détenteurs de capitaux, et les actions des travailleurs étaient déterminées par ce qui leur était, ou non, caché. Aux travailleurs ne restait donc que la possibilité d'acquérir une vision partielle, grâce à leur insertion dans un secteur de l'économie, et à condition d'y être syndiqué – ce qui n'est généralement pas le cas du public concerné. Le Laboratoire du travail permet donc de produire ce savoir sur la région et de le rendre disponible afin que les travailleurs puissent choisir une formation qui corresponde aussi aux besoins de la région. C'est en ce sens que nous préservons l'idée de « sujet » : celui qui a le droit de pouvoir choisir.

Cet ensemble de politiques fonctionne donc au final un peu dans l'esprit des incubateurs ou couveuses d'initiatives. L'infrastructure en place démontre en effet de façon évidente une participation régulière des responsables publics aux débats de l'économie solidaire. Dans les autres villes, les mêmes conceptions sont identifiables, mais il existe à Recife un effort pour penser la synergie des politiques, pour favoriser les liens entre les interlocuteurs et, surtout, pour établir des liens avec la société civile déjà organisée autour de l'économie solidaire.

Recife se singularise donc par la plus grande autonomie de sa société civile pour répondre positivement aux trois aspects mentionnés pour une première évaluation : comment les politiques sont-elles conçues, implantées et réalisées ? Dans les autres villes, les trajectoires des différents groupes qui ont participé au mouvement sont parfois vues comme des obstacles à la collaboration avec l'État, bien qu'il ne soit pas encore possible de déterminer ni la raison de ces réticences, ni l'impact de ces obstacles, ce qui pourrait constituer une piste de recherche ultérieure.

Que pouvons-nous malgré tout percevoir ? Les Forums de l'économie solidaire, qui sont l'expression du débat sur les besoins et les choix de la population concernée et organisée, existent dans presque toutes les villes, mais cela n'implique pas que les agents de l'État en tiennent compte. Il y a des gestions de type couveuses et d'autres qui s'en éloignent.

À Aracaju, par exemple, la population ciblée ne semble pas être celle déjà engagée dans les mouvements sociaux et que l'on pourrait penser la plus disposée à exprimer ses besoins. Les fonctionnaires mettent en place d'excellentes actions, mais ils n'instaurent pas de dialogue avec le mouvement de l'économie solidaire ou d'autres gestionnaires qui participent à ce dialogue. Cela apparaît pourtant nécessaire dans la mesure où il faut un cadre systématique de réflexion sur l'économie solidaire de la part de l'État afin d'évaluer les politiques. Cette participation pourrait enrichir le débat relatif aux difficultés ou aux avancées possibles. Les politiques mises en place à Aracaju ne partent donc pas du tissu

social organisé dans la société, et ce sont les fonctionnaires qui vont directement à la rencontre de la population ciblée, ce qui rend les programmes plus fragiles.

Il n'est pas encore possible de dire si cette politique sera plus ou moins féconde que celle de Recife, mais un débat entre les fonctionnaires et les acteurs de différentes régions est nécessaire pour évaluer les politiques en faveur de l'économie solidaire : les limites, les défis, les potentialités des actions en place. Et il ne fait aucun doute qu'un capital social ait été constitué à partir de ces différents éléments, à Recife.

Dans le cas de Recife, on peut encore observer la forme d'accès au crédit populaire qui fait débat au sein du mouvement. Il ne s'agit pas de mettre en place un simple crédit à taux privilégié. La population impliquée dans l'économie solidaire veut organiser son propre système de crédit, mais cela entraîne des implications légales et financières importantes, et le débat sur l'organisation financière est donc loin d'être facile. Il est aussi la proie et un enjeu des rationalités politiques. Ces débats font pourtant progresser la réflexion sur les aspects juridiques des activités de l'économie solidaire, et renforcent ainsi le capital social d'un réseau en expansion. Afin de voir les limites que présentent les institutions financières, même avec des crédits à taux bas, et de prendre en compte la volonté de la population de créer d'autres formes d'organisations, il est nécessaire d'écouter les demandes et les évaluations de l'existant et de pouvoir discuter des diverses rationalités instrumentales et substantives qui existent dans les différentes sphères. D'autant plus que le temps n'a pas le même poids pour les groupes. Mettre trop de temps pour répondre aux besoins des groupes condamne les associations et les coopératives à disparaître.

Il est encore difficile de savoir si ces politiques favorisent l'autonomie. Il faudrait pour cela comparer des actions singulières dans plusieurs régions. Mais la population qui participe de l'économie solidaire prend position sur des questions fondamentales. Cela signifie qu'il y a quelque chose à entendre, et tout indique que ce « quelque chose » est qu'il est parfois préférable de se responsabiliser pour créer sa propre banque et renforcer ainsi les liens au sein de la communauté. Même s'il ne s'agit encore que d'actions ponctuelles, à Recife les conditions d'un débat à propos de ces expériences sont déjà réunies, ce qui fait avancer la réflexion à partir des pratiques de la population.

À Aracaju, les pratiques ne sont pas toutes issues des milieux populaires, ce qui ne signifie pas qu'elles soient moins pertinentes ; elles suivent un autre chemin, relevant d'une autre logique, qui reste à débattre au sein de discussions autour du capital social de l'économie solidaire.

À Recife, nous pouvons dire que les politiques menées par la municipalité aident à renforcer le mouvement de l'économie solidaire. Le mouvement peut s'approprier les nouvelles notions. Ainsi, si les deux villes font clairement des efforts pour réduire les inégalités et aller vers un développement durable, à Recife la conception de ce projet se fait à un niveau plus structuré, dans un cadre précis de réflexion.

2 – De l'« idéal-type » de Salvador : différentes actions

La loi du 21 décembre 2001 a créé le Secrétariat de combat contre la pauvreté et les inégalités sociales à Salvador. Sa vocation est de promouvoir, coordonner, accompagner et intégrer les actions gouvernementales destinées à réduire la pauvreté et les inégalités, en agissant sur leurs causes et sur leurs effets. Le Secrétariat est composé d'un conseil où sont représentés les responsables publics et des membres de la société civile organisée. Il formule les politiques, évalue les programmes et les actions de l'État et répartit le Fonds de combat et d'élimination de la pauvreté (FUNCEP). Ce fonds, qui doit permettre l'accès de la population à un niveau de vie digne, sera disponible jusqu'en 2010. Alimenté par le produit d'un impôt municipal sur la circulation de certains produits et services, il est réparti entre des actions d'amélioration de l'alimentation, de l'habitat, de la santé, et des actions éducatives visant à améliorer le revenu familial.

Le Secrétariat comprend de nombreuses coordinations ; l'une d'elles organise tout ce qui a trait à la production, elle doit articuler l'action des différentes institutions et proposer des moyens pour orienter les projets et les activités des organismes publics et non-gouvernementaux vers la construction de programmes d'insertion *via* le travail destinés aux communautés les plus pauvres.

Cette direction est aussi en charge de la réalisation d'études et de plans d'accompagnement, avec pour objectif de parvenir à un diagnostic de la réalité sociale et des actions en faveur de la production, de l'emploi et du revenu, mais aussi de promouvoir une intégration en articulation avec la société par le développement d'activités productives. Il s'agit donc de promouvoir des actions en partenariat avec les organisations non gouvernementales locales, de recruter, de sélectionner et de former la population pauvre pour l'intégrer dans des activités productives spécifiques, et de créer les conditions de viabilité des projets de production grâce à la création de micro-entreprises et de coopératives de production et de services.

Le Secrétariat met en place des projets et des programmes socioproductifs qui visent à la création d'emplois et de revenus dans les zones de pauvreté. Il s'agit d'une décision importante dans le cadre de la politique d'insertion. Le projet de création de revenus a pour objectif de générer des actions qui permettent l'insertion de la population dans le marché du travail, en développant les activités des coopératives communautaires et solidaires ou d'autres systèmes associatifs. Cela permet le développement de relations de travail nouvelles respectant notamment les principes de coopération, d'autogestion, de démocratie et de participation. Par ailleurs, ces projets sont tout à fait compatibles avec l'optique de développement local et régional visant le respect de l'environnement, l'intégration de différentes classes d'âge particulièrement vulnérabilisées et la valorisation des potentiels spécifiques de la population active.

En grande majorité, les bénéficiaires sont : des familles dont le revenu n'exède pas un salaire minimum, des travailleurs âgés de plus de dix-huit ans, des femmes chefs de familles à bas revenus, des hommes et femmes qui vivent dans la rue, des travailleurs dans le secteur du nettoyage de la ville, des petits agriculteurs

et des artisans à bas revenus, des associations et des coopératives communautaires, des petits producteurs familiaux organisés.

La structure établie permet d'agir en fonction de certains des principes de l'économie solidaire, mais il est encore difficile de définir si les actions prioritaires sont issues ou non de demandes populaires et si elles ont un impact. La reconnaissance de cette demande n'est pas une garantie de succès, tout comme les initiatives directes de l'État ne sont pas nécessairement condamnées à l'échec. Cependant, inciter à assumer la responsabilité de la dynamique ou à participer à un effort commun est important pour renforcer les liens entre partenaires et créer des conditions d'engagement, et non de soumission.

Les efforts de l'État pour établir des partenariats avec la société civile témoignent aussi de son ouverture au débat, au réexamen de la pertinence de ses actions. En optant pour la mise en place de projets de promotion de l'autonomie économique, sociale et politique et de respect de l'environnement, les responsables publics mettent souvent en avant le rôle des familles comme point de convergence des actions, avec l'idée que l'amélioration de leur qualité de vie se répercutera sur les dynamiques locales et territoriales.

Pourtant, ce n'est pas l'institution familiale qui doit être prioritaire, mais la communauté. Privilégier ce qui permet de créer des liens entre les groupes, favoriser la constitution d'échanges est une condition fondamentale pour l'économie solidaire. L'aide aux familles est indispensable, mais nous ne pouvons passer sous silence le fait qu'une aide individuelle aux travailleurs de l'informel ne permet pas de créer une dynamique d'autonomie : le revenu peut augmenter mais les conditions seront toujours celles d'une extrême soumission. Le système d'emploi informel n'offre au travailleur qu'un choix très restreint de fournisseurs, or ce problème structurel de l'ordre capitaliste ne peut être résolu par des aides individuelles.

Privilégier les associations et les coopératives peut alors constituer un moyen pour avancer dans l'élaboration d'un cadre juridique qui assure des conditions de travail décentes à la population et enclenche de nouvelles socialisations. La lutte pour des cadres juridiques adaptés aux besoins des associations et des coopératives apporte donc une réponse à l'actuelle déréglementation du monde du travail.

Les responsables publics de Salvador en sont conscients, et leurs efforts vont donc dans le sens d'un renforcement des actions des organisations de la société civile, en partenariat avec les universités, afin de redynamiser le tissu social. Les fonds sont directement transférés des institutions publiques vers les organisations qui entrent dans le cadre du calendrier et du plan d'action choisis. Malheureusement, l'État fait souvent preuve de trop de bureaucratie et de lenteur pour débloquer les fonds, ce qui est à l'origine d'un débat récurrent au sein du mouvement, fragilisant aussi le capital social constitué. En effet, une fois les fonds enfin libérés, la population a souvent déjà atteint un état d'épuisement en raison de ses efforts de survie et a perdu confiance en sa capacité à participer à des

changements significatifs. Par ailleurs, les statuts souvent informels des associations et coopératives populaires posent aussi problème à l'appareil bureaucratique étatique, qui peine à obtenir les preuves administratives de la bonne utilisation des fonds reçus. L'évidence de ces problèmes impose à l'État de reconnaître la dynamique sociale des plus pauvres et de faire preuve de davantage de flexibilité. Elle implique une transformation des institutions, de nouvelles règles et, enfin, une re-socialisation de l'État à partir de la réalité des populations organisées les plus pauvres.

La plus grande partie des associations et coopératives ont besoin de soutien technique et de formation, ce qui rend nécessaire une certaine interaction dans la gestion sans toutefois imposer des rythmes artificiels aux acteurs.

À Salvador, les responsables citent en exemple le Programme ONG fortes, initié en août 2002 dans plusieurs municipalités qui réunissent les deux caractéristiques suivantes : le territoire comporte des universités et il existe un capital social en phase de structuration, que l'on repère à partir d'une participation élargie des groupes dans certains réseaux, ceux des forums par exemple (Forums de la citoyenneté, Forums des travailleurs autonomes du nettoyage de la ville dont les actions en place convergent avec celles du Secrétariat de combat contre la pauvreté). Jusqu'à aujourd'hui, seuls les responsables publics évaluent les interactions entre les différents partenaires et permettent le développement des actions, ouvrant l'accès aux ressources économiques, à la formation.

Ce programme est issu d'une réflexion sur le travail à laquelle ont participé plus de 500 institutions sociales de Salvador et de l'État de Bahia, et qui a mis en évidence la demande récurrente de formation pour tous ceux qui sont engagés dans les institutions sociales. Le gouvernement régional y a répondu à travers trois types d'actions : des programmes pour stimuler la recherche de la qualité dans la gestion sociale ; d'autres pour renforcer les institutions sociales en appuyant le développement de leur capacité à élaborer des projets et à recueillir des fonds ; et, enfin, avec l'idée novatrice d'un « stage de formation » complémentaire aux études. Ce stage serait une transposition du principe de l'internat de médecine aux formations sociales : puisqu'une expérience pratique est déjà obligatoire en médecine, pourquoi ne pas en faire suivre une également aussi aux étudiants de formations sociales au sein de coopératives ?

IV – SUR LE CHEMIN DU CAPITAL SOCIAL

Nous avons privilégié le concept de capital social en tant qu'acquisition d'un bien différentiel rendu visible à partir du champ des politiques publiques de l'économie solidaire. Il ne fait sens que s'il se traduit par une plus grande intégration entre les groupes, des groupes entre eux et des groupes avec les partenaires. Il s'agit d'un bien qui ne peut se constituer qu'à partir de la transparence des pratiques, la confiance conquise entre les partenaires et le sens du travail retrouvé. Pour que ce bien se transforme en capital, il doit circuler, se transformer en normes qui orientent les pratiques, gardiennes des valeurs citées.

Nous sommes loin de pouvoir faire cette évaluation, mais certaines municipalités plus que d'autres privilégient une réelle interaction avec la population et

essaient de transformer la structure étatique, de flexibiliser le carcan administratif qui ne prend pas en compte le fait que plus de 50 % de la population se situe dans l'informel.

Nous avons observé que la participation de la population ciblée aux politiques est moindre si les gestionnaires publics n'utilisent pas comme intermédiaires et partenaires les structures existantes des mouvements sociaux. La création de nouveaux dialogues par les acteurs politiques sans considération de l'histoire des luttes sociales dans la région est préjudiciable au dynamisme des populations ciblées. La reconnaissance de la légitimité des actions dans les partenariats ne s'improvise pas. On observe par exemple un discrédit des politiques par la population, mais qui peut être repensé si les intermédiaires/partenaires défendent la possibilité de nouveaux rapports.

Nous avons considéré le concept de participation à ces politiques à partir de la population-cible des politiques. Enfin, nous avons observé quelques modalités de ces politiques. Cette définition, que nous avons privilégiée dans nos observations, permet-elle de conclure que les coopératives ont gagné en capital social grâce aux politiques conçues et mises en place ? Pour répondre, il faut expliciter comment se forme ce capital, comment il est utilisé et quels sont les investissements faits sur sa base. Existe-t-il plusieurs réseaux ? Comment se déroulent le débat et le dialogue entre eux ? Peut-on penser aux formes de protection de ce capital ? Qu'il ne soit pas dilapidé exige en effet une extrême attention, en exerçant continuellement la critique constructive des actions. Beaucoup de ces questions restent encore sans réponse mais fournissent d'ores et déjà des pistes de recherche pour une meilleure compréhension globale du thème.

Des limites et des obstacles à la constitution du capital social, liés à la démarche de conception des politiques, ont déjà été mis en avant. Il existe des différences évidentes quant au choix du public-cible ; ces différences peuvent notamment s'expliquer par le conflit entre les deux rationalités auxquelles sont confrontés les responsables publics, mais peut-être aussi par les possibilités plus ou moins grandes de dialogue entre les fonctionnaires publics et certains secteurs de la société civile.

À Recife, comme nous l'avons déjà souligné, figurent déjà des éléments d'un capital social constitué. Les politiques mises en place ne sont pas pensées seulement par les responsables publics et ne sont pas mises en place sans discussion avec la population. L'État participe et soutient les différents mécanismes sociaux, comme les forums par exemple, pour permettre une concertation sur les priorités des politiques. Si cette dynamique existe dans les trois villes, il ne fait aucun doute que Recife compte parmi les villes pionnières dans cette perspective, et cela lui a permis de perfectionner les actions, les confrontant aux problèmes émergents et tentant de les résoudre tout en augmentant la connaissance des acteurs sur les réalités locale et nationale...

Les différentes expériences de ces trois villes permettent de percevoir que le capital social n'a pas toujours les mêmes caractéristiques d'accumulation et qu'il faut prendre en compte cet aspect, qui fait quasiment de chaque ville un

idéal-type, pour comprendre les logiques de l'action collective en réseau et ses difficultés.

La discussion sur les potentialités des arrangements productifs locaux est évidemment un défi pour ceux qui réfléchissent à la perspective d'un nouveau modèle de développement. Nous devons privilégier la formation mais, ces dernières années, cette option s'est avérée insuffisante pour permettre l'intégration des plus faibles et de nombreux secteurs de la population. Une redistribution plus large du revenu et un soutien social plus fort sont nécessaires pour permettre une participation plus effective. Celle-ci n'est possible que si l'approche de l'État non seulement se transforme à partir de la réalité sociale, mais aussi fiscalise l'application de nouvelles normes après les avoir institutionnalisées. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de réfléchir aux conditions du dialogue entre les différents interlocuteurs, les partenaires et les travailleurs. De nouvelles règles doivent traduire les transformations sociales existantes.

À Recife, les actions ont été pensées en fonction de ces différents niveaux. Par ailleurs, les attentes de la société vont actuellement dans le sens des propositions de l'économie solidaire. Les quotas mis en place dans les universités pour faciliter l'entrée des jeunes d'origine afro-brésilienne ou de ceux issus de l'enseignement secondaire public en sont un bon exemple : la lutte contre les discriminations exige la mise en place de nouveaux cadres juridiques.

Mais, en ce qui concerne les politiques du travail, il existe un véritable décalage entre les revendications de la société et la réalité des politiques. Les chiffres publiés traduisant la diminution des emplois formels rendent nécessaire une actualisation du débat et la mise en place de nouveaux moyens. Or, aujourd'hui, ces discussions sont réelles aux niveaux municipal et fédéral. São Paulo a par exemple été un grand laboratoire de réflexion et de conception d'actions non-discriminatoires permettant le développement local. On peut dire que les actions menées à Recife – comme l'illustre la mise en place du Centre public du travail – relèvent aussi de cette conception des politiques, dans la façon de les concevoir et de travailler en lien avec la population.

Alors que les politiques traditionnelles en faveur des personnes les plus nécessiteuses s'épuisent et que la dynamique libérale se montre incapable de générer de l'intégration, la politisation de la société civile, l'organisation en associations et en coopératives, la sensibilisation de nouveaux partenaires et de responsables publics montrent qu'il existe actuellement un terrain propice pour l'économie solidaire.

Mais l'économie solidaire se confronte à d'autres façons de penser le développement, qui considèrent la diminution des obligations de l'État et le transfert de ses responsabilités vers les entreprises comme inéluctables. Or, ces formes d'actions font naître des dettes de faveur qui sont contraires aux principes de

l'économie solidaire : ces dettes ne peuvent pas être liquidées, elles ne prévoient pas de rétributions possibles, et ne peuvent donc pas permettre d'acquérir de l'autonomie. Dans ce cas, il s'agit d'une solidarité caritative.

De plus, il ne s'agit pas non plus de repenser une économie sociale où les subventions en faveur des plus pauvres permettraient d'éviter le conflit social. L'ambition est heureusement bien plus grande, il s'agit de reconstruire le sens du travail et, « suivant le rêve de Marx, de redécouvrir les liens entre les activités, les produits et les producteurs » (LAUTIER, 2005). Le renforcement de ces dynamiques exige que les pratiques sociales en interaction puissent être concrétisées dans un cadre juridique et accompagnées, pour permettre l'institutionnalisation de nouvelles valeurs. Ce sont ces processus qui, en faisant pression sur les institutions, évitent la rigidité de la machine bureaucratique et, en la transformant, modifient aussi notre imaginaire et nos représentations.

Une intégration est bien perceptible à partir de la participation amplifiée des partenaires et des interlocuteurs, mais le dialogue entre les responsables publics des différentes régions reste encore ténu. Il faut donc à la fois prendre en compte les singularités régionales mais aussi renforcer le débat national sur la question, vitalisant le pacte démocratique.

On ne peut cependant pas nier que, si l'on considère le réseau existant autour des politiques de cette nature, il y a indubitablement constitution d'un capital social auquel il faudrait sans aucun doute donner un autre nom, dans la perspective d'un développement plus juste où la production de richesses passe par l'affirmation de valeurs sociales.

BIBLIOGRAPHIE

ALVAREZ M., 2005, *Somos todos Brasileiros ?, mobilidade na construção civil em Brasília*, thèse de doctorat de sociologie, Brasília.

CASTEL R., 2000, *La métamorphose de la question sociale*, Paris, Fayard.

FONTES B., 2004, « A formação do capital social numa comunidade de baixa renda in a novem ordem social », in MARTINS P. H., NUNES B. (ed.), Brasília, Paralelo 15, pp. 215-242.

GIRARD-NUNES C., 2004 « Os elos Horizontais na Economia Solidária », *Nova Ordem social na contemporaneidade*, Brasília, Paralelo 15.

JACCOUD L., 2005, *Políticas sociais na década de 90*, Brasília, IPEA.

JACCOUD L. (ed.), 2005, *Questão social e políticas sociais no Brasil contemporâneo*, Brasília, IPEA.

LAVILLE J.-L., BUCCOLO E., 2006, « Capital social et Économie Solidaire », *Le Capital Social, performance, équité et réciprocité*, BEVORD A., LALLEMENT M. (ed.), Paris, La découverte/MAUSS.

LAUTIER B., 1999, « Trabalho o Labor », *Revista do Ser*, vol. 19, Brasília, SER.

LLENA C., 2003, « Pour une analyse tridimensionnelle de l'utilité sociale des associations », Garabé M. (ed.), *Mimeo*, Montpellier.

Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil

LLENA C., 2005, « Dynamique de l'Économie solidaire et le retour de l'acteur », *Mimeo*.

LLENA C., 2005, « De l'identité des individus marginalisés par le système marchand », *Mimeo*.

OLIVER B., 1995, *L'acteur et le sujet*, Paris, Desclée de Brouwer.

THEODORO M., GIRARD-NUNES C., 2003, *Aviolencia no informal in A regulação social do trabalho*, Brasília, Paralelo 15.

Relatorio de avaliação de políticas públicas em Economia Solidária, 2006, Brasília, Acordo MTE/IPEA/UNB/UFCAR/UFBA.

Secretaria nacional de Economia Solidária (SENAES), 2005, *Atlas da Economia solidariano no Brasil*, Brasília, Ministério do Trabalho e emprego.

UNE AUTRE ÉCONOMIE EST-ELLE POSSIBLE SANS UNE (AUTRE) POLITIQUE ?

ENSEIGNEMENTS À PARTIR DE L'AMÉRIQUE LATINE

*José Luis CORAGGIO **

En Amérique latine, la construction d'autres formes d'organisations micro et méso-économiques est indispensable. Certaines d'entre elles sont déjà mises en pratique localement. Cependant, pour être viables sur les plans social, économique et politique, elles doivent se constituer en un système organique. Pour atteindre ce but, il est absolument nécessaire de coopérer, s'associer, débattre et réfléchir ensemble, démocratiquement : voilà le type de participation requis par une action politique dont la prétention est de transformer la société, et donc l'économie. En conséquence la qualité de la politique est une question à inscrire à l'agenda de l'économie solidaire.

Les propositions allant dans le sens d'une démocratisation de l'économie se sont, pour l'essentiel, inscrites dans une perspective social-démocrate. Il s'agissait de redistribuer des revenus générés par les structures actuelles de production et de propriété ; ceci supposait l'intervention de l'État au niveau macro-économique, pour une répartition plus équitable que celle établie par le marché libre. L'objectif était de parvenir à un « capitalisme démocratique » sans nécessairement modifier les formes micro et méso-économiques. Mais ce mode d'intervention ne suffit plus aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas savoir exactement où va déboucher le processus chaotique causé par la globalisation du capital. Ce que nous savons, par contre, c'est

* Coordinateur du Red latinoamericana de investigadores de Economía Social y Solidaria (RILESS, www.riless.ungs.edu.ar) et directeur du Master en économie sociale (ICO/UNGS, Argentina, www.maes.ungs.edu.ar).

Cet article est une version révisée et abrégée de la communication présentée au sein du groupe de travail « Question sociale et politiques sociales: politiques d'urgence ou construction de politiques stratégiques socio-économiques? » du 2^e Congrès national de sociologie (6^e journées de sociologie de l'Université de Buenos Aires, 2004) Cette communication a aussi été présentée lors du Forum social mondial (Porto Alegre, 2005, axe I « Économies souveraines »).

Cet article a été traduit par Françoise BLANC

que le maintien d'une citoyenneté effective rend indispensable la construction d'un autre système économique se substituant à l'actuel. Pendant la transition, on peut parler d'une « économie plurielle »¹. La définition de cette économie plurielle devrait inclure des débats importants concernant, entre autres : le rôle de l'État, les formes de propriété et d'appropriation, le rôle et le contrôle de l'argent, le degré de marchandisation du travail et de la nature, ainsi que les valeurs morales revendiquées comme constitutives de la nouvelle économie. Il est difficile de savoir si cette autre économie se présente comme une utopie ou comme une proposition d'économie réalisable. Ce qui est certain, c'est que ses institutions ne sont pas prédéterminées.

Ce texte prend appui sur l'ensemble des expériences sud-américaines et sur des politiques publiques novatrices pour proposer une réflexion plus large et plus prospective sur la redéfinition des relations aujourd'hui prédominantes entre économie et société, par la limitation du marché, la mise en œuvre du principe de redistribution, la promotion de formes économiques associées à d'autres valeurs et à une autre qualité de liens sociaux. Les pratiques créées sont donc par nature politiques, elles entrent nécessairement en relation avec « le politique et la pratique politique ». Toutes, en effet, se heurtent au projet de reproduction du capitalisme, elles doivent se confronter à la négociation ou tout du moins dialoguer avec ses agents.

Le système-monde capitaliste global impose une individuation qui fragmente et rend extrêmement difficile la construction d'un sujet collectif (« nous ») pour penser et élaborer une société qui incorpore d'autres formes d'individuation. La centralité et l'opacité de l'économie dans l'imaginaire social forment un cercle vicieux qu'il est nécessaire de rompre pour résoudre les problèmes urgents de la vie quotidienne. Il va donc être décisif de nous convaincre et de convaincre les autres qu'il existe des formes meilleures, observables ou plausibles, d'organisation micro et méso-économiques. Nous devons aussi nous convaincre et démontrer que ces formes doivent se constituer en un système organique pour être viables sur les plans social, économique et politique. Nous n'atteindrons pas ce but sans coopérer, nous associer, débattre et réfléchir de façon démocratique, ensemble.

Un des objectifs de ce texte est de suggérer quelques repères pour une discussion, au sein des milieux populaires, sur le mouvement en faveur de l'économie sociale et solidaire. Nous voulons souligner que le sens ne réside pas principalement dans l'adhésion à des discours politiques totalisants, mais dans les décisions et les habitudes de travail des acteurs, au jour le jour.

1 - Jean-Louis LAVILLE, du point de vue de la sociologie économique, affirme que « [...] cette perspective d'une économie plurielle rend explicites sur le plan théorique les voies d'une possible démocratisation de l'économie. Dans ce but, peuvent être envisagées une régulation démocratique du marché, la structuration de financements redistributifs par une autorité publique démocratique et l'affirmation de formes de réciprocité basées sur des relations égalitaires. » (2004, p. 257).

Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ?

I – LE MOUVEMENT POUR UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le processus de changement en cours vise la construction d'une économie sociale et solidaire, sur la base du développement et de l'articulation d'organisations économiques dont les relations de production ne sont pas capitalistes. Ce secteur, dans une économie mixte, coexisterait avec et lutterait contre les logiques et les organisations du capital et de l'État. Il aurait pour sens la production non seulement des biens et des services mais aussi d'une autre société, non duelle, non polarisée, non fragmentée. À partir des expériences en cours, nous pouvons distinguer trois stratégies :

- L'« intégrationnisme » affirme que les nouvelles formes économiques doivent remplir le vide laissé par le marché capitaliste global. Leur rôle est d'intégrer les travailleurs en surnombre et de parvenir à une viabilité sur la base de leurs propres résultats. Elles doivent avoir une production efficiente et s'exposer à la concurrence, entre elles et avec les entreprises capitalistes, sur les mêmes marchés.

- La « coexistence » interroge les concepts d'efficacité et de viabilité caractéristiques de l'idéologie capitaliste. Elle propose un secteur relativement déconnecté du système capitaliste, avec une logique propre, à déterminer par le jeu des propositions et les apprentissages de l'histoire.

- Le « dépassement » du système culturel capitaliste entraîne non seulement la critique théorique et pratique des relations d'exploitation capitaliste mais aussi du patriarcat et d'autres formes d'exploitation. Elle prétend établir une relation de contradiction et de conflit permanent avec l'économie du capital et de l'État. Ceci signifie non seulement se différencier et se dissocier mais aussi se proposer comme forme supérieure aux pratiques du capital. Elle génère une discussion sur le sens des critères des pratiques aux niveaux micro et méso-socio-économiques, dans une lutte où économie, politique et culture sont fortement imbriquées.

Ces variantes élaborent des actions pour une économie sociale et solidaire axée sur des formes d'organisation du travail associé. Pourtant, malgré l'évidence de leur immersion dans la politique, les questions du pouvoir, de la relation entre l'intérêt individuel et le bien commun et, par conséquent, de l'articulation entre acteurs collectifs dans un monde social conflictuel ne sont pas considérées comme centrales.

Cela revient à croire que les fins, les moyens et la scène de l'action restent exclusivement du domaine « socio-économique et culturel ». Comme si les pratiques mises en œuvre pouvaient avoir seulement pour base des valeurs adoptées par des acteurs sociaux, sans participation politique. Comme si la politique « était autre chose » ou que la présence du pouvoir politique n'influe pas sur les comportements dans ces processus de construction. Comme si, dans le cadre même de la discussion à propos d'une autre économie, n'opéraient pas des stratégies de pouvoir : économique, social, corporatif, syndical, religieux, ethnique, de genre.

L'absence du politique comme thématique centrale constitue, à notre sens, une faiblesse du mouvement naissant en faveur d'une autre économie. Si l'on ne centre pas la réflexion autour du politique et du pouvoir dans les pratiques de

construction d'un secteur d'économie sociale et solidaire, il sera plus difficile de sortir de la fréquente superposition d'une négation idéologique du système marchand capitaliste et d'une infiltration effective de la logique marchande capitaliste par le biais de concepts et de méthodologies apparemment instrumentales et neutres (comment commercialiser ? comment gérer le microcrédit ? comment mesurer l'efficacité ? comment parvenir à la viabilité ? etc.).

1 – Quelques éléments de consensus préalables

Pour avoir une efficacité politique – c'est-à-dire pour être apte à générer des transformations conformes aux valeurs de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité –, la remise en question de la société capitaliste doit se faire à partir de la critique des résultats qu'elle produit.

Un premier accord consisterait à reconnaître que le capitalisme fait preuve d'une extraordinaire capacité à se reproduire : il exploite et en même temps séduit les masses qui adoptent ses théories, valeurs et produits de consommation, et il sait également grandement s'inspirer de la production de la culture et de l'économie populaires tout en leur donnant un nouveau sens. En corollaire, il est fondamental de comprendre, d'analyser et d'expliquer ce système de reproduction du pouvoir et de ses bases matérielles.

Il ne suffit pas de politiser les problèmes sociaux ou économiques à l'intérieur du système politique en vigueur ; il s'agit de s'assurer que ce dernier fasse l'objet de réflexions. Et d'ouvrir un espace à la remise en question et à la possibilité d'une substitution ou de réformes importantes ². Ce point pourrait constituer un deuxième élément de concertation important.

Un autre point d'entente significatif concernerait ceux qui proposent de construire une autre économie. Ils doivent rester vigilants pour ne pas se convertir en une nouvelle élite de techniciens, intellectuels ou responsables sociaux chargés d'apporter un futur meilleur pour tous. On peut et on doit prendre des initiatives et faire des propositions à partir de pensées théoriques ou d'expériences pratiques, mais de façon responsable, en évitant un comportement autant avant-gardiste que populiste. En effet, la méthode de construction politique d'une autre économie influera sur la qualité du résultat. Compléter la prise de conscience et la protestation par des propositions et des actions destinées à s'inscrire dans l'économie et à avancer dans l'auto-organisation de formes de production centrées sur le travail constituera un grand pas en avant. Cette avancée restera pourtant incomplète, si on n'incorpore pas la lutte politico-culturelle

2 - Il s'agit de ne pas oublier la spécificité du politique, au-delà des dimensions politiques de l'économie, en accord avec Guy ROUSTANG : « L'appellation économie solidaire a au moins le mérite de souligner que le renouveau démocratique passe par une politisation de l'économie, que c'est un passage obligé. Il est en effet illusoire de penser qu'un renouveau démocratique pourra s'effectuer en marge de la vie économique ou à côté d'un monde économique laissé à lui-même, puisque c'est l'économisme qui est un des principaux vecteurs dans notre société de la dépolitisation, que le capitalisme culturel tend à imposer certaines représentations du progrès, qu'il structure les modes de vie autour de la consommation marchande souvent insignifiante. » (ROUSTANG in LAVILLE, 2004, p.148).

Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ?

et la lutte pour une autre politique, afin de dégager de façon structurelle et profonde un large espace de créativité populaire. Tout cela ne pourra se résoudre si les auteurs d'analyses et d'interprétations ne participent pas activement, et avec un regard critique, aux processus matériels et subjectifs de la reproduction des acteurs populaires. Ces derniers sont en effet la base sociale des transformations possibles mais peuvent reproduire, avec leurs pratiques de survie, les conditions de leur subordination. Cette éventualité inclut les agents qui promeuvent une autre économie au sein de systèmes complexes de relations qui codéterminent le sens de leurs actions ³.

2 – Question sociale et hégémonie

Quel est le point de départ sociopolitique ? Les sociétés périphériques fragmentées se retrouvent dans l'anomie ou dans une incertitude systémique. Les points de vue des classes dirigeantes diffèrent sur les marges d'action souhaitables. Pourtant celles-ci ont toutes assumé la « naturalisation de la pauvreté », structurelle ou due à un appauvrissement récent, dans des pays comme le Brésil ou l'Argentine. Elles ont également assumé la tendance à l'individualisme et à l'intronisation du marché « libre », la référence à cet égard étant le Chili.

La question sociale est abordée comme un problème de gestion décentralisée de ressources qualifiées de « rares ». Le fait que la politique clientéliste soit présentée comme indispensable au maintien d'un niveau d'intégration, et donc de gouvernabilité, avec son contrepoint apparent, la « restitution » aux personnes assistées de la responsabilité de leur situation, est une manifestation du vide effectif de la politique ⁴. En Amérique latine, la gestion des programmes sociaux compensatoires consiste en des actions ciblées de la part des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des assistés eux-mêmes. Ceci renforce la ségrégation territoriale en zones (essentiellement urbaines) ou régions de concentration de la pauvreté.

Le discours politique prédominant en Amérique latine contribue à justifier cet état de fait. Le « réalisme » selon lequel il n'y a rien d'autre à faire devient le paradigme commun. Nous devons démontrer que la notion de rareté des ressources comme résultat d'un sous-développement immanent à nos sociétés est une construction politique. Il est impératif de se détourner du thème de la pauvreté pour se tourner vers celui de l'inégalité.

3 - Effectivement, ceux qui font des propositions ne sont pas étrangers aux jeux de pouvoir. Il est donc fondamental de mettre en débat le thème du pouvoir et la problématique du sujet politique à l'intérieur même du mouvement pour une autre économie. Ceci requiert une autocritique de nos actions, y compris celles de communication. Sur la difficulté de faire référence au pouvoir, même à l'intérieur des réseaux internationaux de promotion de l'économie solidaire, voir J.L. CORAGGIO (2003).

4 - « La paralysante perspective selon laquelle la politique nationale se réduira dans le futur à un management plus ou moins intelligent de l'adaptation forcée aux impératifs que les économies nationales doivent réaliser pour préserver leur position dans une économie globale, enlève au débat politique son ultime reste de substance. » (HABERMAS, 2000, p. 84).

Une nouveauté est en train d'émerger dans le champ de la politique sociale en Amérique latine : considérant comme une donnée effective la rareté des ressources, les agents politiques eux-mêmes commencent à impulser des politiques publiques apparemment ou réellement destinées à promouvoir des entreprises socioproductives organisées par des travailleurs, leurs familles et leurs communautés. Reste à savoir si ces agents vont au-delà de « l'assistance » dotée d'un nouveau nom et dont le sens réel est de maintenir la paix sociale menacée par l'exclusion et l'appauvrissement massifs.

II – L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'ÉTAT

Les agents publics non étatiques, et prétendument apolitiques comme les ONG ont pour tâches, entre autres : de contribuer au développement de nouveaux pouvoirs, de reposer la question de l'appréciation des besoins et de « dénaturiser » l'économie. Ils doivent aussi rendre plausible le sens de la politique, qui n'est pas de gérer la reproduction du monde que nous avons, mais de le changer dans un sens progressiste. Il semblerait que, au moins dans cette région du monde, cela ne soit possible qu'avec un État démocratisé, des acteurs sociaux et des acteurs expressément politiques comme agents de transformation structurelle.

Naturellement, quand nous parlons de politique il est impossible de parler d'« Amérique latine » en général. Chaque pays a sa propre histoire politique et sociale, son métissage de cultures, une conjoncture politique concrète et un futur ouvert qui dépend du jeu de forces et de projets. Nous pourrions affirmer toutefois, qu'au-delà de la rhétorique, c'est la perte de vocation pour la transformation progressiste de la société qui caractérisait les partis politiques de la modernité.

Il est nécessaire de rappeler que l'État n'est pas monolithique et que la cohérence n'est pas assurée entre ses politiques sectorielles et ses instances (nationales, provinciales, municipales). Il est difficile de le réduire au simple instrument d'une classe. Même dans les démocraties formelles et imparfaites comme les nôtres, l'urgence sociale oblige l'État et le secteur public à rendre massives les politiques d'assistance. Pourtant, l'ampleur des besoins fondamentaux non reconnus par le marché capitaliste est telle qu'il est impossible de maintenir le régime d'accumulation en vigueur et d'opérer en même temps une redistribution massive. Les acteurs politiques sont donc sensibilisés à la possibilité que les travailleurs exclus autogèrent leurs propres initiatives productives. On leur donne la responsabilité d'organiser leur réinsertion sociale à l'aide de ressources initialement allouées, dans le but qu'ils deviennent finalement entrepreneurs autonomes grâce à leurs propres résultats sur le marché.

Une brèche est donc ouverte. Elle va permettre d'introduire d'autres conceptions de l'économie solidaire dans l'agenda public, et de tenter de mobiliser les capacités de l'État à ses divers niveaux. Il s'agit d'amplifier ces capacités et de leur donner une nouvelle direction par le biais d'instances de démocratie et de

Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ?

gestion participative. On ne parviendra pas en effet à dépasser l'assistencialisme clientéliste, à restaurer et à approfondir les droits les plus fondamentaux de la population à partir des seuls appuis sectoriels à l'économie sociale ou solidaire ⁵. Il est impératif d'actionner des forces sociales et politiques pour constituer un système de politiques publiques permettant à de multiples acteurs de construire une autre économie (CATTANI, 2004) ⁶.

Ce projet implique également une transition de l'État. Des politiques publiques, on exige de l'exactitude et de la cohérence ainsi que le dépassement des sectorisations et de la fragmentation des programmes et interventions. Néanmoins, même si le « cerveau » de l'État projette une politique cohérente, pendant une bonne partie de la transition le « corps » de ce même État continuera à être en déséquilibre. Les « serviteurs » publics, en effet, n'obéissent ni par réflexe ni sur ordre bureaucratique aux types de changements demandés ⁷.

La lutte pour la prise de conscience des agents qui exécutent les politiques publiques est alors un autre défi politique. Il n'est en réalité pas si grave, dans ce présent si dramatique et incertain, que les politiques de l'État soient ambiguës et instables. En effet, la contradiction entre les discours (plus progressistes et pluriels) et les pratiques (plus manipulatrices et sectaires) ouvre dans les bases de la société un espace de légalité pour des actions de création et d'innovation, avec les ressources et les marges habilitées par l'État et en contact direct avec les présumés récepteurs passifs.

1 – Le caractère politique de la proposition d'une économie sociale et solidaire

Dans l'immédiat, nous proposons de réfléchir à des politiques socio-économiques. Ces politiques doivent dépasser la classique division entre l'économique (supposé intouchable) et le social (supposé appartenir au domaine de la volonté politique). Elles doivent aussi dépasser la séparation entre les sphères de la production et de la reproduction. C'est au centre de ces politiques que l'on pourra impulser la régénération de l'économie, avec trois moments différenciés sur le plan analytique mais historiquement concomitants :

- La garantie de la subsistance dans la dignité pour tous les citoyens : la « dignité » est un concept qui englobe autant des éléments prétendument universels que d'autres relatifs à des contextes culturels. Il n'inclut pas seulement des niveaux de

5 - Nous devons, par exemple, examiner les cas récents et apparemment davantage novateurs du Brésil, de l'Argentine et du Venezuela. Il convient de souligner le cas du Brésil, Paul SINGER, un des fondateurs du Parti des travailleurs (PT), a contribué à établir la thèse que le « socialisme » doit se redéfinir : il ne signifie déjà plus la propriété des moyens de production par l'État mais le développement d'un système de coopératives de travailleurs. Il faut également souligner que la présence de celui-ci n'a pas simplement été le résultat d'une nomination présidentielle mais d'un mandat des mouvements sociaux. Voir. Paul SINGER (1999).

6 - Pour nos propositions sur ce thème voir www.coraggioeconomia.org

7 - Les travailleurs de l'État (en nombre important dans l'éducation, la santé, la recherche, la régulation des activités économiques, etc) doivent être expressément convoqués, inclus dans le projet des politiques, convaincus et co-participants de la mystique que nécessite un processus de transformation sociale. Dans le cas contraire, l'État transformateur est une illusion.

satisfaction matérielle. Il inclut aussi l'autoperception, les attentes et la reconnaissance par les communautés ou la société de l'identité et de l'appartenance à la catégorie de citoyen, avec des droits et des responsabilités.

- La construction de segments toujours plus larges et complexes d'un secteur d'économie sociale et solidaire. Il faut multiplier et articuler des organisations centrées sur un travail associé, autonome par rapport au capital, et orientées vers l'amélioration des conditions de reproduction de la vie de leurs membres.

- La reconstruction des économies sous-régionales, nationale et régionale latino-américaines comme économies souveraines orientées vers l'amélioration des conditions de reproduction de la vie de tous.

Effectivement, il est nécessaire et possible de développer d'autres formes d'organisation de l'activité économique. Ceci à partir d'organisations économiques articulées en sous-systèmes régionaux ou réseaux qui rétablissent l'unité vertueuse entre production et reproduction, aujourd'hui séparées. C'est dans ce but que les agents promoteurs d'autres formes d'économie doivent en même temps coexister et créer des liens au quotidien sur le territoire, en rivalisant ou en coopérant avec les agents de la politique clientéliste.

Comme nous l'avons déjà signalé, malgré cette confrontation quotidienne, la majeure partie de la littérature latino-américaine spécialisée sur la proposition d'une économie solidaire ne fait pas expressément référence au politique ni aux mécanismes du pouvoir. Tout se passe comme si on proposait un projet d'auto-transformation de la société sans l'indispensable médiation politique. La société latino-américaine pourra-t-elle se régénérer en transformant sa base économique sans une intervention spécifiquement politique ? Nous pensons que non.

Pourtant, en général, devant la profondeur et la durée de la crise sociale, nos systèmes politiques n'appliquent pas de mesures ni de décrets particuliers susceptibles de panser les blessures de la fracture sociale ou changer profondément les structures de production ou de reproduction. Les politiques sociales sont pauvres en ressources : pour innover elles doivent recourir à des crédits de la Banque mondiale. Elles sont également pauvres en conceptions : ceci est dû dans une bonne mesure aux conseils irrationnels de cette même Banque, qui apporte peu et incite toute la politique à se focaliser sur les pauvres et à se décentraliser sans générer d'autonomie. C'est également dû au fait qu'elles sont produites au sein d'une idéologie où les motivations du travailleur s'accordent davantage avec l'esprit de gain individuel qu'avec la volonté d'une meilleure qualité de vie pour lui et pour les groupes de base auxquels il appartient.

La question sociale doit être définie dans un processus démocratique. Sa résolution va nécessiter la construction d'une économie revêtant un sens différent, coordonnée par une stratégie politique, ferme et cohérente. Cette stratégie doit conduire à la transformation structurelle de ce qui existe, mais aussi apporter des réponses aux autres questions soulevées par le développement capitaliste globalisé (comme celle de l'écologie ou de la diversité transformée en différence discriminatoire). Les dimensions internes et externes de ces questions requièrent l'affirmation de formes de souveraineté nationale dans un monde global. En même temps, la dimension et les cadres locaux de compréhension, d'évaluation

Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ?

et de proposition peuvent être facilités par des acteurs politiques qui, plus que représentants, doivent être médiateurs des particularités de la société.

2 – Le rôle de la politique démocratique

Construire une autre économie, d'autres marchés, d'autres systèmes et formes de reproduction, c'est aussi construire une autre société, une autre culture et une autre subjectivité. Le rôle de la politique ne se résume donc pas à planifier et gérer de bonnes politiques sociales. Son rôle est de lutter pour transformer l'économie et la société en construisant un nouveau pouvoir social.

La politique dont nous avons besoin doit correspondre à une sphère publique non dominée par les moyens de communication marchandisés⁸ et dans laquelle puissent s'élaborer des sens collectifs, où l'on puisse générer et soutenir un sentiment national, latino-américain et global d'une autre société et, donc, d'une autre économie. Nous avons besoin d'une politique démocratique qui redistribue des ressources pour l'amélioration de la qualité de vie de tous, et qui ouvre en même temps le champ de possibilités d'actions sociales et économiques autonomes de sujets collectifs autonomes.

Changer l'économie et la politique implique la connaissance et la reconnaissance des niveaux de la réalité et constitue une lutte culturelle. Cependant, comme le dit José ARICÓ dans un entretien :

« [...] si la politique doit être non pas simplement la reconnaissance de la diversité mais la recherche constante de synthèses qui permettent d'avancer dans la mise en œuvre d'un projet commun [...] les forces sociales de transformation ne sont pas préfigurées, elles se constituent en permanence par le biais de processus politiques qui rompent les cloisonnements des classes et des forces traditionnelles. [...] En définitive elle produit les sujets transformateurs et, contrairement à ce qu'on a tendance à penser, ne les exprime pas, ne les représente pas » (ARICÓ, 1999, p. 174).

La tâche de la politique démocratique est d'articuler la multiplicité de mouvements et groupements sociaux. Elle doit aspirer à inclure tous les citoyens dans un complexe social hétérogène et donner de la substance à cette citoyenneté, en respectant une diversité culturelle et en cantonnant l'inégalité économique à un niveau supportable. Cela signifie faciliter ou créer des contextes favorables pour que les divers groupes sociaux puissent affronter ce qu'ils considèrent comme leurs problèmes prioritaires. Ces groupes doivent aussi pouvoir se mettre en concurrence sur le mode coopératif. Tout cela est clairement lié au programme

8 - Le rôle néfaste des moyens de communication doit être étudié et affronté dans l'analyse et les interventions pour construire une autre économie. Le problème n'est pas simplement le jeu de cirque des « débats-sans-débat-sur-l'essentiel » et la fabrication de candidats électoraux. L'agenda public est marqué par des entreprises spécialisées dans l'art de gagner de l'argent par la production de biens symboliques pour un marché dont les composantes populaires sont une audience convoitée. En Argentine, nous pouvons penser à une alliance des grandes entreprises et de la classe politique pour couper un programme gênant (et gênant se définit simplement comme permettant d'avoir une pensée critique) La véritable décision stratégique a été prise quand la communication de masse est devenue un objet d'investissement privé, une industrie des médias dans les mêmes conditions de non régulation que n'importe quel autre marché.

politique de construction d'une autre économie en passant par la transition de consolidation d'un secteur d'économie sociale et solidaire. Ce programme doit avoir comme base sociale tous les travailleurs, et pas uniquement les pauvres.

3 – Sur les sujets et la culture de « l'impossibilisme »

Socialement, le projet d'une autre économie doit tenter d'inclure tous les travailleurs, avec ou sans emploi. Pour constituer une proposition politique démocratique, il doit aussi inclure les classes moyennes, les entrepreneurs nationaux et les identités très diverses qui constituent la société moderne.

Cela signifie que nous ne pensons pas la classe ouvrière comme sujet transformateur. Que les syndicats s'opposent au capital (ou, par extension, à l'État) en ce qui concerne les salaires, la durée ou les réglementations du travail est nécessaire. Cependant, cette action reste à l'intérieur du système capitaliste. Il en ira autrement si l'on propose d'autres projets civilisateurs susceptibles de traverser toute la société.

Actuellement, les partis politiques ont cessé d'être le reflet des positions sociales structurelles et représentent différentes classes sociales, ethnies, confessions religieuses, etc. Cependant, ils demeurent imprégnés de la logique du système politique qui les constitue. Ils manquent donc de projet. Ils se contentent d'équilibres momentanés, centrés sur la conservation du pouvoir étatique ou sur l'accès à ce même pouvoir, et dépourvus d'une stratégie de sens. Ces partis additionnent mais n'articulent pas.

L'idée de la nécessité de transformations structurelles préoccupe les acteurs politiques. Elle inquiète aussi les personnes qui ont été dépossédées des droits élémentaires du citoyen moderne. Cela vient du fait que nous avons déjà expérimenté des transformations structurelles vertigineuses dramatiquement préjudiciables aux intérêts des majorités. Pendant trois décennies, la population a été soumise à des privations croissantes et a subi une perte continue de qualité de vie. Elle a perdu l'estime de soi et la capacité à exercer des droits anciennement conquis, et a vu croître l'impunité des puissants.

Cette situation a généré une culture de « l'impossibilisme ». En construisant de façon consciente d'autres formes économiques non marginales, nous montrons qu'il y a un contre-pouvoir populaire, d'autres façons de produire et de donner forme au désir. Nous montrons aussi que « l'économie » est également une construction de méga-acteurs cachés par l'opacité du marché et de la politique.

Il est fondamental de garantir que le temps des changements ne fera pas violence aux temps de reproduction de la vie. Il ne portera pas atteinte à l'intégrité des personnes et des groupes. Il signifiera le développement en son temps de leurs capacités et, de fait, leur intégration dans une société meilleure ⁹. Il faut

9 - Le destin d'une bonne partie des petites et moyennes entreprises – et de leurs patrons et travailleurs – aurait été différent si l'ouverture de l'économie s'était faite avec une stratégie de

Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ?

anticiper tout cela de façon théorique et le démontrer de manière crédible avec de nombreux exemples concrets.

Pour qu'un projet sociétal soit légitime et efficace, tous les travailleurs doivent expérimenter le fait qu'ils forment les acteurs constitutifs de sa concrétisation. C'est en ce sens qu'est fondamentale la participation effective, y compris des fonctionnaires de l'État. Ceux-ci peuvent en effet faciliter une direction politique qui réforme la relation État-Société.

III – LA DISCUSSION SUR LE SENS DE L'ÉCONOMIE ACTUELLE

Les « faits » sont des constructions sociales et non de simples observations et formulations des phénomènes complexes expérimentés par une société. Le vécu quotidien et l'intérêt jouent un rôle actif dans la génération et l'acceptation de ces constructions, avec ou sans manipulation stratégique consciente. Il est donc impératif d'ouvrir des espaces de débat sur le terrain de la quotidienneté ainsi que dans le domaine des concepts. Nous pensons en particulier à celui d'économie, trop longtemps défini dans la perspective de la « pensée unique ».

L'économie est le système institutionnel que se donne une société (et, par conséquent, historiquement changeant) pour définir, générer, mobiliser, organiser et distribuer des ressources avec l'objectif commun de trouver une solution transgénérationnelle, et chaque fois meilleure, aux besoins légitimes de tous les citoyens (CORAGGIO, 2004). Le néolibéralisme a réaffirmé, avec une prétention d'universalité, que tout est ressource (y compris les êtres humains et leurs différences culturelles, tant qu'ils peuvent constituer des éléments permettant de générer du profit). Dans cette conception, le type idéal de société est celui dans lequel toute activité humaine est organisée en fonction de l'interaction d'initiatives particulières orientées vers l'obtention d'avantages (« intérêt économique »).

Les défenseurs d'une autre économie connaissent les conséquences de cette politique. Toutefois, l'hégémonie s'alimente du fait que la compréhension critique des causalités et des responsabilités n'est pas partagée par tous les citoyens concernés par la pauvreté massive. Elle se nourrit aussi de l'insuffisance des conduites individuelles, réactives et adaptatives des groupes populaires. Cette déficience semble avaliser le fait que seule la classe dirigeante peut se confronter aux problèmes complexes de la société, et qu'il suffit d'injecter un peu de justice sociale dans ses modèles de société viable. C'est donc une tâche politique de construire les conditions subjectives pour que puissent émerger, être écoutées et débattues des propositions d'action collective porteuses d'un autre sens. Et pour que puissent aussi se penser et s'articuler les temps du changement.

Comme nous l'avons déjà dit, garantir la subsistance de tous est une tâche prioritaire. Cela inclut évidemment d'en terminer avec la faim, mais aussi d'activer sur le mode autonome les capacités de travail que le marché actuel ne considère

reconversion, leur laissant le temps de s'adapter y compris aux nouvelles règles du jeu de la compétitivité capitaliste internationale.

déjà plus comme des ressources. Ce but peut être atteint formellement à court terme, avec une politique étatique de redistribution des ressources par le biais des instances publiques : redistribution d'aliments, de matériaux de construction pour les habitats, de revenus, de crédits, de terre, d'instruments de production, de connaissances, etc. Peuvent alors apparaître, entre l'intérêt des acteurs politiques et celui des groupes économiques et idéologiques, des brèches permettant de définir des politiques publiques. Toutefois, même si l'État assume une politique novatrice, il n'est pas certain qu'il puisse la mettre en œuvre sans un degré élevé de décentralisation d'acteurs et d'organisations sociales. Ces acteurs doivent être hors de portée tant des structures d'accumulation directe de pouvoir politique que de la logique corporatiste et ankylosée du fonctionariat public, composé d'employés précaires de gouvernements périphériques dépourvus de projets stimulants.

Il faut également obtenir que l'État convoque la société ou que la société s'auto-convoque¹⁰. Le but est de générer des espaces publics où le système de besoins, leur légitimation et les conditions de leur satisfaction soient discutés en connaissance de cause et avec authenticité. Nous avons besoin d'un espace moral où, entre autres choses, disparaîtrait la culture de stigmatisation à l'égard des exclus et où le questionnement central serait : dans quelle société voulons nous vivre ?

Ces deux tâches doivent aller de pair. La démocratisation n'est pas issue de l'indifférence ou du refus stigmatisant des « intégrés ». Il ne faut pas se contenter d'une redistribution des ressources : crédit, terre et espace public, connaissance, pouvoir d'achat, etc. Laisser entre les mains du système politique, cette redistribution peut être une forme d'assistancialisme au même titre que la distribution de nourriture ou de médicaments.

Une troisième tâche concerne la prise en compte dans l'agenda public de l'idée qu'une autre société est possible et souhaitable. Ceci rend également nécessaire une production théorique et une lutte pour les concepts scientifiques et les visions du monde que partagent les instances dirigeantes. La mobilisation de volontés pour une autre économie sera facilitée si nous pouvons compter sur :

- L'anticipation plausible qu'un monde et une économie meilleurs sont possibles pour chacun et pour tous. Il importe de montrer des voies d'action pour avancer dans cette direction, la rendant vraisemblable auprès des acteurs concernés.
- L'affirmation convaincante et vérifiée que la solidarité organique en tant que valeur n'est pas seulement spirituellement meilleure. Elle est matériellement plus utile pour les travailleurs que la concurrence, le corporatisme et l'égoïsme extrême auxquels nous a conduit le néolibéralisme.

10 - En Argentine, cela s'est produit avec le phénomène étendu des assemblées de quartier qui se sont développées spontanément, surtout dans la région métropolitaine de Buenos Aires. Cependant, sauf dans le cas où elles ont assumé des fonctions de gestion des ressources de manière autonome ou en association avec l'État, ces assemblées ont ensuite eu tendance à décliner. Cela est dû en partie aux pressions exercées par le système politique et aux tentatives de récupération à des fins partisans, suscitant le refus et le découragement des citoyens auto-mobilisés. De fait, traditionnellement, l'Argentine présente une plus grande capacité à générer des mobilisations de rébellion qu'à consolider des alliances durables au sein même de la société en réponse à des problèmes collectifs.

Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ?

- Une stratégie intégrale qui organise en nouvel « habitus » les réponses – convergentes malgré leur adéquation à chaque lieu et population – de chaque groupe d'acteurs collectifs, émergents ou stabilisés.
- En lien avec les points précédents, une politisation démocratique articulant communautés, intérêts, identités et institutions autour de la définition, toujours en mouvement mais partagée, d'un bien commun et d'un système de gestion participative des ressources publiques

1 – De la revendication et de l'assistance à la construction consciente d'une autre économie

La société de marché est individualiste sur le plan utopique mais corporatiste dans la pratique. Divers groupes d'individus avec des caractéristiques homogènes trouvent la force de s'unir pour agir, revendiquer et négocier ensemble. Ceci vaut particulièrement face à ou à partir de l'État considéré davantage comme pourvoyeur de ressources que comme représentant du bien commun. Ce système politico-corporatiste tend à absorber ou à refuser les tentatives de mouvements sociaux effectivement indépendants des partis ¹¹.

Le cycle répétitif « protestation-pression-réponse partielle de l'État » ne nous fait pas sortir des structures que reproduisent les positions sociales et les mouvements corporatistes.

Ainsi, même les propositions d'une assurance-chômage destinée aux familles ou d'un revenu de citoyenneté, qui se veulent les restitutions d'une culture des droits sociaux, sont incomplètes. Elles distribuent des résultats et ne défient pas le système hégémonique ni le contrôle de la production. Malgré son importance, qui justifie le fait de la défendre, la simple redistribution des revenus monétaires est éphémère si elle n'est pas accompagnée du contrôle social croissant des bases de la production, de la reproduction et des formes individuelles de consommation. Pour l'instant, du point de vue de la citoyenneté, une « allocation » monétaire ne restitue qu'une partie des droits sociaux, définis par la possession de biens de consommation déterminés.

Cela signifie qu'il ne faut pas se limiter à promouvoir des organisations économiques populaires dans les quartiers en continuant à laisser entre les mains d'« experts » la définition de la politique fiscale, du salaire et des prix relatifs, du paiement de la dette, des écosystèmes agraires et, surtout du système des besoins (légitimes ou pas). L'objectif à moyen terme est de générer une économie mixte de transition. Il faut avancer au sein de trois sphères : la sphère publique, la sphère d'économie autogérée par les travailleurs et celle des entreprises capitalistes régulées par les pouvoirs des travailleurs, des mouvements sociaux et de l'État. Doivent aussi prédominer l'économie centrée sur le travail, et non sur le capital, ainsi qu'une logique d'amélioration des conditions de reproduction de la vie de tous.

11 - Pour José ARICÓ, les mouvements sociaux capables de proposer un projet civilisateur et non pas simplement une revendication corporatiste ou particulière ne sont pas pré-politiques mais post-politiques (ARICÓ, 1999). Dans cette perspective, nous pourrions « récupérer » les partis comme des mouvements politico-idéologiques, autant forgeurs d'identités que d'autres groupements sociaux.

2 – La transition a déjà commencé...

Dans la lutte culturelle, le plus difficile est d'acquérir la capacité à considérer les désirs et la satisfaction des besoins comme des constructions sociales, et par conséquent politiques, et non comme un état naturel et universel. En ce sens, transmettre la proposition d'une autre économie ne peut pas simplement consister en l'attaque de la consommation irresponsable de ressources non renouvelables, ou en un bon « marketing social » des produits de l'économie solidaire. Il faut traiter les questions complexes de la production, de la légitimation et de la priorité des besoins de tous et de chacun. Il faut aussi réfléchir aux systèmes de gestion possibles de ces besoins, dans le respect d'une diversité qui ne fragmente pas le tout social.

Les fondements stables de la proposition d'une autre économie sont :

- Les bonnes traditions du coopérativisme, du mutualisme, des associations de quartier et de beaucoup d'autres organisations, étendant la portée de leur solidarité au-delà de groupes particuliers.
- Les pratiques plus récentes de survie – solidaires et relativement autonomes – de l'économie populaire, comme réactions à l'exclusion et à l'appauvrissement massif.
- Les analyses théoriques et empiriques sur l'impossibilité du capitalisme à réintégrer les sociétés périphériques.

Il est possible de penser à un mouvement de transition pour une économie plus solidaire partageant certaines valeurs et objectifs et coordonnant des actions et des acteurs très divers, comme expression du réseau hétérogène des identités populaires. Cependant, le dynamisme de ce mouvement dépendra de sa capacité à être politiquement viable en se fondant sur le débat, l'apprentissage collectif et son orientation stratégique. Une de ses principales tâches est de dépasser sa propre contradiction interne : avoir été colonisé par le sens commun du néolibéralisme et la « naturalisation » de l'économie.

Le sujet politique conscient de ces propositions émergera une fois que sera avancé le processus de transformation de l'économie. Il ne peut pas être posé comme pré-condition du changement. Au début, pendant la transition, nous devons construire une économie en découvrant ou en redirigeant des ressources qui ont été trop négligées. Nous devons aussi activer une politique démocratique pour permettre l'émergence d'un autre type d'acteurs et d'organisations politiques en donnant un nouveau sens à leur fonction dans la société.

Pour cela, il faut être responsable et ambitieux à la fois. Des propositions limitées à des améliorations marginales sont efficaces, mais insuffisantes. La transition et ses incertitudes impliquent que soit refermée la brèche entre les expériences de survie et le fait de se penser comme acteurs d'une société plus juste. Cela demande une idéologie politique plurielle mais unificatrice, une anticipation d'un autre futur et d'un autre monde global possibles. Cependant la construction au niveau local est fondamentale pour déboucher sur la vision d'une autre économie possible. Nous sommes d'accord avec Franz HINKELAMMERT lorsqu'il écrit :

Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ?

« Ces systèmes locaux et régionaux de division du travail configurent probablement aujourd'hui l'unique possibilité réaliste de rendre aux exclus une base stable de vie. Néanmoins cela suppose un protectionnisme nouveau, différent du classique. Il doit avoir lieu à l'intérieur de la société et pas simplement sur ses frontières politiques externes » (HINKELAMMERT, 1999, p. 31)

Nous devons dépasser la grande difficulté suivante : penser comme futur crédible, plausible, un monde de producteurs autonomes, gouvernés démocratiquement et non subordonnés à la logique du capital et de l'accumulation sans limites. Ce qui peut aider à la plausibilité de ce futur est que nous ne rêvions pas de ce monde comme d'un monde sans marché et sans argent. Ce ne saurait être non plus un monde sans État. En effet, nous avons besoin d'un État, différent, fondé sur d'autres bases.

Quant au sujet historique, il faudrait le penser comme un mouvement idéologiquement pluriel qui transcende les classes, avec un projet de civilisation non capitaliste. En aucune manière, nous ne devons espérer que les pauvres d'aujourd'hui soient, en tant que pauvres, la principale force sociale de ce sujet en lutte. Au contraire, nous devrions espérer que la politique arrive à unir les volontés et les capacités de tous. Il s'agit que les travailleurs disputent au capital la capacité de contrôler la production et les conditions de sa reproduction. Éviter la subordination à la logique du capital n'est possible qu'avec l'élaboration d'une autre politique.

BIBLIOGRAPHIE

ARICÓ J., *Entrevistas*, 1999 (1974-1991) Córdoba, Ediciones del centro de Estudios Avanzados, UNC.

CATTANI D. (ed.), 2004, *La Otra Economía*, Buenos Aires, Editorial Altamira-OSDE-MAES.

CORAGGIO J. L., 2003, « Mundialización alternativa y economía social y solidaria : una problemática », *Revue du CIRIEC-canada*, Numéro spécial Économie et Solidarités, Presses de l'université du Québec.

CORAGGIO J. L., 2004, « Una alternativa socioeconómica necesaria : la economía social », in DANANI C. (ed.), *Políticas Sociales y Economía Social*, Buenos Aires, UNGS, Altamira, OSDE.

HABERMAS J., 2000, « La constelación posnacional, Ensayos políticos », Buenos Aires, Paidós.

HINKELAMMERT F. (ed.), 1999, *El buracàn de la globalización*, San José, Costa Rica, DEL.

LAVILLE J.-L., 2004, « Democracia y economía: elementos para un enfoque sociológico », *Economía social y solidaria. Una visión europea*, Buenos Aires, UNGS/Altamira/Fundación Osde, 257 p.

ROUSTANG G., 2004, « Mundialización y economía solidaria », in LAVILLE J.-L. (ed.), *Economía social y solidaria. Una Visión europea*, Buenos Aires, UNGS/Altamira/OSDE, p. 148.

SINGER P., 1999, *Una utopía militante*, EditoraVozes.

REVUE TIERS MONDE

Programme PERSEE

La Revue Tiers Monde prépare la mise en ligne gratuite de l'ensemble des articles des numéros de 1960 à 2005, sur le portail PERSEE.

« PERSEE est un portail de revues scientifiques en sciences humaines et sociales, créé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Suscité par la communauté des chercheurs, soucieux d'une meilleure visibilité de leur production scientifique, le portail PERSEE a pour vocation la numérisation et la mise en ligne des collections rétrospectives de ce vaste corpus. La diffusion élargie de ce riche patrimoine scientifique permettra une meilleure valorisation de la recherche française, dans une logique d'accès public et gratuit. » (www.persee.fr)

Pour rendre possible cette mise en ligne, tous les auteurs ayant contribué à la revue, ou leurs ayants droit, sont invités à photocopier, dater et signer l'autorisation ci-dessous, et à la renvoyer à :

Revue Tiers Monde – IEDES-Université de Paris 1
45 bis avenue de la Belle Gabrielle – 94736 Nogent-sur-Marne

PERSEE - Autorisation de demande de diffusion en ligne

Extrait de la lettre de demande d'autorisation :

“ C'est avec grand plaisir que je vous informe que la Revue Tiers Monde s'apprête à mettre en ligne l'ensemble de ses collections depuis 1960. Ces collections rejoindront le portail de diffusion public et gratuit PERSEE, mis en place avec le soutien du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et destiné à accueillir les plus prestigieuses revues françaises en sciences humaines et sociales.

La Revue Tiers Monde s'associe ainsi à cette opération de valorisation du patrimoine scientifique des revues françaises. À l'heure où, pour être reconnus, les résultats de la recherche doivent être diffusés sur l'Internet, la mise en ligne des collections de ces revues favorisera la visibilité de la recherche francophone au sein de l'offre scientifique internationale, et permettra de valoriser la production de nos chercheurs.

Afin de mener à bien cette opération dans le respect de nos auteurs ou de leurs ayants droit, il est nécessaire qu'ils donnent (à titre non exclusif) une autorisation explicite de reproduire et de diffuser sur ce portail les articles ou contributions qu'ils ont publiés dans la Revue Tiers Monde.

Nous nous engageons à ce que chaque article soit toujours accompagné des informations requises pour être identifié et cité (auteur, références de la revue, date, etc...), et à ce que chaque lecteur consultant nos collections se voit systématiquement rappeler que ces textes ne doivent pas être reproduits (sauf pour usage strictement privé) ou diffusés, et que le principe de la courte citation doit être respecté.

En espérant que vous accorderez une nouvelle fois votre confiance à la Revue Tiers Monde et que vous accepterez de vous associer à ses projets, nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer signé le document ci-joint. ”

Coupon réponse pour les auteurs:

“ Je soussigné,, autorise à titre non exclusif la Revue Tiers Monde à reproduire et à diffuser dans le cadre du programme Persée les articles et contributions publiés sous mon nom dans ladite revue ainsi que les traductions et les illustrations dont je suis l'auteur ”

Coupon réponse pour les ayants droit:

« Je soussigné,, agissant en qualité d'ayant droit de, autorise à titre non exclusif la Revue Tiers Monde à reproduire et à diffuser dans le cadre du programme PERSEE, les articles et contributions publiés sous son nom dans ladite revue, ainsi que les traductions et les illustrations dont il est l'auteur.

Date :

Signature :

11005125- (I) - (0,95) - 0SB80 - CKU

Composé et Imprimé en France, JOUVE, 11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS
N° 431638V. Dépôt légal : août 2007

L'INSTITUT D'ÉTUDE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'Institut d'Étude du Développement économique et social (IEDES) a été créé en 1957, avec la vocation d'être, en France, le lieu de rencontre et d'impulsion des études sur le développement. Il est depuis 1969 une composante de l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne.

Depuis un demi-siècle, la notion de développement a profondément évolué. À cause du contexte historique, tout d'abord : les décolonisations, la fin de la bi-polarisation Est-Ouest, l'hétérogénéité croissante des pays du Sud, l'ajustement économique et le mouvement de mondialisation ont bouleversé la donne. La façon de voir a elle aussi changé, tant dans les milieux académiques que dans les institutions d'aide et de coopération : de nouveaux acteurs ont surgi (les ONG, la « société civile »), des thèmes s'éclipsent (l'échange inégal, la planification...), remplacés par d'autres (l'économie informelle, la pauvreté, la « bonne gouvernance », le développement durable...). La question du développement polarise les enjeux majeurs du siècle à venir : les tensions politiques et géopolitiques, la possibilité d'une croissance « soutenable » à l'échelle mondiale, l'harmonie problématique entre progrès économique, progrès social et environnement.

La vocation de l'IEDES est triple : former des spécialistes de haut niveau avec, depuis 2005, un Master décliné en sept « spécialités » et un doctorat ; mener des recherches en sciences sociales ; publier les travaux les plus novateurs, notamment à travers la *Revue Tiers Monde*. Plusieurs principes de base guident ces activités : ainsi l'interdisciplinarité, car nombre d'échecs des opérations de développement peuvent être interprétés comme le résultat d'une vision étroitement monodisciplinaire ; la distance critique, en particulier envers les certitudes des « développeurs » qui ignorent le point de vue des « développés » ; le dialogue permanent, et la confrontation, entre la réflexion théorique et l'analyse des projets et politiques mis en œuvre.

L'IEDES fait appel à un large éventail de spécialistes universitaires, chercheurs et praticiens du développement et s'insère dans des réseaux internationaux qui alimentent la discussion, la production et la diffusion des connaissances scientifiques sur le sujet.

Abonnements et vente au numéro

Armand Colin - Service abonnements - 5 Rue Laromiguière - 75240 Paris cedex 05
Tél. (indigo) : 0820 065 095 - Étranger : +33 (0)1 40 46 49 89
Fax : +33 (0)1 40 46 49 93
Internet : www.armand-colin.com / infos@armand-colin.fr

Chaque abonnement donne droit à la livraison des 4 numéros annuels de la *Tiers Monde* et à l'accès en ligne aux articles en texte intégral aux conditions prévues par l'accord de licence disponible sur le site www.editions-sedes.com

Vente aux libraires

U.P. Diffusion/D.G.Sc.H. - 5, rue Laromiguière - 75005 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 46 49 20 - Fax : +33 (0)1 40 46 49 90

ÉCONOMIE SOLIDAIRE : DES INITIATIVES LOCALES À L'ACTION PUBLIQUE

Introduction

par Laurent FRAISSE, Isabelle GUÉRIN, Jean-Louis LAVILLE 245

Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi

par Jean-Michel SERVET 255

Microfinance et pratiques sociales des femmes *paraiyars*
en Inde du Sud

par Céline JAUZELON 275

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

par Isabelle GUÉRIN, Cyril FOUILLET, Jane PALIER 291

Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil

par Luis Inácio GAIGER 309

Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone

par Catherine BARON 325

Le mouvement bolivien d'économie solidaire

par Isabelle HILLENKAMP 343

Initiative nationale pour le développement humain
et économie solidaire au Maroc

par Claude DE MIRAS 357

Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil

par Christiane GIRARD FERREIRA NUNES 379

Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ?

par José Luis CORAGGIO 401

VARIA

L'hypothèse du capital social

par Thierry BAUDASSÉ, Thierry MONTAIEU 417

Le plan d'action environnemental malgache

par Bruno SARRASIN 435

ANALYSES BIBLIOGRAPHIQUES

Acteurs et outils du développement : ouvrages de L. Atlani-Duault (dir.) ;
P-A. Barthel ; G. Étienne ; S. Michailof (dir.) ; J-M. Servet ;

ILO/STEP 455

Économie politique : ouvrage de M. Humbert et A. Caillé (dir.)... 463

Abstracts – Résumés en anglais 467

Resumenes – Résumés en espagnol 471

